

CONSEIL

Cent quatorzième session

PROGRAMME ET BUDGET POUR 2024

* La version française de ce document est conforme à la version anglaise qui a été rééditée pour des raisons techniques le 11 octobre 2023.

Note : Dans le présent document, le masculin est employé à titre générique par souci de lisibilité et de cohérence et désigne aussi bien les femmes que les hommes. Plus particulièrement, la forme masculine est ici retenue pour désigner le poste de directeur général, le féminin n'étant employé que lorsqu'il est explicitement question de sa titulaire actuelle.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Avant-propos	1
Décisions clés pour 2024	5
Décisions à prendre concernant le Programme et Budget pour 2024	7
Aperçu	9
Introduction au budget.....	11
Présentation du budget.....	11
Niveaux budgétaires.....	11
Principes financiers et budgétaires généraux de la gestion financière de l'OIM.....	12
Tableaux synoptiques de l'OIM.....	13
Structure organisationnelle renforcée.....	14
Présentation de l'Organisation	25
Constitution et gouvernance.....	27
Structure organisationnelle.....	28
Organigramme de l'OIM.....	52
Financement de la structure de base	53
Définition de la structure de base.....	55
Sources de financement de la structure de base.....	55
Fusion de la partie administrative du budget et des revenus de soutien opérationnel pour 2024	58
Partie I : Partie administrative du budget (en francs suisses)	61
Partie administrative du budget.....	63
Barème des quotes-parts et contributions assignées.....	66
Objets de dépenses.....	70
Tableau des effectifs.....	73
Partie II : Partie opérationnelle du budget (en dollars É.-U.)	75
Partie opérationnelle du budget.....	77
Revenus de soutien opérationnel.....	78
Sources et application des revenus de soutien opérationnel.....	80
Personnel et services financés par les revenus de soutien opérationnel.....	81
Financement de la partie opérationnelle du budget.....	93
Contributions volontaires escomptées à la partie opérationnelle du budget.....	94

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	Page
Services/Appuis	97
Tableau synoptique.....	99
I. Programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise	100
I.1 Aide à la réinstallation	102
I.2 Aide au rapatriement	102
I.3 Préparation aux situations d'urgence et aide d'urgence.....	103
I.4 Aide à la transition et à la stabilisation	113
II. Migration et santé	123
II.1 Évaluations sanitaires dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage.....	126
II.2 Promotion de la santé et assistance sanitaire aux migrants.....	126
II.3 Assistance sanitaire aux populations migrantes vivant une situation de crise .	128
II.4 Services de santé pour le personnel des Nations Unies et les autres acteurs humanitaires et diplomatiques	130
III. Migration et développement durable	131
III.1 Cohérence des politiques et développement des communautés.....	134
III.2 Migration, environnement, changement climatique et réduction des risques de catastrophe	136
III.3 Contribution des migrants au développement.....	140
IV. Migration régulée	141
IV.1 Aide au retour apportée aux migrants et aux gouvernements.....	145
IV.2 Protection et aide offertes aux migrants en situation de vulnérabilité et lutte contre la traite.....	148
IV.3 Solutions dans le domaine des frontières et de l'identité.....	154
IV.4 Appui à la gestion des migrations.....	162
V. Migration assistée	164
V.1 Migration de main-d'œuvre	166
V.2 Intégration et cohésion sociale	169
V.3 Immigration et visas	171
VI. Politiques, recherche et communication en matière migratoire	173
VI.1 Données et analyses sur la migration	176
VI.2 Politique migratoire	179
VI.3 Recherche et publications en matière migratoire	181
VI.4 Activités liées au Secrétariat du Réseau des Nations Unies sur les migrations	181
VII. Programmes concernant les biens fonciers et immobiliers et les réparations	182

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	Page
VIII. Appui aux programmes de caractère général	184
VIII.1 Personnel détaché	184
VIII.2 Application relative aux systèmes opérationnels et de gestion des migrants (MiMOSA)	186
VIII.3 Personnel et services financés par les revenus divers	186
VIII.4 Fonds de dotation Sasakawa	187
VIII.5 Contributions sans affectation spéciale	187
Ventilation géographique de la partie opérationnelle du budget	189
Tableaux récapitulatifs	191
Programmes et projets par région	192
Afrique.....	192
Moyen-Orient	196
Amérique latine et Caraïbes	197
Amérique du Nord	199
Asie et Océanie.....	200
Europe.....	203
Appuis et services à l'échelle mondiale.....	206
 ANNEXES	
Annexe I Financement de la structure de base – Tendances	
Annexe II Fonds détenus dans des comptes spéciaux	
Mécanisme de financement des situations d'urgence migratoires	1
Fonds de réponse rapide pour les transports.....	1
Fonds du patrimoine de l'OIM.....	2
Fonds de prêt aux réfugiés.....	3
Fonds de dotation Sasakawa.....	4
Fonds d'entraide Spühler.....	5
Annexe III Considérations liées aux devises étrangères dans le Programme et Budget	
Annexe IV Partie opérationnelle du budget – Effectifs/dépenses administratives et de personnel	
Annexe V Mouvements estimatifs	

SIGLES ET ACRONYMES

CCPPNU	Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CGI	Cadre de gouvernance interne
COVID-19	Maladie à coronavirus 2019
DSS	Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies
ERP	Système de planification des ressources d'entreprise
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IASC	Comité permanent interorganisations
IDM	Dialogue international sur la migration
IITA	Initiative internationale pour la transparence de l'aide
MiMOSA	Application relative aux systèmes opérationnels et de gestion des migrants
MIRAC	Comité d'affectation des ressources pour la migration
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU-Habitat	Programme des Nations Unies pour les établissements humains
OSC	Organisation de la société civile
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PCR	Processus consultatifs régionaux sur la migration
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PRIMA	Système d'information et de gestion des projets
PSEAH	Prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et du harcèlement sexuel
RSO	Revenus de soutien opérationnel
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance

GLOSSAIRE

On trouvera ci-après quelques définitions succinctes des termes techniques et financiers employés dans le Programme et Budget.

Commission pour frais généraux liés aux projets – Commission appliquée sur tous les projets d'opérations, destinée à couvrir les dépenses indirectes qui ne sont pas directement liées à un projet particulier.

Contributions à affectation spéciale – Contributions versées ou remboursées au titre d'opérations ou de services déterminés. De telles contributions ne peuvent être utilisées dans un autre but que celui auquel elles étaient destinées sans l'autorisation expresse du donateur. Une part non négligeable des contributions versées au budget des opérations est constituée de contributions à affectation spéciale.

Contributions sans affectation spéciale – Les contributions à la partie opérationnelle du budget sont dites sans affectation spéciale si elles sont versées à titre de soutien général et sans aucune restriction quant à leur utilisation.

Fonds de dotation – Fonds dont le compte de capital doit rester intact en permanence, seuls les revenus de ce compte (habituellement sous la forme d'intérêts) pouvant être utilisés pour financer des projets ou d'autres activités.

Fonds de prêt – Fonds permettant le financement, en tout ou en partie, des coûts de transport des réfugiés et des services connexes, en accordant des prêts à ceux qui ont besoin d'une assistance financière pour migrer vers des zones de réinstallation. Le remboursement de ces prêts est assuré par des billets à ordre signés par les réfugiés ou leurs répondants.

Imputation des dépenses aux projets – Pratique consistant à imputer les dépenses administratives et de personnel sur le budget des activités et projets auxquels elles se rapportent. Le mot anglais « projectization » recouvre à la fois cette pratique et les procédures qui s'y rapportent.

Personnel et services essentiels – Dépenses de personnel et d'appui administratif nécessaires aux fins de gestion et d'administration qui ne sont pas directement liées à une activité spécifique.

Recettes reportées des exercices précédents – Excédent de recettes par rapport aux dépenses d'un exercice financier antérieur et des contributions à affectation spéciale reçues en avance sur l'exercice en cours.

Réforme budgétaire – Processus de renforcement du budget de base de l'Organisation devant permettre de suivre le rythme de la croissance. Le Groupe de travail sur la réforme budgétaire, créé par le Comité permanent des programmes et des finances en 2010 pour s'atteler à cette question, continue de travailler sur des propositions visant à renforcer le budget de base.

Ressources inscrites au budget – Elles comprennent les crédits escomptés durant l'exercice du fait du remboursement de services fournis, et les engagements de financement faits par des donateurs pour contribuer au financement d'activités nouvelles ou en cours. Les ressources inscrites au budget désignent les crédits reçus en cours d'exercice ou reportés des années précédentes.

Revenus de soutien opérationnel – Ils sont composés de la « commission pour frais généraux liés aux projets » et des « revenus divers ».

Revenus divers – Ils sont composés des contributions sans affectation spéciale des gouvernements ou des donateurs, des intérêts créditeurs et d'autres revenus.

AVANT-PROPOS

En ma qualité de nouvelle Directrice générale de l'OIM, j'ai le plaisir de vous présenter le Programme et Budget pour 2024. Je saisis cette occasion pour exprimer ma profonde gratitude à tous les États Membres de l'OIM pour leur appui et leur engagement en faveur de l'action essentielle que mène l'Organisation.

En ces temps difficiles marqués par un nombre sans précédent de migrants, l'OIM continue de relever des défis complexes à l'échelle planétaire, agissant en première ligne des interventions menées en réponse aux crises dans le monde. Alors que l'Ukraine connaît une nouvelle année de guerre, qui a déjà provoqué le déplacement de millions de personnes, la fourniture d'une aide humanitaire vitale en Ukraine et en Europe reste une priorité. De nouvelles situations préoccupantes apparaissent en Afrique, les crises en République démocratique du Congo, au Niger et au Soudan entraînant des conséquences dévastatrices pour les populations locales. Dans l'hémisphère occidental, un nombre exceptionnel de personnes continue de migrer. On observe une nouvelle augmentation des flux migratoires irréguliers de l'Afrique vers l'Europe, qui s'est soldée par la mort tragique de plus de 2 300 migrants depuis le début de l'année. Des millions de personnes ont été contraintes de quitter leur foyer en raison de catastrophes soudaines telles que le séisme survenu en Türkiye et les inondations en Libye.

Par ailleurs, et parallèlement à d'autres situations d'urgence médiatisées, des millions d'Afghans ont toujours désespérément besoin d'aide humanitaire, tandis que l'OIM continue d'intervenir dans le contexte de nombreuses autres crises prolongées, par exemple en réponse à la sécheresse persistante dans la Corne de l'Afrique, qui a entraîné à ce jour le déplacement de 3,5 millions de personnes en Somalie. Deux mois avant la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 28), l'OIM a parfaitement conscience que le changement climatique menace la résilience des communautés au quotidien et transforme durablement les schémas de mobilité dans le monde, en particulier pour les personnes qui vivent dans les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés.

L'OIM, qui est l'un des rares organismes à couvrir le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, reste à l'avant-garde des programmes visant à répondre aux besoins émergents. Cependant, la demande croissante de soutien dont elle fait l'objet continue de peser sur ses structures existantes. Au cours de l'année écoulée, le budget et les effectifs de l'Organisation ont encore augmenté. Le montant total des dépenses de l'OIM à la fin de 2023 devrait se chiffrer à quelque 3,5 milliards de dollars É.-U., tandis que ses effectifs devraient compter 20 500 personnes d'ici à la fin de 2023 et environ 21 500 personnes en 2024.

L'OIM se félicite du renforcement de sa structure de base procédant des réformes budgétaires convenues au titre de la résolution n° 31 du Comité permanent des programmes et des finances relative à l'investissement dans la structure de base de l'OIM, adoptée le 28 juin 2022. Alors que débute la deuxième année de mise en œuvre des réformes budgétaires exposées dans cette résolution, l'Organisation a réalisé des progrès considérables dans le renforcement de ses systèmes internes de contrôle et de responsabilité. Elle a lancé de nouvelles initiatives visant à garantir la conformité, grâce à l'adoption d'approches renforcées de suivi, d'évaluation et de gestion axée sur les résultats. L'OIM reste fermement résolue à intégrer des pratiques et des processus de gestion des risques dans toute l'Organisation et s'emploie activement à parer aux risques susceptibles de se répercuter sur sa mission et ses opérations. Elle prend également part à la lutte contre le changement climatique et a adopté des mesures importantes pour faire en sorte que ses opérations et structures évoluent vers une plus grande durabilité environnementale.

L'OIM n'est toutefois pas au bout de ses efforts. Elle doit poursuivre le renforcement de ses fonctions essentielles de contrôle et d'exécution. Je suis pleinement convaincue qu'avec votre soutien sans faille, l'Organisation conservera sa flexibilité et sa souplesse tant appréciées, tout en établissant les projections budgétaires nécessaires pour faire face à un avenir incertain. C'est pourquoi je propose, en 2024, d'utiliser les revenus de soutien opérationnel (RSO) pour permettre à l'OIM de rester une organisation axée sur l'exécution, capable de répondre mieux et plus rapidement à des défis complexes en s'appuyant sur une structure plus décentralisée. À cet effet, en 2024, elle concentrera ses efforts sur quatre grands domaines ayant trait à la gestion :

- **Renforcement accru des capacités juridiques aux fins du contrôle et de la conformité.** L'OIM œuvre à la création d'un pôle additionnel chargé des affaires juridiques à Panama, sur la base des

structures inaugurées dans les bureaux régionaux de Nairobi et de Bangkok. Les bureaux de pays bénéficieront ainsi d'un soutien essentiel rapproché.

- **Renforcement des ressources humaines à l'appui du personnel de l'OIM.** L'OIM a besoin des bonnes personnes aux bons postes et au bon moment. Des effectifs solides et stables sont indispensables à la réalisation de son plein potentiel. À cet effet, l'Organisation doit s'attacher à faire progresser la diversité géographique et l'égalité entre les genres au sein de ses équipes, et à investir davantage dans la formation de la direction à tous les niveaux, afin d'œuvrer plus efficacement avec et pour son personnel.
- **Renforcement des fonctions relatives aux technologies de l'information et de la communication (TIC).** L'OIM a besoin de systèmes institutionnels adaptés, à même d'appuyer avec fluidité la fourniture de ses services. Elle s'emploie actuellement à consolider ses ressources informatiques et à mettre en place un appui décentralisé supplémentaire, plus proche de ses opérations sur le terrain.
- **Renforcement des fonctions chargées des finances.** Un contrôle financier exhaustif est essentiel pour la responsabilité et la crédibilité de l'Organisation, qui croît en permanence. Plusieurs postes sont en cours de création, dans le but d'appuyer le contrôle de la gestion financière et d'assurer la transparence et la conformité du processus de réorganisation du mode de fonctionnement de l'OIM.

À l'avenir, l'Organisation entend parvenir à l'excellence opérationnelle et stratégique là où celle-ci revêt la plus grande importance. À cet effet, elle doit sans délai consolider ses programmes actuels dans trois grands domaines – la mobilité climatique, les voies légales et les solutions aux déplacements – à la faveur de structures internes plus solides et de partenariats renforcés.

Premièrement, la mobilité climatique. L'urgence climatique est réelle, et ses effets immédiats se font ressentir jour après jour. On sait également que ce phénomène aura inévitablement des effets à long terme sur les populations à l'avenir. Il est du devoir de l'OIM de veiller à ce que l'action climatique soit intégrée dans toutes ses activités opérationnelles, stratégiques et en matière de données, afin que la communauté chargée des migrations participe aux efforts déployés face à l'urgence climatique. L'élargissement des partenariats dans le domaine du financement de l'action climatique, notamment avec le secteur privé, est un élément clé de la stratégie de l'OIM face à ce qui pourrait être le plus grand défi de notre époque.

Deuxièmement, des solutions en faveur de voies légales. L'OIM possède plusieurs décennies d'expérience dans le domaine de l'appui à la mobilité de la main-d'œuvre, à l'inclusion sociale et à la gouvernance des frontières et de l'immigration. On sait que de nombreux pays font – ou feront – face à des pénuries de main-d'œuvre pénalisantes. L'OIM peut contribuer à réaliser le potentiel que présente la migration en renforçant son action en faveur du perfectionnement et de la reconnaissance des compétences à l'échelle de l'Organisation. La liberté de circulation au niveau régional, le regroupement familial et la migration circulaire sont autant de facteurs qui peuvent contribuer à l'élaboration d'un plan complet en faveur du développement et d'une meilleure protection des plus vulnérables.

Troisièmement, trouver des solutions aux déplacements. L'OIM n'entend pas se contenter de répondre aux situations de déplacement actuelles, mais aider la communauté internationale à anticiper et à atténuer les risques futurs. À cette fin, les données et la recherche jouent un rôle déterminant. C'est pourquoi l'Organisation s'emploie à renforcer son Institut mondial des données et à créer de nouveaux postes axés sur les données et l'analyse. Elle sera ainsi mieux à même d'exploiter – et de partager – les données qu'elle recueille, ce qui est indispensable pour offrir des solutions véritablement durables aux communautés.

L'amélioration de la communication stratégique de l'OIM sous-tend l'ensemble de ses efforts. L'Organisation souhaite exposer ses activités actuelles et futures de manière nuancée. Fondamentalement, elle entend contribuer, dans un contexte de polarisation croissante, à un discours plus équilibré et plus objectif sur la migration.

L'administration interne de la justice compte également parmi les grandes priorités de l'OIM. L'Organisation s'emploie actuellement à renforcer le Bureau de l'Inspecteur général et le Département des affaires juridiques pour garantir la pleine conformité avec ses cadres juridiques internes et, notamment, pouvoir examiner chaque cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles ainsi que de harcèlement sexuel.

En pleine transition vers le système de planification des ressources d'entreprise Oracle, l'OIM entame une phase décisive de l'initiative de réorganisation du mode de fonctionnement, qui la mène vers une numérisation accrue. Ce projet organisationnel de grande envergure sera mené en 2024.

La première ligne de maîtrise de l'OIM demeure ses bureaux de pays, et c'est là que doivent être réalisés certains des investissements les plus importants. L'Organisation intègre progressivement des postes clés hors Siège dans sa structure de base, et les postes de chef de mission et de chargé de la gestion des ressources dans les pays visés par la résolution n° 31 sont désormais financés à hauteur d'au moins 50 % par le financement de base, ce qui accroît la capacité d'intervention de l'OIM dans les pays où les besoins sont les plus importants, notamment en Afrique subsaharienne.

L'OIM nourrit de grandes ambitions pour l'avenir. Si sa structure de financement repose toujours en grande partie sur le budget des projets, elle continuera de diversifier ses sources de financement. Je tiens à remercier les États Membres qui versent des contributions sans affectation spéciale ou à affectation relativement non contraignante. L'OIM a besoin de ces généreuses contributions volontaires pour accroître encore sa souplesse et sa flexibilité. Parallèlement, elle accordera la priorité à la mise en place de partenariats fructueux avec le secteur privé, conformément à son mandat.

En 2024, l'OIM entrera dans un nouveau cycle de planification stratégique. Son nouveau plan stratégique établira la marche à suivre permettant à une organisation en pleine croissance d'assurer sa pertinence, sa souplesse et ses capacités d'exécution au cours des cinq années à venir en conciliant continuité et innovation. Elle redoublera également d'efforts pour rendre pleinement compte à ses donateurs, notamment par des réponses transparentes et fondées sur des éléments factuels aux évaluations d'assurance qualité, en particulier celles menées par le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales (MOPAN). L'Organisation est déterminée à élaborer des mesures ciblées pour remédier aux lacunes identifiées et amplifier les résultats positifs qu'elle enregistre d'ores et déjà.

Enfin, l'OIM continuera d'accorder la priorité à une exécution efficace dans tous les domaines. Comme vous le savez, mon entrée en fonction coïncide avec la communication du présent budget aux États Membres. J'ai demandé qu'une analyse indépendante de la structure organisationnelle de l'OIM soit réalisée afin que l'Organisation poursuive son action avec efficacité et efficience. Dans le cadre de cette analyse, le personnel de l'OIM, les États Membres et d'autres organisations internationales sont interrogés sur la structure qu'ils jugent la plus efficace. Des modifications de la structure organisationnelle seront progressivement introduites au cours des mois à venir, et j'informerai les États Membres des progrès et des décisions résultant de cette analyse. J'entends continuer à renforcer les structures locales, régionales et du Siège afin de remédier aux faiblesses existantes liées à la surexploitation des structures et de réaliser le plein potentiel de l'Organisation. L'ajustement des approches stratégiques et des structures de l'OIM élargira son horizon et offrira de meilleures perspectives à l'Organisation, à ses États Membres et aux personnes au service desquelles elle œuvre.

Je vous remercie une nouvelle fois de votre confiance, de votre soutien et de votre collaboration. Je me réjouis à l'idée de travailler avec vous au cours des années à venir, et ainsi de faire avancer l'action menée par l'OIM dans le but de mettre à profit les possibilités qu'offre la migration tout en œuvrant au service des plus vulnérables.



Amy E. Pope
Directrice générale

DÉCISIONS CLÉS POUR 2024



DÉCISIONS À PRENDRE CONCERNANT LE PROGRAMME ET BUDGET POUR 2024

NIVEAU BUDGÉTAIRE

Partie administrative du budget

1. La partie administrative du budget a été établie à 77 113 216 francs suisses et présente un accroissement de 11 760 976 francs suisses par rapport au budget révisé de 2023.

Partie opérationnelle du budget

2. La partie opérationnelle du budget, établie sur la base des crédits escomptés, est estimée à 1,8 milliard de dollars É.-U., ce qui représente une augmentation de 573,9 millions de dollars É.-U. par rapport à la même époque de l'année dernière.

Revenus de soutien opérationnel

3. Le niveau budgétaire est établi sur la base du montant escompté des revenus qui seront dégagés conformément aux politiques institutionnelles établies concernant le taux de la commission pour frais généraux applicable aux projets mis en œuvre par l'Organisation. Le budget des RSO prévu pour 2024 s'élève à 210 millions de dollars É.-U..

APERÇU



INTRODUCTION AU BUDGET

4. Les services fournis par l'Organisation dans le contexte des migrations mondiales se sont considérablement accrus ces dernières années, amenant l'Administration à élaborer des politiques et à établir des structures qui permettent de mettre en œuvre un budget et un nombre de projets croissants de la manière la plus efficace et la plus efficiente possible. Les activités exposées dans le présent document sont le fruit de la collaboration et des partenariats qui ont été noués, et resserrés, avec les États Membres, les organisations internationales, la société civile et d'autres partenaires pour relever les défis mondiaux que pose la migration.

5. Dans le cadre de l'application de la résolution n° 31 relative à l'investissement dans la structure de base de l'OIM, adoptée le 28 juin 2022 par le Comité permanent des programmes et des finances, des structures de base appropriées sont mises en place afin de garantir une réponse rapide aux besoins des mandants.

PRÉSENTATION DU BUDGET

6. Conformément au Règlement financier de l'Organisation, le Programme et Budget pour 2024 est composé de deux grandes parties, auxquelles s'ajoutent des sections distinctes pour en améliorer la clarté et en faciliter la consultation.

7. La Partie I concerne la partie administrative du budget, qui est exprimée en francs suisses et est financée par les contributions assignées des États Membres. Les détails de la partie administrative du budget sont donnés dans le tableau des objets de dépenses (pages 70, 71 et 72).

8. La Partie II concerne la partie opérationnelle du budget, qui est exprimée en dollars É.-U.. On y trouve un aperçu des activités pour lesquelles on pouvait raisonnablement estimer les ressources budgétisées à la date de rédaction du présent document. Les sources financières additionnelles reçues au titre d'activités nouvelles ou en cours durant l'exercice budgétaire seront reflétées dans les futures révisions du présent document.

NIVEAUX BUDGÉTAIRES

9. La partie administrative du budget a été établie à 77 113 216 francs suisses et présente un accroissement de 11 760 976 francs suisses par rapport au budget révisé de 2023.

10. La partie opérationnelle du budget, établie sur la base des crédits escomptés, est estimée à 1,8 milliard de dollars É.-U., ce qui représente une augmentation de 573,9 millions de dollars É.-U. par rapport à la même époque de l'année dernière. Il convient de souligner que l'Organisation établit son budget sur la base des crédits escomptés, et que ce montant représente les crédits confirmés pour 2024 au moment où le présent document a été finalisé. Le budget des RSO a été porté de 174,9 millions de dollars É.-U., dans le budget révisé de 2023, à 210 millions de dollars É.-U. en 2024, soit une augmentation de 20 %. Conformément à la résolution du Conseil n° 1390 relative aux dispositions et pratiques budgétaires, adoptée le 24 novembre 2020, cette projection de RSO a été faite sur la base des résultats effectifs indiqués dans le dernier Rapport financier en date de l'Organisation et compte tenu des tendances actuelles et prévisibles.

11. Outre le financement de la structure de base, y compris les dépenses afférentes aux structures de sécurité du personnel de l'Organisation, une partie des RSO est allouée au Fonds de l'OIM pour le développement et sert aussi à financer la redevance de l'OIM au titre de sa participation au mécanisme du DSS. Les projets financés par le Fonds de l'OIM pour le développement ne sont pas présentés par activité dans ce document, mais font l'objet d'un rapport distinct.

12. Les tableaux des pages 58 et 59 présentent l'application des ressources combinées provenant de la partie administrative du budget et des RSO.

PRINCIPES FINANCIERS ET BUDGÉTAIRES GÉNÉRAUX DE LA GESTION FINANCIÈRE DE L'OIM

13. Les principes essentiels ci-après constituent le cadre politique de gestion financière de l'OIM, en particulier en ce qui concerne le budget des projets relevant de la partie opérationnelle du budget. Ces principes essentiels sont exposés plus en détail dans le document IC/2009/7 intitulé IOM's Financial and Administrative Policies Applicable to Operational Projects Funded by Voluntary Contributions.

14. **Les dépenses directes** sont celles que l'Organisation engage pour des activités de projet déterminées et qui peuvent être directement attribuées à ces dernières. Les dépenses directes sont incorporées dans le budget des projets et imputées sur celui-ci. Il s'agit notamment des dépenses liées au personnel de projet, à l'équipement, aux locaux, aux frais de déplacement et à tout ce qui est nécessaire pour atteindre les objectifs du projet.

15. **Les dépenses indirectes** sont celles que l'OIM engage pour des services d'appui administratif qui ne peuvent pas être directement attribués à des projets précis. Il s'agit pour l'essentiel des services administratifs, des fonctions générales de supervision au Siège et dans les bureaux extérieurs, ainsi que des structures liées à la sécurité du personnel, qui permettent à l'Organisation d'œuvrer avec efficacité et cohérence dans le monde entier.

16. **L'imputation directe des dépenses aux projets** (« projectization ») est la pratique suivie par l'OIM pour répartir les dépenses afférentes aux activités de projet en fonction du temps que le personnel y consacre. Chaque activité de l'OIM se voit attribuer un code de projet, utilisé pour enregistrer tous les versements de fonds et toutes les dépenses qui s'y rattachent. Chaque projet est géré par un administrateur de projet, qui est comptable de l'utilisation efficace des ressources pour atteindre les objectifs du projet.

17. **La commission pour frais généraux liés aux projets** est un pourcentage prélevé sur le total des dépenses directes liées aux projets ; elle est utilisée à titre d'appoint pour financer la structure de base de l'Organisation et couvrir la redevance de l'OIM au titre de sa participation au mécanisme du DSS ainsi que d'autres dépenses se rapportant à la sécurité du personnel. Le montant actuel de la commission pour frais généraux liés aux projets représente 7 % du total des dépenses.

18. **Indemnités de cessation de service** : il s'agit de la somme des prestations dues à un membre du personnel à la cessation de service, conformément au contrat d'emploi ou au Statut et Règlement du personnel. Pour le personnel relevant de la partie administrative du budget, une méthode budgétaire est appliquée pour le paiement des indemnités dues à la cessation de service du personnel qui quitte l'Organisation. Cependant, la majorité des membres du personnel sont couverts par la partie opérationnelle du budget, et une réserve équivalente au total estimatif de ces indemnités est donc maintenue. Pour cela, un prélèvement est effectué à hauteur de 4 % des dépenses de personnel de chaque projet. Ce pourcentage est revu à intervalles réguliers pour en vérifier la pertinence. Les indemnités dues à la cessation de service comprennent : a) les indemnités de départ ou de licenciement ; b) la compensation financière des congés annuels non utilisés ; c) d'autres prestations dues, telles que la prime de rapatriement et les frais de voyage pour le personnel de la catégorie des administrateurs ; et d) l'assurance maladie après la cessation de service.

TABLEAUX SYNOPTIQUES

Partie administrative du budget (financée par les contributions assignées des États Membres)

	2023 (S/32/6) Francs suisses	2024 Prévisions Francs suisses
Administration	65 352 240	77 113 216

Partie opérationnelle du budget (financée par les contributions volontaires)

SERVICES/APPUIS	2023 (C/113/7) Dollars É.-U.	2024 Prévisions Dollars É.-U.
I. Programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise	720 513 000	1 005 793 200
II. Migration et santé	225 058 300	276 286 100
III. Migration et développement durable	38 953 500	40 308 800
IV. Migration régulée	194 446 400	332 411 900
V. Migration assistée	57 334 900	104 793 400
VI. Politiques, recherche et communication en matière migratoire	4 962 600	13 237 400
VII. Programmes concernant les biens fonciers et immobiliers et les réparations	206 500	18 866 200
VIII. Appui aux programmes de caractère général	23 491 800	47 183 000
TOTAL	1 264 967 000	1 838 880 000

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE RENFORCÉE

19. L'Administration a pour objectif de maximiser les crédits budgétaires limités dont dispose l'Organisation afin de renforcer son efficacité et son impact, et ainsi d'assurer sa capacité à œuvrer au service des migrants et des États Membres.

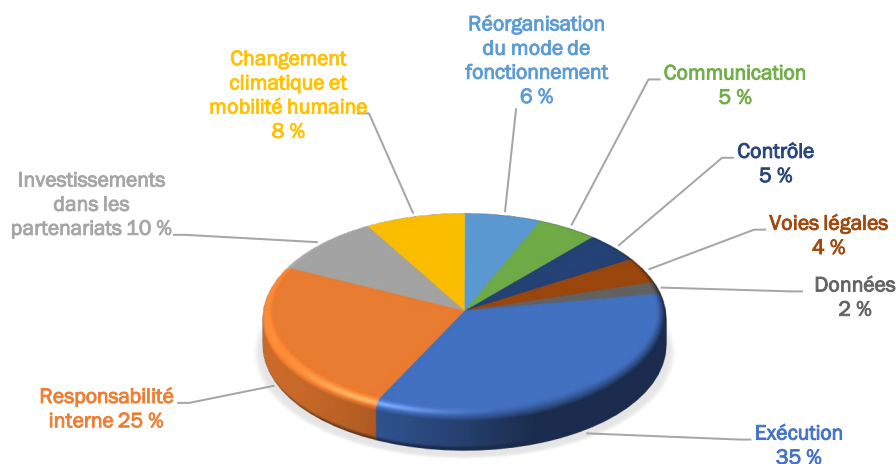
20. Compte tenu de l'augmentation échelonnée sur cinq ans de la partie administrative du budget approuvée par le Comité permanent des programmes et des finances au titre de la résolution n° 31 du 28 juin 2022 relative à l'investissement dans la structure de base de l'OIM, l'affectation du montant correspondant à l'augmentation pour la deuxième année est restée guidée par la répartition proportionnelle entre les grands domaines de la réforme budgétaire que sont l'exécution (53 %), le contrôle (30 %) et le perfectionnement (17 %).

21. L'affectation du montant correspondant à l'augmentation générale du budget de base, qui procède de l'augmentation de la part administrative du budget et des revenus de soutien opérationnel, a été guidée par un ensemble de priorités définies par la Directrice générale, qui recouvrent : a) le changement climatique et la mobilité humaine ; b) les voies légales et la mobilité de la main-d'œuvre ; c) les investissements dans les partenariats ; et d) la réalisation de progrès tangibles dans l'exécution des décisions relatives à la réforme budgétaire.

22. En conséquence, il est prévu, concernant l'affectation de l'augmentation générale du budget, d'accorder la priorité au financement des postes de chef de mission et de chargé de la gestion des ressources dans le reste des bureaux de pays visés par la résolution n° 31 du Comité permanent. Pour garantir une large répartition des fonds additionnels, les postes de chef de mission et de chargé de la gestion des ressources dans les bureaux de pays concernés seront financés à hauteur de 50 % la deuxième année. La répartition proportionnelle des fonds prélevés sur la part administrative du budget ne suffisant pas à couvrir ces dépenses, une part du financement nécessaire est couverte par les RSO. Au titre de leur rôle de première ligne de défense de l'Organisation, les chefs de mission et les chargés de la gestion des ressources sont responsables au premier chef de la gestion, du suivi, du contrôle et de la bonne administration des activités en matière de finances, de budget, de trésorerie, de ressources humaines, d'achats, de logistique et d'informatique. Ces fonctions sont essentielles pour assurer la fourniture de services aux migrants et aux États Membres et pour garantir la conformité avec les politiques et les mesures de contrôle interne applicables à la gestion des ressources financières confiées à l'Organisation.

23. Dans les bureaux régionaux, les efforts restent axés sur la normalisation et le renforcement des structures à travers la création, entre autres, de postes de fonctionnaire régional chargé des finances et du budget, de spécialiste des ressources humaines, de spécialiste des technologies de l'information et de la communication, de spécialiste des médias et de la communication, de chargé de l'élaboration des projets et de spécialiste du développement durable. Ces postes doivent permettre de doter les bureaux extérieurs de fonctions de contrôle et d'orientations y afférentes conformément aux politiques, processus et contrôles internes dans des domaines tels que l'élaboration de projets, le renforcement des capacités en matière de médias et de communication et le développement durable.

24. Une importance stratégique est également accordée au renforcement des structures internes, en particulier en ce qui concerne la mobilisation du secteur privé, les médias et la communication, le resserrement des partenariats ainsi que la mise en place des structures nécessaires liées à l'initiative de réorganisation du mode de fonctionnement et au nouveau système de planification des ressources d'entreprise qui y est associé. Par ailleurs, la responsabilité interne sera favorisée par le renforcement des fonctions juridiques, administratives, de ressources humaines et de contrôle financier.



25. La section suivante présente les changements, y compris les postes nouvellement créés, qui seront intégrés dans la structure existante en utilisant l'augmentation de la partie administrative du budget, conformément à la résolution n° 31 du Comité permanent, ainsi que l'augmentation du budget des RSO.

SIEGE

26. Le Siège est chargé de formuler la politique institutionnelle, des directives et une stratégie, de définir des normes et des procédures de contrôle de la qualité, et de gérer les connaissances. Le Siège est composé d'un bureau exécutif et de dix départements.

27. Les effectifs au Siège destinés à renforcer des fonctions essentielles conformément aux changements structurels sont énumérés ci-après.

I. Directrice générale

- Création, dans la catégorie des administrateurs, des postes suivants :
 - Trois postes chargés de renforcer l'audit interne, l'analyse des données, l'établissement de rapports et le contrôle de la qualité au sein du Bureau de l'Inspecteur général
 - Deux postes chargés des enquêtes au sein du Bureau de l'Inspecteur général
 - Un poste d'appui aux fonctions juridiques en lien avec la plateforme Nous sommes tous concernés (We are all in), axé sur la gouvernance et la responsabilité, au sein du Bureau de l'Inspecteur général
- Transfert du Centre administratif de Manille au Bureau de l'Inspecteur général d'un poste d'auditeur interne principal, de la catégorie des administrateurs

II. Bureau exécutif

- Création, dans la catégorie des administrateurs, de cinq postes chargés de renforcer les capacités dans le domaine de la stratégie de communication, des solutions numériques et des médias sociaux et de la photographie au sein de l'Unité Médias et communication
- Création, dans la catégorie des services généraux, d'un poste chargé de renforcer/d'appuyer les fonctions de communication publique au sein de l'Unité Médias et communication
- Transfert du Bureau du Chef de Cabinet à l'Unité Médias et communication du poste de porte-parole, de la catégorie des administrateurs

Département des relations extérieures

- Création, dans la catégorie des administrateurs, des postes suivants :
 - Un poste chargé de coordonner la mobilisation des ressources au sein de la Division des relations avec les donateurs

- Trois postes chargés de renforcer les relations avec les donateurs, les campagnes de collecte de fonds et les liens avec les diasporas au sein de la Division des relations avec les donateurs
- Un poste chargé des questions relatives aux politiques migratoires au sein de la Division des partenariats avec les Nations Unies

Département de la planification stratégique et des résultats institutionnels

- Création, dans la catégorie des administrateurs, d'un poste chargé de renforcer les processus de réorganisation du mode de fonctionnement et le processus administratif PRIMA au sein de l'Unité PRIMA
- Création, dans la catégorie des services généraux, de deux postes d'appui aux processus de réorganisation du mode de fonctionnement et au processus administratif PRIMA au sein de l'Unité PRIMA

III. Directeur général adjoint chargé des opérations

- Création, dans la catégorie des administrateurs, d'un poste chargé de renforcer les capacités de l'Unité des initiatives en espèces

Département de la coordination de la paix et du développement

- Création, dans la catégorie des administrateurs, des postes suivants :
 - Trois postes chargés du renforcement des capacités techniques de conception et de mise en œuvre de projets à l'échelle mondiale au sein de la Division Migration, environnement, changement climatique et réduction des risques de catastrophe
 - Un poste d'appui aux questions relevant des droits humains au sein de la Division Transition et redressement
 - Un poste chargé de renforcer les fonctions de développement communautaire au sein de l'Unité du développement durable

Département de l'appui aux programmes et de la gestion des migrations

- Création, dans la catégorie des administrateurs, des postes suivants :
 - Un poste chargé de renforcer le programme Éléments essentiels de gestion des migrations au sein de l'Unité de coordination et d'appui au développement des capacités
 - Deux postes chargés de superviser les activités afférentes aux solutions relatives aux frontières et à l'identité ainsi qu'à la réadmission au sein de la Division de la gouvernance de l'immigration et des frontières
 - Trois postes d'appui à la mobilisation des diasporas et à la gestion de la migration de main-d'œuvre au sein de la Division Mobilité de la main-d'œuvre et inclusion sociale
 - Un poste chargé de renforcer les initiatives de lutte contre la traite au sein de la Division de la protection
- Transfert du Bureau régional de Bruxelles des postes ci-après de la catégorie des administrateurs :
 - Chef de l'Unité Santé mentale, réponse psychosociale et communication interculturelle
 - Spécialiste de la santé mentale et du soutien psychosocial

Département des opérations et des situations d'urgence

- Création, dans la catégorie des administrateurs, des postes suivants :
 - Quatre postes d'appui aux opérations, aux interventions d'urgence et à la gestion mondiale des crises au sein du Bureau du Directeur
 - Six postes d'appui aux activités relatives à la préparation et à la réponse, à la coordination et à la gestion des camps, aux abris, à la gestion mondiale des stocks et à la gestion de l'information au sein de la Division de préparation et de réponse

- Un poste chargé d'améliorer la conformité au sein de la Division des réinstallations et de la gestion des mouvements

Département des politiques et de la recherche

- Création, dans la catégorie des administrateurs, des postes suivants :
 - Un poste d'appui à la coordination au sein du Bureau du Directeur
 - Deux postes chargés de renforcer l'appui aux politiques au sein de l'Unité de la coordination des politiques
 - Un poste d'appui à la prise en compte systématique des éléments du droit international de la migration au sein de l'Unité du droit international de la migration
 - Un poste chargé de l'innovation et de la gestion des connaissances au sein de l'Unité Innovation et gestion des connaissances
- Création, dans la catégorie des services généraux, des postes suivants :
 - Un poste d'appui administratif au sein du Bureau du Directeur
 - Un poste chargé du contrôle de la qualité des publications au sein de la Division de la recherche sur la migration et des publications

IV. Directeur général adjoint chargé de la gestion et des réformes

- Création, dans la catégorie des administrateurs, des postes suivants :
 - Un poste chargé de renforcer l'Unité Prévention et réponse à l'exploitation et aux atteintes sexuelles et au harcèlement sexuel
 - Un poste chargé de renforcer l'Unité Genre et diversité
 - Un poste d'appui aux initiatives de durabilité environnementale au sein de l'Unité de la durabilité environnementale
 - Un poste d'appui à la santé, à la sécurité et au bien-être du personnel au sein de l'Unité de médecine du travail
 - Un poste chargé d'appuyer les initiatives dans le domaine de la déontologie et de l'intégrité et de mettre en œuvre des programmes de formation au sein du Bureau de la déontologie
 - Un poste d'appui consultatif en matière de sécurité au sein du Bureau de la sécurité du personnel

Département de la gestion financière et administrative

- Création, dans la catégorie des administrateurs, des postes suivants :
 - Quatre postes d'appui aux processus de réorganisation du mode de fonctionnement au sein de la Division Finances et comptabilité
 - Trois postes chargés de renforcer plus avant les fonctions statutaires générales de gestion, de contrôle et de politique des comptes au sein de la Division Finances et comptabilité
 - Un poste à l'appui des fonctions chargées de la réorganisation du mode de fonctionnement au sein de l'Unité chargée des conseils en matière de gestion des ressources au Siège
 - Trois postes d'appui aux fonctions de contrôle dans le domaine financier et de la gestion des ressources au sein de l'Unité chargée des conseils en matière de gestion des ressources au Siège
 - Un poste chargé de renforcer les fonctions de contrôle et d'analyse du budget au sein de la Division du budget
 - Trois postes chargés de renforcer les processus de réorganisation du mode de fonctionnement au sein de la Division du budget
 - Un poste, partiellement financé, chargé de fournir des services de gestion des ressources au sein de l'Unité d'appui aux interventions d'urgence

- Deux postes d'appui aux processus de réorganisation du mode de fonctionnement au sein de la Division de la chaîne d'approvisionnement
- Trois postes d'appui aux achats, à l'élaboration de politiques et à la gestion de la chaîne d'approvisionnement à l'échelle mondiale au sein de la Division de la chaîne d'approvisionnement
- Un poste d'appui aux solutions bancaires au sein de la Division de la trésorerie
- Création, dans la catégorie des services généraux, des postes suivants :
 - Deux postes chargés d'appuyer la comptabilité générale et d'établir des rapports en lien avec les fonctions de réorganisation du mode de fonctionnement au sein de la Division Finances et comptabilité
 - Un poste chargé des fonctions d'appui budgétaire au sein de la Division du budget
 - Un poste à l'appui des fonctions chargées des processus et de l'établissement des rapports au sein de l'Unité chargée des conseils en matière de gestion des ressources au Siège

Département de la gestion des ressources humaines

- Création, dans la catégorie des administrateurs, des postes suivants :
 - Un poste chargé de renforcer l'établissement des rapports relatifs aux ressources humaines au sein du Bureau du Directeur
 - Trois postes chargés des questions juridiques et politiques relatives aux ressources humaines au sein de l'Unité Politique de ressources humaines
 - Quatre postes chargés de la diversité et de l'inclusion, de l'analyse des effectifs et du recrutement stratégique de talents au sein de l'Unité de la gestion intégrée des talents
- Création, dans la catégorie des services généraux, des postes suivants :
 - Un poste d'appui aux activités de dotation en effectifs et de mobilité au sein de l'Unité Politique de ressources humaines
 - Un poste d'appui aux processus de réorganisation du mode de fonctionnement en lien avec la gestion des résultats au sein de l'Unité de la gestion intégrée des talents
 - Quatre postes d'appui à la gestion des talents, aux solutions d'apprentissage et à la gestion des résultats au sein de l'Unité de la gestion intégrée des talents
 - Un poste d'appui au bien-être et au conseil du personnel au sein de l'Unité du bien-être du personnel

Département des technologies de l'information et de la communication

- Création, dans la catégorie des administrateurs, des postes suivants à Valence (Espagne) :
 - Trois postes d'appui en matière de réseau et de cybersécurité mondiale
 - Dix postes d'appui à la mise en place de solutions ERP
- Création, dans la catégorie des agents recrutés sur le plan national, de deux postes d'appui à la formation aux systèmes ERP à Valence (Espagne)
- Transfert du Centre administratif de Manille à l'Unité Architecture et technologie d'entreprise à Valence (Espagne) d'un poste de spécialiste principal des technologies de l'information et de la communication, de la catégorie des administrateurs

Département des affaires juridiques

- Création, dans la catégorie des administrateurs, des postes suivants :
 - Un poste chargé de renforcer/d'améliorer les capacités générales d'appui juridique à l'échelle mondiale au sein du Bureau du Directeur
 - Deux postes chargés de gérer les processus de réorganisation du mode de fonctionnement au sein du Bureau du Directeur

- Un poste chargé de renforcer les capacités de la Division du droit des contrats
- Deux postes chargés de donner des avis sur toutes sortes de questions juridiques générales et sur des affaires relevant du droit administratif au sein de la Division Droit commun et administratif
- Deux postes chargés d'appuyer/de faciliter la protection des données au sein de la Division du droit institutionnel et de l'appui aux programmes
- Création, dans la catégorie des services généraux, d'un poste d'appui administratif au sein de la Division Droit commun et administratif

CENTRES ADMINISTRATIFS

28. Les centres administratifs de Manille et Panama sont des pôles administratifs qui apportent un soutien considérable au réseau mondial de bureaux de l'Organisation.

Centre administratif de Manille

- Création, dans la catégorie des administrateurs, d'un poste d'appui aux solutions ERP
- Création, dans la catégorie des agents recrutés sur le plan national, des postes suivants :
 - Un poste d'appui à la santé, à la sécurité et au bien-être du personnel au sein de l'Unité de médecine du travail
 - Deux postes d'appui aux solutions ERP
- Création, dans la catégorie des services généraux, des postes suivants :
 - Trente postes au soutien des services d'appui à l'échelle mondiale
 - Deux postes d'appui à la gestion des talents, aux solutions d'apprentissage et à la gestion des résultats
 - Trois postes chargés du renforcement de l'administration des pensions
- Transfert des postes suivants de la catégorie des administrateurs :
 - Un poste d'auditeur interne principal au Bureau de l'Inspecteur général au Siège
 - Un poste de coordonnateur mondial de l'épidémiologie et des recherches sur la santé dans le contexte migratoire au sein de l'Institut mondial des données à Berlin (Allemagne)
 - Un poste de spécialiste principal des technologies de l'information et de la communication au sein de l'Unité Architecture et technologie d'entreprise à Valence (Espagne)

Centre administratif de Panama

- Création, dans la catégorie des administrateurs, des postes suivants :
 - Un poste chargé d'appuyer le Chef du Centre administratif de Panama en matière de coordination, tant en interne qu'en externe
 - Un poste de juriste principal chargé de diriger le pôle juridique pour la région Amériques
 - Un poste de juriste chargé de fournir un appui en matière de droit commun et de droit des contrats au sein du pôle juridique
 - Un poste d'appui à la santé, à la sécurité et au bien-être du personnel au sein de l'Unité de médecine du travail
 - Un poste d'appui au Médiateur
 - Un poste d'appui aux fonctions de conseil au personnel
- Création, dans la catégorie des agents recrutés sur le plan national, des postes suivants :
 - Un poste chargé de fournir des services juridiques à l'échelle mondiale
 - Un poste d'appui aux fonctions chargées des relations avec les donateurs

- Création, dans la catégorie des services généraux, des postes suivants :
 - Trois postes d'appui administratif au sein de l'Unité de médecine du travail
 - Deux postes d'appui aux fonctions juridiques et de soutien administratif
 - Deux postes chargés de renforcer/d'appuyer les fonctions de communication publique
- Suppression, dans la catégorie des agents recrutés sur le plan national, d'un poste d'auditeur adjoint

INSTITUT MONDIAL DES DONNÉES

29. L'Institut mondial des données, placé sous la supervision administrative du Directeur général adjoint chargé des opérations et situé à Berlin (Allemagne), est chargé de fournir en temps voulu des analyses fondées sur des éléments factuels de données sur des questions relatives à la migration dans le monde.

- Création, dans la catégorie des administrateurs, des postes suivants :
 - Un poste chargé de fournir en temps voulu des analyses de qualité, reposant sur des données, relatives aux schémas de mobilité à l'échelle mondiale au sein de l'Unité de la Matrice de suivi des déplacements
 - Trois postes chargés de renforcer l'appui à la gestion des données, à l'analyse prospective et aux sciences des données au sein de l'Unité de la Matrice de suivi des déplacements
- Création, dans la catégorie des services généraux, d'un poste d'appui administratif au sein du Bureau du Directeur
- Transfert du Centre administratif de Manille d'un poste de coordonnateur mondial de l'épidémiologie et des recherches sur la santé dans le contexte migratoire, de la catégorie des administrateurs

BUREAUX REGIONAUX, BUREAUX DE PAYS ET BUREAUX SPECIAUX DE LIAISON

30. Les bureaux régionaux exercent des responsabilités de supervision à l'égard des bureaux de pays qui leur sont rattachés. Leur configuration doit permettre d'appuyer et de surveiller les activités se rapportant à la migration mises en œuvre à l'échelle mondiale, et de mieux utiliser les ressources de base et les compétences spécialisées à l'intérieur des régions et entre elles. Les bureaux spéciaux de liaison sont chargés des relations avec les organismes multilatéraux. Afin de renforcer la capacité des bureaux régionaux et des bureaux spéciaux de liaison, il est proposé d'apporter les changements ci-après, conformément à l'objectif visant à consolider la présence de l'Organisation sur le terrain, où elle est plus proche des bénéficiaires de ses services.

Bureau régional de Bangkok

- Création, dans la catégorie des administrateurs, des postes suivants :
 - Un poste chargé de renforcer la mise en œuvre de la Stratégie institutionnelle en matière de migration et de développement durable
 - Un poste d'appui aux fonctions régionales chargées des technologies de l'information et de la communication
 - Un poste chargé de renforcer les fonctions de conseil au personnel
- Création, dans la catégorie des agents recrutés sur le plan national, des postes suivants d'appui aux fonctions chargées des relations avec les donateurs :
 - Un poste à Tokyo (Japon)
 - Un poste à Séoul (République de Corée)
- Création, dans la catégorie des services généraux, des postes suivants :
 - Un poste chargé d'assister les spécialistes thématiques régionaux
 - Deux postes chargés de renforcer/d'appuyer les fonctions de communication publique

- Transfert d'Australie aux Fidji d'un poste de chargé de l'élaboration des projets
- Dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution n° 31 du Comité permanent, des fonds ont été alloués pour financer partiellement les postes de chef de mission et de chargé de la gestion des ressources dans les bureaux de pays suivants (en plus des bureaux de pays ayant bénéficié d'un financement de base partiel en 2023) : Afghanistan, Australie, Fidji, Inde, Indonésie, République islamique d'Iran, Malaisie, États fédérés de Micronésie, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam.

Bureau régional de Bruxelles

- Création, dans la catégorie des administrateurs, des postes suivants :
 - Un poste d'appui aux fonctions régionales de gestion des ressources
 - Un poste de spécialiste des voies légales
- Reclassement de la catégorie des agents recrutés sur le plan national à la catégorie des administrateurs d'un poste de chargé de la conformité avec les normes de l'Union européenne
- Création, dans la catégorie des agents recrutés sur le plan national, de deux postes d'appui aux fonctions chargées des relations avec les donateurs à Berlin (Allemagne)
- Création, dans la catégorie des services généraux, d'un poste d'appui aux fonctions chargées des relations avec les donateurs à Londres (Royaume-Uni)
- Reclassement de la catégorie des agents recrutés sur le plan national à la catégorie des administrateurs d'un poste de chargé de liaison à Londres (Royaume-Uni)
- Transfert des postes suivants de la catégorie des administrateurs au Département de l'appui aux programmes et de la gestion des migrations au Siège :
 - Chef de l'Unité Santé mentale, réponse psychosociale et communication interculturelle
 - Spécialiste de la santé mentale et du soutien psychosocial
- Dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution n° 31 du Comité permanent, des fonds ont été alloués pour financer partiellement les postes de chef de mission et de chargé de la gestion des ressources dans les bureaux de pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suisse et République tchèque.

Bureau régional de Vienne

- Création, dans la catégorie des administrateurs, des postes suivants :
 - Un poste de fonctionnaire chargé du budget et des finances visant à renforcer les fonctions régionales de contrôle financier et de budgétisation
 - Un poste chargé de renforcer les fonctions de conseil au personnel
 - Trois postes d'appui à la préparation et à la réponse ainsi qu'à la gestion mondiale des stocks en Türkiye
- Création, dans la catégorie des services généraux, des postes suivants :
 - Un poste chargé d'assister les spécialistes thématiques régionaux
 - Deux postes chargés de renforcer/d'appuyer les fonctions de communication publique
- Reclassement de la catégorie des services généraux à la catégorie des administrateurs d'un poste chargé des opérations et des situations d'urgence
- Dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution n° 31 du Comité permanent, des fonds ont été alloués pour financer partiellement les postes de chef de mission et de chargé de la gestion des ressources dans les bureaux de pays suivants : Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, Kazakhstan, République de Moldova, Fédération de Russie, Türkiye et Ukraine.

Bureau régional de San José

- Création, dans la catégorie des administrateurs, des postes suivants au sein du Bureau de l'OIM à Washington, D.C. :
 - Un poste, partiellement financé, chargé de renforcer les fonctions de gestion des ressources
 - Un poste de spécialiste des voies légales

- Un poste de chargé du suivi des projets
- Création, dans la catégorie des agents recrutés sur le plan national, des postes suivants au sein du Bureau de l'OIM à Washington, D.C. :
 - Un poste chargé d'assurer des fonctions de coordination et de liaison
 - Un poste de chargé de la liaison avec le Congrès
 - Un poste chargé de renforcer/d'appuyer les fonctions de communication publique
 - Un poste de chargé des partenariats multilatéraux
- Création, dans la catégorie des services généraux, des postes suivants au sein du Bureau de l'OIM à Washington, D.C. :
 - Deux postes, partiellement financés, d'appui aux fonctions de gestion des ressources
 - Un poste chargé de fournir des services de gestion financière
 - Un poste, partiellement financé, d'appui aux fonctions de communication publique
- Dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution n° 31 du Comité permanent, des fonds ont été alloués pour financer partiellement les postes de chef de mission et de chargé de la gestion des ressources dans les bureaux de pays suivants (en plus des bureaux de pays ayant bénéficié d'un financement de base partiel en 2023) : Belize, Canada, Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, États-Unis d'Amérique, Guatemala, Mexique, Nicaragua et Panama.

Bureau régional de Buenos Aires

- Dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution n° 31 du Comité permanent, des fonds ont été alloués pour financer partiellement les postes de chef de mission et de chargé de la gestion des ressources dans les bureaux de pays suivants : Argentine, État plurinational de Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Équateur, Paraguay, Pérou et République bolivarienne du Venezuela.

Bureau régional du Caire

- Création, dans la catégorie des administrateurs, d'un poste de fonctionnaire chargé du budget et des finances visant à renforcer les fonctions régionales de contrôle financier et de budgétisation
- Création, dans la catégorie des administrateurs, d'un poste au Qatar chargé de diriger les activités et les initiatives de collecte de fonds dans les pays du Golfe en concertation avec la Division des relations avec les donateurs au Siège
- Création, dans la catégorie des services généraux, de deux postes chargés de renforcer/d'appuyer les fonctions de communication publique
- Suppression, dans la catégorie des administrateurs, d'un poste de chargé de recherche
- Dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution n° 31 du Comité permanent, des fonds ont été alloués pour financer partiellement les postes de chef de mission et de chargé de la gestion des ressources dans les bureaux de pays suivants (en plus des bureaux de pays ayant bénéficié d'un financement de base partiel en 2023) : Algérie, Bahreïn, Égypte, Iraq, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Maroc, Qatar, Tunisie et Yémen.

Bureau régional de Dakar

- Création, dans la catégorie des administrateurs, des postes suivants :
 - Un poste d'appui aux fonctions chargées des médias et de la communication
 - Un poste d'appui aux fonctions chargées des technologies de l'information et de la communication
 - Un poste chargé de renforcer les fonctions de conseil au personnel
- Création, dans la catégorie des services généraux, des postes suivants :
 - Deux postes chargés de renforcer/d'appuyer les fonctions de communication publique
 - Un poste chargé d'assister les spécialistes thématiques régionaux

- Suppression, dans la catégorie des administrateurs, d'un poste de chargé régional de la liaison et des politiques
- Reclassement de la catégorie des agents recrutés sur le plan national à la catégorie des administrateurs d'un poste de chargé de l'élaboration des projets
- Dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution n° 31 du Comité permanent, des fonds ont été alloués pour financer partiellement les postes de chef de mission et de chargé de la gestion des ressources dans les bureaux de pays suivants (en plus des bureaux de pays ayant bénéficié d'un financement de base partiel en 2023) : Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana et Nigéria.

Bureau régional de Nairobi

- Création, dans la catégorie des administrateurs, des postes suivants :
 - Un poste de fonctionnaire chargé du budget et des finances visant à renforcer les fonctions régionales de contrôle financier et de budgétisation
 - Un poste de spécialiste régional des ressources humaines chargé de renforcer les fonctions régionales relatives aux ressources humaines
 - Un poste chargé de renforcer la mise en œuvre de la Stratégie institutionnelle en matière de migration et de développement durable
 - Un poste d'appui aux fonctions chargées des technologies de l'information et de la communication
 - Un poste d'appui au Médiateur
 - Un poste d'appui consultatif en matière de sécurité mobilisable en renfort à l'échelle mondiale
 - Un poste chargé de renforcer les fonctions de conseil au personnel
- Création, dans la catégorie des agents recrutés sur le plan national, d'un poste d'appui aux fonctions chargées des relations avec les donateurs
- Création, dans la catégorie des services généraux, de deux postes chargés de renforcer/d'appuyer les fonctions de communication publique
- Suppression, dans la catégorie des administrateurs, d'un poste de chargé régional de la liaison et des politiques
- Suppression, dans la catégorie des agents recrutés sur le plan national, d'un poste de chargé régional de l'appui dans les situations d'urgence et d'après-crise
- Dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution n° 31 du Comité permanent, des fonds ont été alloués pour financer partiellement les postes de chef de mission et de chargé de la gestion des ressources au Kenya (en plus des bureaux de pays ayant bénéficié d'un financement de base partiel en 2023).

Bureau régional de Pretoria

- Création, dans la catégorie des services généraux, d'un poste chargé de la sécurité du personnel
- Dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution n° 31 du Comité permanent, des fonds ont été alloués pour financer partiellement les postes de chef de mission et de chargé de la gestion des ressources dans les bureaux de pays suivants (en plus des bureaux de pays ayant bénéficié d'un financement de base partiel en 2023) : Afrique du Sud, Angola, République démocratique du Congo, Maurice et Zimbabwe.

Bureau de l'OIM auprès des Nations Unies à New York (États-Unis d'Amérique)

- Création, dans la catégorie des administrateurs, de deux postes chargés de nouer des partenariats avec des entreprises et de traiter les documents relatifs aux subventions en concertation avec la Division des relations avec les donateurs au Siège
- Création, dans la catégorie des services généraux, d'un poste d'appui aux fonctions chargées des relations avec les donateurs

PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION



CONSTITUTION ET GOUVERNANCE

31. Créée en décembre 1951, l'Organisation a commencé ses opérations au début de 1952 en tant que Comité intergouvernemental pour les migrations européennes. Sa constitution a été adoptée le 19 octobre 1953 et est entrée en vigueur le 30 novembre 1954. Un certain nombre d'amendements apportés à la Constitution sont entrés en vigueur le 14 novembre 1989, et le nom de l'Organisation a été modifié en Organisation internationale pour les migrations. D'autres amendements ont été effectués et sont entrés en vigueur le 21 novembre 2013 ; ils ont conduit aux structures de gouvernance actuelles et ne comportent aucune obligation nouvelle pour les États Membres.

32. En vertu de ces amendements à la Constitution, les organes de l'Organisation sont le Conseil, le Comité permanent des programmes et des finances et l'Administration. Le Conseil, au sein duquel chaque État Membre a un représentant qui dispose d'une voix, est l'autorité suprême de l'Organisation et c'est lui qui détermine ses grandes orientations. Le Comité permanent, qui est ouvert à l'ensemble des Membres, se réunit deux fois par an pour examiner et passer en revue les politiques, les programmes et les activités et pour débattre de questions budgétaires et financières. Entre les sessions du Conseil, il prend toute décision urgente sur des questions qui relèvent de la compétence du Conseil.

33. Ces dix dernières années, l'Organisation a profondément changé : ses dépenses d'opérations ont augmenté de plus de 140 %, sa composition n'a cessé de s'élargir – elle est aujourd'hui presque universelle – et ses effectifs se sont rapidement accrus. Sur le plan institutionnel, le rôle de l'Organisation s'est élargi, la migration étant devenue une question de première importance pour la communauté internationale. L'intégration de l'OIM dans le système des Nations Unies, en 2016, et l'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, en 2018, illustrent ce rôle plus central et les responsabilités croissantes de l'Organisation à l'échelle mondiale.

34. C'est dans ce contexte que les États Membres ont adopté la résolution du Conseil n° 1385 du 28 octobre 2020 sur le renforcement de la structure de la haute direction de l'Organisation, à la suite d'une proposition du Directeur général en ce sens. L'Administration, qui comprend un directeur général, les directeurs généraux adjoints et un personnel dont l'effectif est déterminé par le Conseil, est responsable de la gestion et de la direction de l'Organisation, conformément à la Constitution et aux orientations et décisions du Conseil et du Comité permanent. Le Directeur général, qui est la plus haute autorité du Secrétariat, est élu par le Conseil pour un mandat de cinq ans et ne peut être réélu que pour un seul mandat additionnel. Le Directeur général nomme deux directeurs généraux adjoints pour la durée de son mandat : le Directeur général adjoint chargé des opérations, et le Directeur général adjoint chargé de la gestion et des réformes.

35. L'OIM est attachée au principe selon lequel des migrations qui s'effectuent en bon ordre et dans le respect de la dignité humaine sont bénéfiques aux migrants et à la société. Elle s'efforce de contribuer à relever les défis opérationnels de la migration, de favoriser la compréhension des questions de migration, de promouvoir le développement économique et social par la migration, et d'œuvrer au respect des droits humains et au bien-être des migrants.

36. Conformément à sa Constitution, les buts et les fonctions de l'Organisation sont les suivants :

- Prendre toutes mesures utiles en vue d'assurer le transfert organisé des migrants pour lesquels les facilités existantes sont inadéquates ou qui, autrement, ne seraient pas en mesure de partir sans assistance spéciale vers des pays offrant des possibilités de migration ordonnée.
- S'occuper du transfert organisé des réfugiés, des personnes déplacées et d'autres personnes ayant besoin de services internationaux de migration, pour lesquels des arrangements pourront être faits entre l'Organisation et les États intéressés, y compris ceux qui s'engagent à les accueillir.
- Fournir, à la demande des États intéressés et avec leur accord, des services de migration tels que le recrutement, la sélection, la préparation à la migration, les cours de langues, les activités d'orientation, les examens médicaux, le placement, les activités facilitant l'accueil et l'intégration, des services de consultation en matière de migration, ainsi que toute autre assistance conforme aux buts de l'Organisation.
- Fournir des services similaires, à la demande des États ou en coopération avec d'autres organisations internationales intéressées, pour la migration de retour volontaire, y compris le rapatriement librement consenti.

- Offrir aux États, ainsi qu'aux organisations internationales et autres organisations, un forum pour des échanges de vues et d'expériences et pour la promotion de la coopération et de la coordination des efforts internationaux sur les questions de migration internationale, y compris des études sur de telles questions en vue de développer des solutions pratiques.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

37. L'Administration s'emploie à faire en sorte que la structure organisationnelle demeure adaptée à la complexité croissante des diverses activités de l'Organisation. L'OIM a enregistré une croissance exponentielle ces dernières années en raison de l'évolution de la donne migratoire. Les changements observés dans la dynamique migratoire et les besoins en matière d'intervention humanitaire obligent l'Organisation à se positionner de façon à relever avec efficacité les nouveaux défis, afin d'exécuter son mandat et de répondre aux demandes et aux attentes croissantes de ses bénéficiaires, de ses États Membres et d'autres parties prenantes. Avec un budget des opérations évolutif et des activités mises en œuvre dans de nombreux pays du monde, il est fondamental que l'Organisation conserve des structures organisationnelles appropriées qui facilitent la mise en œuvre de ses activités et, dans le même temps, protègent ses biens grâce à des mécanismes de contrôle efficaces. La structure de base est régulièrement examinée pour s'assurer de son efficacité, et des améliorations appropriées sont présentées pour examen aux États Membres à l'occasion du processus budgétaire annuel.

38. Outre le Siège, basé à Genève, la structure organisationnelle de l'OIM est constituée des entités suivantes :

- Centres administratifs
- Bureaux régionaux
- Bureaux de pays

SIÈGE

39. Le Siège est chargé de formuler la politique, des directives et une stratégie institutionnelles, de définir des normes et des procédures de contrôle de la qualité, et d'assurer une surveillance, et se compose des structures ci-après, placées sous la responsabilité du Directeur général et des Directeurs généraux adjoints :

- Bureau exécutif
- Département des relations extérieures
- Département de la planification stratégique et des résultats institutionnels
- Département des opérations et des situations d'urgence
- Département de la coordination de la paix et du développement
- Département de l'appui aux programmes et de la gestion des migrations
- Département des politiques et de la recherche
- Département de la gestion financière et administrative
- Département de la gestion des ressources humaines
- Département des technologies de l'information et de la communication
- Département des affaires juridiques

Directeur général et Directeurs généraux adjoints

40. Le Directeur général est élu par le Conseil pour un mandat de cinq ans. Il dispose de l'autorité constitutionnelle pour gérer l'Organisation et mener des activités relevant de son mandat, en formulant des politiques cohérentes et en veillant à ce que l'élaboration des programmes s'accorde avec les priorités stratégiques. Le Directeur général nomme deux directeurs généraux adjoints pour la durée de

son mandat : le Directeur général adjoint chargé des opérations, et le Directeur général adjoint chargé de la gestion et des réformes.

41. Le **Bureau de l'Inspecteur général** donne des garanties indépendantes et objectives et fournit des études systématiques et des conseils afin d'améliorer la conception, l'exécution et les activités des programmes/projets et de leur apporter une valeur ajoutée. Il contribue à la supervision et au contrôle interne de l'Organisation par ses fonctions d'audit interne et d'enquête. La fonction d'audit interne fournit des garanties, des conseils et des éclairages objectifs et fondés sur les risques, tandis que la fonction d'enquête examine les allégations de manquement, notamment de fraude, de corruption et de conflits d'intérêts.

42. Le **Bureau des services de médiation** est l'entité indépendante chargée de la résolution informelle des litiges dans le cadre du système d'administration interne de la justice de l'OIM. Ses principales fonctions sont de travailler avec des personnes et des groupes au sein de l'Organisation afin de les aider à trouver des solutions pour résoudre des conflits, des questions ou des problèmes relatifs aux conditions d'emploi, et notamment à l'administration des prestations et avantages, aux méthodes de gestion ainsi qu'au comportement professionnel ou aux relations avec le personnel ; et de porter les problèmes systémiques à l'attention de l'Organisation aux fins de règlement. Conformément à sa charte, le Bureau des services de médiation s'emploie à préserver la confidentialité des personnes qui sollicitent ses services, reste neutre/impartial face aux préoccupations soulevées et est indépendant des structures officielles de l'Organisation. Il est ainsi en mesure d'assumer efficacement ses fonctions en conformité avec le Code de déontologie de l'International Ombuds Association, les politiques, règlements et règles de l'OIM ainsi que d'autres conventions interinstitutions visant à assurer l'équité et la régularité des procédures.

43. Le **Secrétariat du Réseau des Nations Unies sur les migrations** exerce les fonctions clés suivantes : apporter un soutien à toutes les composantes du Réseau afin de resserrer la collaboration entre les partenaires (le système des Nations Unies, les États Membres et d'autres parties prenantes) dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières ; superviser le mécanisme de renforcement des capacités prescrit par l'Assemblée générale des Nations Unies, qui comprend le Pôle du Réseau sur les migrations et le fonds d'affectation spéciale pluripartenaire en faveur des migrations ; aider les États Membres à assurer le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Pacte mondial, entre autres au moyen d'examen régionaux et dans le cadre du Forum d'examen des migrations internationales ; et coordonner l'établissement du rapport biennal du Secrétaire général des Nations Unies sur le Pacte mondial.

Bureau exécutif

44. Le Bureau exécutif gère l'Organisation et est globalement responsable de la formulation des politiques et de la supervision des activités, de façon à garantir leur conformité avec les priorités stratégiques. Il comprend les unités et les fonctions directement rattachées au Directeur général, qui fournissent des services consultatifs et/ou un appui direct à l'ensemble de l'Organisation.

45. Sous la direction du Chef de Cabinet, le Bureau exécutif aide le Directeur général et les Directeurs généraux adjoints à exécuter le mandat de l'Organisation et assure la planification stratégique et la coordination des objectifs d'organisation et de gestion fixés par le Directeur général ; il facilite le développement et le renforcement de la capacité de gestion et veille à ce que le Siège et les structures hors Siège prennent des mesures appropriées face aux difficultés organisationnelles ; il coordonne les activités complexes de l'Organisation, veille à l'obligation redditionnelle, au suivi et à la mise en œuvre des politiques et procédures organisationnelles, et facilite la coordination entre le Siège et le terrain. Il est également le point focal pour toutes les questions nécessitant une intervention directe, telles que les questions relatives à la dotation en effectifs, les questions financières et celles relatives à la présentation de rapports, et comprend les Conseillers régionaux principaux.

46. L'**Unité Médias et communication** supervise tous les aspects de la communication avec le public au sein de l'Organisation. Elle est chargée de la mobilisation des médias, de la gestion des crises médiatiques, des médias sociaux, de l'image institutionnelle et des campagnes menées à l'échelle mondiale de l'OIM, et gère son site Internet mondial dans le but d'améliorer la compréhension, dans l'opinion, du phénomène migratoire, de faire mieux connaître les politiques et les programmes de l'OIM et de positionner l'Organisation au centre du débat plus vaste sur la migration sous tous ses aspects.

47. Le **Secrétariat des organes directeurs** est l'interlocuteur institutionnel pour les relations avec les États Membres et observateurs en ce qui concerne les questions relatives aux organes directeurs. À ce titre, il prépare et coordonne les sessions du Conseil, du Comité permanent des programmes et des finances et de ses groupes de travail, et les consultations informelles. Il est le point de contact pour les informations concernant les réunions, pour la préparation et la révision des documents des organes directeurs en anglais, et pour la traduction des documents et publications officiels de l'OIM dans les trois langues officielles et, le cas échéant, dans d'autres langues. Il est également chargé de conceptualiser et d'organiser l'IDM, l'enceinte mondiale de dialogue sur les politiques migratoires de l'Organisation.

48. Les **Envoyés spéciaux du Directeur général** sont nommés à titre temporaire par le Directeur général pour représenter l'Organisation au niveau de la direction dans des domaines particulièrement importants pour l'Organisation, qui concernent soit un secteur géographique spécifique, soit une question précise.

Département des relations extérieures

49. Le Département des relations extérieures appuie et coordonne les relations de l'Organisation avec ses États Membres, les organisations intergouvernementales et la société civile. Il dirige et coordonne les relations extérieures de l'OIM, y compris son soutien aux processus consultatifs mondiaux et régionaux. Il coordonne en outre la participation de l'Organisation aux mécanismes, conférences et processus multilatéraux, ainsi que le suivi donné à des initiatives internationales de premier plan, y compris le Pacte mondial. Par ailleurs, le Département donne des orientations et apporte un appui en ce qui concerne la coopération institutionnelle avec les donateurs gouvernementaux, multilatéraux et du secteur privé, et est chargé d'élaborer les politiques, stratégies et outils de collecte de fonds.

50. La **Division des partenariats internationaux** instaure et suit les partenariats de l'OIM avec les organisations intergouvernementales extérieures aux Nations Unies et avec la société civile et d'autres institutions multilatérales et régionales. Elle élabore les contributions de l'OIM aux mécanismes consultatifs interétatiques sur la migration et fait fonction de point focal mondial pour la participation de l'Organisation à ces mécanismes en qualité de membre, de partenaire, d'observateur ou de fournisseur de services. Elle fait également fonction de point focal institutionnel pour la collaboration de l'OIM avec la société civile et les banques de développement multilatérales.

51. La **Division des partenariats avec les Nations Unies** est le point focal pour les relations institutionnelles de l'OIM et la liaison générale avec le système des Nations Unies, coordonnant la participation de l'Organisation aux mécanismes et processus des Nations Unies, le suivi donné aux initiatives de ces dernières et les partenariats avec les organismes des Nations Unies. Elle fournit des orientations au personnel de l'OIM sur la participation aux mécanismes de coordination des Nations Unies, y compris les équipes de pays des Nations Unies. Par ailleurs, elle noue et entretient des relations avec des plateformes et des acteurs de premier plan, tels que les parlements, les villes et les autorités locales. Enfin, elle fait fonction de point focal institutionnel pour l'action de l'OIM auprès de la jeunesse.

52. La **Division des relations** avec les donateurs est le point focal institutionnel pour la liaison avec les donateurs, l'établissement de partenariats avec le secteur privé, la mobilisation de fonds sans affectation spéciale, l'organisation de campagnes de collecte de fonds et les orientations sur les rapports aux donateurs. Plus particulièrement, elle est chargée de renforcer et de diversifier les ressources de l'OIM et sa collaboration avec les donateurs, traditionnels et non traditionnels; d'élaborer et de coordonner la mise en œuvre de la stratégie institutionnelle de mobilisation des ressources de l'OIM; d'assurer le secrétariat du Comité d'affectation des ressources pour la migration; et de gérer – en collaboration avec le Département des opérations et des situations d'urgence – la plateforme mondiale de gestion des crises.

53. L'**Unité du Pacte mondial sur les migrations** est le point focal institutionnel pour la coordination du soutien apporté par l'OIM à la mise en œuvre, au suivi et à l'examen du Pacte mondial, ainsi que pour toutes les questions relatives aux contributions de l'Organisation au Réseau des Nations Unies sur les migrations. Elle est principalement chargée de coordonner les contributions institutionnelles de l'OIM aux activités du Réseau et le soutien apporté par l'OIM aux États Membres et aux parties prenantes aux fins de la mise en œuvre, du suivi et de l'examen du Pacte mondial, et du renforcement interne des capacités requises.

Département de la planification stratégique et des résultats institutionnels

54. Le Département de la planification stratégique et des résultats institutionnels consolide les efforts déployés par l'OIM pour renforcer la planification et l'établissement de rapports, et aide le Directeur général adjoint chargé de la gestion et des réformes à mener à bien les réformes au titre du Cadre de gouvernance interne, telles que l'initiative de réorganisation du mode de fonctionnement. Il réunit les unités de l'Organisation chargées de la mise en œuvre de la gestion des risques, du suivi et de l'évaluation, de la gestion axée sur les résultats et de la conformité opérationnelle.

55. L'**Unité du Cadre de gouvernance interne** pilote le programme de réformes au titre du CGI et supervise, suit et coordonne les diverses initiatives relevant du Cadre en collaboration avec les départements compétents. Par l'intermédiaire des structures de gouvernance en place, y compris le Conseil du CGI et le Comité de pilotage du CGI, elle promeut l'appropriation des réformes au titre du CGI et la responsabilité dans toute l'Organisation. L'Unité est chargée d'élaborer et d'appliquer une stratégie de gestion du changement pour le CGI et d'appuyer le cadre qui régit la délégation de pouvoir à l'échelle de l'Organisation.

56. L'**Unité de la gestion des risques** supervise l'élaboration et la mise en œuvre du cadre institutionnel de gestion des risques, y compris l'adoption de déclarations d'appétence au risque et de protocoles pour l'établissement de rapports sur l'exposition aux risques au Directeur général et dans l'ensemble de l'Organisation. Elle améliore les méthodologies, les outils et les compétences à l'appui des prises de décisions en fonction des risques et aide la direction, le personnel et les partenaires de l'OIM à gérer les risques et à saisir les occasions d'une manière plus dynamique, plus cohérente et mieux intégrée.

57. L'**Unité de la gestion axée sur les résultats** pilote la gestion axée sur les résultats au niveau institutionnel. Elle fournit au personnel de toute l'Organisation des orientations sur la gestion axée sur les résultats et la planification stratégique conformément aux priorités institutionnelles et au Cadre stratégique de résultats. L'Unité promeut la cohérence dans l'établissement des rapports sur les résultats institutionnels à l'échelle mondiale, régionale et nationale, notamment grâce à la formation du personnel et à une communauté de praticiens de la gestion axée sur les résultats.

58. L'**Unité d'évaluation centrale** contribue activement au contrôle, à la responsabilité, à la transparence, à l'orientation stratégique, à la direction organisationnelle et à l'apprentissage au sein de l'Organisation. Elle coordonne également ses activités avec les autres unités du Département – à savoir celles chargées de la gestion axée sur les résultats, de la gestion des risques, de la conformité opérationnelle, du Cadre de gouvernance interne et de PRIMA – afin de tirer profit de synergies accrues.

59. L'**Unité de la conformité opérationnelle** supervise la conformité institutionnelle avec les règles, règlements et politiques de l'OIM en établissant régulièrement des rapports intersectoriels sur des sujets de préoccupation concernant la conformité en vue de donner suite aux recommandations formulées dans le cadre des vérifications et audits externes et internes et d'autres examens internes et externes à l'échelle de l'Organisation. L'Unité vise à intégrer des informations structurées, fondées sur des éléments factuels et orientées vers l'action sur des questions de gouvernance interne, les contrôles internes et les lacunes en matière de conformité grâce à des examens spécifiques des processus et des systèmes menés proactivement par la direction afin de renforcer les mesures préventives de l'Organisation face aux risques émergents.

60. L'**Unité PRIMA** facilite la maintenance et le perfectionnement continu du système PRIMA et fournit à ses utilisateurs un soutien et des orientations (conjointement avec le Département des technologies de l'information et de la communication). Elle améliore les processus afférents au cycle de vie des projets et fournit des capacités en matière d'établissement de rapports analytiques qui permettent à la direction de l'OIM d'être mieux à même de prendre des décisions fondées sur des données concernant la gestion du portefeuille de projets de l'OIM.

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT CHARGÉ DES OPÉRATIONS

61. Le Directeur général adjoint chargé des opérations supervise directement l'Unité du Fonds de l'OIM pour le développement et l'Unité des initiatives en espèces, ainsi que les structures organisationnelles suivantes: le Département des opérations et des situations d'urgence; le Département de la coordination de la paix et du développement; le Département de l'appui aux

programmes et de la gestion des migrations ; l'Institut mondial des données (situé à Berlin [Allemagne]) ; et le Département des politiques et de la recherche.

62. L'**Unité du Fonds de l'OIM pour le développement** apporte un soutien aux États Membres de l'OIM en développement et à ceux dont l'économie est en transition et – en coordination avec les bureaux régionaux – aux bureaux de pays concernés en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de projets de développement des capacités conjoints gouvernements-OIM portant sur des domaines précis de la gestion des migrations.

63. L'**Unité des initiatives en espèces** dirige les efforts institutionnels visant à accroître, coordonner et uniformiser l'utilisation que fait l'Organisation des formes d'aide en espèces. Elle conçoit des outils pertinents et examine les processus internes en concertation avec toutes les parties prenantes, tout en fournissant un soutien technique aux bureaux régionaux et de pays de l'OIM et en renforçant leurs capacités afin qu'ils soient bien armés pour mettre en œuvre avec efficacité les initiatives en espèces.

Département des opérations et des situations d'urgence

64. Le Département des opérations et des situations d'urgence dirige, supervise et coordonne les activités de réinstallation et les programmes de transport de l'OIM et supervise les activités de préparation et de réponse de l'Organisation concernant les crises et les situations d'urgence humanitaires. Il coordonne la participation de l'OIM aux réponses humanitaires et fournit des services de migration dans les situations d'urgence en vue de répondre aux besoins des personnes et des communautés déracinées, contribuant ainsi à leur protection. Le Département fournit un soutien technique aux efforts déployés sur le terrain, notamment en réponse aux migrations forcées et aux mouvements de population massifs, y compris les situations prolongées de déplacements internes et transfrontaliers ou mettant en jeu des réfugiés. Il formule des recommandations stratégiques axées sur les politiques et les opérations, ainsi que des orientations concernant l'élaboration et la mise en œuvre de projets et la coordination interorganisations. Ces activités contribuent à l'amélioration des conditions des populations touchées par une crise et débouchent sur des interventions qui permettent de sauver des vies. Le Département représente l'Organisation au sein du IASC jusqu'au niveau des directeurs.

65. Par ailleurs, le Département appuie l'élaboration d'approches fondées sur des principes et de documents stratégiques, et veille à ce que les priorités de l'OIM concernant les crises soient dûment prises en considération dans les systèmes et processus internes et externes. En outre, il donne un avis sur la politique opérationnelle et les actions de sensibilisation et facilite la participation de l'OIM aux forums, mécanismes et processus interinstitutions de coordination humanitaire à l'échelle mondiale et nationale, ainsi que le suivi des engagements humanitaires institutionnels tels que ceux faits au titre du pacte relatif au financement de l'action humanitaire (Grand Bargain).

66. La **Division de préparation et de réponse** est le point focal institutionnel pour la préparation et les interventions humanitaires en cas de crises soudaines et prolongées. En étroite concertation avec d'autres départements de l'OIM et les spécialistes thématiques régionaux, la Division fournit une expertise technique, un appui opérationnel et des orientations générales aux bureaux de pays en matière de planification et de mise en œuvre de mesures de préparation et de riposte en cas d'urgence, et veille à ce que les bureaux de pays participent, à l'échelle nationale, régionale et mondiale, aux programmes humanitaires pertinents. La Division conserve une vue d'ensemble opérationnelle des réponses aux crises humanitaires et apporte un soutien dans divers secteurs, afin que les politiques et les opérations de l'OIM soient conformes à celles énoncées par les mécanismes et cadres de coordination humanitaire interinstitutions, y compris le IASC et le Grand Bargain. Dans ce contexte, elle coordonne également la mise en œuvre des procédures d'urgence institutionnelles de l'OIM, appuie les efforts de mobilisation de ressources humanitaires et facilite l'alignement, à l'échelle mondiale et nationale, sur le cycle des programmes d'action humanitaire. Elle est composée des unités/fonctions suivantes : a) Préparation ; b) Intervention d'urgence ; c) Coordination et gestion des camps ; d) Abris et établissements ; e) Eau, assainissement et hygiène ; et f) Appui de la Division.

67. La **Division des réinstallations et de la gestion des mouvements** dirige, supervise et coordonne les activités de réinstallation de l'OIM et ses programmes de transport, qui englobent les évacuations humanitaires. Elle coordonne les aspects politiques, programmatiques et de gestion des ressources de l'action menée par l'OIM dans ces domaines, et fournit des instructions, des orientations et un soutien aux administrateurs de programmes de réinstallation et de transport. En outre, elle négocie, supervise et gère les accords mondiaux passés par l'Organisation avec les compagnies aériennes et autres

transporteurs, et est le point focal pour la gestion des mouvements des bénéficiaires de l'aide de l'OIM voyageant par air, terre ou mer.

Département de la coordination de la paix et du développement

68. Le Département de la coordination de la paix et du développement supervise et coordonne les activités politiques, programmatiques et opérationnelles de l'OIM destinées à autonomiser les migrants, les personnes déplacées et les communautés ainsi qu'à faciliter les progrès conduisant à l'édification de sociétés pacifiques, inclusives et résilientes et à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il contribue directement à concrétiser l'attachement de l'Organisation au système des Nations Unies pour le développement et à ses efforts de réforme du dispositif de paix et de sécurité. S'appuyant sur des approches intégrées et complémentaires, le Département veille à ce que les mesures mises en œuvre à l'appui des processus politiques, de la gouvernance et des opérations se renforcent mutuellement et qu'elles soient cohérentes, globales et adaptées aux risques et aux possibilités associés aux différents contextes de migration et de déplacement.

69. Le Département fournit aux bureaux régionaux et de pays un appui en matière de gestion des connaissances et un soutien politique et programmatique concernant le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les activités de l'OIM relatives à la transition, au redressement, à la consolidation de la paix, à la justice transitionnelle, à la réduction des risques de catastrophe, à l'adaptation au changement climatique et à la gouvernance en la matière. En outre, il promeut des approches intégrées qui permettent de consolider l'attachement de l'OIM au lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix.

70. Étant donné la nature transversale du développement durable, des solutions aux déplacements, de la consolidation de la paix et de l'action climatique, le Département collabore étroitement avec d'autres départements relevant du Directeur général adjoint chargé des opérations afin d'appuyer les programmes de transition, tout en intégrant les activités relatives à la paix et au développement dans tout le portefeuille de projets de l'OIM et en incorporant les aspects relatifs au changement climatique et à l'environnement dans les divers domaines d'activité thématiques couverts par l'Organisation. En outre, le Département participe à des mécanismes de coordination interinstitutions mondiaux et régionaux à l'appui, entre autres, de la mise en œuvre du Programme 2030, du Pacte mondial, du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, du Cadre conceptuel sur les solutions durables pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays du IASC, et des résolutions jumelles de l'Assemblée générale des Nations Unies et du Conseil de sécurité relatives à la restauration et au maintien de la paix.

71. La **Division Transition et redressement** est le point focal institutionnel pour la prévention, la résilience et les solutions dans les situations de crise et les contextes fragiles. Elle s'attaque aux défis socioéconomiques et relatifs à la paix, à la sécurité et au développement que présentent les crises d'origine naturelle ou humaine et prolongées, afin de prévenir et de résoudre les crises migratoires et d'aider les gouvernements, les communautés et les populations vulnérables à faire face aux pressions migratoires. Elle promeut une transition durable de la phase des secours à celle du relèvement et du développement ; s'attaque aux facteurs de migration et aux causes profondes des crises migratoires complexes ; promeut la mobilité humaine en tant que moyen de réduire la vulnérabilité et de régler progressivement et durablement les situations de déplacement ; et investit dans l'analyse des conflits, la stabilisation et les solutions orientées vers le développement. Pendant la phase de crise et d'après-crise d'une intervention, la Division fournit des orientations générales, une assistance technique, un renforcement des capacités, ainsi qu'un appui opérationnel pour résoudre les litiges fonciers et les questions foncières liées à la mobilité, et met en œuvre des mesures de réparation et d'autres mesures de justice transitionnelle à l'intention des victimes de violations systémiques et généralisées des droits humains. Elle est également le point focal pour les partenariats mondiaux aux fins de soutien en matière électorale, et est composée de deux unités : l'Unité Consolidation de la paix et justice transitionnelle, qui s'occupe d'appuyer les activités de prévention et de résolution des conflits ; et l'Unité Redressement, solutions durables et développement communautaire, qui appuie les efforts de l'Organisation relatifs au règlement durable des déplacements et visant à promouvoir des interventions et des politiques concernant le relèvement et le développement participatifs dans les contextes fragiles et touchés par une crise.

72. La **Division Migration, environnement, changement climatique et réduction des risques de catastrophe** est le point focal institutionnel pour l'intégration des aspects relatifs à la mobilité humaine et au changement climatique, aux catastrophes et à la dégradation de l'environnement dans tous les

instruments de gouvernance et processus politiques pertinents à l'échelle mondiale, régionale, nationale et locale. Elle dirige la mise en œuvre de la Stratégie institutionnelle de l'OIM relative à la migration, au changement climatique et à l'environnement 2021-2030 en coordination avec toutes les entités concernées de l'Organisation. Elle est chargée, au sein de l'Organisation, de superviser, d'appuyer et de coordonner l'élaboration d'orientations générales pour la mise en œuvre d'activités assorties d'un volet migration, environnement et changement climatique. La Division formule des stratégies mondiales visant à remédier aux incidences à long terme de la mobilité humaine due à la modification de l'environnement, à la dégradation des sols, aux aléas naturels débouchant sur des catastrophes, ainsi qu'aux conséquences du changement climatique pour les moyens de subsistance. En outre, elle intègre les facteurs environnementaux et climatiques dans d'autres secteurs de gestion des migrations, et gère le portail de la migration environnementale de l'OIM.

73. La Division renforce les efforts opérationnels mis en œuvre pour faire face aux facteurs environnementaux à long terme de la migration et des déplacements, pour mener des activités de réduction des risques de catastrophe conjointement avec les mesures de préparation et d'analyse des risques de l'OIM concernant les phénomènes à évolution rapide, et pour mettre à profit l'intérêt que présente la mobilité sous l'angle de la résilience et de l'adaptation face aux catastrophes et aux modifications de l'environnement. Ses fonctions sont notamment les suivantes : appui aux politiques ; renforcement des capacités ; recherche et partage des connaissances ; et appui aux programmes en matière de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation au changement climatique, y compris évaluation des risques, prévention et atténuation à long terme des aléas, activités de réduction des risques à base communautaire et solutions naturelles.

74. **L'Unité du développement durable** est le point focal institutionnel pour l'intégration et la maximisation de l'impact des contributions de l'OIM à la réalisation du Programme 2030. Elle dirige la mise en œuvre de la Stratégie institutionnelle de l'OIM en matière de migration et de développement durable, en s'appuyant sur une approche associant l'ensemble de l'Organisation à l'appui de la décennie d'action des Nations Unies pour la réalisation des objectifs de développement durable. Ses activités consistent principalement à promouvoir des mécanismes de gouvernance intégrés et des approches politiques à des fins de développement social et économique afin de maximiser l'impact des programmes de l'OIM sur le plan de l'autonomisation des migrants et des populations déplacées pour qu'ils puissent contribuer aux processus de développement et en bénéficier ; à développer des approches politiques et financières inclusives visant à permettre aux migrants, aux personnes déplacées et aux communautés transnationales de contribuer au développement durable ; et à lutter contre les facteurs de migration et de déplacement dans les contextes fragiles et en développement.

Département de l'appui aux programmes et de la gestion des migrations

75. Le Département de l'appui aux programmes et de la gestion des migrations contribue à la bonne gouvernance des migrations et de la mobilité humaine en éclairant la formulation et la mise en œuvre de politiques cohérentes, en promouvant la gestion des migrations et en renforçant les capacités institutionnelles, ainsi qu'en veillant à la protection, à l'autonomisation, à l'inclusion et à la santé des migrants grâce à l'équité et à la cohésion sociale. Il s'efforce de renforcer les complémentarités entre les grands domaines d'activité et appuie la mise en œuvre du Pacte mondial, du Programme 2030 et des autres approches et cadres internationaux pertinents, tels que le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix. Outre son expertise interne, le Département met à profit les connaissances tirées des partenariats stratégiques et des initiatives multipartites relevant de ses divers domaines thématiques, qui associent un large éventail de parties prenantes telles que les autres organismes des Nations Unies et des institutions internationales, le secteur privé, les milieux universitaires, les associations de migrants et de la diaspora et la société civile. Il fournit une expertise thématique et un appui aux bureaux de pays aux fins de production de nouvelles connaissances thématiques sur la base des expériences et des données factuelles au niveau du terrain, et met à profit l'expertise thématique tirée de différents domaines pour identifier des solutions de manière intégrée. L'approche dominante suivie pour tous les domaines thématiques consiste à apporter aux gouvernements et aux partenaires un appui au développement des capacités.

76. **L'Unité de coordination et d'appui au développement des capacités** fournit des orientations méthodologiques, des initiatives et des ressources dans le domaine du renforcement des capacités, y compris la note d'orientation et le manuel sur le développement des capacités de gestion des migrations à l'usage du personnel de l'OIM et le programme EMM2.0 sur les Éléments essentiels de gestion des migrations, et travaille en concertation étroite avec le Centre africain de renforcement des capacités en

matière de gestion des migrations, qui offre une assistance technique à l'échelle de l'Afrique pour toutes les questions afférentes à la gestion des migrations.

77. La **Division de la gouvernance de l'immigration et des frontières** est chargée, au sein de l'Organisation, de superviser les activités afférentes aux solutions relatives aux frontières et à l'identité ainsi que l'élaboration de politiques et de programmes en matière d'immigration et de visa, afin d'aider les gouvernements à concevoir, expérimenter et mettre en œuvre des approches novatrices en réponse aux défis que pose la gestion des migrations. Pour répondre aux besoins essentiels de développement des capacités de gestion des frontières et de l'identité, elle fournit une assistance technique et un soutien en matière de renforcement des capacités sous la forme de conseils stratégiques ou de solutions opérationnelles, y compris des systèmes de traitement automatisés. Par ailleurs, la Division aide les autorités consulaires et chargées de l'immigration à gérer les procédures de demande de visa, en fournissant un large éventail de solutions opérationnelles conçues sur mesure, fondées sur des technologies et économiquement avantageuses. Ces solutions consistent notamment à apporter une aide globale aux processus de regroupement familial, à assurer la gestion de centres de demandes de visa, à faciliter des services de vérification pour le compte d'États Membres, et à fournir des services consulaires.

78. La Division **Mobilité de la main-d'œuvre et inclusion sociale** appuie l'élaboration de solutions innovantes et collaboratives pour relever les défis liés à l'insuffisance de voies de mobilité sûres, ordonnées et régulières. Par sa collaboration avec des partenaires des Nations Unies, la société civile, les communautés de la diaspora et des partenaires du secteur privé, la Division promeut l'innovation, la gestion des connaissances, la collaboration interthématique et les approches interdisciplinaires dans des secteurs programmatiques tels que l'inclusion des migrants et la cohésion sociale ; la facilitation de la mobilité humaine et économique ; l'appui aux dispositifs de mobilité fondés sur les compétences et les talents ; la collaboration avec les communautés transnationales et les diasporas ; et la migration de main-d'œuvre et le recrutement éthique. En outre, elle vise à mettre à profit et à transposer à plus grande échelle des initiatives mondiales telles que le Système IRIS d'intégrité du recrutement international, la plateforme iDiaspora.org, et l'Initiative DISC, une initiative mondiale conjointe sur la diversité, l'inclusion et la cohésion sociale.

79. La **Division Migration et santé** supervise les services de santé dans le contexte migratoire fournis à l'échelle mondiale, en veillant à ce que ses services et programmes soient intégrés dans tous les aspects des activités de l'Organisation et qu'ils soient conformes aux principes relatifs à la santé publique et aux droits humains et propres à permettre aux migrants de contribuer au développement socioéconomique de leurs communautés d'accueil et d'origine. Les services, le soutien et les orientations qu'elle fournit visent à répondre aux besoins des États en matière de gestion des aspects sanitaires de la migration, en promouvant des politiques fondées sur des éléments factuels, en mettant en commun des pratiques et en fournissant une plateforme de collaboration multisectorielle et multinationale. La Division fournit des orientations techniques et des conseils stratégiques et noue des partenariats avec des entités gouvernementales, multilatérales, privées et de la société civile pertinentes dans le domaine de la santé dans le contexte migratoire dans le but de mettre en place des systèmes de santé ouverts aux migrants et centrés sur la personne, et de renforcer les capacités du personnel du secteur de la santé et d'autres secteurs pertinents. La Division répond aux besoins sanitaires des migrants et se préoccupe de la santé publique des communautés d'accueil par l'intermédiaire de plusieurs unités : l'Unité des conseils stratégiques et des partenariats en matière de migration et santé ; l'Unité des évaluations sanitaires dans le contexte migratoire et de l'assistance sanitaire durant le voyage ; l'Unité de promotion de la santé et d'assistance sanitaire aux migrants ; l'Unité d'assistance sanitaire aux populations touchées par une crise ; l'Unité Migration et vaccination ; l'Unité mondiale d'appui à la santé dans le contexte migratoire ; l'Unité Informatique sanitaire dans le domaine migratoire ; et l'Unité Santé mentale et soutien psychosocial.

80. La **Division de la protection** s'emploie à mettre en œuvre l'engagement de l'OIM à répondre aux besoins des migrants, des personnes déplacées, des communautés et des populations touchées et à défendre leurs droits conformément à la lettre et à l'esprit des instruments juridiques pertinents. En outre, elle aide les gouvernements à s'acquitter de leurs obligations en matière de respect, de protection et de réalisation de ces droits, contribuant ainsi à une gestion des migrations et à des réponses aux déplacements internes conformes aux normes et aux pratiques internationales. Elle compte trois domaines d'action : la protection humanitaire ; l'aide aux migrants en situation de vulnérabilité ; et le retour et la réintégration. En partenariat avec d'autres parties prenantes, la Division intervient dans des situations humanitaires et non humanitaires selon les six axes suivants : assistance directe ; formation et développement des capacités ; données, recherche et apprentissage ; réunions et dialogue ; sensibilisation et communication ; et fourniture d'orientations thématiques. Plus particulièrement, la

protection nécessite de mener des activités qui visent à garantir directement les droits individuels ou collectifs, ainsi que des activités qui tendent à créer une société dans laquelle les droits individuels et collectifs sont reconnus et respectés. L'aide fournie revêt la forme de toutes les activités de soutien direct ciblant les migrants, leur famille et leur communauté, ainsi que d'interventions plus larges au niveau structurel et d'un appui aux gouvernements en tant que détenteurs d'obligations. L'aide individuelle et familiale peut consister en un soutien destiné à répondre aux besoins immédiats ou à moyen ou long terme, y compris en matière de nourriture, d'abri et de logement, de soins de santé, d'éducation et de formation, d'emploi et/ou de création de revenus, d'évaluations familiales et de regroupement familial, de conseils, d'orientations, et d'un retour volontaire dans des conditions sûres et dignes et/ou une réintégration durable sous l'angle économique, social et psychosocial.

Département des politiques et de la recherche

81. Le Département des politiques et de la recherche appuie l'action menée par l'OIM dans le domaine des politiques migratoires, de la recherche sur la migration et du droit international de la migration, et facilite l'apprentissage et l'innovation. À cet effet, il favorise et renforce les corrélations entre, et promeut des approches systémiques de, la coordination et l'élaboration des politiques institutionnelles, la recherche sur la migration, la création et la gestion des connaissances, ainsi que l'innovation et l'apprentissage dans toute l'Organisation, et donne des avis aux parties prenantes internes et externes sur les politiques migratoires, la recherche sur la migration et le droit international de la migration. Le Département travaille en étroite collaboration avec toutes les unités pertinentes de l'Organisation.

82. Le Département coordonne et appuie l'élaboration de politiques et de positions institutionnelles sur la migration fondées sur des éléments factuels et les droits, tout en fournissant des orientations, une assistance technique et une assurance de qualité aux autres départements et aux bureaux régionaux et de pays pour leurs recherches, leurs publications et leurs activités afférentes au droit international de la migration et aux politiques migratoires. Il s'emploie à développer les capacités institutionnelles de l'OIM et l'apprentissage dans les domaines de l'innovation, de l'apprentissage et de la gestion des connaissances, afin d'autonomiser le personnel dans son travail. Sur le plan externe, il fait en sorte que l'Organisation soit mieux armée pour mener, à l'intention des parties prenantes extérieures, des activités de développement des capacités et leur offrir un soutien de qualité et des conseils. À cet effet, il fournit un soutien et une formation ciblés aux bureaux régionaux et de pays de l'OIM, et participe à des activités extérieures concernant la formulation de politiques et de lois sur la migration, la recherche sur les questions migratoires, le droit international de la migration et la gestion des connaissances. En outre, le Département participe à, et collabore avec, des institutions et des initiatives mondiales de premier plan s'occupant de politiques, de droit et de recherche sur la migration, tant à l'intérieur du système des Nations Unies qu'au-delà.

83. **L'Unité de la coordination des politiques** est le point focal institutionnel chargé de renforcer les capacités d'orientation en matière migratoire au sein de l'Organisation, et contribue à la priorité institutionnelle de longue date consistant à renforcer le rôle de l'OIM en tant qu'acteur de l'élaboration de politiques et conseiller crédible auprès des gouvernements et des autres parties prenantes en matière de politique migratoire. Dans ce cadre, l'Unité conçoit et met en œuvre des formations, des outils et des orientations à l'intention du personnel de l'OIM sur les moyens d'aider les gouvernements à élaborer des politiques et des lois relatives à la migration reposant sur des éléments factuels et fondées sur les droits et à les réviser, en s'appuyant sur la vaste expérience programmatique et sur les connaissances étendues de l'Organisation en matière de politique migratoire. Avec les indicateurs de gouvernance des migrations, le programme phare de l'OIM en matière de politique migratoire, l'Unité concourt en outre directement à la fourniture d'une telle aide aux gouvernements. L'Unité contribue également à la coordination et à l'établissement de rapports, de notes d'information et d'autres produits de connaissance relatifs aux politiques migratoires à l'intention des parties prenantes externes, et assure la conservation des outils et plateformes de gestion des connaissances pertinents pour les politiques de migration.

84. **La Division de la recherche sur la migration et des publications** appuie les efforts déployés par l'OIM pour élaborer et réaliser des analyses et des recherches sur la migration orientées vers les politiques, et met en œuvre des initiatives et des projets d'analyse et de recherche sur la migration en vue d'éclairer l'exécution des programmes et la formulation de politiques. Elle fournit également à l'Organisation des services de bibliothèque physiques et en ligne. La Division est constituée de l'Unité de recherche, de l'Unité des publications et de la bibliothèque. Elle promeut une meilleure compréhension de la migration internationale à l'intérieur comme à l'extérieur de l'OIM et établit le rapport phare biennal de l'Organisation, intitulé *État de la migration dans le monde*, ainsi que les outils interactifs connexes. La

Division collabore avec des chercheurs et des universitaires du monde entier spécialistes de la migration ; elle est le point focal pour les collaborations de recherche universitaire, gérant à ce titre les contributions de l'OIM à la publication *International Migration*, et le groupe de partenaires de recherche de l'OIM. L'Unité des publications définit et coordonne les normes générales de publication de l'Organisation et gère sa plateforme des publications, tandis que l'Unité de recherche appuie la production des travaux de recherche de l'OIM (qui portent notamment sur des questions migratoires précises, le droit de la migration et les profils migratoires de pays) et assure l'édition de la série *Migration Research* et de la revue *Migration Policy Practice*. L'Unité de recherche procède également à l'examen technique des projets de recherche sur la migration, et est chargée de concevoir et de mettre en œuvre des initiatives de renforcement des capacités en matière de recherche à l'intention du personnel de l'OIM dans le monde entier.

85. **L'Unité du droit international de la migration** est le point focal institutionnel chargé de faire connaître et de faire mieux comprendre le droit international de la migration et les règles qui s'appliquent aux migrants et à la migration. L'un de ses objectifs majeurs consiste – en collaboration avec des partenaires des Nations Unies, de la société civile et des milieux universitaires – à diffuser et à faire mieux connaître, à l'intérieur de l'OIM comme parmi les gouvernements et d'autres acteurs, les normes juridiques internationales qui régissent la migration et protègent les droits des personnes concernées par la migration. L'Unité développe les capacités des gouvernements et d'autres acteurs, et promeut et appuie l'élaboration de système de gouvernance des migrations respectueux des droits humains et du droit international en général. Par ailleurs, elle aide les gouvernements à élaborer, modifier et appliquer des lois, politiques et procédures sur la migration conformes aux cadres internationaux et régionaux applicables et aux approches fondées sur les droits. Elle fournit en outre des orientations juridiques, des avis d'expert et un soutien technique au Siège et aux bureaux régionaux et de pays sur des projets et des questions thématiques et politiques connexes.

86. **L'Unité Innovation et gestion des connaissances** est le point focal de l'Organisation pour la gestion des connaissances et l'innovation en lien avec les programmes et politiques migratoires. Elle définit les orientations stratégiques en matière d'innovation et de gestion des connaissances conformément aux priorités institutionnelles de l'OIM ; et s'emploie à renforcer les capacités permettant à l'Organisation d'innover et de tirer les enseignements de son expertise programmatique et de celle de ses partenaires en analysant et en mettant à disposition les enseignements tirés, les bonnes pratiques et les initiatives innovantes. L'Unité fournit également des conseils techniques aux bureaux extérieurs et aux autres divisions aux fins du pilotage et de la transposition à plus grande échelle d'approches novatrices.

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT CHARGÉ DE LA GESTION ET DES RÉFORMES

87. Le Directeur général adjoint chargé de la gestion et des réformes supervise directement l'Unité Genre et diversité, l'Unité Prévention et réponse à l'exploitation et aux atteintes sexuelles et au harcèlement sexuel, le Bureau de la sécurité du personnel, le Bureau de la déontologie, l'Unité de la durabilité environnementale, l'Unité du bâtiment du Siège et l'Unité de médecine du travail. Il supervise en outre les structures organisationnelles suivantes : le Département de la gestion financière et administrative, le Département de la gestion des ressources humaines, le Département des technologies de l'information et de la communication, le Département des affaires juridiques et les centres administratifs de Manille et de Panama.

88. **L'Unité Genre et diversité** assure la coordination et fournit un soutien pour garantir un environnement institutionnel sans exclusive, où la dignité et la valeur de chaque employé de l'OIM sont respectées à tout moment, ainsi que pour prévenir toute discrimination structurelle et incorporer la diversité dans les processus décisionnels de l'Organisation. À cette fin, elle collabore avec la structure organisationnelle pour créer une culture du lieu de travail qui soit inclusive à tous les niveaux et veille à ce que ces principes soient pris en compte dans tous les programmes de l'OIM.

89. **L'Unité Prévention et réponse à l'exploitation et aux atteintes sexuelles et au harcèlement sexuel** renforce et coordonne la réponse mondiale de l'OIM en matière de PSEAH, et veille à ce que les engagements en la matière soient respectés dans toute l'Organisation, au Siège, dans les bureaux régionaux et de pays, dans toutes les opérations de terrain de l'OIM et dans ses relations avec des partenaires.

90. Le **Bureau de la sécurité du personnel** coordonne la réponse de l'OIM aux questions relatives au système de gestion de la sécurité des Nations Unies et conseille le Directeur général et tous les acteurs pertinents de l'OIM sur la mise en œuvre des politiques et directives en matière de sécurité. Il assure le suivi de la conformité de l'Organisation avec les orientations du système de gestion de la sécurité des Nations Unies et les mesures de gestion des risques de sécurité approuvées, et en rend compte ; et aide la direction de l'OIM à déterminer les ressources nécessaires à la mise en œuvre des exigences de sécurité. En outre, il supervise ses centres d'opération situés dans les centres administratifs de Manille et de Panama, et coopère avec un réseau de points focaux et membres du personnel chargés de la sécurité sur le terrain et à l'échelle régionale. En sa qualité de représentant de l'OIM au sein du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité et d'autres forums de haut niveau sur la sécurité, le Directeur du Bureau fait activement connaître les besoins de sécurité de l'OIM et collabore avec le système de gestion de la sécurité des Nations Unies en vue d'élaborer des politiques et procédures et de les appuyer.

91. Le **Bureau de la déontologie** s'occupe des procédures administratives et des politiques conformément aux Normes de conduite de l'OIM et fournit à l'Administration et au personnel des conseils sur les questions éthiques et les normes de conduite. Il promeut une conscience et un comportement éthiques au sein de l'OIM à la faveur d'activités de formation, de communication, d'élaboration de politiques et de liaison. Il est chargé d'examiner les allégations de représailles et de recommander des mesures de protection. Il fournit également des conseils en matière de conflits d'intérêts, notamment concernant les cadeaux, les parents proches et la participation à des activités en dehors de l'Organisation.

92. L'**Unité de la durabilité environnementale** promeut l'intégration des principes de durabilité environnementale dans les politiques, stratégies, programmes et projets de l'OIM ainsi que dans la gestion de ses opérations et de ses installations. Sa mission consiste à accélérer la transition vers la durabilité au sein de l'OIM et à améliorer la performance environnementale de l'Organisation. L'Unité vise à tirer profit des bonnes pratiques et des politiques déjà disponibles et à renforcer la gouvernance interne en matière de durabilité environnementale. Conformément aux exigences applicables à l'échelle du système des Nations Unies, elle favorise l'amélioration continue en tant que point focal institutionnel pour les systèmes de gestion environnementale et l'innovation environnementale de l'OIM. Elle fait également fonction de point focal institutionnel pour les mécanismes de coordination et les partenariats mondiaux relatifs à la transition vers la durabilité environnementale et des énergies propres.

93. L'**Unité du bâtiment du Siège** assure la planification, la conception et l'exécution générales du projet de bâtiment du Siège, et est responsable du contrôle et de la gestion des ressources, ainsi que de la bonne mise en œuvre du projet. Elle apporte, en outre, des connaissances et des conseils techniques sur des aspects afférents à la qualité, aux coûts et aux délais, de la phase de conceptualisation jusqu'à l'achèvement du projet. L'Unité travaille en consultation et en coordination étroites avec le Comité de pilotage du bâtiment du Siège et les autorités de l'État hôte.

94. L'**Unité de médecine du travail** met en œuvre un système complet visant à s'assurer que l'Organisation a les outils qui lui permettent effectivement de réduire au minimum les préjudices évitables au personnel et de maximiser les conditions de sécurité et de santé au travail ainsi que l'environnement de travail du personnel de l'OIM, par exemple au moyen du Cadre de sécurité et de santé au travail. Elle s'emploie à prévenir les blessures et les maladies d'origine professionnelle, ainsi qu'à protéger et promouvoir la santé des employés sur leur lieu de travail et chez eux. L'Unité conçoit, coordonne et met en œuvre des programmes de santé et de bien-être au travail. En outre, elle établit des normes et fournit au personnel du monde entier des orientations médicales, une assurance qualité et des services, y compris des mesures préventives telles que les autorisations médicales et les examens médicaux périodiques. De plus, elle réagit à des événements critiques qui touchent la santé et le bien-être des membres du personnel et des personnes à leur charge, tels que des épidémies et des catastrophes environnementales ; donne un avis à la direction de l'OIM au sujet de l'élaboration, de la mise en œuvre et de la mise à jour des politiques visant à réduire le stress au travail ; et collabore étroitement avec d'autres parties prenantes pour gérer des cas médicaux complexes et des cas de congé de maladie de longue durée, de handicap, d'accident du travail et de maladie professionnelle.

Département de la gestion financière et administrative

95. Le Département de la gestion financière et administrative est chargé de formuler et d'appliquer les politiques financières et administratives dont l'Organisation a besoin pour exécuter ses activités avec efficacité. Il conçoit et met en œuvre des politiques propres à garantir une gestion saine des ressources

financières et administratives ; formule des propositions financières et budgétaires en vue de leur diffusion auprès de parties prenantes internes et externes ; et aide le Directeur général à prendre des décisions concernant la gestion générale.

96. Les objectifs du Département sont les suivants : a) être à l'écoute des besoins opérationnels et des besoins des bureaux extérieurs, en mettant plus particulièrement l'accent sur la gestion des flux de trésorerie, la planification financière, l'information financière, les achats et la gestion de la chaîne d'approvisionnement, et sur les contrôles internes pour s'assurer que les ressources financières sont utilisées de manière économique, efficace et efficiente, conformément au mandat, à la stratégie et aux objectifs des programmes de l'Organisation ; b) mettre en place des politiques, instructions et directives appropriées et pertinentes ; et c) maintenir un dialogue régulier avec les États Membres afin de les informer et de les tenir au courant des principales questions administratives, budgétaires et financières, ainsi que des résultats financiers et de la situation financière de l'Organisation.

97. Le Département participe à un certain nombre de groupes de travail, au sein du système des Nations Unies, consacrés à divers aspects des questions financières et administratives. Ces groupes de travail, qui portent sur de nombreux domaines spécialisés relatifs aux questions financières et de gestion, appuient les efforts en cours pour rendre l'action des organismes des Nations Unies cohérente et faciliter ainsi la comparabilité et réaliser des gains d'efficacité à la faveur d'initiatives conjointes.

98. La **Division Finances et comptabilité** surveille et analyse la situation financière et les résultats financiers de l'Organisation et établit des rapports à ce sujet. Elle supervise les processus comptables et les processus de contrôle financier et d'information financière de l'OIM. La Division prépare les principaux états financiers et les rapports sur la situation financière et les résultats financiers de l'Organisation conformément aux dispositions statutaires de l'Organisation relatives à l'information financière, y compris le Règlement financier de l'OIM et les Normes comptables internationales pour les secteurs publics (IPSAS), et rend compte des résultats financiers annuels de l'Organisation aux Nations Unies selon les règles applicables de ces dernières. En outre, elle élabore et actualise régulièrement les règles et procédures de gestion financière de l'OIM ; fournit des services consultatifs à la direction de l'OIM et aux bureaux régionaux et de pays sur les contrôles financiers, les risques financiers, les conditions financières des accords juridiques, les rapports financiers aux donateurs et d'autres questions connexes ; et élabore de nouvelles approches financières et comptables en réponse aux besoins opérationnels émergents. Par ailleurs, la Division est chargée des structures des données financières de référence, des flux de données et des processus financiers du système de planification des ressources d'entreprise de l'OIM. Elle est aussi le point focal institutionnel pour le Vérificateur externe des comptes de l'OIM et pour les questions financières avec les Nations Unies ; elle héberge l'équipe qui gère le processus de publication des données de l'OIM sur la plateforme de l'IITA.

99. La **Division du budget** établit le Programme et Budget annuel de l'Organisation ainsi que les documents connexes, donne un avis sur les questions budgétaires, et élabore des lignes directrices et des procédures relatives à l'établissement des budgets des bureaux extérieurs et des projets. Les orientations qu'elle fournit visent à faire en sorte que tous les besoins institutionnels soient pris en considération dans les budgets. Elle prépare le barème des quotes-parts utilisé pour calculer les contributions des États Membres à la partie administrative du budget, et veille à ce que toutes les dépenses soient dûment budgétisées de façon à atteindre les objectifs visés par les activités de l'Organisation dans la limite des ressources disponibles. Par ailleurs, elle prend des mesures visant à renforcer les processus budgétaires par des perfectionnements et des améliorations technologiques.

100. La **Division de la trésorerie** est chargée de gérer la trésorerie avec efficacité en vue d'obtenir un rendement maximum des fonds de l'Organisation et de garantir la liquidité opérationnelle. À cette fin, elle gère les investissements à court terme compte tenu des recettes et des dépenses escomptées et de la situation du marché financier. Elle formule des stratégies visant à assurer une bonne gestion de la trésorerie et à faire en sorte que le risque de change soit mesuré, surveillé et contrôlé par des politiques de couverture des risques de change appropriées. En outre, elle élabore et recommande des politiques en matière de décaissements, d'opérations de change et d'investissements ; renforce et introduit des contrôles de trésorerie appropriés ; et établit et gère des relations bancaires efficaces dans toute l'Organisation pour garantir la liquidité locale qui facilitera la bonne mise en œuvre des opérations de l'OIM. La Division mène également des initiatives fondées sur des technologies afin d'améliorer l'automatisation, la sécurité et l'efficacité des processus de trésorerie dans toute l'Organisation.

101. La **Division de la chaîne d'approvisionnement** élabore, supervise et actualise, à l'échelle mondiale, toutes les politiques relatives aux achats et à l'approvisionnement et les activités connexes, y compris la planification, la mise en œuvre et le contrôle du flux et du stockage efficaces et d'un bon

rapport coût-efficacité des biens et matériels ainsi que des informations y afférentes. Elle agit en collaboration avec des partenaires de distribution, qui peuvent être des groupes sectoriels des Nations Unies, l'association Humanitarian Logistics, des fournisseurs, des intermédiaires, des fournisseurs de services tiers, et des clients. Elle élabore des stratégies d'achat et d'approvisionnement, promeut l'amélioration des processus et des solutions en matière de systèmes, et veille à la mise en œuvre de pratiques exemplaires pour garantir le meilleur rapport qualité-prix, l'excellence opérationnelle et le respect des procédures régissant les achats et la chaîne d'approvisionnement.

102. L'**Unité d'appui aux interventions d'urgence** fournit un soutien en matière de gestion des ressources pour les interventions menées en réponse aux situations d'urgence de niveau 3 – contribuant ainsi à la supervision de ces interventions – et, plus généralement, au Département des opérations et des situations d'urgence.

103. L'**Unité des services communs** établit des lignes directrices concernant l'achat et l'entretien des fournitures et équipements de bureau pour le Siège et certains programmes ; veille à l'intégrité des stocks du Siège de l'OIM ; assure l'entretien général du bâtiment du Siège ; fournit des services d'impression, d'envoi de courrier et d'expédition ; et s'occupe des questions relatives aux espaces de bureaux et à la sécurité au Siège.

104. L'**Unité de coordination des voyages du personnel** veille à la bonne application des règles et directives relatives aux déplacements officiels. Elle analyse et interprète les règles et lignes directrices applicables aux voyages officiels et aux prestations, et résout toutes sortes de questions afférentes aux voyages. L'Unité est chargée de la coordination générale des déplacements et de l'établissement des billets, afin que les voyages s'effectuent de la manière la plus économique et la plus efficace, conformément aux conditions convenues entre l'OIM et des compagnies aériennes du monde entier. Elle est aussi le point focal pour les démarches concernant le laissez-passer des Nations Unies pour l'OIM.

105. L'**Unité chargée des conseils en matière de gestion des ressources au Siège** assure la supervision de projets mondiaux gérés depuis le Siège pour des raisons stratégiques, fournit des conseils y afférents et facilite les processus administratifs connexes. Elle a pour objectif d'améliorer la conformité en matière de procédures et le respect des processus institutionnels à l'échelle intersectorielle, et de fournir des orientations analytiques. Elle étudiera également les options permettant, dans un souci d'efficacité, de regrouper sous une même unité les différents services de gestion des ressources pour les projets rattachés au Siège.

Département de la gestion des ressources humaines

106. Le Département de la gestion des ressources humaines a) formule et met en œuvre les politiques de gestion des ressources humaines à l'appui de l'orientation stratégique de l'OIM, de sa structure organisationnelle et de ses activités opérationnelles, en sélectionnant et en recrutant un personnel compétent et motivé, en gérant ses résultats, en prenant des dispositions pour le garder au service de l'OIM, en l'évaluant et en assurant son perfectionnement professionnel, et en veillant à sa mobilité tout en assurant l'analyse des effectifs ; b) définit et applique les conditions d'emploi, les avantages et les prestations, le classement des postes et la sécurité sociale conformément au régime commun des Nations Unies ; c) veille au respect du Statut et Règlement en place ainsi que des instructions et lignes directrices y afférentes ; d) rassemble, analyse et rend compte des données relatives au personnel ; e) donne des conseils sur la typologie et la nomenclature optimales de l'Organisation et sur les meilleurs processus de gestion du changement ; et f) élabore et met en œuvre des stratégies visant à améliorer le bien-être du personnel et les conditions de travail dans toute l'Organisation. Il supervise également les unités des ressources humaines délocalisées dans les centres administratifs de Manille et de Panama.

107. Par ailleurs, le Département examine les cas de manquement et la mise en œuvre de mesures correctives ; et révisé et commente divers rapports internes et externes et études multilatérales en fournissant des orientations et des conseils stratégiques en matière de direction organisationnelle.

108. L'**Unité des services consultatifs et de gestion des ressources humaines** supervise l'application systématique des politiques de ressources humaines et des autres instructions et directives administratives ; gère les régimes d'assurance, y compris les relations avec les assureurs de l'OIM ; supervise les mesures d'augmentation et de réduction des effectifs ; et contrôle l'Unité de gestion des ressources humaines à Manille et l'Unité chargée des conseils en ressources humaines à Panama. Par

ailleurs, elle participe activement à la mise en place du système de planification des ressources d'entreprise Oracle.

109. **L'Unité Politique de ressources humaines** conçoit et suit les politiques de ressources humaines conformément aux priorités organisationnelles et aux stratégies de ressources humaines. Elle examine en permanence le cadre des politiques de ressources humaines de l'OIM, afin d'identifier le besoin de nouvelles politiques, de recommander des modifications aux politiques existantes, selon le cas, et de tenir compte de toute modification apportée aux prestations et avantages du système commun des Nations Unies. À cette fin, elle dirige la conception et le processus d'examen de la politique de ressources humaines et coordonne les consultations avec la haute direction, les représentants du personnel, les spécialistes des ressources humaines de toute l'OIM, et d'autres parties prenantes compétentes selon les voies appropriées. L'Unité apporte également son concours au Directeur du Département de la gestion des ressources humaines dans les discussions interinstitutions du réseau des ressources humaines ; fait fonction de point focal de l'OIM pour la collaboration interinstitutions des Nations Unies sur les questions de politique de ressources humaines ; et représente l'OIM au sein du groupe de terrain du réseau des ressources humaines et d'autres groupes de travail s'occupant de politique de ressources humaines. L'Unité donne aussi un avis sur les questions relatives aux recours, plaintes et manquements, en collaboration avec le Département des affaires juridiques et le Bureau de la déontologie, et fournit aux administrateurs et au personnel des orientations sur les avantages, les prestations et les cas complexes. Par ailleurs, elle gère la délivrance des cartes de légitimation aux membres du personnel en poste en Suisse et, le cas échéant, traite avec les autorités suisses.

110. **L'Unité de la structuration organisationnelle et du classement** conseille la haute direction sur la typologie et la nomenclature optimales de l'Organisation et configure les structures organisationnelles de manière à créer une structure efficace et logique capable de réaliser le mandat et les objectifs de l'OIM. L'Unité s'emploie à harmoniser la stratégie de l'Organisation, les processus, les systèmes intégrés, le budget/les finances, la technologie, la culture et les personnes. Par ailleurs, elle classe les postes de la catégorie des administrateurs, ainsi que de celles des agents recrutés sur le plan national et des services généraux, approuve les calculs de promotion et les indemnités pour intérim à l'intention du personnel recruté sur le plan local et gère un répertoire des descriptions génériques des postes.

111. **L'Unité de la gestion intégrée des talents** supervise les aspects fonctionnels concernant la gestion des résultats, la dotation stratégique en effectifs et le recrutement, la mobilité (y compris l'exercice annuel de rotation du personnel de la catégorie des administrateurs), la planification des successions, l'organisation des carrières, l'analyse des effectifs, les activités et initiatives relatives à la diversité et à l'inclusion, ainsi que le perfectionnement et la formation du personnel. Elle donne des orientations aux administrateurs et au personnel, et veille à ce que les membres du personnel de l'OIM occupent les postes appropriés, que leurs résultats soient évalués avec objectivité et que des possibilités de carrière et de perfectionnement leur soient offertes. L'Unité est composée de cinq fonctions distinctes : perfectionnement et formation du personnel ; dotation en effectifs et recrutement ; diversité et inclusion ; analyse des effectifs ; et organisation des carrières et gestion des résultats. Elle soutient activement les membres du personnel en transition, en particulier ceux dont le poste est supprimé.

112. **L'Unité du bien-être du personnel** œuvre à la santé mentale et au bien-être du personnel de l'OIM du monde entier, en lui fournissant un soutien psychologique et des outils qui lui permettent d'être mieux armé pour faire face à un environnement opérationnel en constante évolution et souvent stressant, et en mettant en œuvre la stratégie de l'OIM en matière de santé mentale. En outre, elle promeut l'autogestion de la santé, propose des services généraux et spécialisés (évaluation, intervention et coordination) à tout le personnel, et répond à divers besoins en matière de santé mentale, en portant une attention particulière aux lieux d'affectation à risque élevé.

Département des technologies de l'information et de la communication

113. Le Département des technologies de l'information et de la communication s'efforce de doter l'Organisation de technologies numériques innovantes et nouvelles, tout en s'acquittant de ses responsabilités informatiques traditionnelles à l'appui de l'infrastructure et des opérations mondiales de l'Organisation. En outre, il contribue à la mise en œuvre de la stratégie numérique de l'Organisation, aux efforts de réorganisation du mode de fonctionnement et aux prises de décisions fondées sur des données ; facilite des pratiques de travail simplifiées ; et renforce les capacités générales de réponse.

114. **L'Unité Architecture et technologie d'entreprise** appuie et gère les solutions technologiques innovantes de l'OIM et ses efforts de transformation numérique, notamment en répondant aux besoins

évolutifs du modèle d'activité institutionnel. Elle définit la vision, les normes et la feuille de route technologique générale de l'architecture d'entreprise de l'OIM ; met en place et gère l'infrastructure, les plateformes et les opérations d'entreprise ; et fournit un soutien à tous les utilisateurs du monde entier. L'Unité se compose des équipes suivantes : Architecture d'entreprise ; Infrastructure ; Plateformes et opérations ; et Appui mondial aux utilisateurs.

115. L'**Unité de la sécurité numérique** est responsable de la posture de sécurité numérique de l'Organisation. À ce titre, elle identifie, évalue et gère les risques de cybersécurité pour les actifs d'information de l'OIM tout en soutenant et promouvant les objectifs stratégiques de l'Organisation. Au cœur de ses objectifs se trouve la protection des technologies, applications, systèmes et infrastructures de réseau de l'Organisation qui font partie de l'écosystème numérique opérationnel de l'OIM. L'Unité se compose des équipes suivantes : Architecture de la sécurité ; Centre des opérations de sécurité ; et Gestion de l'identité et de l'accès.

116. L'**Unité Applications et solutions** – qui comprend le centre d'excellence numérique d'ICT – équipe l'OIM d'applications et de solutions d'entreprise modernes et fiables, de façon que le personnel dispose des informations dont il a besoin pour prendre les bonnes décisions au bon moment. Il s'agit notamment d'une solide solution de traitement des migrants de bout en bout et du système de planification des ressources d'entreprise, ainsi que de capacités connexes telles que l'élaboration d'analyses avancées, l'informatique décisionnelle et l'établissement de rapports fondés sur des données. L'Unité se compose des équipes suivantes : Solutions pour migrants ; Solutions d'entreprise et de planification des ressources ; et Analyse des données et informatique décisionnelle.

117. L'**Unité Stratégie, gestion des risques et gouvernance informatiques** est chargée de faire en sorte que la stratégie d'activité débouche sur un changement d'entreprise effectif et sur une feuille de route en matière d'architecture technologique. Par ailleurs, elle dirige les stratégies d'approvisionnement informatique, la gestion des ressources informatiques (personnel et budget) ainsi que l'élaboration et l'application des procédures de gouvernance des initiatives stratégiques en matière de technologies de l'information et de la communication. L'Unité se compose des équipes suivantes : Stratégie, politique et gouvernance informatiques ; Gestion du changement informatique ; et Achats et gestion des contrats informatiques.

Département des affaires juridiques

118. Le **Département des affaires juridiques**, dirigé par le Conseiller juridique, veille à ce que les activités de l'Organisation soient conformes aux dispositions constitutionnelles et autres dispositions pertinentes adoptées par ses organes directeurs, et à ce que ses relations avec les gouvernements, les organisations, les institutions privées et les particuliers reposent sur une base juridique saine. Il donne un avis, entre autres, sur les questions constitutionnelles, sur les privilèges et immunités de l'Organisation et de son personnel, et sur les questions relatives aux contrats et au personnel. Il fournit également des conseils aux bureaux extérieurs et au Siège afin que les données à caractère personnel des bénéficiaires de l'OIM soient recueillies, utilisées, transférées et stockées en accord avec le cadre juridique de protection des données de l'OIM. Le Département se compose de trois divisions au Siège et de plusieurs pôles juridiques régionaux.

119. La **Division du droit institutionnel et de l'appui aux programmes** donne un avis juridique officiel sur la structure et les fonctions de l'Organisation compte tenu de la Constitution de l'OIM, du mandat de l'Organisation, d'autres textes fondamentaux tels que le Règlement du Conseil et celui du Comité permanent des programmes et des finances, des décisions pertinentes du Conseil et du droit international. Elle s'occupe des questions fondamentales liées au statut juridique ainsi qu'aux privilèges et immunités de l'OIM. Pour ce qui est du droit institutionnel, il incombe à la Division de veiller à ce que les relations juridiques de l'Organisation avec les Nations Unies, les États et les organisations, y compris judiciaires, reposent sur une base solide, et d'appuyer les travaux des organes directeurs, y compris les organes subsidiaires et les groupes de travail, en leur fournissant des avis et des interprétations juridiques.

120. La **Division Droit commun et administratif** donne des avis sur toutes sortes de questions juridiques générales et sur toutes les affaires relevant du droit administratif, y compris le traitement des cas de manquement. Elle représente et conseille l'Organisation dans tous les litiges d'un bout à l'autre du processus d'administration interne de la justice ; examine et élabore des politiques pour s'assurer de leur conformité avec le cadre juridique interne ; apporte son concours à l'application du Règlement unifié du personnel aux membres du personnel recrutés localement des bureaux extérieurs de l'OIM du monde

entier, et à la mise à jour du Statut du personnel ; fournit des avis au sujet des privilèges et immunités accordés aux membres du personnel et à l'Organisation et veille à leur respect, y compris dans les litiges impliquant le personnel portés devant des juridictions nationales ; fournit des services juridiques consultatifs à la haute direction et aux bureaux extérieurs sur des questions de droit administratif complexes ; et vérifie la conformité juridique des accords et modèles destinés aux membres du personnel et aux non-membres du personnel.

121. La **Division du droit des contrats** donne un avis juridique sur tous les types de contrats dont l'OIM a besoin pour ses opérations et ses activités, y compris les accords de financement conclus avec des donateurs publics et privés, les contrats relatifs à l'achat de biens et de services, les accords relatifs à la mise en œuvre de projets ainsi que les accords de coopération avec des partenaires. Elle aide les bureaux de pays et les unités du Siège à structurer des accords. En outre, elle donne un avis juridique sur des questions contractuelles, notamment en ce qui concerne les licenciements et les litiges. La Division, dont le Chef est affecté à Genève, comprend une unité dans chacun des deux centres administratifs situés à Manille et à Panama.

CENTRES ADMINISTRATIFS

122. Les centres administratifs, placés sous l'autorité du Directeur général adjoint chargé de la gestion et des réformes, ont vocation à exercer des fonctions à forte intensité de main-d'œuvre qui soutiennent le réseau mondial de bureaux extérieurs de l'OIM.

Centre administratif de Manille

123. Le Centre administratif de Manille est le pôle administratif mondial de l'OIM basé aux Philippines. Il offre une gamme de services administratifs, principalement dans les domaines suivants : ressources humaines, finances, affaires juridiques, achats et approvisionnement, sûreté et sécurité du personnel, audit, publications et recherche, santé dans le contexte migratoire, suivi des projets, soutien aux systèmes dédiés aux mouvements, communications en ligne et technologies de l'information.

124. L'**Unité de la chaîne d'approvisionnement de Manille** apporte une aide en matière de gestion de la chaîne d'approvisionnement en vue de répondre aux besoins opérationnels et administratifs liés aux procédures de passation des marchés et à l'achat et la fourniture de biens et de services en temps voulu, avec efficacité et de manière rationnelle et transparente. Elle gère en outre les biens et veille au respect des accords conclus avec les fournisseurs. Elle suit et promeut les pratiques exemplaires en matière d'achats, conformément aux principes établis. Elle veille également à la qualité et à la sûreté des biens et des services achetés, en effectuant des contrôles appropriés et en vérifiant la documentation.

125. L'**Unité d'appui mondial aux questions de santé dans le contexte migratoire** fournit au Siège, aux bureaux extérieurs, aux partenaires et aux donateurs de l'OIM un appui général concernant les questions administratives et financières, les statistiques, les rapports, les recherches, l'informatique sanitaire, la téléradiologie et la gestion des connaissances, afin de faciliter le suivi et l'harmonisation et d'accroître l'efficacité et la qualité des programmes de migration et santé mis en œuvre dans le monde entier.

126. Le **Centre de fonctionnement des technologies de l'information et de la communication** facilite la mise en œuvre de la stratégie informatique et donne suite aux exigences fonctionnelles et opérationnelles par la mise en œuvre efficace et efficiente de solutions en matière de technologies de l'information et de la communication, en s'attachant en particulier à améliorer la gestion de l'information et des ressources, à identifier les besoins institutionnels et à instaurer une fourniture de services et un soutien efficaces. Il est composé des unités suivantes : Appui mondial aux utilisateurs ; Pratique de gestion des projets ; Systèmes de connaissances et analyse de données ; Gestion de produits ERP ; et Solutions pour les migrants.

127. L'**Unité du droit des contrats de Manille**, qui fait partie intégrante du Département des affaires juridiques, est le centre de liaison mondial pour la vérification, entre autres, des contrats, des accords et des mémorandums d'accord, des déclarations, et des formulaires de consentement et de dérogation. Elle fournit en outre des avis juridiques sur les litiges découlant des relations contractuelles avec des entités externes et sur la résiliation des contrats.

128. L'**Unité du Bureau de l'Inspecteur général** effectue des audits internes, y compris des audits de conformité, de performance et de gestion, et réalise des enquêtes sur les activités menées par l'OIM dans le monde entier.

129. Les **Services financiers de Manille** fournissent des services financiers aux bureaux extérieurs de l'OIM du monde entier. Ils sont composés des huit unités suivantes : Équipe de soutien central au système ERP ; Appui comptable central ; Appui comptable régional ; Appui budgétaire de Manille ; Services de trésorerie de Manille ; Appui financier et surveillance des projets du Fonds de l'OIM pour le développement ; Appui d'urgence de Manille ; et Amélioration des processus administratifs et assurance qualité.

130. L'**Unité de gestion des ressources humaines de Manille** apporte un appui en matière d'administration des ressources humaines pour tout le personnel de la catégorie des administrateurs du monde entier ainsi que le personnel de la catégorie des services généraux du Siège. Elle est chargée du recrutement, de l'administration du personnel, de l'administration des pensions et de la paie de tous les membres du personnel de la catégorie des administrateurs et du personnel des services généraux du Siège, ainsi que de la fourniture de services administratifs se rapportant à la santé du personnel et au perfectionnement et à l'apprentissage du personnel.

131. L'**Unité des réinstallations et de la gestion des mouvements**, composée de la Section de règlement des factures des compagnies aériennes, de l'Unité de soutien aux systèmes dédiés aux mouvements et de la Section de surveillance des données, est chargée de gérer le Site d'appui aux mouvements, qui est le pôle de référence pour tout le personnel des opérations du monde entier, d'expédier le règlement des factures des compagnies aériennes, de surveiller les remboursements, de déceler les anomalies liées aux billets d'avion non utilisés, etc.. Elle recueille en outre les statistiques sur les mouvements des bureaux extérieurs, et vérifie la pertinence des systèmes existants dédiés aux mouvements et aux migrations.

132. L'**Unité de gestion des ressources** est composée de huit sections – Suivi des projets, Appui au projet de réorganisation du mode de fonctionnement, Services communs, Achats locaux et logistique, Voyages du personnel, Technologies de l'information et de la communication locales, Ressources humaines locales et Sommes à payer. L'Unité de suivi des projets fournit un appui en matière d'établissement des budgets, ainsi que d'analyse et de rapports financiers pour certains programmes et projets mondiaux, tels que le Programme de réinstallation aux États-Unis d'Amérique, le Programme des administrateurs auxiliaires, les centres de demande de visa pour le Canada et le Royaume-Uni, le Programme d'aide aux familles de l'Allemagne, et les programmes de lutte contre la traite et d'autres programmes. Les autres sections chargées de la gestion des ressources fournissent essentiellement un appui administratif à toutes les unités du Centre administratif de Manille.

133. L'**Unité de recherche et des publications** fournit un appui à la production des principales publications de l'OIM en exécutant les tâches suivantes : édition, présentation et conception des couvertures, coordination avec les imprimeurs, diffusion des publications aux bureaux extérieurs, envoi d'alertes électroniques sur les nouvelles publications, et gestion de la page des publications de l'intranet et de la plateforme des publications de l'OIM.

134. L'**Unité de la sécurité du personnel de Manille** collabore étroitement avec le DSS, le système de gestion de la sécurité des Nations Unies et d'autres parties prenantes chargées de la sécurité. Elle suit directement les questions touchant à la sûreté et à la sécurité du personnel et des bureaux de l'OIM dans le monde entier, ainsi qu'à la protection des actifs ou toute autre question connexe susceptible de ternir la réputation de l'Organisation, et fournit des conseils sur toutes ces questions.

135. L'**Unité de la communication en ligne** est chargée de formuler des stratégies de communication en ligne, et de gérer le contenu rédactionnel et la conception des sites Internet externes de l'OIM et les voies de communication en ligne.

Centre administratif de Panama

136. Le Centre administratif de Panama fournit divers services administratifs, décrits ci-après.

137. Le **Centre des services informatiques** assure différents services et fonctions à l'intention des bureaux du monde entier. L'Unité d'appui mondial aux utilisateurs fournit un soutien technique bilingue à tous les bureaux extérieurs.

138. L'**Unité des services financiers de Panama** est responsable de deux grands domaines : l'Appui comptable régional et le soutien au système ERP. L'équipe chargée de l'appui comptable régional assure des fonctions de consultation, d'examen et d'appui à l'intention des bureaux de pays dans la région Amériques, du Centre administratif de Manille et du Siège, ainsi que pour des projets relatifs à des urgences de niveau 3. Elle est en outre chargée de la validation des comptes des bureaux de pays, de l'examen et du rapprochement des comptes, du suivi et du paiement des sommes dues, et des rapprochements bancaires, et fournit un appui aux clôtures mensuelles et aux processus de fin d'exercice. L'Équipe de soutien au système ERP à Panama gère et tient à jour les données figurant dans le système comptable ERP, à savoir, entre autres, les informations de grand livre et celles relatives aux donateurs et aux fournisseurs ; les comptes bancaires ; les codes de projet ; et les informations générales relatives aux projets. Elle travaille en étroite concertation avec l'Équipe de soutien central au système ERP à Manille. Elle garantit en outre la cohérence et l'exactitude des données centralisées afin de faciliter la présentation de rapports financiers.

139. L'**Unité chargée des conseils en ressources humaines**, qui comprend l'Unité de la structuration organisationnelle, fournit un appui aux bureaux extérieurs de l'OIM du monde entier en matière de gestion du personnel recruté localement. Elle fournit en outre des conseils et des orientations sur l'interprétation et l'application des politiques et des procédures. À cette fin, elle analyse les informations reçues des bureaux et recommande des améliorations à apporter aux politiques, examine des processus administratifs tels que les examens structurels, le respect des politiques de ressources humaines, les classements, les calculs concernant les promotions et les barèmes des salaires, analyse et prépare des données statistiques pour divers rapports, et aide à gérer les cas de performance insuffisante.

140. L'**Unité de perfectionnement et de formation du personnel** aide à élaborer des matériels de formation et à faciliter les séances de formation aux fins d'organisation des carrières et de cours de formation technique.

141. L'**Unité de médecine du travail** procède à l'évaluation de la santé au travail du personnel local et international en poste dans les Amériques et en Afrique, y compris pour les opérations relatives à des urgences de niveau 3. Parmi ses activités figurent la promotion, l'évaluation et le suivi de tous les examens exigés par l'OIM en vue de l'approbation médicale lors de l'entrée en fonction, l'examen annuel des chauffeurs et les examens médicaux périodiques requis au titre de l'affiliation au Plan médical des membres du personnel et des personnes à leur charge.

142. L'**Unité de Panama du Bureau de la sécurité du personnel** fournit aux bureaux de la région des conseils et un appui dans le domaine de la sécurité afin de garantir la sûreté et la sécurité de tous les membres du personnel de l'OIM et de protéger les biens de l'Organisation grâce à une collaboration étroite avec le DSS.

143. L'**Unité de vérification des contrats de Panama** est chargée de vérifier minutieusement et en temps voulu – dans les trois langues officielles – les contrats et accords nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets de l'OIM.

144. L'**Unité des achats** apporte un soutien en matière d'achat aux bureaux extérieurs de moindre envergure dans la région, et aide à répondre aux besoins du Centre administratif de Panama concernant l'acquisition de biens et de services et la gestion des actifs. Elle est chargée, en outre, de la gestion des stocks d'articles non alimentaires à l'Entrepôt de fournitures humanitaires des Nations Unies situé à Panama, afin de couvrir les situations de crise et les imprévus dans la région.

145. L'**Unité de gestion des ressources** supervise les questions administratives au Centre administratif de Panama, fournissant un soutien, des orientations et des formations sur les procédures, politiques, règles et réglementations de l'OIM et assurant l'application de ces dernières ; et met régulièrement à jour le plan de poursuite des activités. En outre, dans un souci d'efficacité, l'Administration regroupe certaines fonctions régionales de gestion des ressources à Panama pour soutenir l'ensemble de la région.

146. Le **Bureau des services de médiation** fournit un soutien technique au Médiateur, en particulier pour les bureaux de pays dans les Amériques ainsi que dans les pays francophones du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord ainsi que d'Afrique de l'Ouest, notamment en ce qui concerne la gestion des cas, les recherches et l'établissement de statistiques, de rapports et d'exposés.

INSTITUT MONDIAL DES DONNÉES

147. L'Institut mondial des données, placé sous la supervision administrative du Directeur général adjoint chargé des opérations, s'emploie à améliorer la disponibilité et l'utilisation des données afin de contribuer à réaliser le potentiel que présente la migration tout en aidant les populations les plus vulnérables dans le monde. L'Institut produit et gère des données à des fins d'action ; analyse les données en vue d'éclairer et de comprendre les couloirs de migration ; et recourt à des techniques analytiques et à la modélisation pour établir des prévisions, notamment en ce qui concerne les effets du changement climatique sur la mobilité humaine. Il tire parti des synergies entre ses deux unités – la Matrice de suivi des déplacements et le Centre mondial d'analyse des données sur la migration – et collabore avec les spécialistes des données et les pôles de données relatives à la migration régionaux en vue de mettre en récit les données mondiales sur la mobilité humaine. L'Institut dispose d'une grande équipe, aux membres toujours plus nombreux, composée d'ingénieurs et de spécialistes des données affectés au Siège, dans les locaux de l'Institut mondial des données à Berlin ou dans les régions.

148. La **Matrice de suivi des déplacements** est un système de suivi et de surveillance des déplacements et de la mobilité des populations. Elle rassemble, traite et diffuse systématiquement et régulièrement des informations propres à améliorer la compréhension des mouvements et des besoins évolutifs des populations déplacées. Elle fournit des données primaires et des informations sur les déplacements à l'échelle nationale et mondiale. Elle s'articule autour de quatre composantes distinctes : le suivi de la mobilité, la surveillance des flux, l'enregistrement et les enquêtes.

149. Le **Centre mondial d'analyse des données sur la migration** renforce la base mondiale d'éléments factuels sur la migration et les déplacements en fournissant des analyses de données pertinentes sur ces sujets, de manière à appuyer l'élaboration de politiques et de programmes par l'OIM et ses États Membres. Depuis sa création à Berlin (Allemagne) en 2015, le Centre facilite l'accès public et en libre-service aux données via des portails Web, et contribue à l'aisance dans l'exploitation des données dans l'ensemble de l'Organisation. Il appuie également l'OIM en tant que source faisant autorité pour l'analyse des données sur la migration et les déplacements, notamment à la faveur de partenariats stratégiques.

BUREAUX RÉGIONAUX

150. Les bureaux régionaux supervisent, planifient, coordonnent et appuient les activités déployées par l'OIM dans leur région. Ils sont chargés d'examiner et d'approuver les projets, et d'apporter un soutien technique aux bureaux de pays, notamment en matière d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des projets, de mobilisation et de gestion des ressources, et de coordination des relations avec les gouvernements régionaux et infrarégionaux, les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires clés. Les bureaux régionaux fournissent aussi, sur demande, un soutien aux réseaux régionaux et nationaux des Nations Unies sur les migrations, appuyant ainsi la mise en œuvre du Pacte mondial. Ils appuient également les efforts de réforme des Nations Unies, en garantissant la prise en considération de la migration dans les analyses communes de pays et dans les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Une description succincte des neuf bureaux régionaux est donnée ci-après.

151. Le **Bureau régional de Bangkok (Thaïlande)** apporte un appui aux bureaux de l'OIM en Asie et dans le Pacifique ; planifie et coordonne les activités de l'Organisation et entretient des relations et des partenariats avec les gouvernements, les partenaires du développement et la société civile de la région ; fournit un soutien technique aux gouvernements pour l'élaboration de cadres nationaux sur la migration et le renforcement des systèmes de gestion des migrations qui facilitent les voies de migration régulières, notamment l'établissement de dispositifs de mobilité de la main-d'œuvre et de reconnaissance des compétences ; appuie les activités relatives aux interventions d'urgence et d'après-crise, notamment les opérations et les activités d'envergure mondiale de la Matrice de suivi des déplacements dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe et de la migration due au changement climatique, telles que le pilotage d'un programme interorganisations visant à protéger et autonomiser des communautés touchées par le changement climatique et les catastrophes dans la région du Pacifique ; et gère le pôle régional de données pour l'Asie et le Pacifique conformément à la Stratégie de l'OIM en matière de données sur la migration. Le Bureau coopère étroitement avec la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, les bureaux régionaux d'organismes des Nations Unies, les sociétés de la Croix-Rouge, des réseaux de parties prenantes et d'autres organismes multilatéraux régionaux, tels que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), l'Association sud-asiatique de

coopération régionale, le Forum des îles du Pacifique et la Banque asiatique de développement. Il apporte un appui programmatique et administratif à des initiatives régionales telles que le Processus de Colombo et le Processus de Bali sur le trafic illicite d'êtres humains, la traite des personnes et la criminalité transnationale connexe et son Bureau d'appui régional. Par ailleurs, le Bureau représente l'OIM dans le cadre du Dialogue d'Abou Dhabi en qualité d'observateur. Dans le cadre du processus de réforme du système des Nations Unies, le Bureau régional participe activement à des initiatives de la plateforme de collaboration régionale pour l'Asie et le Pacifique et codirige avec ONU-Habitat la coalition thématique sur la mobilité humaine et l'urbanisation. En outre, il coopère étroitement avec la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique et le Réseau des Nations Unies sur les migrations en vue d'assurer la bonne participation des parties prenantes au processus régional d'examen du Pacte mondial.

152. **Le Bureau régional de Bruxelles (Belgique)** apporte un appui aux bureaux de l'OIM situés dans l'Espace économique européen, en Suisse et au Royaume-Uni ; entretient des relations et des partenariats avec les gouvernements, les partenaires du développement et la société civile dans la région ; et fournit un soutien technique aux gouvernements dans l'élaboration de cadres nationaux sur la migration et le renforcement des systèmes de gouvernance des migrations. Outre ses fonctions régionales, le Bureau, par son rôle de liaison avec les institutions et les organismes de l'Union européenne, exerce diverses fonctions dont profitent les bureaux de l'OIM dans le monde entier : coordination des approches institutionnelles de l'OIM concernant les politiques et les activités liées à l'Union européenne ; rôle de négociation et de consultation pour l'Organisation dans son ensemble et pour ses bureaux du monde entier en ce qui concerne les politiques, la programmation et le financement de l'Union européenne ; liaison, pour le compte de l'Organisation et de ses bureaux du monde entier, avec les institutions et les organismes de l'Union européenne sur des questions politiques et financières ; appui au dialogue de l'UE avec des pays tiers sur les questions migratoires et liaison avec les organes régionaux ; et aide aux fins de renforcement des relations et des contacts de l'OIM avec les institutions et les organismes de l'Union européenne, y compris en promouvant la coopération stratégique sur la migration ainsi que l'Accord-cadre administratif et financier conclu entre les deux institutions. En outre, le Bureau coordonne les relations et les contacts de l'OIM avec l'OTAN, l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, l'Organisation mondiale des douanes et les autres organismes multilatéraux dont le siège se trouve dans la région.

153. **Le Bureau régional de Vienne (Autriche)** apporte un appui pratique, technique et administratif aux bureaux de l'OIM qui se trouvent en Europe du Sud-Est, en Europe orientale et en Asie centrale ; s'emploie à mettre en œuvre des projets dans les pays dans lesquels la présence de l'OIM est limitée ; fournit un soutien technique aux gouvernements dans l'élaboration de cadres nationaux sur la migration et le renforcement des systèmes de gestion des migrations ; dirige la mise en œuvre de stratégies de gouvernance des migrations et de cadres politiques ; coordonne les activités de l'OIM et entretient des relations et des partenariats avec les gouvernements, les partenaires du développement et de l'aide humanitaire et la société civile dans la région. Sous la direction du Siège, le Bureau régional assure la liaison avec les organismes des Nations Unies et les autres organisations internationales basées dans la ville. En ce qui concerne les mécanismes consultatifs interétatiques sur la migration qui sont actifs dans la région et jouent un rôle important dans la formulation de politiques migratoires, l'OIM et le HCR assurent le secrétariat technique du Processus d'Almaty, et l'OIM participe aux réunions du Processus de Budapest, du Processus de Prague et du Partenariat oriental de l'Union européenne. En tant que membre du Groupe régional des Nations Unies pour le développement durable et du groupe restreint de participants à la réunion régionale du système des Nations Unies pour l'Europe et l'Asie centrale, le Bureau collabore avec des partenaires et les informe des faits nouveaux dans le domaine de la migration. Il participe activement aux coalitions thématiques et aux mécanismes de coordination analogues des Nations Unies, codirigeant la Coalition thématique des Nations Unies sur les mouvements massifs de personnes, les déplacements et la résilience avec le HCR et le PNUD.

154. **Le Bureau régional de Buenos Aires (Argentine)** apporte un soutien aux bureaux de l'OIM situés en Amérique du Sud ; planifie et coordonne les activités et entretient des relations et des partenariats avec les gouvernements, les partenaires du développement et la société civile de la région ; effectue des recherches et publie des études sur les questions de migration qui se posent dans la région ; fournit un soutien technique aux gouvernements dans l'élaboration de cadres nationaux sur la migration et le renforcement des systèmes de gestion des migrations ; assure le secrétariat technique de la Conférence sud-américaine sur la migration, qui s'emploie actuellement à ériger une vision stratégique pour la région permettant de renforcer les partenariats régionaux et de promouvoir des migrations régulières, ordonnées et sûres, et du Réseau ibéro-américain des autorités chargées de la migration ; collabore avec des processus d'intégration sous-régionaux tels que le Marché commun du Sud (MERCOSUR) et son organe spécialisé sur les questions de migration, le Forum spécialisé sur la migration, auxquels il apporte

un soutien technique ; et assure la liaison avec des institutions multilatérales basées dans la région, telles que la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et son Centre de démographie d'Amérique latine et des Caraïbes (CELADE). Le Bureau régional s'emploie également, de concert avec les États Membres et différentes parties prenantes, à intégrer la migration dans le débat régional sur l'environnement et le changement climatique ; et, dans le cadre du processus de réforme du système des Nations Unies, participe activement à la Plateforme de collaboration régionale et codirige la Coalition thématique sur la mobilité humaine avec le HCR, la CEPALC et l'UNICEF. Le Réseau régional des Nations Unies sur les migrations pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui œuvre sous les auspices de la coalition thématique, est piloté par la CEPALC et l'OIM. Le Bureau régional coordonne également l'action du Bureau de l'Envoyé spécial pour la réponse régionale à la situation au Venezuela, basé à Panama, et lui fournit un appui administratif.

155. Le **Bureau régional de San José (Costa Rica)** apporte un appui aux bureaux de l'OIM situés en Amérique centrale, en Amérique du Nord et dans les Caraïbes ; planifie et coordonne les stratégies et les activités menées dans la région, et entretient des relations et des partenariats avec les gouvernements, les partenaires du développement et la société civile ; fournit un soutien technique aux gouvernements dans l'élaboration de cadres nationaux sur la migration et le renforcement des systèmes de gestion des migrations ; collabore avec la Conférence régionale sur la migration et d'autres processus sous-régionaux et régionaux pertinents, tels que le Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA), la Commission centraméricaine des directeurs de la migration et la Communauté des Caraïbes ; et entretient des relations avec des institutions multilatérales régionales, telles que l'Organisation des États américains, la Banque interaméricaine du développement, et l'Organisation panaméricaine de la Santé.

156. Le **Bureau régional du Caire (Égypte)** apporte un appui aux bureaux de l'OIM du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord par des conseils techniques, des formations et la formulation de stratégies, de processus, de projets et de programmes ; et promeut et facilite le dialogue international et les partenariats, ainsi que l'élaboration de politiques et de programmes migratoires coordonnés entre les États, des organisations internationales, des ONG et la société civile, parmi d'autres parties prenantes clés. Il prête par ailleurs son concours à des processus consultatifs régionaux, tels que le Dialogue d'Abou Dhabi et le Processus consultatif régional pour les pays arabes sur les questions relatives à la migration et aux réfugiés ; et entretient des relations et des partenariats avec des organisations régionales, en particulier la Ligue des États arabes et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale – avec laquelle l'OIM copréside, aux côtés de l'Organisation internationale du Travail, la Coalition thématique sur la migration dans la région arabe. Le Bureau collabore également avec d'autres entités régionales telles que l'Organisation arabe du travail et le Parlement arabe, et s'emploie à définir une plateforme commune de réponse et de préparation aux crises migratoires dans la région. Il promeut et met en œuvre le partage d'informations et la recherche afin d'aider des partenaires nationaux, régionaux et internationaux à réaliser des actions de sensibilisation et à élaborer des politiques et des programmes fondés sur des faits, y compris en hébergeant le centre d'activité sur la migration mixte en Afrique du Nord (Mixed Migration Hub) pour le compte de l'équipe spéciale sur les migrations mixtes en Afrique du Nord. En outre, il mène des activités régionales d'information visant à améliorer la visibilité de l'OIM et à promouvoir ses activités à l'échelle régionale et mondiale.

157. Le **Bureau régional de Dakar (Sénégal)** apporte un appui aux bureaux de l'OIM situés en Afrique de l'Ouest et du Centre ; planifie et coordonne les activités, et entretient des relations et des partenariats avec les gouvernements, les partenaires du développement et la société civile de la région ; fournit un soutien technique aux gouvernements dans l'élaboration de cadres nationaux sur la migration et le renforcement des systèmes de gestion des migrations ; entretient des relations avec la CEDEAO et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, auxquelles il apporte un soutien en matière de renforcement des capacités ; et encourage et appuie des processus de dialogue régionaux tels que le Dialogue sur la migration pour l'Afrique de l'Ouest, ou le Dialogue sur la migration pour les États de l'Afrique centrale. En outre, il entretient des contacts avec d'autres organisations du système des Nations Unies, notamment avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel et le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, et représente l'OIM au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement durable pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

158. Le **Bureau régional de Nairobi (Kenya)** apporte un appui technique et thématique aux bureaux de l'OIM en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique ; entretient des relations et des partenariats avec les gouvernements, les communautés économiques régionales, les partenaires du développement et la société civile dans la région ; entretient et renforce les relations de l'OIM avec le Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique, la Communauté d'Afrique de l'Est, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et le Centre de collaboration régional pour l'Afrique de l'Est des Centres africains de prévention et de contrôle des maladies, afin d'intensifier la coopération et le dialogue à l'échelle régionale sur la migration

et de contribuer à une meilleure compréhension des questions migratoires ; s'emploie à mettre en œuvre les programmes régionaux approuvés par le Directeur général ; contribue à des politiques, pratiques et dialogues relatifs à la migration et à des opérations humanitaires fondés sur des éléments factuels en recueillant, en harmonisant, en analysant et en diffusant des jeux de données sur la migration et les déplacements ; fournit un soutien technique aux gouvernements dans l'élaboration de cadres nationaux sur la migration et le renforcement des systèmes de gestion des migrations ; promeut les processus consultatifs régionaux sur la migration pour les États de l'Afrique de l'Est et de la Corne de l'Afrique ; entretient des relations avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, ONU-Habitat et d'autres organismes des Nations Unies ; promeut la coopération interorganisations en formant un groupe chargé des migrations à l'intention des partenaires régionaux des Nations Unies ; et entretient des relations avec des partenaires du développement. En outre, le Bureau mène des activités d'information à l'échelle régionale et mondiale afin de contribuer à la visibilité de l'OIM et de promouvoir ses activités avec des interlocuteurs et des partenaires du développement à l'échelle régionale et mondiale, et facilite la constitution d'une mémoire institutionnelle par le partage et la gestion des connaissances dans la région.

159. Le **Bureau régional de Pretoria (Afrique du Sud)** apporte un appui à quinze bureaux de l'OIM situés dans les États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe ; planifie et coordonne les activités, et entretient des relations et des partenariats avec les gouvernements, les partenaires du développement et la société civile de la région ; fournit un soutien technique aux gouvernements et aux communautés économiques régionales en matière d'élaboration de cadres nationaux et régionaux sur la migration et de renforcement des systèmes de gestion des migrations ; promeut les processus consultatifs régionaux sur la migration pour les États de l'Afrique australe ; sert de trait d'union sur la thématique migration et développement entre le Secrétariat du Parlement panafricain et le Secrétariat du nouveau Partenariat de l'Union africaine pour le développement de l'Afrique ; et coopère avec les secrétariats de la Communauté de développement de l'Afrique australe, du Marché commun de l'Afrique orientale et australe et de la Commission de l'océan Indien en vue de renforcer la coopération et le dialogue sur la migration à l'échelle régionale. Il assure également le secrétariat du Dialogue sur la migration pour l'Afrique australe afin de faciliter le dialogue interétatique et la coopération intrarégionale en matière de migration. Le Bureau héberge en outre le pôle régional de données relatives à la migration pour l'Afrique australe afin de fournir aux États Membres un appui technique et au renforcement des capacités en matière de collecte, d'analyse et de diffusion de données migratoires aux fins d'élaboration de politiques fondées sur des éléments factuels à l'échelle nationale et régionale.

BUREAUX SPÉCIAUX DE LIAISON

160. L'OIM possède deux bureaux spéciaux de liaison, l'un à **Addis-Abeba (Éthiopie)** et l'autre à **New York (États-Unis d'Amérique)**, qui sont chargés d'assurer la liaison avec les organismes multilatéraux. Une description succincte de leurs fonctions est donnée ci-après.

161. Le **Bureau spécial de liaison à Addis-Abeba (Éthiopie)** entretient et renforce les relations de l'OIM avec l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et d'autres bureaux de liaison des Nations Unies, les missions diplomatiques et des acteurs pertinents en contribuant à leur bonne compréhension des questions migratoires et en assurant l'intégration de la gouvernance des migrations dans les politiques de développement. Le Bureau s'emploie à renforcer la participation stratégique de l'OIM aux organismes précités en veillant à ce que la migration soit dûment prise en considération dans les programmes d'action afférents au développement, aux questions politiques et sociales, à l'action humanitaire et à la paix, et à la sécurité. Ces relations permettent à l'OIM de contribuer à traduire les décisions politiques en réponses programmatiques et politiques concrètes à l'échelle continentale, régionale et nationale. Le Bureau joue un rôle de coordination stratégique qui lui permet d'appuyer la contribution de l'ensemble du système des Nations Unies au programme de l'Union africaine en matière de migration conformément à l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons. Le Bureau est accrédité auprès de la Commission économique pour l'Afrique, avec laquelle il collabore pour intégrer la migration dans des initiatives multilatérales axées sur l'Afrique. Il s'emploie également à faire en sorte que le Siège de l'OIM et les bureaux régionaux et de pays en Afrique soient tenus informés des principales décisions et des nouvelles orientations politiques relatives à la migration prises par les organismes compétents.

162. Le **Bureau de l'OIM auprès des Nations Unies à New York (États-Unis d'Amérique)** représente l'OIM au sein du système des Nations Unies et assure la liaison stratégique avec les missions diplomatiques, les partenaires extérieurs aux Nations Unies et les ONG à New York. Le Bureau contribue

à améliorer la compréhension des questions de migration au sein des Nations Unies et parmi les autres parties prenantes, y compris en ce qui concerne le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et le Fonds d'affectation spéciale pluripartenaire pour la migration, en facilitant la concertation internationale sur la migration et en encourageant l'intégration de la migration et des déplacements dans les cadres et les programmes ayant pour objet la paix et la sécurité, le développement humain et durable et les interventions humanitaires. Il veille également à ce que les politiques, pratiques et capacités internes de l'OIM soient promues dans diverses enceintes relatives à la PSEAH à New York. Les processus décisionnels, les fonds d'affectation spéciale pluripartentaires et les mécanismes de coordination des Nations Unies étant en grande partie regroupés au Siège des Nations Unies à New York, le Bureau collabore étroitement avec les départements/bureaux du Secrétariat et autres organismes des Nations Unies, ainsi qu'avec les fonds et les programmes qui ont leur siège ou un bureau à New York afin de resserrer la coopération.

BUREAUX DE PAYS

163. L'OIM dispose d'un réseau mondial de bureaux de pays et de bureaux auxiliaires qui mettent en œuvre un large éventail de projets visant à répondre à des besoins migratoires spécifiques. Ces bureaux suivent et analysent les questions migratoires et les tendances émergentes de la migration dans le pays pour pouvoir élaborer des réponses adaptées et contribuer aux stratégies et à la planification régionales. S'appuyant sur les stratégies régionales, ils élaborent une stratégie et un plan d'action nationaux en coordination et en consultation avec le bureau régional dont ils dépendent. Ils sont financés essentiellement par le budget des projets qu'ils mettent eux-mêmes en œuvre.

Bureaux de pays à fonctions de mobilisation des ressources

164. Pour garantir l'efficacité des appels de fonds et des relations avec les donateurs, cinq bureaux de pays qui coordonnent une part importante du financement des activités de l'OIM dans le monde (**Berlin [Allemagne]** ; **Londres [Royaume-Uni]** ; **Tokyo [Japon]** ; **Séoul [République de Corée]** et **Washington, D.C. [États-Unis d'Amérique]**) assument des responsabilités additionnelles en matière de mobilisation des ressources. Ils apportent leur appui à l'élaboration de politiques de financement, fixent les priorités et les procédures, préparent des propositions et élaborent des stratégies et des mécanismes de mobilisation de fonds destinés à des programmes et des projets nationaux conformément à l'orientation stratégique et aux priorités de l'Organisation.

Bureaux de pays à fonctions de coordination

165. À l'intérieur des grandes régions géographiques couvertes par chaque bureau régional, il existe des réalités migratoires sous-régionales. Sept bureaux de pays se sont vu attribuer des fonctions de coordination pour s'occuper de ces dynamiques migratoires particulières. Ils apportent leur concours pour faire face aux questions de migration propres à une sous-région et aux tendances émergentes dans celle-ci, et promouvoir de nouvelles adhésions à l'OIM au sein de la sous-région. Ils fixent des priorités en matière d'élaboration de projets et de mobilisation des ressources, et stimulent, dirigent et soutiennent l'élaboration de projets au sein du groupe de bureaux dans le contexte des stratégies, politiques et processus consultatifs sous-régionaux. Les bureaux de pays à fonctions de coordination sont situés dans les villes suivantes : **Nour-Soultan (Kazakhstan)**, pour l'Asie centrale ; **Canberra (Australie)**, pour le Pacifique ; **Bridgetown (Barbade)**, pour les Caraïbes ; **Rome (Italie)**, pour la Méditerranée ; **Copenhague (Danemark)**, pour les pays nordiques ; et **Beijing (Chine)**. Le Bureau régional de **Bangkok (Thaïlande)** héberge une fonction de coordination couvrant l'Asie du Sud.

COMITES DE COORDINATION

166. Sans faire partie de la structure de base, deux comités de coordination, l'un pour les questions de politique et l'autre pour les questions de gestion, facilitent la communication et la coopération entre le Siège et les structures hors Siège et améliorent la qualité du processus décisionnel et le respect des décisions dans l'ensemble de l'Organisation.

167. Le **Comité de coordination des politiques**, composé du Directeur général, des directeurs généraux adjoints, du Chef de Cabinet, des directeurs régionaux, des directeurs de département et des conseillers régionaux principaux, examine les activités de l'OIM sous l'angle des politiques et des

programmes, dégage les possibilités d'innovation et de croissance ainsi que les obstacles potentiels, et fixe les grandes lignes d'action de l'Organisation.

168. Dans chaque région il existe un comité analogue, composé du Directeur régional, du Conseiller régional principal compétent et des chefs de mission. Ces comités régionaux de coordination des politiques font le point des activités déployées par l'OIM dans les régions, dégagent les possibilités de croissance, fixent les priorités et recensent les obstacles potentiels, et élaborent des stratégies régionales.

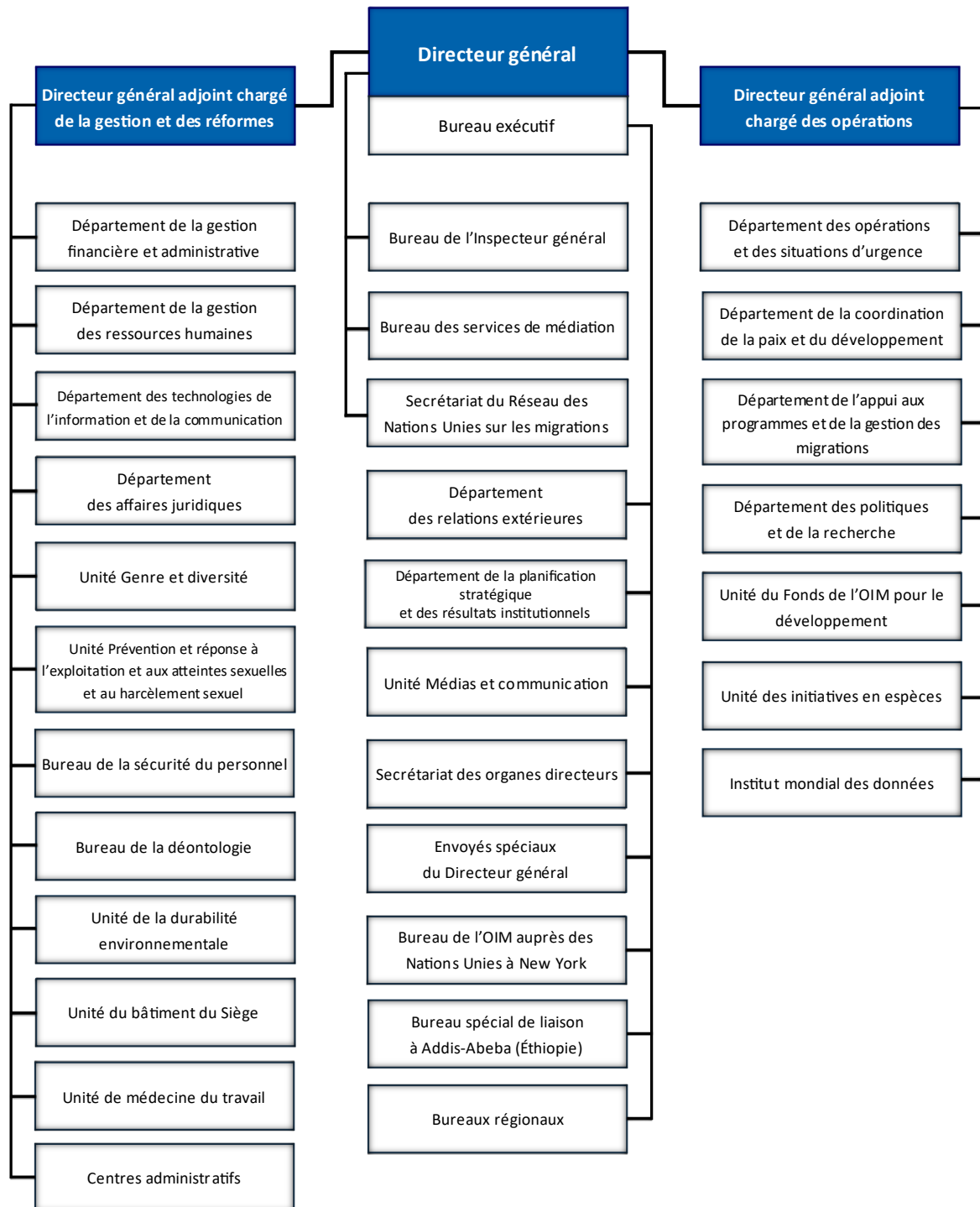
169. Le **Comité de coordination de la gestion**, composé du Directeur général, des directeurs généraux adjoints, du Chef de Cabinet, des directeurs de département, des conseillers régionaux principaux et des directeurs régionaux, assure la coordination entre les départements, les bureaux régionaux et les centres administratifs, et formule des orientations sur les questions importantes ou complexes relatives à la gestion, à l'allocation des ressources et à leur utilisation.

COMITE CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS D'AUDIT ET DE SURVEILLANCE

170. Le **Comité consultatif pour les questions d'audit et de surveillance** est un organe consultatif sans rôle administratif chargé d'aider le Directeur général à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance, y compris en ce qui concerne l'efficacité des audits et de la surveillance, de la gestion des risques et des contrôles internes du fonctionnement de l'OIM.

171. Le Comité est un organe consultatif d'experts indépendant chargé de la surveillance, qui fait rapport aux États Membres de l'OIM sur la validité et l'efficacité de la surveillance interne, de la gestion des risques et des contrôles internes à l'OIM. Il présente chaque année un rapport au Comité permanent des programmes et des finances. Il n'empiète pas sur les fonctions ou responsabilités des entités de surveillance existantes de l'Organisation ni sur celles des vérificateurs externes des comptes de l'OIM.

ORGANIGRAMME DE L'OIM



FINANCEMENT DE LA STRUCTURE DE BASE



DÉFINITION DE LA STRUCTURE DE BASE

172. Le 28 juin 2022, le Comité permanent des programmes et des finances a adopté la résolution n° 31 relative à l'investissement dans la structure de base de l'OIM, qui définit la structure de base.

« La structure de base de l'OIM s'entend de la structure minimum nécessaire au Siège et aux structures hors Siège pour que l'Organisation puisse s'acquitter de son mandat. Elle englobe les fonctions requises pour l'exercice des responsabilités essentielles de gestion, y compris la formulation des politiques, le contrôle financier et budgétaire, la sécurité du personnel, l'appui au personnel, la gestion des risques, la planification et la mise au point d'activités, ainsi que les relations avec les gouvernements et les partenaires multilatéraux. Hors Siège, la structure de base comprend, entre autres, les bureaux régionaux, les centres administratifs, l'Institut mondial des données, les bureaux de pays à fonctions de mobilisation des ressources, les bureaux de pays à fonctions de coordination, les bureaux spéciaux de liaison, les chefs de mission, les chefs de bureau et les chargés de la gestion des ressources dans les bureaux de pays. »

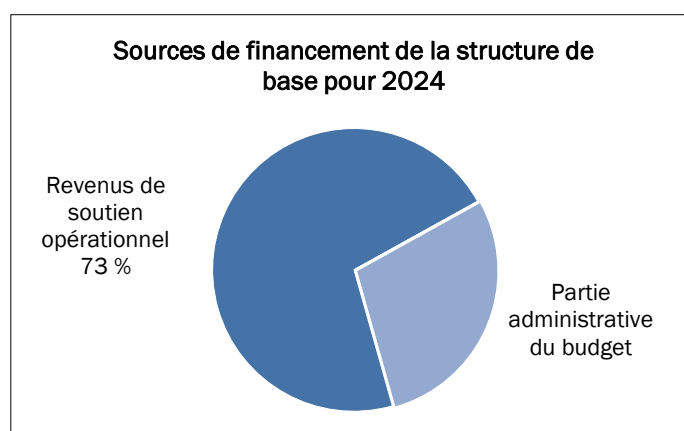
173. La résolution n° 31 précise en outre que les dépenses de la structure de base qui ne sont pas couvertes autrement par la partie administrative du budget ou les RSO pourront aussi être financées par d'autres moyens, notamment par :

- a) Les contributions volontaires ;
- b) Des augmentations de la commission pour frais généraux liés aux projets, avec l'accord des différents États Membres ;
- c) Les dons du secteur privé ;
- d) Les détachements de personnel auprès de l'Organisation à l'appui de ses objectifs de réforme ;
- e) La réserve de revenus de soutien opérationnel.

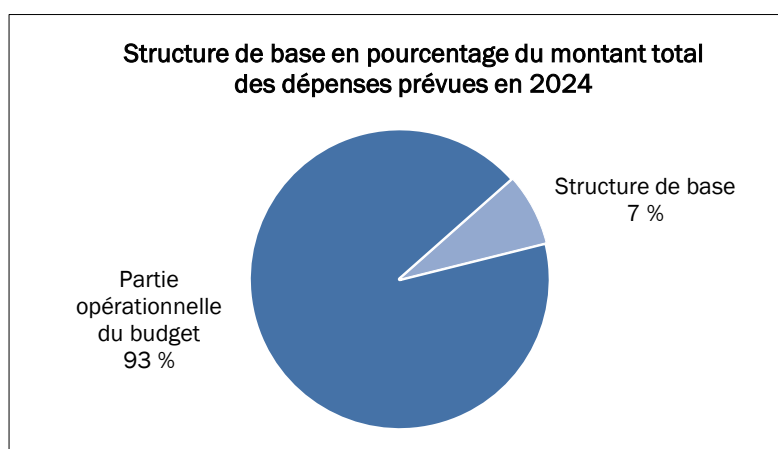
SOURCES DE FINANCEMENT DE LA STRUCTURE DE BASE

CONTEXTE

174. La structure de base de l'OIM est financée par deux sources : les contributions assignées des États Membres et les RSO. La partie administrative du budget (77 113 216 francs suisses) est financée par des contributions assignées et sert à couvrir les dépenses administratives de l'Organisation. Les RSO proviennent pour l'essentiel de la commission pour frais généraux liés aux projets, ainsi que des revenus divers (contributions sans affectation spéciale et intérêts créditeurs). Comme le montre le graphique ci-après, les RSO (210 millions de dollars É.-U.) financent plus des deux tiers du budget de base pour 2024.



175. La part du budget total de l'Organisation consacrée au financement de la structure de base constitue l'un des rapports les plus faibles constatés parmi toutes les organisations du secteur public. Le graphique ci-après montre la part que représente le financement de la structure de base en pourcentage du montant total des dépenses de l'Organisation actuellement prévues pour 2024. Cette part diminuera dans les futures révisions du budget, lorsque de nouveaux projets seront signalés.



RÉFORME BUDGÉTAIRE

176. Afin de trouver une solution aux limites du financement de la structure de base, le Groupe de travail sur la réforme budgétaire a examiné des options permettant de le renforcer et a soumis plusieurs recommandations aux États Membres. Au terme d'une série de consultations et de négociations, le Comité permanent des programmes et des finances a adopté la résolution n° 31 du 28 juin 2022 relative à l'investissement dans la structure de base de l'OIM.

177. La résolution n° 31 prévoyant une mise en œuvre échelonnée des réformes budgétaires qui y sont exposées, l'Administration a arrêté des domaines de financement prioritaires, auxquels des crédits seront alloués en veillant à une répartition proportionnelle entre les trois grands domaines de réforme : l'exécution, le contrôle et le perfectionnement.

178. Étant donné que la fourniture de services aux migrants et aux États Membres revêt une importance cruciale, la priorité a été donnée au financement, à hauteur de 50 % au moins, des postes de chef de mission et de chargé de la gestion des ressources dans le reste des bureaux de pays visés par la résolution n° 31. Dans les bureaux régionaux, l'accent a été mis sur l'avancement de la normalisation des structures, tandis qu'au Siège, les fonds additionnels sont destinés en priorité au renforcement accru de la responsabilité interne, à l'investissement dans les partenariats et la mobilisation du secteur privé, au renforcement des capacités de communication, et au développement des capacités de soutien technique, entre autres dans les domaines de la préparation et de la réponse ainsi que du changement climatique et de la mobilité humaine.

179. Compte tenu de la mise en œuvre échelonnée des réformes budgétaires, ces mesures seront également financées par les revenus de soutien opérationnel en 2024.

180. L'Organisation entend élargir sa base de financement, et prévoit de mobiliser le secteur privé au-delà des engagements pris au titre de la réforme budgétaire et de solliciter davantage les donateurs non traditionnels.

181. Par l'adoption de la résolution n° 31, les États Membres se sont également engagés à discuter de la politique de croissance nominale zéro appliquée à la partie administrative du budget d'ici à 2025, ainsi qu'à examiner la partie administrative du budget en 2027 et à étudier la possibilité d'une nouvelle augmentation de la partie administrative du budget afin de garantir un modèle financier durable pour l'Organisation.

182. L'Administration établira un rapport biennal sur l'efficacité organisationnelle consacré à l'avancement de la mise en œuvre de la réforme budgétaire, dans lequel elle présentera les mesures de réforme prises par l'Organisation et des propositions concrètes visant à renforcer le contrôle, la

transparence, le rapport coût-efficacité et l'appropriation par les États Membres des priorités en matière de programmes.

NIVEAU BUDGÉTAIRE

183. Le tableau reproduit aux pages 58 et 59 donne un aperçu de la structure de base financée par la partie administrative du budget et les RSO pour 2024. Conformément aux dispositions de la résolution du Conseil n° 1390 du 24 novembre 2020 (section II), la structure de base est financée par deux sources : les contributions assignées des États Membres et les RSO.

184. La structure de base financée par l'une et l'autre source fait chaque année l'objet d'augmentations statutaires, qui doivent être absorbées par le budget approuvé. Les crédits budgétaires couvrent les dépenses de personnel et les dépenses administratives connexes. Le montant du budget administratif s'élève à approximativement 78,7 millions de dollars É.-U., et le montant prévisionnel des RSO à 210 millions de dollars É.-U.. Les ressources combinées de la partie administrative du budget et des RSO qui servent à couvrir la structure de base et les autres postes de dépenses non liées au personnel en 2024 s'élèvent à environ 288,7 millions de dollars É.-U..

FUSION DE LA PARTIE ADMINISTRATIVE DU BUDGET ET DES REVENUS DE SOUTIEN OPÉRATIONNEL POUR 2024

Dépenses de personnel et autres, financées par la partie administrative du budget et par les revenus de soutien opérationnel											
	Budget administratif		RSO		Total		Budget administratif (francs suisses)	Total (dollars É.-U.)		Total général (dollars É.-U.)	% du budget administratif et RSO
	P	NO/G	P	NO/G	P	NO/G		Budget administratif ^a	RSO		
Siège											
Directeur général et directeurs généraux adjoints	3				3		1 271 000	1 296 900	569 000	1 865 900	
Inspecteur général	6	1	22		28	1	1 550 000	1 581 600	4 700 000	6 281 600	
Services de médiation	1				1		288 000	293 900	107 500	401 400	
Bureau exécutif	12	3	4	2	16	5	3 785 000	3 862 200	1 112 000	4 974 200	
Médias et communication	4		11	4	15	4	764 000	779 600	2 750 000	3 529 600	
Organes directeurs	3	5	8		11	5	1 574 000	1 606 100	1 434 000	3 040 100	
Relations extérieures	7	2	14	1	21	3	2 159 000	2 203 100	2 934 300	5 137 400	
Planification stratégique et résultats institutionnels	2		19	1	21	1	551 000	562 200	4 215 000	4 777 200	
Opérations	1		3		4		235 000	239 800	744 000	983 800	
Opérations et situations d'urgence	10	3	21	1	31	4	2 867 000	2 925 500	4 604 200	7 529 700	
Coordination de la paix et du développement	5		16	1	21	1	1 073 000	1 094 900	3 526 000	4 620 900	
Appui aux programmes et gestion des migrations	12	2	26	1	38	3	3 475 000	3 545 900	5 572 000	9 117 900	
Politiques et recherche	5	2	16	4	21	6	1 643 000	1 676 500	3 397 000	5 073 500	
Gestion et réformes											
Genre et diversité	2		3		5		365 000	372 400	577 000	949 400	
Prévention et réponse à l'exploitation et aux atteintes sexuelles et au harcèlement sexuel	3				3		670 000	683 700	15 000	698 700	
Déontologie	1		2		3		313 000	319 400	394 000	713 400	
Durabilité environnementale	1		2		3		166 000	169 400	337 000	506 400	
Bâtiment du Siège			1	1	1	1			505 000	505 000	
Médecine du travail	1		2	1	3	1	271 000	276 500	548 100	824 600	
Gestion financière et administrative	13	8	39	16	52	24	4 681 000	4 776 500	10 245 600	15 022 100	
Gestion des ressources humaines	5	2	15	10	20	12	1 601 000	1 633 700	5 260 100	6 893 800	
Technologies de l'information et de la communication	2	3	9	1	11	4	1 027 000	1 048 000	2 300 200	3 348 200	
Affaires juridiques	7	1	14	1	21	2	2 055 000	2 096 900	2 574 000	4 670 900	
Comité mondial de l'Association du personnel			1		1	1	181 000	184 700	320 000	504 700	
Total – Siège	106	33	247	45	353	78	32 565 000	33 229 400	58 741 000	91 970 400	32%
Centres administratifs											
Manille (Philippines)											
Inspecteur général			4	4	4	4			911 700	911 700	
Affaires juridiques			1	6	1	6			503 400	503 400	
Gestion des ressources, ressources humaines et technologies de l'information et de la communication	2	6	8	217	10	223	617 000	629 600	6 594 000	7 223 600	
Achats			1	20	1	20			704 700	704 700	
Autres	1	2	3	25	4	27	434 000	442 900	3 901 300	4 344 200	
Total partiel – Centre administratif de Manille	3	8	17	272	20	280	1 051 000	1 072 500	12 615 100	13 687 600	
Panama (Panama)											
Affaires juridiques			3	6	3	6			947 700	947 700	
Gestion des ressources, ressources humaines et technologies de l'information et de la communication	3	1	6	36	9	37	1 364 000	1 391 800	2 386 100	3 777 900	
Achats				1		1			48 500	48 500	
Autres	4	1	5	10	9	11	56 000	57 100	1 875 400	1 932 500	
Total partiel – Centre administratif de Panama	7	2	14	53	21	55	1 420 000	1 448 900	5 257 700	6 706 600	
Total – Centres administratifs	10	10	31	325	41	335	2 471 000	2 521 400	17 872 800	20 394 200	7%
Bureaux extérieurs											
Institut mondial des données (Centre mondial d'analyse des données sur la migration et Matrice de suivi des déplacements)	1		15	1	16	1	233 000	237 800	3 004 000	3 241 800	
Bureaux régionaux											
Bangkok (Thaïlande)	7	4	16	8	23	12	1 616 000	1 649 000	4 443 800	6 092 800	
Bruxelles (Belgique)	6	2	14	26	20	28	1 580 000	1 612 200	6 814 200	8 426 400	
Vienne (Autriche)	5	3	13	8	18	11	1 475 000	1 505 100	3 956 000	5 461 100	
Buenos Aires (Argentine)	3	1	6	7	9	8	696 000	710 200	1 933 300	2 643 500	
San José (Costa Rica)	4	2	8	11	12	13	1 030 000	1 051 000	2 454 100	3 505 100	
Le Caire (Égypte)	5	2	14	4	19	6	1 201 000	1 225 500	2 969 400	4 194 900	
Dakar (Sénégal)	6	3	14	10	20	13	1 300 000	1 326 500	3 684 600	5 011 100	
Nairobi (Kenya)	7	2	16	10	23	12	1 592 000	1 624 500	3 837 100	5 461 600	
Pretoria (Afrique du Sud)	3	2	9	3	12	5	711 000	725 500	2 190 300	2 915 800	
Bureaux spéciaux de liaison											
Addis-Abeba (Éthiopie)	2		1	2	3	2	418 000	426 500	405 300	831 800	
New York (États-Unis d'Amérique)	4		14	4	18	4	1 019 000	1 039 800	3 388 300	4 428 100	
Centre africain de renforcement des capacités de gestion des migrations en République-Unie de Tanzanie			2	2	2	2			621 700	621 700	
Bureaux de pays à fonctions de mobilisation des ressources	2		8	27	10	27	449 000	458 200	7 483 100	7 941 300	
Bureaux de pays à fonctions de coordination	2	1	8	6	10	7	458 000	467 300	2 856 900	3 324 200	
Bureaux de pays	54	4	39	21	93	25	11 869 000	12 111 200	13 859 700	25 970 900	
Total – Bureaux extérieurs	111	26	196	148	307	174	25 647 000	26 170 300	63 901 800	90 072 100	31%
Total – Siège, centres administratifs et bureaux extérieurs	227	69	474	518	701	587	60 683 000	61 921 100	140 515 600	202 436 700	70%
Autres prestations dues au personnel											
Frais de voyage lors de la nomination ou de la mutation							350 000	357 100	1 255 100	1 612 200	
Indemnité d'installation							440 000	449 000	204 100	653 100	
Indemnités dues à la cessation de service							700 000	714 300	306 100	1 020 400	
Congé parental et congé de maladie prolongé									3 850 000	3 850 000	
TOTAL – AUTRES PRESTATIONS DUES AU PERSONNEL							1 490 000	1 520 400	5 615 300	7 135 700	3%

suite en page suivante

FUSION DE LA PARTIE ADMINISTRATIVE DU BUDGET ET DES REVENUS DE SOUTIEN OPÉRATIONNEL POUR 2024 (suite)

Dépenses de personnel et autres, financées par la partie administrative du budget et par les revenus de soutien opérationnel					
Autres dépenses	Budget administratif (francs suisses)	Total (dollars É.-U.)		Total général (dollars É.-U.)	% du budget administratif et RSO
		Budget administratif ^a	RSO		
Frais généraux de bureau	3 726 000	3 802 000	1 100 000	4 902 000	
Communications	985 000	1 005 100	50 000	1 055 100	
Services contractuels	2 265 216	2 311 400	1 282 800	3 594 200	
Sessions des organes directeurs	435 000	443 900		443 900	
Déplacements officiels	1 170 000	1 193 900		1 193 900	
Frais de participation aux coûts découlant de l'appartenance aux Nations Unies	4 477 000	4 568 400		4 568 400	
Réforme du système des Nations Unies sur le terrain	1 882 000	1 920 400		1 920 400	
Activités d'envergure mondiale			2 040 000	2 040 000	
Technologies de l'information et de la communication			13 337 600	13 337 600	
PRIMA			1 488 200	1 488 200	
Sécurité du personnel			21 047 500	21 047 500	
Activités et structures non inscrites au budget			8 000 000	8 000 000	
Projets					
Assistance humanitaire aux migrants en détresse			300 000	300 000	
Centre d'information sur la migration en Amérique latine (CIMAL)			30 000	30 000	
Cours interaméricain sur la migration			63 000	63 000	
Projet de coopération technique axé sur le renforcement du Processus de Puebla			20 000	20 000	
Soutien au renforcement de la Commission centraméricaine des directeurs de la migration (OCAM)			10 000	10 000	
Conférence sud-américaine sur le processus migratoire			20 000	20 000	
Soutien annuel à la formulation des politiques migratoires et aux dialogues sur la migration de l'Union africaine			80 000	80 000	
TOTAL – AUTRES DÉPENSES	14 940 216	15 245 100	48 869 100	64 114 200	22%
TOTAL – DÉPENSES DE PERSONNEL ET AUTRES	77 113 216	78 686 700	195 000 000	273 686 600	95%

Dépenses au titre du Fonds de l'OIM pour le développement, financées par les revenus de soutien opérationnel					
	Budget administratif (francs suisses)	Total (dollars É.-U.)		Total général (dollars É.-U.)	% du budget administratif et RSO
		Budget administratif ^a	RSO		
Fonds de l'OIM pour le développement – première ligne de crédit			1 400 000	1 400 000	
Fonds de l'OIM pour le développement – deuxième ligne de crédit			13 600 000	13 600 000	
Total – Fonds de l'OIM pour le développement			15 000 000	15 000 000	5%
TOTAL – FONDS DE L'OIM POUR LE DÉVELOPPEMENT			15 000 000	15 000 000	5%
	(francs suisses)	(dollars É.-U.)	(dollars É.-U.)	(dollars É.-U.)	
TOTAL GÉNÉRAL – BUDGET ADMINISTRATIF ET REVENUS DE SOUTIEN OPÉRATIONNEL	77 113 216	78 686 700	210 000 000	288 686 700	100%

^a Taux de change pour la partie administrative du budget : 0,98 franc suisse = 1 dollar É.-U..

P – Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur ; NO – Agents recrutés sur le plan national (total : 83) ; G – Catégorie des services généraux (total : 504)

PARTIE I:
PARTIE ADMINISTRATIVE
DU BUDGET
(en francs Suisses)



PARTIE ADMINISTRATIVE DU BUDGET

CONTEXTE

185. Alors que le volume et le champ des activités croissent, l'Administration – dans le cadre de l'application de la résolution n° 31 relative à l'investissement dans la structure de base de l'OIM, adoptée le 28 juin 2022 par le Comité permanent – continue de renforcer la structure de base nécessaire pour assurer le contrôle et élaborer des politiques à même d'orienter l'action menée par l'Organisation. En raison de la diversité de ses activités et de la portée mondiale de ses projets et programmes, qui sont reliés les uns aux autres par-delà les frontières, il est indispensable que l'Organisation dispose de structures administratives et de gestion adéquates pour pouvoir concrétiser de manière appropriée les objectifs visés par les projets et s'acquitter de ses obligations redditionnelles. Consciente de la nécessité de réaliser des gains d'efficacité, l'Administration continue de prendre diverses mesures de réforme en regroupant certaines fonctions de gestion des ressources dans les bureaux régionaux, en rationalisant les flux de processus et en décentralisant certaines fonctions du Siège vers les structures extérieures.

186. Tel qu'envisagé dans le plan de travail du Cadre de gouvernance interne, les processus opérationnels existants sont en cours de renforcement dans tous les domaines, en particulier la conception et l'automatisation des contrôles et la rationalisation des procédures connexes. Les nouvelles politiques et solutions numériques introduites dans le domaine des achats, des finances et de la gestion des ressources humaines se sont traduites par des améliorations qualitatives, une réduction des délais de traitement, et une amélioration de la conformité, de la transparence, de la gestion des risques, de la gestion des connaissances et de la satisfaction des clients. L'OIM a également lancé un processus complet de réorganisation du mode de fonctionnement, axé sur la modernisation durable des technologies à long terme, la refonte des processus de bout en bout et la conception d'un nouveau système de planification des ressources d'entreprise privilégiant l'intégration interfonctionnelle, l'automatisation et la transformation numérique d'une série de processus, dont les suivants : planification et établissement de rapports, collecte de fonds et conclusion d'accords, finances et gestion, gestion de la chaîne d'approvisionnement, engagement et rengagement, services généraux, services juridiques, voyages et gestion des risques. L'établissement de partenariats avec des organismes des Nations Unies permet également à l'OIM de tirer profit de certaines des solutions créées pour ceux-ci par des fournisseurs de services.

NIVEAU BUDGÉTAIRE

187. La partie administrative du budget a été établie à 77 113 216 francs suisses et présente un accroissement de 11 760 976 francs suisses par rapport au budget révisé de 2023. Cette hausse est conforme aux dispositions de la résolution n° 31 adoptée par le Comité permanent des programmes et des finances et de la résolution n° 1390 relative aux dispositions et pratiques budgétaires adoptée par le Conseil le 24 novembre 2020, en vertu de laquelle les contributions des États Membres qui adhèrent à l'OIM s'ajouteront au montant de la partie administrative du budget.

188. La partie administrative du budget est financée par les contributions des États Membres de l'Organisation, qui sont aujourd'hui au nombre de 175. Les corrections pour inflation et les indexations sur le coût de la vie qui se répercutent sur les salaires et les autres prestations dues au personnel conformément aux conditions d'emploi du régime commun des Nations Unies sont également comprises dans le budget proposé.

APPLICATION DE LA PARTIE ADMINISTRATIVE DU BUDGET

189. L'allocation de crédits au titre de la partie administrative du budget s'accorde avec la définition des fonctions essentielles donnée dans la résolution n° 31 du Comité permanent des programmes et des finances. La partie administrative du budget couvre partiellement la structure de base qui est nécessaire pour que l'Organisation puisse exercer des fonctions de gestion, y compris la formulation des politiques, les contrôles financiers et budgétaires, la planification et l'élaboration d'activités, ainsi que la liaison avec les gouvernements et les partenaires multilatéraux.

DOTATION EN EFFECTIFS AU SIÈGE ET DANS LES STRUCTURES HORS SIÈGE

190. La dotation en effectifs au titre de la partie administrative du budget pour 2024 par rapport à 2023 est la suivante :

- Siège – 106 membres du personnel de la catégorie des administrateurs et 33 de la catégorie des services généraux (contre, respectivement, 94 et 33 en 2023)
- Centre administratif de Manille – 3 membres du personnel de la catégorie des administrateurs et 8 de la catégorie des services généraux (contre, respectivement, 4 et 8 en 2023)
- Centre administratif de Panama – 7 membres du personnel de la catégorie des administrateurs, et 2 de la catégorie des services généraux (contre, respectivement, 7 et 3 en 2023)
- Institut mondial des données (Matrice de suivi des déplacements) – 1 membre du personnel de la catégorie des administrateurs (sans changement par rapport à 2023)
- Bureaux régionaux – 46 membres du personnel de la catégorie des administrateurs et 21 de la catégorie des services généraux (contre, respectivement, 38 et 19 en 2023)
- Bureaux spéciaux de liaison – 6 membres du personnel de la catégorie des administrateurs (sans changement par rapport à 2023)
- Bureaux régionaux – 58 membres du personnel de la catégorie des administrateurs et 5 de la catégorie des services généraux (contre, respectivement, 29 et 3 en 2023)

Siège

191. Le Siège est chargé de formuler la politique institutionnelle, des directives et une stratégie, de définir des normes et des procédures de contrôle de la qualité, et de gérer les connaissances. Selon la nouvelle structure institutionnelle, le Siège est composé d'un bureau exécutif et de dix départements.

Centres administratifs

192. Les centres administratifs de Manille et Panama sont des pôles administratifs qui apportent un soutien considérable au réseau mondial de bureaux de l'Organisation. Ils ont réussi à améliorer le rapport coût-efficacité et la capacité de réaction de l'OIM.

Hors Siège

193. Cette partie du budget finance les neuf bureaux régionaux, chargés de superviser les bureaux de pays relevant de leur compétence, ainsi que les deux bureaux spéciaux de liaison, chargés d'assurer la liaison avec des organismes multilatéraux. Cette structure doit permettre une utilisation plus efficace des ressources de base limitées et des compétences spécialisées dans et entre les régions. En outre, dans le cadre de l'application de la résolution n° 31 du Comité permanent, certains bureaux de pays bénéficieront progressivement d'un financement au titre de cette partie du budget.

194. Les détails concernant tous les postes financés par la partie administrative du budget figurent dans le tableau des effectifs aux pages 73 et 74.

Dépenses de personnel

195. Par suite de l'application de la résolution n° 31, la présentation du tableau des objets de dépense, aux pages 70 à 72, a été modifiée de manière à inclure la totalité des dépenses de personnel. Les dépenses relatives à l'indemnité de poste, aux assurances maladie et accident, aux cotisations à la CCPNU, aux primes de mobilité et de sujétion, à l'allocation pour charge de famille, à l'allocation-logement et à l'indemnité pour frais d'études ne sont plus présentées à part étant donné qu'elles sont intégrées dans les dépenses de personnel des différents bureaux.

Autres prestations dues au personnel

196. Les dépenses relatives aux indemnités de cessation de service, aux frais de voyage lors de la nomination ou de la mutation et à l'indemnité d'installation sont linéaires par rapport à l'allocation prévue dans le Programme et Budget pour 2023.

Dépenses non liées au personnel

197. Les dépenses non liées au personnel – y compris celles concernant les dépenses administratives générales, les communications, les sessions des organes directeurs et les frais de participation aux coûts afférents aux Nations Unies – sont linéaires. Par suite de l'application de la résolution n° 31, le crédit alloué à la réforme du système des Nations Unies sur le terrain est porté à 941 200 francs suisses.

BARÈME DES QUOTES-PARTS

198. La partie administrative du budget est financée par les contributions assignées des États Membres conformément aux résolutions du Conseil.

199. Par sa résolution n° 1401 du 29 novembre 2022, le Conseil a autorisé le Comité permanent des programmes et des finances à adopter en 2023 un barème des quotes-parts pour 2024 complètement aligné sur celui des Nations Unies et mis à jour après l'admission de nouveaux États Membres. Le barème des quotes-parts de l'OIM pour 2024 est entièrement aligné sur celui des Nations Unies, moyennant l'application d'un coefficient de péréquation pour tenir compte du plus grand nombre de membres de l'ONU.

200. Conformément à la résolution n° 31 du Comité permanent des programmes et des finances, les arriérés de paiement des contributions assignées afférents aux augmentations de la partie administrative du budget pour 2023, 2024 et 2025 ne seront pas signalés au Conseil en application de l'article 4 de la Constitution de l'OIM avant 2026, et toute perte du droit de vote due à de tels arriérés ne prendra pas effet avant 2027.

201. Les contributions des États Membres à la partie administrative du budget, comme indiqué aux pages 66 à 69, ont donc été calculées conformément au barème des quotes-parts pour 2024 (document S/32/3), approuvé par le Comité permanent en juin 2023.

BARÈME DES QUOTES-PARTS ET CONTRIBUTIONS ASSIGNÉES

Financement de la partie administrative du budget (en francs suisses)

ÉTATS MEMBRES	Quotes-parts pour 2023 %	Contributions pour 2023	Quotes-parts pour 2024 %	Contributions pour 2024 (CNZ)	Contributions pour 2024 (réforme budgétaire)	Contributions pour 2024 (total)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (4) + (5)
Afghanistan	0.0063	4 117	0.0063	4 117	741	4 858
Albanie	0.0083	5 424	0.0083	5 424	976	6 400
Algérie	0.1137	74 299	0.1137	74 305	13 373	87 678
Angola	0.0104	6 796	0.0104	6 797	1 223	8 020
Antigua-et-Barbuda	0.0021	1 372	0.0021	1 372	247	1 619
Argentine	0.7500	490 101	0.7499	490 076	88 196	578 272
Arménie	0.0073	4 770	0.0073	4 771	858	5 629
Australie	2.2020	1 438 937	2.2019	1 438 991	258 965	1 697 956
Autriche	0.7083	462 851	0.7082	462 825	83 291	546 116
Azerbaïdjan	0.0313	20 454	0.0313	20 455	3 681	24 136
Bahamas	0.0198	12 939	0.0198	12 940	2 328	15 268
Bangladesh	0.0104	6 796	0.0104	6 797	1 223	8 020
Barbade	0.0083	5 424	0.0083	5 424	976	6 400
Bélarus	0.0428	27 968	0.0428	27 971	5 033	33 004
Belgique	0.8637	564 400	0.8636	564 382	101 568	665 950
Belize	0.0010	653	0.0010	654	117	771
Bénin	0.0052	3 398	0.0052	3 398	612	4 010
Bolivie (État plurinational de)	0.0198	12 939	0.0198	12 940	2 328	15 268
Bosnie-Herzégovine	0.0125	8 168	0.0125	8 169	1 470	9 639
Botswana	0.0156	10 194	0.0156	10 195	1 835	12 030
Bésil	2.0998	1 372 152	2.0996	1 372 136	246 933	1 619 069
Bulgarie	0.0584	38 163	0.0584	38 166	6 868	45 034
Burkina Faso	0.0042	2 745	0.0042	2 745	494	3 239
Burundi	0.0010	653	0.0010	654	117	771
Cabo Verde	0.0010	653	0.0010	654	117	771
Cambodge	0.0073	4 770	0.0073	4 771	858	5 629
Cameroun	0.0136	8 887	0.0136	8 888	1 599	10 487
Canada	2.7413	1 791 352	2.7411	1 791 370	322 380	2 113 750
République centrafricaine	0.0010	653	0.0010	654	117	771
Tchad	0.0031	2 026	0.0031	2 026	365	2 391
Chili	0.4381	286 284	0.4381	286 308	51 525	337 833
Chine	15.9126	10 398 380	15.9112	10 398 321	1 871 319	12 269 640
Colombie	0.2566	167 680	0.2566	167 694	30 179	197 873
Comores	0.0010	653	0.0010	654	117	771
Congo	0.0052	3 398	0.0052	3 398	612	4 010
Îles Cook	0.0010	653	0.0010	654	117	771
Costa Rica	0.0720	47 050	0.0720	47 054	8 468	55 522
Côte d'Ivoire	0.0229	14 964	0.0229	14 966	2 693	17 659
Croatie	0.0949	62 014	0.0949	62 019	11 161	73 180
Cuba	0.0991	64 759	0.0991	64 764	11 655	76 419
Chypre	0.0376	24 570	0.0375	24 507	4 410	28 917
Tchéquie	0.3547	231 785	0.3546	231 739	41 704	273 443
République démocratique du Congo	0.0104	6 796	0.0104	6 797	1 223	8 020
Danemark	0.5768	376 920	0.5768	376 952	67 837	444 789
Djibouti	0.0010	653	0.0010	654	117	771
Dominique	0.0010	653	0.0010	654	117	771
République dominicaine	0.0699	45 677	0.0699	45 681	8 221	53 902

suite en page suivante

BARÈME DES QUOTES-PARTS ET CONTRIBUTIONS ASSIGNÉES (suite)

Financement de la partie administrative du budget (en francs suisses)

ÉTATS MEMBRES	Quotes-parts pour 2023 %	Contributions pour 2023	Quotes-parts pour 2024 %	Contributions pour 2024 (CNZ)	Contributions pour 2024 (réforme budgétaire)	Contributions pour 2024 (total)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (4) + (5)
Équateur	0.0803	52 473	0.0803	52 478	9 444	61 922
Égypte	0.1450	94 753	0.1450	94 761	17 053	111 814
El Salvador	0.0136	8 887	0.0136	8 888	1 599	10 487
Érythrée	0.0010	653	0.0010	654	117	771
Estonie	0.0459	29 994	0.0459	29 997	5 398	35 395
Eswatini	0.0021	1 372	0.0021	1 372	247	1 619
Éthiopie	0.0104	6 796	0.0104	6 797	1 223	8 020
Fidji	0.0042	2 745	0.0042	2 745	494	3 239
Finlande	0.4350	284 259	0.4349	284 217	51 148	335 365
France	4.5042	2 943 352	4.5038	2 943 333	529 693	3 473 026
Gabon	0.0136	8 887	0.0136	8 888	1 599	10 487
Gambie	0.0010	653	0.0010	654	117	771
Géorgie	0.0083	5 424	0.0083	5 424	976	6 400
Allemagne	6.3745	4 165 534	6.3740	4 165 550	749 647	4 915 197
Ghana	0.0250	16 337	0.0250	16 338	2 940	19 278
Grèce	0.3390	221 526	0.3390	221 544	39 870	261 414
Grenade	0.0010	653	0.0010	654	117	771
Guatemala	0.0428	27 968	0.0428	27 971	5 033	33 004
Guinée	0.0031	2 026	0.0031	2 026	365	2 391
Guinée-Bissau	0.0010	653	0.0010	654	117	771
Guyana	0.0042	2 745	0.0042	2 745	494	3 239
Haïti	0.0063	4 117	0.0063	4 117	741	4 858
Saint-Siège	0.0010	653	0.0010	654	117	771
Honduras	0.0094	6 143	0.0094	6 143	1 106	7 249
Hongrie	0.2378	155 395	0.2378	155 408	27 967	183 375
Islande	0.0376	24 570	0.0375	24 507	4 410	28 917
Inde	1.0890	711 627	1.0889	711 621	128 065	839 686
Iran (République islamique d')	0.3870	252 892	0.3870	252 913	45 515	298 428
Irlande	0.4579	299 223	0.4579	299 248	53 853	353 101
Israël	0.5852	382 410	0.5851	382 376	68 813	451 189
Italie	3.3265	2 173 763	3.3263	2 173 811	391 207	2 565 018
Jamaïque	0.0083	5 424	0.0083	5 424	976	6 400
Japon	8.3794	5 475 673	8.3787	5 475 665	985 421	6 461 086
Jordanie	0.0229	14 964	0.0229	14 966	2 693	17 659
Kazakhstan	0.1387	90 636	0.1387	90 644	16 312	106 956
Kenya	0.0313	20 454	0.0313	20 455	3 681	24 136
Kiribati	0.0010	653	0.0010	654	117	771
Kirghizistan	0.0021	1 372	0.0021	1 372	247	1 619
République démocratique populaire lao	0.0073	4 770	0.0073	4 771	858	5 629
Lettonie	0.0522	34 111	0.0522	34 114	6 139	40 253
Lesotho	0.0010	653	0.0010	654	117	771
Libéria	0.0010	653	0.0010	654	117	771
Libye	0.0188	12 285	0.0188	12 286	2 211	14 497
Lituanie	0.0803	52 473	0.0803	52 478	9 444	61 922
Luxembourg	0.0709	46 331	0.0709	46 335	8 338	54 673
Madagascar	0.0042	2 745	0.0042	2 745	494	3 239
Malawi	0.0021	1 372	0.0021	1 372	247	1 619

suite en page suivante

BARÈME DES QUOTES-PARTS ET CONTRIBUTIONS ASSIGNÉES (suite)

Financement de la partie administrative du budget (en francs suisses)

ÉTATS MEMBRES	Quotes-parts pour 2023 %	Contributions pour 2023	Quotes-parts pour 2024 %	Contributions pour 2024 (CNZ)	Contributions pour 2024 (réforme budgétaire)	Contributions pour 2024 (total)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (4) + (5)
Maldives	0.0042	2 745	0.0042	2 745	494	3 239
Mali	0.0052	3 398	0.0052	3 398	612	4 010
Malte	0.0198	12 939	0.0198	12 940	2 328	15 268
Îles Marshall	0.0010	653	0.0010	654	117	771
Mauritanie	0.0021	1 372	0.0021	1 372	247	1 619
Maurice	0.0198	12 939	0.0198	12 940	2 328	15 268
Mexique	1.2736	832 257	1.2736	832 326	149 788	982 114
Micronésie (États fédérés de)	0.0010	653	0.0010	654	117	771
Mongolie	0.0042	2 745	0.0042	2 745	494	3 239
Monténégro	0.0042	2 745	0.0042	2 745	494	3 239
Maroc	0.0574	37 509	0.0574	37 512	6 751	44 263
Mozambique	0.0042	2 745	0.0042	2 745	494	3 239
Myanmar	0.0104	6 796	0.0104	6 797	1 223	8 020
Namibie	0.0094	6 143	0.0094	6 143	1 106	7 249
Nauru	0.0010	653	0.0010	654	117	771
Népal	0.0104	6 796	0.0104	6 797	1 223	8 020
Pays-Bas (Royaume des)	1.4364	938 642	1.4363	938 654	168 923	1 107 577
Nouvelle-Zélande	0.3223	210 613	0.3223	210 630	37 906	248 536
Nicaragua	0.0052	3 398	0.0052	3 398	612	4 010
Niger	0.0031	2 026	0.0031	2 026	365	2 391
Nigéria	0.1898	124 028	0.1898	124 039	22 322	146 361
Macédoine du Nord	0.0073	4 770	0.0073	4 771	858	5 629
Norvège	0.7083	462 851	0.7082	462 825	83 291	546 116
Pakistan	0.1189	77 697	0.1189	77 704	13 984	91 688
Palaos	0.0010	653	0.0010	654	117	771
Panama	0.0939	61 361	0.0939	61 366	11 043	72 409
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0.0104	6 796	0.0104	6 797	1 223	8 020
Paraguay	0.0271	17 709	0.0271	17 710	3 188	20 898
Pérou	0.1700	111 090	0.1700	111 099	19 993	131 092
Philippines	0.2211	144 482	0.2211	144 494	26 003	170 497
Pologne	0.8731	570 543	0.8730	570 525	102 673	673 198
Portugal	0.3682	240 607	0.3682	240 627	43 304	283 931
République de Corée	2.6850	1 754 562	2.6848	1 754 577	315 759	2 070 336
République de Moldova	0.0052	3 398	0.0052	3 398	612	4 010
Roumanie	0.3255	212 704	0.3254	212 656	38 270	250 926
Fédération de Russie	1.9465	1 271 976	1.9463	1 271 951	228 904	1 500 855
Rwanda	0.0031	2 026	0.0031	2 026	365	2 391
Saint-Kitts-et-Nevis	0.0021	1 372	0.0021	1 372	247	1 619
Sainte-Lucie	0.0021	1 372	0.0021	1 372	247	1 619
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0.0010	653	0.0010	654	117	771
Samoa	0.0010	653	0.0010	654	117	771
Sao Tomé-et-Principe	0.0010	653	0.0010	654	117	771
Sénégal	0.0073	4 770	0.0073	4 771	858	5 629
Serbie	0.0334	21 826	0.0334	21 828	3 928	25 756
Seychelles	0.0021	1 372	0.0021	1 372	247	1 619
Sierra Leone	0.0010	653	0.0010	654	117	771
Slovaquie	0.1617	105 666	0.1617	105 675	19 017	124 692

suite en page suivante

BARÈME DES QUOTES-PARTS ET CONTRIBUTIONS ASSIGNÉES (suite)

Financement de la partie administrative du budget (en francs suisses)

ÉTATS MEMBRES	Quotes-parts pour 2023 %	Contributions pour 2023	Quotes-parts pour 2024 %	Contributions pour 2024 (CNZ)	Contributions pour 2024 (réforme budgétaire)	Contributions pour 2024 (total)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (4) + (5)
Slovénie	0.0824	53 846	0.0824	53 850	9 691	63 541
Îles Salomon	0.0010	653	0.0010	654	117	771
Somalie	0.0010	653	0.0010	654	117	771
Afrique du Sud	0.2545	166 308	0.2545	166 321	29 932	196 253
Soudan du Sud	0.0021	1 372	0.0021	1 372	247	1 619
Espagne	2.2260	1 454 620	2.2258	1 454 610	261 776	1 716 386
Sri Lanka	0.0469	30 648	0.0469	30 650	5 516	36 166
Soudan	0.0104	6 796	0.0104	6 797	1 223	8 020
Suriname	0.0031	2 026	0.0031	2 026	365	2 391
Suède	0.9086	593 741	0.9085	593 725	106 849	700 574
Suisse	1.1829	772 987	1.1828	772 986	139 109	912 095
Tadjikistan	0.0031	2 026	0.0031	2 026	365	2 391
Thaïlande	0.3839	250 866	0.3838	250 822	45 139	295 961
Timor-Leste	0.0010	653	0.0010	654	117	771
Togo	0.0021	1 372	0.0021	1 372	247	1 619
Tonga	0.0010	653	0.0010	654	117	771
Trinité-et-Tobago	0.0386	25 224	0.0386	25 226	4 540	29 766
Tunisie	0.0198	12 939	0.0198	12 940	2 328	15 268
Türkiye	0.8814	575 967	0.8814	576 015	103 661	679 676
Turkménistan	0.0355	23 198	0.0355	23 200	4 175	27 375
Tuvalu	0.0010	653	0.0010	654	117	771
Ouganda	0.0104	6 796	0.0104	6 797	1 223	8 020
Ukraine	0.0584	38 163	0.0584	38 166	6 868	45 034
Royaume-Uni	4.5637	2 982 234	4.5633	2 982 218	536 690	3 518 908
République-Unie de Tanzanie	0.0104	6 796	0.0104	6 797	1 223	8 020
États-Unis d'Amérique	22.9498	14 996 969	22.9478	14 996 894	2 698 896	17 695 790
Uruguay	0.0960	62 733	0.0960	62 738	11 291	74 029
Ouzbékistan	0.0282	18 428	0.0282	18 429	3 317	21 746
Vanuatu	0.0010	653	0.0010	654	117	771
Venezuela (République bolivarienne du)	0.1825	119 258	0.1825	119 268	21 464	140 732
Viet Nam	0.0970	63 386	0.0970	63 392	11 408	74 800
Yémen	0.0083	5 424	0.0083	5 424	976	6 400
Zambie	0.0083	5 424	0.0083	5 424	976	6 400
Zimbabwe	0.0073	4 770	0.0073	4 771	858	5 629
Total général	100.0083	65 352 240	100.0000	65 352 240	11 760 976	77 113 216

L'Organisation compte au total 175 États Membres.

OBJETS DE DÉPENSES

Partie administrative du budget (en francs suisses)

	2023			Estimations pour 2024		
	Effectifs		Montant total	Effectifs		Montant total
	P	NO/G		P	NO/G	
A-1 : DÉPENSES FIXES DE PERSONNEL (statutaires)						
Siège						
Directeur général						
Directeur général et directeurs généraux adjoints	3		1 224 000	3		1 271 000
Bureau de l'inspecteur général	5	1	1 245 000	6	1	1 550 000
Bureau des services de médiation	1		278 000	1		288 000
Bureau exécutif						
Bureau du Chef de Cabinet	12	3	3 628 000	12	3	3 785 000
Médias et communication	3		643 000	4		764 000
Organes directeurs	4	5	1 773 000	3	5	1 574 000
Relations extérieures						
Partenariats internationaux	1	1	462 000	1	1	490 000
Partenariats avec les Nations Unies	1		259 000	1		238 000
Partenariats avec les Nations Unies	2		501 000	3		697 000
Relations avec les donateurs	2	1	737 000	2	1	734 000
Planification stratégique et résultats institutionnels						
Gestion des risques	1		244 000	1		261 000
Gestion axée sur les résultats						
Évaluation centrale	1		288 000	1		290 000
Opérations						
Opérations et situations d'urgence	4	1	1 313 000	4	1	1 217 000
Préparation et réponse	1		279 000	3		635 000
Réinstallations et gestion des mouvements	2	2	778 000	3	2	1 015 000
Coordination de la paix et du développement						
Transition et redressement	2		525 000	2		500 000
Migration, environnement, changement climatique et réduction des risques de catastrophe	1		226 000	2		359 000
Développement durable	1		222 000	1		214 000
Appui aux programmes et gestion des migrations						
Gouvernance de l'immigration et des frontières	1	1	480 000	1	1	519 000
Mobilité de la main-d'œuvre et inclusion sociale	3		788 000	3		802 000
Mobilité de la main-d'œuvre et inclusion sociale	3		695 000	3		715 000
Migration et santé	2	1	712 000	2	1	699 000
Protection	3		725 000	3		740 000
Politiques et recherche						
Recherche et publications en matière migratoire	1		273 000	2		409 000
Recherche et publications en matière migratoire	2	2	908 000	2	2	946 000
Droit international de la migration	1		273 000	1		288 000
Gestion et réformes						
Genre et diversité	2		347 000	2		365 000
Prévention et réponse à l'exploitation et aux atteintes sexuelles et au harcèlement sexuel	2		394 000	3		670 000
Déontologie	1		308 000	1		313 000
Durabilité environnementale	1		161 000	1		166 000
Médecine du travail	1		262 000	1		271 000
Gestion financière et administrative						
Finances et comptabilité	1	1	477 000	1	1	506 000
Finances et comptabilité	2	2	916 000	2	2	898 000
Budget	4	1	1 170 000	4	1	1 304 000
Trésorerie	3	1	737 000	4	1	984 000
Chaîne d'approvisionnement	1		276 000	1		290 000
Services communs		3	493 000		3	551 000
Coordination des voyages du personnel	1		142 000	1		148 000
Gestion des ressources humaines						
Services consultatifs et gestion des ressources humaines	1		391 000	1		401 000
Services consultatifs et gestion des ressources humaines	2		487 000	2		473 000
Politique de ressources humaines		1	206 000	1	1	382 000
Gestion intégrée des talents	1	1	320 000	1	1	345 000
Technologies de l'information et de la communication						
Technologies de l'information et de la communication	1		392 000	1		393 000
Architecture et technologie d'entreprise	1	3	633 000	1	3	634 000
Affaires juridiques						
Affaires juridiques	1	1	472 000	2	1	721 000
Droit institutionnel et appui aux programmes	1		284 000	1		269 000
Droit commun et administratif	2		433 000	2		539 000
Droit des contrats	1		308 000	2		526 000
Comité mondial de l'Association du personnel						
Comité mondial de l'Association du personnel		1	162 000		1	181 000
Total - Siège	94	33	29 472 000	106	33	32 565 000

suite en page suivante

OBJETS DE DÉPENSES (suite)

Partie administrative du budget (en francs suisses)

	2023			Estimations pour 2024		
	Effectifs		Montant total	Effectifs		Montant total
	P	NO/G		P	NO/G	
Centres administratifs						
Manille (Philippines)	4	8	1 245 000	3	8	1 051 000
Panama (Panama)	7	3	1 544 000	7	2	1 420 000
Total - Centres administratifs	11	11	2 789 000	10	10	2 471 000
Bureaux extérieurs						
Institut mondial des données (Matrice de suivi des déplacements)	1		262 000	1		233 000
Bureaux régionaux						
Bangkok (Thaïlande)*	5	3	1 281 000	7	4	1 616 000
Bruxelles (Belgique)	5	3	1 530 000	6	2	1 580 000
Vienne (Autriche)	4	2	1 114 000	5	3	1 475 000
Buenos Aires (Argentine)	3	1	715 000	3	1	696 000
San José (Costa Rica)	4	2	975 000	4	2	1 030 000
Le Caire (Égypte)	4	2	1 028 000	5	2	1 201 000
Dakar (Sénégal)	4	2	953 000	6	3	1 300 000
Nairobi (Kenya)	5	2	1 276 900	7	2	1 592 000
Pretoria (Afrique du Sud)	4	2	873 000	3	2	711 000
Total partiel - Bureaux régionaux	38	19	9 745 900	46	21	11 201 000
Bureaux spéciaux de liaison						
Addis-Abeba (Éthiopie)	2		420 000	2		418 000
New York (États-Unis d'Amérique)	4		860 000	4		1 019 000
Total partiel - Bureaux spéciaux de liaison	6		1 280 000	6		1 437 000
Bureaux de pays						
Afghanistan				1		334 000
Angola				1		160 000
Bangladesh	1		279 300	1		252 000
Bolivie (État plurinational de)					1	63 000
Brésil				1	1	156 000
Burkina Faso	1		179 800	1		196 000
Burundi	1		227 300	1		209 000
Cambodge	1	1	50 000	1	1	143 000
Cameroun				1		191 000
République centrafricaine	1		272 900	1		268 000
Tchad	1		199 500	1		196 000
Côte d'Ivoire				1		188 000
République démocratique du Congo				1		241 000
Danemark*	1	1	336 000	2	1	395 000
Djibouti	1		187 200	1		181 000
République dominicaine				1		139 000
Égypte				1		163 000
El Salvador				1		208 000
Érythrée	1		55 900	1		61 000
Éthiopie	1		253 300	1		268 000
Ghana				1		241 000
Guatemala				1		71 000
Guinée	1		238 700	1		238 000
Haïti	1		301 300	1		326 000
Inde				1	1	121 000
Indonésie				1		292 000
Iran (République islamique d')				1		168 000
Kazakhstan*				1		63 000
Kenya				1		226 000
Liban				1		257 000
Malawi	1		109 300	1	1	124 000
Mali	1		179 900	1		207 000
Mauritanie	1		183 200	1		204 000
Mexique				1		85 000
Micronésie (États fédérés de)				1		182 000
Maroc				1		171 000
Mozambique	1		177 400	1		194 000
Myanmar	1		102 700	1		223 000
Népal	1		156 800	1		183 000
Nicaragua				1		138 000
Niger	1		227 400	1		206 000
Nigéria				1		257 000
Pakistan				1		219 000
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1		213 700	1		231 000
Philippines				1		221 000
Rwanda	1		178 400	1		167 000
Sénégal	1		197 000	1		178 000
Somalie	1		276 800	1		293 000

suite en page suivante

OBJETS DE DÉPENSES (suite)

Partie administrative du budget (en francs suisses)

	2023			Estimations pour 2024		
	Effectifs		Montant total	Effectifs		Montant total
	P	NO/G		P	NO/G	
Bureaux de pays (suite)						
Soudan du Sud	1		315 600	1		256 000
Sri Lanka				1		200 000
Soudan	1		267 600	1		269 000
Suisse					1	88 000
Timor-Leste	1	1	134 800	1	1	115 000
Tunisie				1		182 000
Ouganda	1		196 500	1		201 000
Ukraine				1		197 000
Royaume-Uni	1	1	362 200	2		449 000
République-Unie de Tanzanie	1		180 300	1		271 000
Venezuela (République bolivarienne du)				1		235 000
Viet Nam				1		161 000
Yémen				1		255 000
Zambie	1		96 500	1		154 000
Zimbabwe				1		245 000
Total partiel – Bureaux de pays	29	3	6 137 300	58	5	12 776 000
Total - Bureaux extérieurs	73	22	17 425 200	111	26	25 647 000
Total - Siège, centres administratifs et bureaux extérieurs	178	66	49 686 200	227	69	60 683 000
A-2 : DÉPENSES DE PERSONNEL - AUTRES PRESTATIONS						
DUES AU PERSONNEL (statutaires)						
Indemnités dues à la cessation de service			700 000			700 000
Frais de voyage lors de la nomination ou de la mutation			350 000			350 000
Indemnité d'installation			440 000			440 000
A-2 : Total partiel - Autres prestations dues au personnel (statutaires)			1 490 000			1 490 000
Total - Traitements et indemnités	178	66	51 176 200	227	69	62 173 000
B-1 : DÉPENSES FIXES NON LIÉES AU PERSONNEL (statutaires)						
Amortissement, location et entretien des bâtiments			1 353 760			1 353 800
B-2 : DÉPENSES VARIABLES NON LIÉES AU PERSONNEL						
Frais généraux de bureau						
Achat et entretien de matériel et mobilier de bureau			325 000			325 000
Matériel, logiciel et services de maintenance			1 837 200			1 837 200
Fournitures de bureau, travaux d'imprimerie et autres services			210 000			210 000
Total – Frais généraux de bureau			3 725 960			3 726 000
Communications						
Courrier électronique			514 000			514 000
Téléphone			245 000			245 000
Télécopie			50 000			50 000
Poste et messagerie			176 000			176 000
Total – Communications			985 000			985 000
Services contractuels						
Vérification externe des comptes			120 000			120 000
Perfectionnement et formation du personnel			1 576 400			1 458 216
Consultants			55 000			55 000
Assurances, frais de banque, sécurité, etc.			631 978			632 000
Total – Services contractuels			2 383 378			2 265 216
Sessions des organes directeurs						
Salaires			335 000			335 000
Documents			35 000			35 000
Location de bureaux, matériel, etc.			65 000			65 000
Total – Sessions des organes directeurs			435 000			435 000
Déplacements et représentation			1 169 000			1 170 000
Frais de participation aux coûts afférents aux Nations Unies			4 476 902			4 477 000
Réforme du système des Nations Unies sur le terrain			940 800			1 882 000
B-2. Total partiel – Dépenses variables non liées au personnel			12 762 280			13 586 456
Total – Dépenses non liées au personnel			14 116 040			14 940 216
TOTAL GÉNÉRAL	179	66	65 292 240	227	69	77 113 216

* Bureaux de pays à fonctions de coordination

** Bureaux de pays à fonctions de mobilisation des ressources

P – Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur ; NO – Agents recrutés sur le plan national (total : 8,5) ; G – Catégorie des services généraux (total : 60,5)

TABLEAU DES EFFECTIFS

Partie administrative du budget

	2023										2024										
	DG/DDG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P	NO/G	Total	DG/DDG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P	NO/G	Total	
STRUCTURE DE BASE																					
Siège																					
Directeur général																					
Directeur général et directeurs généraux adjoints	3								3	3	3								3	3	
Bureau de l'Inspecteur général		1	1	1		1	1	5	1	6		1	1	1	1	1	1	6	1	7	
Bureau des service de médiation			1					1		1			1					1		1	
Bureau exécutif																					
Bureau du Chef de Cabinet		1	6	2		1	2	12	3	15		1	6	2			1	2	12	3	15
Médias et communication			1		1		1	3		3			1		1		2	4		4	
Organes directeurs				2	2			4	5	9				1	2			3	5	8	
Relations extérieures																					
Partenariats internationaux		1		1				1	1	2		1		1				1	1	2	
Partenariats avec les Nations Unies				1	1			2		2			1	1	1			3		3	
Relations avec les donateurs			1		1			2	1	3		1		1				2	1	3	
Planification stratégique et des résultats institutionnels																					
Gestion des risques					1			1		1			1					1		1	
Gestion axée sur les résultats																					
Évaluation centrale				1				1		1			1					1		1	
Opérations																					
Opérations et situations d'urgence																					
Préparation et réponse		1	1		2			4	1	5		1	1		2			4	1	5	
Réinstallations et gestion des mouvements			1		1			2	2	4		1		2		2		3	2	5	
Coordination de la paix et du développement																					
Transition et redressement				1	1			2		2			1	1				2		2	
Migration, environnement, changement climatique et réduction des risques de catastrophe				1				1		1			1			1		2		2	
Développement durable					1			1		1				1				1		1	
Appui aux programmes et gestion des migrations																					
Gouvernance de l'immigration et des frontières		1		1	2			3		3			1	2				3		3	
Mobilité de la main-d'œuvre et inclusion sociale				1	2			3		3			1	2				3		3	
Migration et santé			1	1				2	1	3		1	1					2	1	3	
Protection				1	2			3		3			1	2				3		3	
Politiques et recherche																					
Recherche et publications en matière migratoire			1				1	2	2	4			1			1		2	2	4	
Droit international de la migration					1			1		1				1				1		1	
Gestion et réformes																					
Genre et diversité				1			1	2		2			1			1		2		2	
Prévention et réponse à l'exploitation et aux atteintes sexuelles et au harcèlement sexuel			1				1	2		2		1	1				1	3		3	
Déontologie			1					1		1			1					1		1	
Durabilité environnementale						1		1		1					1			1		1	
Médecine du travail				1				1		1			1					1		1	
Gestion financière et administrative																					
Finances et comptabilité		1			1			1	1	2		1						1	1	2	
Budget				1	2		1	4	1	5			1	2	1			4	1	5	
Trésorerie				1		2		3	1	4			1	1	2			4	1	5	
Chaîne d'approvisionnement			1					1		1		1						1		1	
Services communs								3		3									3	3	
Coordination des voyages du personnel							1	1		1						1		1		1	
Gestion des ressources humaines																					
Services consultatifs et gestion des ressources humaines		1		1	1			2		2			1	1				2		2	
Politique de ressources humaines								1	1	1					1			1	1	2	
Gestion intégrée des talents				1				1	1	2			1					1	1	2	
Technologies de l'information et de la communication																					
Architecture et technologie d'entreprise						1		1	3	4					1			1	3	4	
Affaires juridiques																					
Droit institutionnel et appui aux programmes		1						1	1	2		1		1				2	1	3	
Droit commun et administratif			1		1			2		2			1	1				2		2	
Droit des contrats				1				1		1			1	1				2		2	
Comité mondial de l'Association du personnel																					
								1		1									1	1	
Total - Siège	3	9	19	24	24	6	9	94	33	127	3	9	19	25	28	11	11	106	33	139	
Centres administratifs																					
Manille (Philippines)			1	1	2			4	8	12			1	1	1			3	8	11	
Panama (Panama)				2	3	2		7	3	10			1	1	3	2		7	2	9	
Total - Centres administratifs			1	3	5	2		11	11	22			2	2	4	2	0	10	10	20	

suite en page suivante

TABLEAU DES EFFECTIFS (suite)

Partie administrative du budget

	2023									2024											
	DG/DDG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P	NO/G	Total	DG/DDG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	P	NO/G	Total	
Bureaux extérieurs																					
Institut mondial des données (Matrice de suivi des déplacements)				1				1		1				1				1		1	
Bureaux régionaux																					
Bangkok (Thaïlande)*		1	1	1			1	1	5	3	8		1	1	1	2	2		7	4	11
Bruxelles (Belgique)		1		2	2				5	3	8		1		2	3			6	2	8
Vienne (Autriche)		1		2	1				4	2	6		1		2	2			5	3	8
Buenos Aires (Argentine)		1		2	2				3	1	4		1		2	2			3	1	4
San José (Costa Rica)		1			3				4	2	6		1			3			4	2	6
Le Caire (Égypte)		1		2	1				4	2	6		1		2	2			5	2	7
Dakar (Sénégal)			1	1	2				4	2	6		1	1	3	1			6	3	9
Nairobi (Kenya)		1		1	2	1			5	2	7		1		1	5			7	2	9
Pretoria (Afrique du Sud)		1		1	1			1	4	2	6		1		1		1		3	2	5
Bureaux spéciaux de liaison																					
Addis-Abeba (Éthiopie)				1				1	2		2			1		1		2		2	2
New York (États-Unis d'Amérique)			1		1	2			4		4		1		2	1		4		4	4
Bureaux de pays																					
Afghanistan													0.5		0.5				1		1
Angola														0.5		0.5			1		1
Bangladesh			0.5		0.5			1			1		0.5		0.5			1		1	1
Bolivie (État plurinational de)																			1		1
Brésil													0.5					0.50		0.50	1
Burkina Faso					0.5	0.5		1			1			0.5		0.5			1		1
Burundi					0.5	0.5		1			1			0.5		0.5			1		1
Cambodge					0.5			0.50	0.50		1			0.5				0.50	0.50		1
Cameroun														0.5		0.5		1		1	1
République centrafricaine				0.5		0.5		1			1			0.5		0.5		1		1	1
Tchad				0.5		0.5		1			1			0.5		0.5		1		1	1
Côte d'Ivoire														0.5		0.5		1		1	1
République démocratique du Congo														0.5	0.5			1		1	1
Danemark*			1					1	1		2			1			0.5	2	1	3	3
Djibouti					0.5	0.5		1			1			0.5		0.5		1		1	1
République dominicaine																	0.5	1		1	1
Égypte														0.5		0.5		1		1	1
El Salvador														0.5	0.5			1		1	1
Érythrée							0.5	0.50			0.50						0.5	0.50		0.50	0.50
Éthiopie			0.5		0.5			1			1			0.5		0.5		1		1	1
Ghana														0.5		0.5		1		1	1
Guatemala																0.5		0.50		0.50	0.50
Guinée					0.5	0.5		1			1			0.5		0.5		1		1	1
Haiti				0.5	0.5			1			1			0.5		0.5		1		1	1
Inde														0.5		0.5		0.50	0.50		1
Indonésie													0.5			0.5		1		1	1
Iran (République islamique d')															0.5		0.5	1		1	1
Kazakhstan*																0.5		0.50		0.50	0.50
Kenya														0.5	0.5			1		1	1
Liban														0.5		0.5		1		1	1
Malawi						0.5	1		1		1			0.5			0.50	0.50		1	1
Mali					0.5	0.5		1			1			0.5		0.5		1		1	1
Mauritanie					0.5	0.5		1			1				0.5	0.5		1		1	1
Mexique																	0.50		0.50		0.50
Micronésie (États fédérés de)														0.5		0.5		1		1	1
Maroc														0.5		0.5		1		1	1
Mozambique				0.5		0.5		1			1			0.5	0.5		1		1	1	1
Myanmar				0.5		0.5		1			1			0.5		0.5		1		1	1
Népal					0.5	0.5		1			1				0.5	0.5		1		1	1
Nicaragua																	0.5	1		1	1
Niger				0.5	0.5			1			1			0.5		0.5		1		1	1
Nigéria														0.5		0.5		1		1	1
Pakistan														0.5		0.5		1		1	1
Papouasie-Nouvelle-Guinée					0.5	0.5		1			1				0.5	0.5		1		1	1
Philippines													0.5			0.5		1		1	1
Rwanda					0.5	0.5		1			1			0.5		0.5		1		1	1
Sénégal				0.5		0.5		1			1			0.5		0.5		1		1	1
Somalie			0.5		0.5			1			1			0.5		0.5		1		1	1
Soudan du Sud			0.5		0.5			1			1			0.5		0.5		1		1	1
Sri Lanka														0.5		0.5		1		1	1
Soudan				0.5	0.5			1			1			0.5		0.5		1		1	1
Suisse																			0.50	0.50	0.50
Timor-Leste						0.5		0.50	0.50		1						0.50	0.50		1	1
Tunisie														0.5		0.5		1		1	1
Ouganda			0.5		0.5			1			1			0.5		0.5		1		1	1
Ukraine														0.5		0.5		1		1	1
Royaume-Uni**			1					1	1		2			1			2		2	2	2
République-Unie de Tanzanie				0.5		0.5		1			1			0.5		0.5		1		1	1
Venezuela (République bolivarienne du)														0.5		0.5		1		1	1
Viet Nam														0.5		0.5		1		1	1
Yémen													0.5		0.5		1		1		1
Zambie						0.5	0.5	1			1					0.5		1		1	1
Zimbabwe																		1		1	1
Total - Bureaux extérieurs		8	8.5	15.5	23.5	14.5	3.5	74	22	95.5		10.5	10	25	40.5	21	4	111	26	137	
Total - Siège, centres administratifs et bureaux extérieurs	3	17	28.5	42.5	52.5	22.5	12.5	179	66	244.5	3	19.5	31	52	72.5	34	15	227	69	296	

P – Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur ; NO – Agents recrutés sur le plan national (total : 8,5) ; G – Catégorie des services généraux (total : 60,5)

* Bureaux de pays à fonctions de coordination

** Bureaux de pays à fonctions de mobilisation des ressources

PARTIE II:
PARTIE OPERATIONNELLE
DU BUDGET
(en dollars É.-U.)



PARTIE OPÉRATIONNELLE DU BUDGET

INTRODUCTION

202. La partie opérationnelle du budget est financée par les contributions volontaires.

203. Les activités de l'Organisation sont financées, le plus souvent, par des contributions affectées à des projets précis ou par le remboursement de services fournis. La partie opérationnelle du budget est composée des crédits que l'OIM escompte recevoir des donateurs pour des activités nouvelles ou en cours sur la base d'accords contractuels formels. Pour 2024, elle est estimée à 1,8 milliard de dollars É.-U..

204. Les ressources inscrites au budget pour 2024 ont été déterminées à partir des informations dont dispose actuellement l'Administration sur les projets et les programmes qu'elle escompte poursuivre ou engager au cours de l'exercice budgétaire. Elles ne reflètent pas toujours le coût total de mise en œuvre des projets, étant donné que seules sont indiquées les activités pour lesquelles des fonds sont actuellement disponibles pour l'exercice budgétaire. Les ressources inscrites au budget pour les dépenses administratives, de personnel et de programme sont donc fondées sur des estimations raisonnables faites à la date d'élaboration du présent document.

205. Il arrive que les fonds affectés par des donateurs à des projets précis ne soient pas intégralement utilisés ou même engagés durant l'exercice budgétaire considéré. Les fonds non utilisés sont reportés sur l'exercice suivant pour que l'exécution du projet puisse se poursuivre. Les fonds qu'il est prévu de reporter sont désignés comme des ressources inscrites au budget pour des activités ou projets spécifiques auxquels ils sont destinés.

206. Les fonds affectés à des programmes précis relevant de la partie opérationnelle du budget ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles précisées par les donateurs, ce qui limite la capacité de l'OIM d'investir dans de nouvelles activités, à moins de pouvoir compter sur des engagements fermes. Hormis un montant limité de RSO qui offre une certaine latitude d'utilisation, l'Organisation ne dispose pas de fonds propres qu'elle pourrait affecter à des programmes particuliers ou utiliser à l'appui de ses structures hors Siège. L'Administration lance un appel aux États Membres pour qu'ils envisagent de verser des contributions volontaires sans affectation spéciale à l'appui de l'action menée par l'Organisation.

207. Les revenus de soutien opérationnel projetés pour 2024 s'élèvent à 210 millions de dollars É.-U.. De plus amples informations sur leur source et leur application sont données dans la section pertinente aux pages 78 à 92.

208. La ventilation géographique de la partie opérationnelle du budget donnée aux pages 189 à 207 situe les programmes de l'OIM dans une perspective régionale.

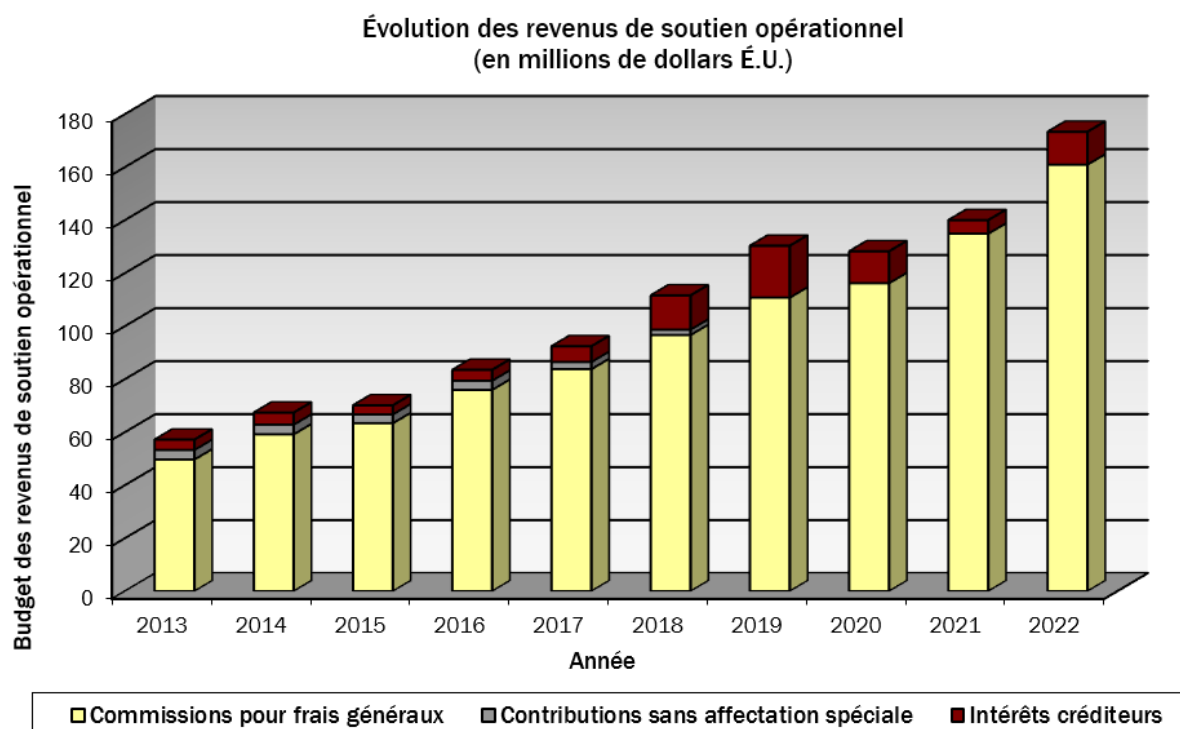
209. L'annexe II (Fonds détenus dans des comptes spéciaux) donne des indications détaillées sur les fonds visés et sur les critères d'utilisation.

210. Les dépenses administratives et de personnel figurent dans le tableau de l'annexe IV. Les dotations en effectifs et les coûts correspondants imputables sur le budget de projets opérationnels spécifiques ont été déterminés sur la base d'une projection des structures administratives et de personnel, qui elles-mêmes dépendent du niveau d'activité et de financement, de sorte qu'ils sont ajustés en permanence. L'annexe IV indique en outre les postes fonctionnels, les structures administratives et les autres dépenses financés par les RSO.

211. Les estimations de mouvements sont indiquées à l'annexe V. Ce tableau donne une ventilation du nombre de mouvements projeté sur la base du niveau d'activité escompté.

REVENUS DE SOUTIEN OPÉRATIONNEL

212. Conformément à la résolution n° 1390 du Conseil relative aux dispositions et pratiques budgétaires, adoptée le 24 novembre 2020, une partie des RSO sert à financer, à titre complémentaire, les structures de base de l'Organisation. Le diagramme ci-après, établi à partir des rapports financiers annuels, montre que les RSO réellement générés ont augmenté au fil des ans, à mesure que se développaient les activités de l'Organisation.



213. Le budget estimatif des RSO pour 2024 devrait s'élever à 210 millions de dollars É.-U.. La projection de RSO pour 2024 a augmenté de 20 % par rapport à la Révision du Programme et Budget pour 2023 (document S/32/6). En outre, l'augmentation du niveau projeté des RSO répond aux demandes formulées par les États Membres pour que l'Organisation prévoie des RSO plus élevés, compte tenu des niveaux de dépenses croissants observés les années précédentes.

214. Si les revenus de soutien opérationnel effectifs sont supérieurs aux niveaux des dépenses à la fin de l'exercice, la différence sera affectée au comblement de déficits imprévus ; après quoi, tout solde restant sera porté au crédit de la réserve de RSO. En revanche, des fonds seront retirés de la réserve si le montant des RSO disponibles à la fin de l'exercice financier est inférieur au montant projeté. Cette approche permet de répondre aux inquiétudes quant aux fluctuations du montant des RSO et de garantir un niveau de financement durable pour couvrir la structure de base de l'Organisation.

PROJECTION DE LA COMMISSION POUR FRAIS GÉNÉRAUX LIÉS AUX PROJETS

215. Le montant projeté de la commission pour frais généraux liés aux projets pour 2024 s'élève à 178 millions de dollars É.-U.. Le tableau ci-après montre les revenus que l'Administration espère tirer des différentes commissions pour frais généraux prélevées sur les projets et les programmes présentés dans le présent document au titre de la partie opérationnelle du budget.

Tableau récapitulatif de la commission pour frais généraux liés aux projets

Taux de la commission pour frais généraux	Budget total pour 2024 en millions de dollars É.-U.	Pourcentage (%) pour 2024	Dépenses administratives et de personnel inscrites au budget total pour 2024 en millions de dollars É.-U.	Commission pour frais généraux pour 2024 en millions de dollars É.-U.
12 % des dépenses administratives/de personnel	494,2	26,9 %	246,2	29,5
5 % des dépenses totales	117,8	6,4 %	73,2	5,6
7 % des dépenses totales	1 013,2	55,1 %	359,6	65,3
Entre 0 et 4 %	213,7	11,6 %	51,2	3,4
TOTAL	1 838,9	100 %	730,2	103,8
Montant nécessaire pour que les revenus provenant de la commission pour frais généraux atteignent le niveau projeté pour 2024				74,2
TOTAL	1 838,9	100 %	730,2	178,0

Note : Les projets/financements nouveaux et additionnels doivent permettre de dégager 74,2 millions de dollars É.-U. en 2024 pour générer des revenus tirés de la commission pour frais généraux projetés à 178 millions de dollars É.-U.. Les fonds tirés de la commission pour frais généraux de 103,8 millions de dollars É.-U. proviennent de projets en cours dont le financement a été confirmé.

216. Comme il est indiqué dans la section précédente, la commission pour frais généraux liés aux projets est un pourcentage prélevé sur les projets pour couvrir les dépenses indirectes et la redevance de l'Organisation au titre de sa participation au mécanisme du DSS. Le taux actuel de la commission pour frais généraux liés aux projets est de 7 % du total des dépenses de projet. Un taux inférieur peut toutefois être appliqué aux fonds bilatéraux provenant d'États Membres en développement qui demandent à l'OIM une assistance technique pour mettre en œuvre des projets de développement nationaux, ainsi qu'aux projets faisant intervenir des fonds de « transfert », pour lesquels l'intervention de l'OIM consiste simplement à transférer des fonds à une autre entité.

217. Les fonctions, services et projets financés par les RSO sont présentés ci-après. L'augmentation des fonds a permis de renforcer ou de créer des fonctions et des services, conformément aux domaines identifiés lors des discussions sur la réforme budgétaire. Une partie des RSO sert à couvrir la redevance de l'Organisation au titre de sa participation au mécanisme du DSS ainsi que les dépenses liées aux structures de sécurité du personnel, et à abonder le Fonds de l'OIM pour le développement. Les projets financés par ce dernier ne sont pas présentés par activité dans le présent document, mais font l'objet d'un rapport distinct.

SOURCES ET APPLICATION DES REVENUS DE SOUTIEN OPÉRATIONNEL

(en dollars É.-U.)

Sources	2024
REVENUS PROVENANT DE LA COMMISSION POUR FRAIS GÉNÉRAUX LIÉS AUX PROJETS	
Commission pour frais généraux	178 000 000
Total des revenus provenant de la commission pour frais généraux liés aux projets	178 000 000
REVENUS DIVERS	
Contributions sans affectation spéciale	10 000 000
Intérêts créditeurs	22 000 000
Total des revenus divers	32 000 000
Total	210 000 000

Application	2024
Personnel et services du Siège	56 728 000
Personnel et services du Siège se rapportant au Cadre de gouvernance interne	2 013 000
Personnel et services des centres administratifs	17 872 800
Personnel et services des bureaux régionaux	32 282 800
Personnel et services des bureaux spéciaux de liaison	3 793 600
Personnel et services des bureaux de pays à fonctions de mobilisation des ressources	7 483 100
Personnel et services des bureaux de pays à fonctions de coordination	2 856 900
Personnel et services des bureaux de pays	13 859 700
Centre africain de renforcement des capacités de gestion des migrations	621 700
Institut mondial des données (Centre mondial d'analyse des données sur la migration et Matrice de suivi des déplacements)	3 004 000
Activités et appuis à l'échelle mondiale	5 334 000
Technologies de l'information et de la communication	13 387 600
Sécurité du personnel	21 047 500
Activités et structures non inscrites au budget	8 000 000
Entretien des locaux de bureaux	1 100 000
Autres prestations dues au personnel	5 615 300
Fonds de l'OIM pour le développement – première ligne de crédit	1 400 000
Fonds de l'OIM pour le développement – deuxième ligne de crédit	13 600 000
Total	210 000 000

**PERSONNEL ET SERVICES FINANCÉS PAR LES REVENUS DE
SOUTIEN OPÉRATIONNEL**
(en dollars É.-U.)

	Activité	Dépenses administratives et de personnel	Autres dépenses	Coût total
1	Siège	56 728 000		56 728 000
2	Siège – Cadre de gouvernance interne	2 013 000		2 013 000
3	Hors Siège – Centres administratifs	17 872 800		17 872 800
4	Hors Siège – Bureaux régionaux	32 282 800		32 282 800
5	Hors Siège – Bureaux spéciaux de liaison	3 793 600		3 793 600
6	Hors Siège – Bureaux de pays à fonctions de mobilisation des ressources	7 483 100		7 483 100
7	Hors Siège – Bureaux de pays à fonctions de coordination	2 856 900		2 856 900
8	Hors Siège – Bureaux de pays	13 859 700		13 859 700
9	Centre africain de renforcement des capacités de gestion des migrations	621 700		621 700
10	Institut mondial des données (Centre mondial d'analyse des données sur la migration et Matrice de suivi des déplacements)	3 004 000		3 004 000
11	Perfectionnement et formation du personnel	1 282 800		1 282 800
12	Recherche et publications	255 000		255 000
13	Activités de prise en compte des questions de genre	100 000		100 000
14	Cours sur le droit international de la migration	20 000		20 000
15	Initiatives en matière de leadership, de diversité et d'inclusion		300 000	300 000
16	Relations avec le secteur privé	200 000		200 000
17	Processus consultatifs régionaux sur la migration	25 000		25 000
18	Appui aux consultations avec les organisations de la société civile	10 000		10 000
19	Assistance humanitaire aux migrants en détresse	300 000		300 000
20	Centre d'information sur la migration en Amérique latine (CIMAL)	30 000		30 000
21	Cours interaméricain sur la migration		63 000	63 000
22	Projet de coopération technique axé sur le renforcement du Processus de Puebla	20 000		20 000
23	Soutien au renforcement de la Commission centraméricaine des directeurs de la migration (OCAM)	10 000		10 000
24	Conférence sud-américaine sur le processus migratoire	20 000		20 000
25	Soutien annuel à la formulation des politiques migratoires et aux dialogues sur la migration de l'Union africaine	80 000		80 000
26	PRIMA	1 488 200		1 488 200
27	Initiatives institutionnelles	1 000 000		1 000 000
28	Vérification externe des comptes	130 000		130 000
29	Technologies de l'information et de la communication	13 387 600		13 387 600
30	Sécurité du personnel	4 634 100	16 413 400	21 047 500
31	Activités et structures non inscrites au budget	8 000 000		8 000 000
32	Entretien des locaux de bureaux	1 100 000		1 100 000
33	Autres prestations dues au personnel	5 615 300		5 615 300
34	Fonds de l'OIM pour le développement	832 700	14 167 300	15 000 000
Total général		179 056 300	30 943 700	210 000 000

APPLICATION DES REVENUS DE SOUTIEN OPÉRATIONNEL

218. La présente section donne un aperçu des sources et de l'application des RSO.

219. Les détails sur les postes fonctionnels, les dépenses administratives et les autres postes budgétaires financés par les RSO sont donnés à l'annexe IV.

1. Siège

220. Le personnel essentiel, au Siège, s'entend de tous ceux qui exercent des fonctions de conseiller et/ou qui planifient, organisent, supervisent et contrôlent le fonctionnement général de l'Organisation, dans un contexte régional ou fonctionnel, et dont les tâches ne sont pas liées à la mise en œuvre d'un programme ou d'un projet unique donné. Une partie de la structure de base, qui n'est pas financée par la partie administrative du budget, est couverte par les revenus de soutien opérationnel.

Ressources inscrites au budget : 56 728 000

2. Siège – Cadre de gouvernance interne

221. L'OIM a enregistré une croissance considérable du point de vue de son budget, de ses effectifs et de son champ d'activité. Aujourd'hui, elle s'est imposée comme une institution de portée remarquable et aux prestations exceptionnelles, qui se distingue par son impact positif dans le monde entier. Cette croissance et cette transformation rapides et en peu de temps ont mis le système de gouvernance interne de l'Organisation à rude épreuve. L'Administration a lancé un plan d'action ambitieux destiné à améliorer le fonctionnement général de l'Organisation en promouvant des améliorations constantes lui permettant de s'acquitter de son mandat, de réaliser sa vision stratégique, d'atteindre ses buts et objectifs et de répondre aux attentes et aux exigences des donateurs. L'Organisation doit être consolidée, a besoin de cohérence et nécessite d'être développée sur le plan structurel pour rester un partenaire fiable et efficace pour les États Membres et les donateurs et continuer de fournir une aide de qualité aux bénéficiaires. C'est pourquoi le Cadre de gouvernance interne, qui énonce les éléments essentiels d'un système de gouvernance interne moderne et adapté aux besoins, a été élaboré.

Ressources inscrites au budget : 2 013 000

3. Hors Siège – Centres administratifs

222. Les centres administratifs de Manille et de Panama, considérés comme des annexes du Siège, fournissent un soutien administratif à l'ensemble de l'Organisation. La majeure partie des fonctions qu'assurent ces centres sont des fonctions de soutien administratif général et sont donc couvertes par les RSO. Face à la croissance continue de l'Organisation, ces centres revêtent une importance inestimable car les services qu'ils fournissent sont moins onéreux que s'ils étaient assurés à Genève.

Ressources inscrites au budget : 17 872 800

4. Hors Siège – Bureaux régionaux

223. Les bureaux régionaux supervisent, planifient, coordonnent et appuient les activités déployées par l'OIM dans leur région. Cette allocation budgétaire vise à couvrir les fonctions essentielles exercées par les bureaux régionaux, à savoir, entre autres : s'acquitter de tâches de liaison ; gérer les relations avec d'autres organismes multilatéraux ; planifier, organiser ou mettre en œuvre des activités de l'Organisation à l'échelle régionale ou sous-régionale ou dans un contexte fonctionnel ; superviser et appuyer les opérations de l'Organisation dans le domaine de l'élaboration des projets en fournissant un soutien thématique spécialisé, ainsi que de leur approbation et de leur mise en œuvre ; se procurer des services ; contrôler les dépenses de projet ; recevoir et déboursier des fonds ; négocier des accords ; fournir des services de recrutement et de ressources humaines ; établir des rapports financiers ; soutenir les vérifications externes des comptes et les audits internes ; et fournir un appui administratif aux bureaux de pays.

Ressources inscrites au budget : 32 282 800

5. Hors Siège – Bureaux spéciaux de liaison

224. Les bureaux spéciaux de liaison d'Addis-Abeba et de New York sont chargés de la liaison avec les organismes multilatéraux. Ils renforcent les relations de l'OIM avec les missions diplomatiques, le système des Nations Unies et les ONG. Conformément aux politiques institutionnelles, ces bureaux font partie de la structure de base. Les services et le soutien qu'ils fournissent concernent dans leur majorité toute l'Organisation, et sont donc couverts par les RSO.

Ressources inscrites au budget : 3 793 600

6. Hors Siège – Bureaux de pays à fonctions de mobilisation des ressources

225. Pour garantir l'efficacité des appels de fonds et des relations avec les donateurs, cinq bureaux de pays qui coordonnent une part importante du financement des activités de l'OIM dans le monde (Berlin [Allemagne] ; Londres [Royaume-Uni] ; Tokyo [Japon] ; Séoul [République de Corée] et Washington, D.C. [États-Unis d'Amérique]) assument des responsabilités additionnelles en matière de mobilisation des ressources. Ils apportent leur appui à l'élaboration de politiques de financement, fixent les priorités et les procédures, préparent des propositions et élaborent des stratégies et des mécanismes de mobilisation de fonds destinés à des programmes et des projets nationaux conformément à l'orientation stratégique et aux priorités de l'Organisation.

Ressources inscrites au budget : 7 483 100

7. Hors Siège – Bureaux de pays à fonctions de coordination

226. À l'intérieur des grandes régions géographiques couvertes par chaque bureau régional, il existe des réalités migratoires sous-régionales. Sept bureaux de pays se sont vu attribuer des fonctions de coordination pour s'occuper de ces dynamiques migratoires particulières. Ils apportent leur concours pour faire face aux questions de migration propres à une sous-région et aux tendances émergentes dans celle-ci, et promouvoir de nouvelles adhésions à l'OIM au sein de la sous-région. Ils fixent des priorités en matière d'élaboration de projets et de mobilisation des ressources, et stimulent, dirigent et soutiennent l'élaboration de projets au sein du groupe de bureaux dans le contexte des stratégies, politiques et processus consultatifs sous-régionaux. Les bureaux de pays à fonctions de coordination sont situés dans les villes suivantes : Nour-Soultan (Kazakhstan), pour l'Asie centrale ; Canberra (Australie), pour le Pacifique ; Bridgetown (Barbade), pour les Caraïbes ; Rome (Italie), pour la Méditerranée ; Copenhague (Danemark), pour les pays nordiques ; et Beijing (Chine). Le Bureau régional de Bangkok (Thaïlande) héberge une fonction de coordination couvrant l'Asie du Sud.

Ressources inscrites au budget : 2 856 900

8. Hors Siège – Bureaux de pays

227. Conformément à la politique de l'Organisation (« projectisation ») consistant à imputer directement au budget des projets les dépenses qui s'y rapportent, la majeure partie des dépenses administratives et de personnel des bureaux de pays sont directement imputées aux projets correspondants. Dans certains cas, toutefois, l'Administration soutient des bureaux de pays qui gèrent des projets dont le financement est insuffisant pour financer intégralement les structures administratives, notamment lorsqu'il s'agit d'activités de liaison ou de la création et du maintien d'une présence à titre d'investissement dans la perspective de projets potentiels. En outre, compte tenu de la poursuite de la mise en œuvre progressive des réformes budgétaires énoncées dans la résolution n° 31 adoptée le 28 juin 2022 par le Comité permanent, une part du financement partiel des postes de chef de mission et de chargé de la gestion des ressources dans les bureaux de pays visés par ladite résolution est couverte par les RSO.

Ressources inscrites au budget : 13 859 700

9. Centre africain de renforcement des capacités de gestion des migrations

228. Le Centre africain de renforcement des capacités de gestion des migrations, établi à Moshi (République-Unie de Tanzanie), vise les objectifs ci-après en collaboration avec le Gouvernement de ce pays : a) contribuer à la compréhension, à l'échelle internationale, des migrants et des questions relatives à la migration ; b) favoriser en Afrique une gouvernance saine en matière migratoire ; c) élaborer, institutionnaliser et proposer des programmes de formation, sur place et à l'extérieur, en matière de gestion

des migrations ; et d) renforcer les capacités de gestion des migrations des États africains. Pour atteindre ces objectifs, l'OIM collabore étroitement avec l'ensemble des gouvernements, organismes régionaux et autres parties prenantes du continent.

Ressources inscrites au budget : 621 700

10. Institut mondial des données (Centre mondial d'analyse des données sur la migration et Matrice de suivi des déplacements)

229. L'Institut mondial des données a pour objectif de tirer parti du rôle de l'OIM en sa qualité de contributeur majeur aux efforts déployés par la communauté internationale pour élargir et renforcer la base d'éléments factuels sur les mouvements de personnes dans le monde, y compris la migration et les déplacements. L'Institut, placé sous la supervision administrative du Directeur général adjoint chargé des opérations est composé de l'Unité de la Matrice de suivi des déplacements et du Centre mondial d'analyse des données sur la migration.

Ressources inscrites au budget : 3 004 000

11. Perfectionnement et formation du personnel

230. L'Administration reste déterminée à soutenir la mise en œuvre des stratégies et politiques de ressources humaines existantes et à élaborer de nouvelles politiques et de nouveaux outils pour répondre à la nécessité, pour l'Organisation, de disposer d'une stratégie globale et intégrée de la gestion des talents, du perfectionnement et de la formation du personnel, de la gestion de la performance et de la planification des successions.

Ressources inscrites au budget : 1 282 800

12. Recherche et publications

231. Les activités de la Division de la recherche sur la migration et des publications continuent d'augmenter, et le catalogue en ligne des publications contient actuellement plus de 3 100 titres. Pour répondre à la multiplication des demandes de soutien en matière de publications de la part de structures hors Siège, des investissements accrus doivent être réalisés dans le processus de production des publications, et permettre notamment de réduire le manque de ressources, de renforcer les capacités d'assurance qualité et d'améliorer les outils en ligne permettant de diffuser les contenus et d'élargir l'accès des États Membres et du public en général. La plateforme des publications de l'OIM propose un large éventail de publications de l'OIM dans les trois langues officielles, ainsi que dans d'autres langues. La plupart des publications peuvent être téléchargées gratuitement.

- Revue spécialisée de l'OIM : *International Migration*

232. Cette revue est publiée par Wiley, sous la direction de l'Université Koç. La revue paraît six fois par an, en ligne uniquement. Des exemplaires papier peuvent être demandés via le portail Wiley. Créée par l'OIM en 1961, la revue scientifique a fêté son 60^e anniversaire en 2021. Parmi les principales avancées de la revue, on peut citer l'augmentation de son facteur d'impact et du nombre de citations de ses articles en 2022, ainsi qu'une multiplication de ses articles en accès libre.

- *Migration Policy Practice*

233. *Migration Policy Practice* est une revue publiée par l'OIM, en partenariat avec l'Université du Ghana et l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ). À la faveur d'appels à contributions à l'échelle mondiale, elle réunit des articles de hauts fonctionnaires, d'organisations internationales et de représentants de la société civile du monde entier s'occupant des politiques et pratiques migratoires. Au 15 septembre 2023, 49 numéros avaient été publiés, une attention renouvelée étant accordée aux contributions provenant de pays en développement.

- Série Migration Research

234. La série Migration Research renferme des articles de recherche et d'analyse empiriques et orientés vers l'action qui entendent contribuer à une meilleure compréhension des multiples facettes de la migration et éclairer les politiques migratoires à l'échelle nationale, régionale et internationale.

Au 15 septembre 2023, plus de 80 titres étaient parus, dont certains en français et en espagnol. Parmi les sujets d'articles récents figurent les déplacements depuis l'Ukraine, l'innovation en matière de données dans les contextes de déplacement, les corrélations entre le changement climatique, les conflits et la mobilité, ainsi que les grandes questions qui se posent aux décideurs en matière de déplacements en Afghanistan. Tous les articles sont en accès libre sur la plateforme des publications de l'OIM, afin d'en garantir une large diffusion et un grand retentissement parmi les responsables politiques, les praticiens, les universitaires, les chercheurs et les étudiants intéressés par les questions de migration.

- *Rapport État de la migration dans le monde*

235. Les rapports *État de la migration dans le monde* étudient et analysent les tendances les plus récentes de la migration internationale et sont publiés dans les six langues officielles des Nations Unies. La version anglaise de l'édition 2022 a été lancée par le Directeur général à la 112^e session du Conseil de l'OIM et est actuellement disponible en anglais, en arabe, en chinois, en espagnol, en français et en russe. Certains chapitres de cette édition sont également disponibles en allemand, en portugais et en swahili, et le seront également dans d'autres langues à l'avenir. Doté d'une nouvelle plateforme interactive permettant à ses lecteurs de consulter des analyses et des données clés sur la migration, le Rapport *État de la migration dans le monde* est désormais un rapport phare plusieurs fois récompensé par des prix internationaux pour sa conception et sa plateforme en ligne en 2021, en 2022 et en 2023. Le Rapport *État de la migration dans le monde* vise trois objectifs : a) fournir des informations clés sur les questions relatives à la migration et aux migrants aux plans mondial et régional ; b) proposer une analyse des questions complexes et émergentes dans le domaine de la migration ; et c) émettre des conclusions présentant un intérêt pour la formulation des politiques, qui s'appuient sur des recherches et des analyses solides, ainsi que des suggestions pratiques à l'intention de diverses parties prenantes. Le Rapport *État de la migration dans le monde* est cofinancé par des dons/subventions du secteur privé, de fondations philanthropiques, d'États Membres et d'organisations intergouvernementales. Les RSO ne couvrent qu'une faible part des dépenses (80 000 dollars É.-U.).

- *Autres publications*

236. L'Organisation produit également un nombre considérable de publications (études, rapports, livres, guides et manuels) par l'intermédiaire de ses bureaux extérieurs du monde entier, les travaux résultant alors directement des projets qu'elle mène, et de son Siège ; soit directement, soit au titre d'accords de copublication avec d'autres organisations. L'OIM travaille également en partenariat avec les Publications des Nations Unies.

Ressources inscrites au budget : 255 000

13. Activités de prise en compte des questions de genre

237. Par sa Politique relative à l'égalité des genres – en cours de révision –, l'OIM s'emploie à répondre, dans toutes ses activités, aux besoins concrets et aux intérêts stratégiques de tous les migrants, afin de leur garantir, quel que soit leur âge ou leur genre, une migration sûre, des chances égales en matière d'autonomisation sociale et économique et un accès approprié et en temps voulu à l'aide dont ils peuvent avoir besoin. Des orientations techniques et des activités de renforcement des capacités sont fournies dans l'ensemble de l'Organisation pour renforcer la compréhension et les compétences du personnel de l'OIM, à tous les niveaux, sur les questions de genre et de diversité et pour faciliter une collaboration active avec les partenaires à l'échelle interinstitutions.

238. Des efforts particuliers seront déployés pour renforcer les capacités permettant à l'Organisation d'obtenir des résultats en matière d'égalité entre les genres et de diversité et d'en rendre compte, sur la base d'un examen de l'utilisation du marqueur de l'égalité hommes-femmes de l'OIM et d'une étude de l'état des connaissances, des attitudes et des pratiques visant à évaluer les perceptions, la connaissance, la compréhension et les comportements en ce qui concerne les différents aspects des questions de genre et de diversité dans toute l'Organisation. Ces efforts s'inscrivent dans le droit fil de la participation de l'OIM au deuxième Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes, à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap et à d'autres initiatives telles que l'Initiative DISC sur la diversité, l'inclusion et la cohésion sociale.

Ressources inscrites au budget : 100 000

14. Cours sur le droit international de la migration

239. En réponse à l'intérêt manifesté par les gouvernements, l'OIM organise un cours annuel à l'intention des fonctionnaires des différents ministères chargés d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des textes de loi sur la migration. Cette formation donne un vaste aperçu du droit international de la migration, tout en mettant l'accent sur les questions migratoires présentant un intérêt particulier. Le dialogue et la coopération entre les administrations publiques d'un même pays sont également encouragés.

Ressources inscrites au budget : 20 000

15. Initiatives en matière de leadership, de diversité et d'inclusion

240. L'objectif de ces initiatives est double : a) remédier aux pénuries de compétences en matière de gestion et de direction, en constituant et en préparant une réserve de talents constituée de nouveaux dirigeants de l'OIM, afin de garantir une bonne planification des successions aux postes de direction intermédiaires et supérieurs ; et b) maximiser les avantages qui découlent de l'emploi de personnes de tous horizons, de genre, d'origine, de culture et d'appartenance ethnique divers et variés, dans le but de servir les intérêts des bénéficiaires et des États Membres de l'OIM avec efficacité et tact.

Ressources inscrites au budget : 300 000

16. Relations avec le secteur privé

241. L'OIM considère le secteur privé à la fois comme un partenaire et comme un acteur important qui offre des compétences, des connaissances et une expertise précieuses pour relever les défis urgents que pose la migration aujourd'hui. Pour nouer des partenariats efficaces avec le secteur privé, la Division des relations avec les donateurs offrira au Siège et aux bureaux régionaux et de pays une aide et une expertise concernant le lancement, la mise en place et le maintien de partenariats avec le secteur privé, afin de mettre pleinement à profit les avantages qu'offrent de tels partenariats. Pour ce faire, elle pilotera et appuiera les efforts généraux déployés par l'Organisation pour nouer des partenariats avec le secteur privé ; identifiera des possibilités de participation stratégique ; coordonnera une communication structurée en direction de partenaires potentiels du secteur privé ; et élaborera et mettra en œuvre des campagnes de collecte de fonds.

Ressources inscrites au budget : 200 000

17. Processus consultatifs régionaux sur la migration

242. Pour répondre à la complexité et à la diversité croissantes des migrations internationales, un certain nombre de processus consultatifs régionaux (PCR) ont été créés ces dernières années. Organisées à intervalles réguliers, ces consultations offrent aux participants l'occasion de communiquer et d'échanger des informations sur des questions migratoires d'actualité. Elles permettent de faciliter et d'approfondir les échanges d'idées entre PCR et d'examiner les moyens de renforcer les liens de coopération à l'avenir. S'appuyant sur l'action menée par le passé par l'OIM en matière d'organisation et de soutien d'un certain nombre de PCR, l'Administration juge important de renforcer ses structures pour consolider l'engagement de l'Organisation dans ces processus.

Ressources inscrites au budget : 25 000

18. Appui aux consultations avec les organisations de la société civile

243. L'OIM noue et entretient constamment des relations avec des OSC qui œuvrent dans le domaine de la migration, conformément à son mandat de renforcer la coopération avec les acteurs non gouvernementaux sur les questions de migration et dans les domaines connexes. Les consultations annuelles entre l'OIM et les OSC continuent de favoriser les partenariats sur des sujets liés à la migration. Ces consultations portent sur toutes sortes de questions qui sont de plus en plus d'actualité, dont les flux migratoires mixtes, les migrants dans les pays en crise et l'adaptation au climat. Elles profiteront d'un élargissement de l'éventail d'OSC participantes grâce au parrainage d'un petit nombre d'entre elles, selon les questions inscrites à l'ordre du jour.

Ressources inscrites au budget : 10 000

19. Assistance humanitaire aux migrants en détresse

244. Bien que la responsabilité de porter assistance aux migrants en détresse incombe aux pouvoirs publics des pays d'origine, ceux-ci sont souvent incapables de répondre aux besoins immédiats. C'est pourquoi l'OIM est fréquemment sollicitée par les gouvernements et les institutions internationales pour apporter, à très courte échéance, une aide humanitaire d'urgence aux migrants, notamment lorsqu'ils se trouvent dans des circonstances migratoires difficiles pour lesquelles des fonds ne peuvent pas être facilement débloqués.

245. Le programme d'Assistance humanitaire aux migrants en détresse, qui sert de mécanisme de financement pour fournir une réponse globale et efficace en temps utile, entend : a) apporter une aide humanitaire flexible et rapide aux migrants en détresse et en difficulté qui peuvent difficilement bénéficier des programmes existants ; et b) à partir de l'information recueillie lors de la fourniture de cette assistance, dresser un tableau plus clair des tendances changeantes de la migration irrégulière, afin d'aider la communauté internationale à formuler des parades pouvant être incorporées dans les programmes futurs de l'OIM.

Ressources inscrites au budget : 300 000

20. Centre d'information sur la migration en Amérique latine (CIMAL)

246. À titre de service aux États et au grand public, l'OIM continuera de fournir des informations sur la migration internationale et les questions connexes en Amérique latine, aux Caraïbes et dans d'autres régions géographiques. Cette information a été réunie au fil des ans à partir de sources fiables, telles que les milieux universitaires, les spécialistes de la migration et les unités de projets et d'information travaillant sur la migration dans la région. Elle permet de comprendre et de surveiller les caractéristiques et l'ampleur des mouvements migratoires dans la région. Le Centre a publié et actualisé un registre bibliographique des publications sur la migration, le transfert inverse de technologie, les ressources humaines et autres questions connexes en Amérique latine et dans les Caraïbes. Il joue en outre un rôle majeur dans la promotion et l'utilisation d'outils et de méthodes modernes de diffusion de l'information, afin d'améliorer la compatibilité des systèmes régionaux.

Ressources inscrites au budget : 30 000

21. Cours interaméricain sur la migration

247. Cette initiative appuiera l'organisation du cours annuel interaméricain sur la migration internationale avec le Gouvernement de l'Argentine. Ce cours vise à donner à des représentants de diverses spécialités de la région une formation théorique et pratique qui contribuera à la mise en place de mécanismes permettant d'améliorer les capacités de gestion des migrations des États, notamment dans des domaines tels que l'administration et la régularisation des processus de migration. Elle facilite en outre l'échange d'expertise, d'expérience et de méthodologies aux fins de conception d'activités dans le domaine de la migration internationale, compte tenu de cadres mondiaux et régionaux tels que le Pacte mondial et les PCR.

Ressources inscrites au budget : 63 000

22. Projet de coopération technique axé sur le renforcement du Processus de Puebla

248. Le Processus de Puebla, en tant que PCR, offre un espace de discussion respectueuse, franche et honnête entre les pays membres sur la migration à l'échelle régionale et internationale, garantissant une coordination, une transparence et une coopération accrues. Il permet ainsi de stimuler les efforts régionaux visant à renforcer la gouvernance des migrations ; à protéger les droits humains des migrants, en particulier ceux qui se trouvent en situation de vulnérabilité ; à promouvoir des liens appropriés entre la migration et le développement durable ; à définir des priorités stratégiques ; à faire face aux principaux défis que pose la migration dans la région ; et à renforcer et à moderniser la gestion des frontières.

Ressources inscrites au budget : 20 000

23. Soutien au renforcement de la Commission centraméricaine des directeurs de la migration (OCAM)

249. L'objectif général de ce projet est de renforcer le rôle de l'OCAM en tant que mécanisme de consultation, de coordination et de coopération pour faire face aux problèmes migratoires dans le cadre du processus d'intégration régionale. Ce projet s'appuie sur l'élaboration d'activités de coopération par le biais du réseau de communication électronique de l'OCAM et sur la modernisation des systèmes administratifs de migration. Une allocation est prélevée sur les RSO en reconnaissance de l'importance que revêt ce mécanisme pour l'intégration régionale.

Ressources inscrites au budget : 10 000

24. Conférence sud-américaine sur le processus migratoire

250. L'objectif général de ce projet est de soutenir la Conférence sud-américaine sur le processus migratoire, conformément à la stratégie régionale. L'OIM assure le secrétariat technique de la Conférence. Une allocation est prélevée sur les RSO en reconnaissance de l'importance que revêt ce mécanisme pour la coopération régionale.

Ressources inscrites au budget : 20 000

25. Soutien annuel à la formulation des politiques migratoires et aux dialogues sur la migration de l'Union africaine

251. L'objectif général du projet est de soutenir les dialogues sur la migration en Afrique, afin de garantir une formulation et une mise en œuvre inclusives et cohérentes des politiques. Des services consultatifs et une assistance technique seront fournis pour garantir la complémentarité de l'engagement et des activités, conformément au programme africain pour la migration et le développement. Ce soutien annuel sera également conforme à la stratégie continentale de l'OIM pour l'Afrique 2020-2024 et visera à renforcer la collaboration avec la Commission de l'Union africaine, ses communautés économiques régionales et d'autres entités compétentes en matière de migrations sûres, ordonnées et régulières. L'OIM est le principal partenaire d'un certain nombre de dialogues sur la migration en Afrique, notamment le Forum panafricain sur la migration. Une allocation est prélevée sur les RSO en reconnaissance de l'importance que revêt ce mécanisme de soutien pour la coopération et l'intégration régionales.

Ressources inscrites au budget : 80 000

26. PRIMA

252. Le Système PRIMA d'information et de gestion des projets a été déployé à l'échelle mondiale en 2019 et continue d'être perfectionné. Il occupe une place centrale dans de nombreux processus de l'OIM et fait partie intégrante d'un grand nombre de réformes prévues au titre du Cadre de gouvernance interne, qui consistent notamment à veiller à ce que tous les projets de l'OIM soient conçus selon une approche de la gestion axée sur les résultats ; à faire en sorte que les processus d'approbation, y compris l'approbation, l'activation et la mise en œuvre de projets, ainsi que les rapports connexes, reposent sur les orientations données dans le Manuel des projets de l'OIM ; à adopter une approche de la gestion des projets fondée sur les risques, conformément aux instructions internes relatives à la gestion des risques ; à permettre l'institutionnalisation du suivi des résultats au regard du Cadre stratégique de résultats de l'OIM ; et à s'assurer que l'Organisation se conforme aux exigences externes et internes en matière de rapports.

Ressources inscrites au budget : 1 488 200

27. Initiatives institutionnelles

253. Plusieurs initiatives institutionnelles d'importance stratégique nécessitent un financement durable, notamment afin d'appuyer la participation de l'OIM à la vingt-neuvième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 29), et de renforcer les capacités institutionnelles permettant de fournir une assistance technique aux États Membres. L'OIM contribue en outre à l'Initiative de renforcement des capacités pour la réduction des risques de catastrophe (CADRI), qui vise à renforcer les capacités des gouvernements en matière de prévention des déplacements dus aux catastrophes, et doit s'acquitter de droits d'adhésion pour participer aux réseaux et plateformes suivants : le Partenariat pour le déploiement de personnel d'appoint (SBP) ; le Partenariat pour les standards humanitaires ; la Plateforme de réservation humanitaire ; le Réseau d'apprentissage pour la

responsabilisation et l'efficacité en matière d'assistance humanitaire (ALNAP) ; le Cash Learning Partnership (CALP) Network ; et le portail des partenaires des Nations Unies. Par ailleurs, l'OIM organise deux fois par an le Dialogue international sur la migration (IDM), qui est une importante enceinte de dialogue sur les politiques de migration au niveau ministériel.

Ressources inscrites au budget : 1 000 000

28. Vérification externe des comptes

254. En raison de la croissance de l'Organisation, des fonds additionnels sont alloués dans le but d'élargir le champ des activités de vérification externe des comptes.

Ressources inscrites au budget : 130 000

29. Technologies de l'information et de la communication

255. Des efforts continueront à être mis en œuvre pour moderniser et renforcer les technologies existantes, la sécurité informatique et les systèmes d'information et de communication en place à l'échelle de l'Organisation, grâce à plusieurs initiatives en cours ou prévues qui doivent permettre à l'Organisation de continuer à fournir un appui efficace et performant aux structures et services administratifs et opérationnels. Ces efforts répondent à l'objectif de maximiser les avantages des systèmes TIC pour promouvoir le mandat de l'Organisation, tout en atténuant les cyberrisques pour la sécurité. Les projets prioritaires en 2024 sont les suivants :

- Des mises à niveau et une maintenance permanentes des systèmes de planification des ressources d'entreprise (PRISM et Oracle) revêtent une importance fondamentale pour répondre aux demandes des bureaux et départements de l'OIM en matière de processus administratifs plus performants, et suivre le rythme de l'évolution des perfectionnements techniques, des améliorations fonctionnelles et de la gestion du changement.
- L'OIM s'est engagée dans un programme révisé visant à renforcer les technologies sur lesquelles repose son infrastructure de base et sa posture de cybersécurité. Des outils et des applications en nuage, qui seront adaptés pour répondre aux besoins en constante évolution, continueront d'être mis en œuvre pour atténuer les vulnérabilités et les cyberrisques pour la sécurité de l'Organisation, en particulier au niveau des bureaux extérieurs, tout en protégeant ses données et ses informations contre les attaques malveillantes.
- Une modernisation technologique de la nouvelle génération de l'application MiMOSA s'impose pour renforcer l'automatisation et l'intégration des services de migration assistée. MigApp et d'autres systèmes complémentaires permettent à l'OIM d'être en contact avec ses bénéficiaires et de leur fournir des informations sur la migration régulière et les services de réinstallation. Ils offrent aussi au personnel la possibilité de mettre à profit les technologies mobiles pour exécuter des activités et fournir des services dans le cadre de ses relations avec des migrants dans des régions isolées.
- L'OIM s'est engagée dans un programme visant à maximiser la disponibilité de systèmes essentiels (MiMOSA, PRISM SharePoint et PRIMA) dans le cadre de ses activités de transfert vers les services en nuage. En 2024, cette initiative comprendra une période d'intégration des sources de données et d'harmonisation des mesures de sécurité et de gouvernance des données dans l'ensemble de l'Organisation, et la décentralisation du soutien informatique dans les bureaux extérieurs et les régions aux fins d'une plus grande proximité avec les opérations.

Ressources inscrites au budget : 13 387 600

30. Sécurité du personnel

256. Les organisations internationales ont renforcé leurs efforts visant à améliorer la gestion de la sécurité des personnes et des biens en réponse aux menaces grandissantes pour la sûreté et la sécurité du personnel. Consciente des menaces potentielles auxquelles sont confrontés les membres de son personnel dans certains environnements dangereux, l'OIM participe au mécanisme du DSS.

257. Conformément aux dispositions budgétaires, une partie des revenus provenant de la commission pour frais généraux liés aux projets est utilisée pour couvrir la redevance de l'Organisation au titre de sa

participation au mécanisme du DSS, le coût des structures de sécurité du personnel et, dans la limite des ressources disponibles, celui de la mise en conformité avec les normes minimales de sécurité opérationnelle et aux évacuations, ainsi que les autres dépenses en matière de sécurité du personnel. Les procédures internes qui ont été établies ont permis de déterminer les besoins de sûreté et de sécurité dans toute l'Organisation, et notamment dans les bureaux extérieurs, débouchant sur l'adoption de pratiques et de normes de sécurité raisonnables. Les besoins de sécurité sont régulièrement évalués, et les dispositions prises en la matière font l'objet de contrôles constants dans tous les bureaux extérieurs de l'OIM, et le personnel reçoit une formation aux questions de sécurité.

Ressources inscrites au budget : 21 047 500

31. Activités et structures non inscrites au budget

258. Une gestion saine et des prises de décisions prudentes doivent régir la mise en œuvre des projets dans le monde, eu égard à la croissance significative des activités de l'Organisation, des risques qu'elles comportent et des priorités migratoires changeantes. L'Administration a mis en place des mesures et des politiques de contrôle interne destinées à limiter les risques inhérents à la complexité des opérations de l'OIM. Cependant, des facteurs impondérables susceptibles d'avoir d'importantes conséquences financières peuvent entrer en jeu, tels que : a) des besoins émergents qu'il n'était pas possible de prévoir de manière réaliste ; b) des exigences de cofinancement, dans les cas où des donateurs ne financent qu'une partie des dépenses totales d'un projet et où l'OIM s'engage à mettre en œuvre ledit projet en espérant être en mesure de mobiliser le reste des fonds nécessaires ; et c) la nécessité de trouver des crédits-relais pour assurer la transition entre la phase des opérations d'urgence et les activités migratoires normales, dans les cas où il pourrait être coûteux de réduire des structures qui devront ensuite être reconstruites.

259. Compte tenu de la structure financière de l'OIM, qui repose sur le principe de l'imputation des dépenses au budget des projets auxquels elles se rapportent, et en l'absence d'autres sources de revenus, les dépenses non inscrites au budget découlant de facteurs imprévus sont couvertes en fin d'exercice par les RSO éventuels, après que toutes les autres possibilités ont été épuisées.

Ressources inscrites au budget : 8 000 000

32. Entretien des locaux de bureaux

260. En raison de l'élargissement de la structure des effectifs de base, l'Organisation doit allouer des ressources additionnelles aux dépenses administratives, en particulier pour couvrir les coûts de location et d'entretien et d'autres dépenses de fonctionnement au Siège.

Ressources inscrites au budget : 1 100 000

33. Autres prestations dues au personnel

261. Outre les dépenses de la structure de base qui dépendent du lieu d'affectation, d'autres dépenses de personnel sont couvertes par les RSO, notamment l'indemnité d'installation, le congé parental et le congé de maladie prolongé, ainsi que les frais de voyage lors de la nomination ou de la mutation.

Ressources inscrites au budget : 5 615 300

34. Fonds de l'OIM pour le développement

262. Le Fonds de l'OIM pour le développement est un mécanisme souple permettant de répondre avec rapidité et efficacité aux priorités des États Membres qui remplissent les conditions requises en vue de renforcer leurs capacités de gestion et de gouvernance des migrations. Il est un élément clé du soutien qu'offre l'OIM à ces États Membres en vue de la réalisation des objectifs de développement durable. Les lignes directrices et critères détaillés du Fonds, qui fournissent des informations pratiques sur le fonctionnement et la gestion des deux lignes de crédit, peuvent être consultés dans les trois langues officielles sur le site Internet du Fonds (<http://developmentfund.iom.int/>). Un plan stratégique quinquennal fournit des orientations à l'appui de la formulation et de la mise en œuvre de décisions efficaces concernant la gestion du Fonds.

263. En résumé, le Fonds de l'OIM pour le développement fonctionne selon les paramètres décrits ci-dessous :

- Comme principal critère d'admissibilité, l'OIM utilise la version la plus récente de la liste des pays ayant des revenus faibles à intermédiaires de la tranche supérieure telle qu'établie par la Banque mondiale. Les pays qui, selon la liste de la Banque mondiale, pourraient normalement prétendre à un financement à ce titre en sont exclus dès l'instant où ils adhèrent à l'Union européenne.
- La priorité est accordée aux projets innovants de développement des capacités dans les différents domaines d'activité de l'OIM, notamment la recherche et les études de faisabilité relatives à de telles activités.
- Les projets nationaux et régionaux peuvent faire l'objet d'un financement au titre du Fonds.
- Les projets offrant de bonnes perspectives de financement futur, et ceux destinés à assurer un cofinancement à l'appui d'engagements pris par des donateurs importants ou à apporter des crédits-relais continuent à être pris en considération.
- Le Fonds ne peut être mis à contribution pour le financement de certains types d'activités de l'OIM. Il s'agit des activités suivantes :
 - Les mouvements : activités supervisées par la Division des réinstallations et de la gestion des mouvements de l'OIM, y compris les programmes traditionnels de transport et de réinstallation des réfugiés et des migrants ;
 - Les urgences : activités supervisées par la Division de préparation et de réponse de l'OIM ;
 - Les grandes conférences et manifestations similaires, y compris la continuation de dialogues en cours et autres activités similaires déjà bien établies. Cependant, certaines manifestations pouvant favoriser le lancement de nouveaux processus régionaux, une nouvelle couverture géographique ou le renforcement de la planification et de la mise en œuvre des programmes entre l'OIM et les États Membres ne sont pas exclues ;
 - Les projets finançant pour l'essentiel des dépenses administratives et de personnel, y compris les projets proposés dans le but spécifique d'ouvrir ou de maintenir ouvert un bureau de l'OIM ; les dépenses administratives et de personnel de l'OIM peuvent toutefois être incorporées dans le budget de mise en œuvre d'un projet selon l'approche habituelle de l'OIM qui consiste à imputer sur le budget des projets les dépenses qui s'y rapportent directement, jusqu'à concurrence de 30 % du budget ;
 - Les projets de retour volontaire assisté, à moins qu'ils ne comprennent des éléments significatifs de développement des capacités des gouvernements en plus d'un volet de retour.
- Dans le contexte des projets régionaux, les pays qui ne sont pas Membres de l'OIM continuent à bénéficier du Fonds uniquement si le projet profite à une majorité d'États Membres.
- Les États non membres ne peuvent pas demander directement à bénéficier du Fonds.
- Tous les États Membres remplissant les conditions requises sont admis à bénéficier d'un financement au titre de la deuxième ligne, à l'exclusion de ceux débiteurs de contributions assignées à la partie administrative du budget d'un montant égal ou supérieur à la somme due par eux pour les deux années écoulées (conformément aux dispositions de l'article 4 de la Constitution). Cette exclusion ne s'applique pas aux États Membres qui sont à jour dans les versements au titre d'un échéancier de paiement.
- Les niveaux maximaux de financement ci-après sont d'application :
 - Première ligne : 100 000 dollars É.-U. pour les projets nationaux et régionaux. Exceptionnellement, des allocations supérieures pourront être accordées pour des projets régionaux, jusqu'à concurrence de 200 000 dollars É.-U..
 - Deuxième ligne : 300 000 dollars É.-U. dans le cas des projets nationaux, et 400 000 dollars É.-U. dans le cas des projets régionaux. Au-delà de ces sommes, les demandes de financement ne sont pas prises en considération.
- Tous les projets doivent être appuyés et avalisés par une demande écrite émanant de la capitale du bénéficiaire visant à obtenir un financement du Fonds de l'OIM pour le développement.

- Les deux lignes de crédit font l'objet d'un suivi et de rapports comptables distincts.
- Tous les projets comprennent un budget d'évaluation a posteriori fixé à 5 % du montant total du budget du projet.
- Les questions de genre sont prises en compte de manière systématique dans tous les projets lors des phases de conception et de mise en œuvre, de manière à satisfaire au code 2a du marqueur de l'égalité hommes-femmes de l'OIM.
- Tous les projets comprennent des indicateurs conformes au Cadre stratégique de résultats de l'OIM.
- Des campagnes de levée de fonds et de visibilité sont en cours.
- Afin d'assurer sa bonne administration, le Fonds couvre également les dépenses relatives aux fonctions d'appui.

Ressources inscrites au budget : 15 000 000

FINANCEMENT DE LA PARTIE OPÉRATIONNELLE DU BUDGET

264. Les contributions à la partie opérationnelle du budget comprennent :

- Les **contributions à affectation spéciale** pour des programmes et des projets spécifiques, et les remboursements effectués par les gouvernements, les migrants, les répondants, les agences bénévoles et autres ;
- Les **contributions sans affectation spéciale** versées par les gouvernements/donateurs ;
- Les **intérêts créditeurs**.

265. Le tableau ci-dessous résume, par source de fonds, les contributions volontaires escomptées en 2024.

	Dollars É.-U.
Total de la partie opérationnelle du budget	1 838 880 000
Contributions à affectation spéciale	
Contributions à affectation spéciale et remboursements escomptés des gouvernements, des institutions intergouvernementales, des migrants, des répondants, des agences bénévoles et autres	1 352 625 800
Fonds de prêt aux réfugiés (principalement le Gouvernement des États-Unis)	443 000 000
Total des contributions à affectation spéciale	1 795 625 800
Contributions sans affectation spéciale	21 254 200
Intérêts créditeurs	22 000 000
TOTAL DES RESSOURCES ESCOMPTÉES	1 838 880 000

266. On trouvera en pages 95 et 96 la ventilation des sources de financement de la partie opérationnelle du budget.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ESCOMPTÉES À LA PARTIE OPÉRATIONNELLE DU BUDGET

267. Le tableau en pages 95 et 96 donne le montant des contributions volontaires escomptées des gouvernements et des donateurs multilatéraux pour la mise en œuvre des projets au titre de la partie opérationnelle du budget pour 2024. Une partie des contributions à affectation spéciale concerne des services remboursables liés au transport dans le cadre des programmes de réinstallation, tandis que les autres contributions sont allouées directement aux projets pour lesquels les fonds ont été affectés. Dans certains cas, les ressources financières réservées par les donateurs en 2023 à des initiatives spécifiques ne seront pas complètement utilisées ou affectées à des activités dans le courant de cet exercice. Les fonds restants seront donc reportés sur 2024 pour assurer la continuité de la mise en œuvre des projets.

268. Les chiffres de la colonne « Contributions sans affectation spéciale » sont le résultat de discussions, de notifications reçues et d'accords conclus avec les États Membres et de reports estimatifs de 2023, ou reposent sur des calculs effectués en application du « Plan type des contributions volontaires à la partie opérationnelle du budget » (résolution du Conseil n° 470 du 23 novembre 1970 sur le financement volontaire des opérations).

269. L'Organisation ne disposant pas de ressources financières propres dont elle puisse disposer de manière flexible pour lancer de nouveaux projets en réponse à des problèmes migratoires présentant un intérêt pour les parties prenantes, l'Administration engage vivement les États Membres à envisager de verser des contributions volontaires sans affectation spéciale à la partie opérationnelle du budget. De tels fonds offrent à l'Organisation la possibilité d'adapter ses stratégies au gré des circonstances migratoires changeantes. Ils servent en outre de capital d'amorçage pour appuyer les structures de l'OIM dans des secteurs critiques, lorsque le financement des projets n'est pas pleinement assuré, et permettent aussi de garantir l'exécution des fonctions de base nécessaires et de renforcer ses systèmes de gestion.

270. Le phénomène migratoire a de profondes incidences, qui se font sentir dans tous les pays à des degrés divers, si bien qu'une approche concertée à l'échelle mondiale est nécessaire pour faire face aux questions qu'il soulève. La complexité et l'ampleur croissantes de la migration exigent une approche ciblée appuyée par des moyens suffisants permettant à l'Organisation de soutenir les efforts des gouvernements dans leur quête de solutions. C'est pourquoi l'Administration en appelle une fois de plus aux gouvernements donateurs pour qu'ils versent des fonds sans affectation spéciale. Elle continuera à examiner avec les États Membres les possibilités de contributions financières générales pouvant aider l'OIM à relever les divers défis que pose la migration à tous les pays sur tous les continents.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ESCOMPTÉES À LA PARTIE OPÉRATIONNELLE DU BUDGET POUR 2024

	Contributions sans affectation spéciale/intérêts créditeurs Dollars É.-U.	Contributions à affectation spéciale Dollars É.-U.	Total Dollars É.-U.
ÉTATS MEMBRES			
Argentine		4 795 900	4 795 900
Australie		54 395 500	54 395 500
Autriche ^a	39 600	2 195 300	2 234 900
Bangladesh		8 347 500	8 347 500
Belgique ^a	1 095 300	14 172 900	15 268 200
Bulgarie ^a		222 000	222 000
Canada		146 743 700	146 743 700
Chili		53 400	53 400
Chine		716 500	716 500
Colombie		466 100	466 100
République démocratique du Congo		5 565 700	5 565 700
Danemark ^a	7 059 900	4 043 400	11 103 300
Finlande ^a		6 795 100	6 795 100
France ^a		10 090 000	10 090 000
Allemagne ^a		116 110 800	116 110 800
Grèce ^a		13 154 700	13 154 700
Islande		614 100	614 100
Irlande ^a		1 255 900	1 255 900
Italie ^a		31 609 400	31 609 400
Japon		21 896 100	21 896 100
Kazakhstan		51 600	51 600
Luxembourg ^a		1 484 600	1 484 600
Îles Marshall		364 200	364 200
Mozambique		14 439 700	14 439 700
Pays-Bas (Royaume des) ^a		30 379 700	30 379 700
Nouvelle-Zélande		10 943 000	10 943 000
Norvège		11 942 100	11 942 100
Pérou		646 400	646 400
Pologne ^a		220 100	220 100
Portugal ^a		3 976 000	3 976 000
République de Corée		14 459 300	14 459 300
Roumanie ^a		1 067 000	1 067 000
Slovaquie ^a		530 200	530 200
Somalie		21 391 300	21 391 300
Soudan du Sud		20 892 200	20 892 200
Espagne ^a		5 849 600	5 849 600
Suède ^a		15 112 000	15 112 000
Suisse		13 340 500	13 340 500
Türkiye		1 955 000	1 955 000
Royaume-Uni		37 611 000	37 611 000
États-Unis d'Amérique		699 659 900	699 659 900
Uruguay		49 800	49 800
Total - États Membres	8 194 800	1 349 609 200	1 357 804 000

suite en page suivante

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ESCOMPTÉES À LA PARTIE OPÉRATIONNELLE DU BUDGET POUR 2024 (suite)

	Contributions sans affectation spéciale/intérêts créditeurs Dollars É.-U.	Contributions à affectation spéciale Dollars É.-U.	Total Dollars É.-U.
AUTRES			
Koweït		3 432 100	3 432 100
Qatar		517 600	517 600
Arabie saoudite		1 030 300	1 030 300
Organismes des Nations Unies		42 069 800	42 069 800
Union européenne ^a		207 079 400	207 079 400
Remboursements des prêts consentis à des réfugiés Migrants, répondants, agences bénévoles et autres		28 900 000	28 900 000
Solde reporté des initiatives financées par le MIRAC	13 059 400	162 507 100	162 507 100
Secteur privé		384 300	384 300
Intérêts produits par le Fonds de dotation Sasakawa		96 000	96 000
Intérêts débiteurs	22 000 000		22 000 000
Total général	43 254 200	1 795 625 800	1 838 880 000

^a Les contributions de l'Union européenne et des États Membres de l'OIM au sein de l'Union européenne s'élèvent au total à 473 542 900 dollars É.-U..

SERVICES/APPUI



TABLEAU SYNOPTIQUE

Opérations : financées par les contributions volontaires

	SERVICES/APPUIS	Dollars É.-U.
I.	Programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise	1 005 793 200
II.	Migration et santé	276 286 100
III.	Migration et développement durable	40 308 800
IV.	Migration régulée	332 411 900
V.	Migration assistée	104 793 400
VI.	Politiques, recherche et communication en matière migratoire	13 237 400
VII.	Programmes concernant les biens fonciers et immobiliers et les réparations	18 866 200
VIII.	Appui aux programmes de caractère général	47 183 000
	TOTAL	1 838 880 000

I. PROGRAMMES CONCERNANT LES MOUVEMENTS ET LES SITUATIONS D'URGENCE ET D'APRÈS-CRISE

	Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais généraux	Coût total
I.1	Aide à la réinstallation	211 644 500	306 853 500	29 068 900	547 566 900
I.2	Aide au rapatriement	2 865 900	7 870 000	751 500	11 487 400
I.3	Préparation aux situations d'urgence et aide d'urgence	81 260 400	147 190 700	14 635 300	243 086 400
I.4	Aide à la transition et à la stabilisation	57 041 200	135 429 700	11 181 600	203 652 500
	Total	352 812 000	597 343 900	55 637 300	1 005 793 200

271. L'allocation budgétaire totale pour les programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise est d'environ 1 005,8 millions de dollars É.-U.. Les projets sont présentés par secteur de programme, avec indication de leur(s) objectif(s) et de leur(s) lien(s) avec les activités énoncées dans la Stratégie de l'OIM (document MC/INF/287).

272. Placées sous la responsabilité du Département des opérations et des situations d'urgence, les activités dans le domaine des mouvements et des situations d'urgence et d'après-crise consistent à fournir aux migrants, aux personnes déplacées et aux communautés touchées des services sûrs, fiables, souples et efficaces par rapport à leur coût dans les situations d'urgence et d'après-crise, et à veiller à ce que les droits de l'homme et le bien-être des migrants soient garantis conformément au droit international.

273. Les projets et activités relevant des programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise sont regroupés dans les secteurs de programme suivants.

274. **Aide à la réinstallation :** L'OIM continuera à appuyer de diverses manières les efforts déployés par les gouvernements et le HCR pour mettre en œuvre des programmes de réinstallation de réfugiés dans lesquels la réinstallation est envisagée comme une solution durable aux besoins individuels de protection internationale. Bien que l'appui offert par l'OIM en la matière soit multisectoriel et s'étende d'un bout à l'autre du processus de réinstallation, l'Organisation a augmenté ses capacités de traitement des dossiers tout en continuant de mettre essentiellement l'accent sur le transport international des réfugiés depuis les pays du premier asile vers les pays de réinstallation, en veillant à ce qu'il soit sûr et flexible, qu'il se déroule en bon ordre et offre le meilleur rapport coût/efficacité. Les mouvements de personnes représentent une partie considérable des programmes d'opérations de l'OIM, et celle-ci possède une structure opérationnelle mondiale qui lui permet de mener des activités de réinstallation et de transport régulières et nouvelles.

275. L'OIM aide à réinstaller les personnes admises au titre de divers programmes en s'occupant du traitement des dossiers, en effectuant des évaluations médicales, et en fournissant des services de formation et de transport, selon les besoins. L'évaluation sanitaire dans le contexte migratoire et les traitements font partie intégrante de l'appui apporté par l'OIM aux programmes de réinstallation et, bien que ces activités soient liées à l'aide à la réinstallation, les budgets qui s'y rapportent sont principalement reflétés dans la partie 2, Migration et santé.

276. L'évolution de la situation économique, du contexte sanitaire et des conditions de sécurité a eu de sérieuses répercussions sur le secteur des transports aériens, et compliqué la négociation de tarifs et de conditions préférentiels. L'Organisation s'emploie à nouer de nouveaux partenariats afin de disposer d'un réseau de moyens de transport solide, fiable et d'un bon rapport coût/efficacité.

277. Pour renforcer sa capacité à suivre et à gérer les opérations de réinstallation, l'OIM a conçu et mis en place des outils de gestion de l'information propres, tels que l'application MiMOSA et le système informatique iGATOR. Grâce à ces outils, elle est mieux à même de gérer ses activités opérationnelles, de maîtriser les dépenses et de surveiller les tendances émergentes. Une formation permanente de son personnel vient compléter ces outils, afin de garantir un haut niveau de préparation opérationnelle dans l'ensemble des bureaux extérieurs dans le monde.

278. **Aide au rapatriement :** L'OIM continuera d'apporter aux réfugiés une aide au rapatriement librement consenti, essentiellement à l'appui des activités de rapatriement du HCR. Ces retours s'effectuent en conformité avec les prescriptions et les procédures internationalement reconnues en matière de protection, qui tiennent compte du statut particulier des rapatriés. Dans le cadre des formules globales d'aide au rapatriement mises en place pour assurer le retour sûr et durable des réfugiés dans leur pays d'origine, les accords de transport conclus en faveur des bénéficiaires sont souvent complétés par une aide à la réintégration, y compris, le cas échéant, une assistance sanitaire durant le voyage et une escorte médicale.

279. **Préparation aux situations d'urgence et aide d'urgence :** L'OIM continue d'effectuer des interventions rapides et de fournir des secours d'urgence et des services vitaux, ainsi qu'une aide à la préparation et à la gestion des risques de catastrophe. Les interventions d'urgence simultanées et à grande échelle en cours continueront de nécessiter des capacités et des ressources accrues. Par ailleurs, de nombreuses situations d'urgence sont caractérisées par des conflits et des violences graves et prolongés, qui obligent l'OIM à intervenir pendant des périodes plus longues que jamais auparavant.

280. Les interventions d'urgence en cas de crise humanitaire sont axées sur la fourniture d'abris d'urgence, la distribution d'articles non alimentaires, la gestion des camps, l'appui en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène, l'établissement de profils et l'enregistrement, l'appui logistique, le transport, la protection, la sensibilisation, l'assistance médicale et le soutien psychosocial. Ces activités seront stimulées par les investissements que l'Organisation réalise en permanence en renforçant ses capacités humanitaires fondamentales, en élaborant des orientations opérationnelles, en visant à garantir une réponse institutionnelle complète aux crises, et en se concentrant sur les mesures de préparation sur le plan technique et de la gestion.

281. L'OIM joue un rôle de plus en plus vaste dans les interventions humanitaires coordonnées. En étroite coopération avec d'autres organisations du système des Nations Unies, en sa qualité de membre du IASC et par sa participation aux plans d'intervention stratégiques, elle veille à ce que ses activités et programmes soient bien coordonnés et conformes aux normes convenues à l'échelle mondiale, et qu'ils contribuent aux efforts de la communauté internationale. L'OIM est l'organisme chef de file du groupe sectoriel de la coordination et de la gestion des camps en cas de catastrophe naturelle, et est également un partenaire actif au sein du groupe sectoriel des abris d'urgence, codirigeant le Groupe de travail sur la prévention de la violence fondée sur le genre dans les programmes d'abris, et dirigeant ou codirigeant le groupe des abris d'urgence ou sa structure équivalente dans différentes situations d'urgence. Elle renforcera l'infrastructure et les capacités de sa Matrice de suivi des déplacements – une composante essentielle de la réponse opérationnelle de l'Organisation – pour garantir la fourniture en temps voulu de données et d'analyses exactes et utilisables, ce qui est une nécessité pour toute intervention humanitaire ciblée.

282. **Aide à la transition et à la stabilisation :** Les mesures de redressement, de stabilisation et de transition de l'OIM apportent une aide aux personnes et aux communautés, y compris les communautés de retour ou qui risquent d'être déplacées, sous la forme de programmes de moyenne ou longue durée mis en œuvre à l'échelle locale et nationale. S'appuyant sur les dispositifs de paix, de sécurité et de développement, la majorité des projets continuent d'être axés sur la promotion de la stabilité à la faveur d'efforts multisectoriels et de subventions visant à stimuler le redressement économique et social, à consolider les dividendes de la paix, et à s'attaquer aux facteurs de migration forcée. Les subventions et les activités de projet, ainsi que l'assistance technique aux gouvernements, sont fondées sur les principes du développement et revêtent une importance particulière dans les contextes de crise transitoires, complexes ou prolongés. À l'aide d'approches communautaires participatives, l'OIM donne aux populations les moyens d'assurer leur propre transition vers une paix, un redressement et un développement durables, de faciliter la reconstruction et la remise en état des zones sinistrées, et de s'attaquer aux facteurs de déplacement afin de prévenir la migration forcée ou irrégulière.

283. Les principales activités continueront d'être axées sur le retour et la réintégration des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, des réfugiés et des groupes de population en situation de vulnérabilité, sur le rétablissement des moyens de subsistance, sur la promotion de la stabilisation et l'atténuation des conflits, sur le renforcement de la cohésion sociale, et sur la reconstruction et la remise en état des infrastructures sociales à l'échelle communautaire. Elles continueront en outre de porter une attention particulière à la consolidation de la paix, ainsi qu'à la prévention et à la préparation dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe et du renforcement de la résilience.

284. L'Organisation a entrepris de développer de nouveaux outils et de nouvelles compétences pour renforcer l'appui constant qu'elle apporte aux processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, en mettant l'accent sur la réintégration socioéconomique locale et sur les nouvelles applications destinées à soutenir l'approche suivie par le Service d'information, de conseils et

d'orientation de l'OIM dans le contexte de conflits contemporains. Ses autres activités consistent à prévenir le recrutement dans des groupes armés de populations à risque, notamment des jeunes, et à mettre en place des mesures de justice transitionnelle pour les victimes dans les communautés de retour, de réintégration de combattants étrangers, et de prévention de l'extrémisme violent.

285. **Soutien en matière électorale :** L'OIM apporte son aide aux gouvernements et aux migrants en vue de promouvoir les droits politiques et d'améliorer l'accès des communautés de migrants (diasporas, réfugiés et personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays) ou des migrants potentiels aux processus électoraux démocratiques dans leur pays ou territoire d'origine. Elle encourage également les élections nationales et locales en tant qu'élément fondamental de la démocratie, de la prévention des conflits et de la stabilisation communautaire. Les activités de l'OIM liées au soutien en matière électorale concernent les différents stades du cycle électoral, et sont mises en œuvre en coordination avec des partenaires. Cette approche concertée a pour but de fournir une assistance efficace aux gouvernements qui sollicitent cet appui.

I.1 AIDE À LA RÉINSTALLATION

Programme/Projet	Objectifs
I.1 Aide à la réinstallation	Conformément aux accords de coopération conclus avec les pays hôtes, et en étroite collaboration avec le HCR et d'autres organismes internationaux, des organisations gouvernementales, des ONG et des répondants privés, une assistance sera fournie pour réinstaller quelque 177 000 personnes dans divers endroits en Amérique du Nord, en Europe et en Asie au titre de divers programmes de réinstallation en 2024. Ces réinstallations englobent une aide internationale au voyage depuis le pays d'origine via des points de transit et jusqu'à la destination finale. Elles sont organisées avec le concours du réseau mondial de bureaux extérieurs de l'Organisation. Les dépenses liées à la réinstallation des personnes remplissant les conditions requises sont généralement supportées par les gouvernements concernés selon une formule de remboursement intégral. De nombreux programmes de réinstallation comprennent une évaluation sanitaire des bénéficiaires et des activités d'orientation avant le départ. La santé des bénéficiaires est évaluée par l'OIM ou par un groupe de médecins agréés, à la demande des gouvernements de certains pays de réinstallation. Les dépenses liées au regroupement familial sont supportées par les répondants. En raison de la structure financière de certains de ces projets, les dépenses liées à l'évaluation sanitaire visant à déterminer l'aptitude au voyage sont aussi intégrées dans ce secteur de programme.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 5, 8, 9, 10, 11	Ressources inscrites au budget : 547 566 900
Aide à la réinstallation	Total des ressources inscrites au budget : 547 566 900

I.2 AIDE AU RAPATRIEMENT

Programme/Projet	Objectifs
I.2.1 Protection des migrants en situation de vulnérabilité et stabilisation communautaire en Libye	Contribuer au renforcement de la résilience et à la réduction des vulnérabilités des populations touchées en Libye grâce à une réponse multisectorielle, en fournissant une aide vitale et en renforçant les capacités des parties prenantes nationales au moyen d'interventions ciblées axées sur l'assistance directe et spécialisée aux migrants dans les centres de détention. Ce projet continuera de faciliter le retour volontaire pour motifs humanitaires de migrants en détresse et favorisera la réintégration durable de ceux-ci dans leur communauté.
Stratégie de l'OIM : 2, 4, 7	Ressources inscrites au budget : 4 722 500

Programme/Projet	Objectifs
I.2.2 Appui aux activités de protection, de transit, de retour volontaire éclairé et de réintégration dans le contexte du conflit en Ukraine	Contribuer à une bonne gestion des frontières et des migrations en République de Moldova et dans les pays voisins dans le contexte des déplacements massifs provoqués par le conflit, afin de veiller à un traitement de première ligne efficace et respectueux de la dignité humaine des citoyens ukrainiens et des ressortissants de pays tiers qui traversent la frontière, conformément aux normes internationalement reconnues en matière de gestion humanitaire des frontières.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 10	Ressources inscrites au budget : 6 764 900
Aide au rapatriement	Total des ressources inscrites au budget : 11 487 400

I.3 PRÉPARATION AUX SITUATIONS D'URGENCE ET AIDE D'URGENCE

Programme/Projet	Objectifs
I.3.1 Renforcement des capacités stratégiques à des fins d'action humanitaire, d'aide d'urgence et de relèvement	Contribuer aux efforts d'ensemble déployés par les Nations Unies pour prévenir, réduire et résoudre avec plus d'efficacité les déplacements internes à la faveur d'un renforcement des capacités dans des domaines thématiques ciblés dans le cadre d'initiatives multipartites à l'échelle mondiale ; faire en sorte que les bureaux de pays soient mieux armés pour répondre aux crises conformément aux structures et aux capacités des principaux partenaires ; et mettre en cohérence les opérations et faire bénéficier les pratiques et le discours en matière d'action humanitaire et de développement dans le monde des compétences spécialisées dans le domaine des déplacements internes.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 1 444 100
I.3.2 Élaboration d'un cadre d'action humanitaire à l'intention de la diaspora	Créer et expérimenter un cadre durable permettant une participation mieux coordonnée et plus institutionnelle de la diaspora à l'action humanitaire à l'échelle mondiale et nationale en examinant plus avant des exemples et des preuves concrètes de l'incidence des interventions humanitaires de la diaspora. Ce cadre garantira que la participation s'effectue de manière inclusive, efficace et systématique, afin d'en maximiser les effets et d'assurer la transposabilité à plus grande échelle, et renforcera les capacités des diasporas et des acteurs humanitaires institutionnels leur permettant de contribuer aux interventions humanitaires.
Stratégie de l'OIM : 8	Ressources inscrites au budget : 559 000
I.3.3 Réponse régionale en faveur des migrants dans la Corne de l'Afrique et au Yémen	Répondre aux besoins des migrants en situation de vulnérabilité et des communautés d'accueil dans les pays clés situés le long de la route migratoire de la Corne de l'Afrique et du Yémen, et assurer la continuité des services le long de cette route en mettant en place une intervention plus efficace pour répondre aux besoins, aux risques et aux vulnérabilités des migrants en matière d'aide humanitaire et de protection et pour contribuer à la stabilisation et à la résilience communautaires dans la Corne de l'Afrique et au Yémen.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 539 300
I.3.4 Programme de réintégration complet au Burundi	Fournir une aide à la réintégration aux personnes de retour, aux communautés d'accueil et aux autres populations déplacées en communiquant des informations sur la stabilité dans les zones de retour au Burundi ; en assurant un accès aux services de base et aux possibilités de subsistance ; en offrant des services d'orientation, ainsi qu'une aide en matière de gestion des dossiers et de santé ; et en mettant en œuvre des activités de la Matrice de suivi des déplacements.
Stratégie de l'OIM : 10	Ressources inscrites au budget : 609 800

Programme/Projet		Objectifs
I.3.5	Renforcement de la résilience communautaire et fourniture d'une aide vitale aux populations déplacées au Cameroun	Contribuer à l'initiative du Gouvernement du Cameroun visant à améliorer le bien-être des populations déplacées et le respect de leur dignité humaine et à sauver des vies grâce à la fourniture d'abris d'urgence et de transition et à la distribution d'articles non alimentaires au Cameroun. Ce projet permettra également de promouvoir la paix et de mettre au point des solutions durables au conflit en renforçant la résilience des communautés touchées grâce à une plus grande autonomisation économique, à la cohésion sociale, à des activités psychosociales et à la réduction de la violence communautaire, tout en répondant aux besoins vitaux immédiats.
Stratégie de l'OIM : 9		Ressources inscrites au budget : 905 800
I.3.6	Aide d'urgence aux personnes touchées par le conflit en République centrafricaine	Appuyer la mise en œuvre de diverses composantes de la Matrice de suivi des déplacements afin d'informer la communauté humanitaire et les interlocuteurs gouvernementaux des besoins multisectoriels les plus pressants dans les endroits accueillant la plus forte concentration de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et de migrants de retour en République centrafricaine. Cette initiative améliorera les conditions de vie des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays grâce à la construction et à la remise en état d'abris ainsi qu'à la construction de latrines d'urgence, et renforcera les mécanismes de coordination et de gestion des camps. En outre, un appui sera apporté aux personnes de retour sous la forme de formations qualifiantes de base et d'activités génératrices de revenus.
Stratégie de l'OIM : 6, 9		Ressources inscrites au budget : 7 437 900
I.3.7	Aide vitale multisectorielle au Tchad	Renforcer l'initiative du Gouvernement visant à fournir une aide vitale multisectorielle au Tchad. Ce projet offrira un appui selon une approche intégrée comprenant la fourniture d'abris, d'articles non alimentaires et d'une aide en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène, afin de répondre aux besoins de base des populations déplacées et de contribuer à leur protection et au respect de leur dignité. Cette initiative vise également à renforcer la gestion des données sur les déplacements afin de faciliter la prise de décision, la planification et la fourniture d'une assistance directe.
Stratégie de l'OIM : 5		Ressources inscrites au budget : 399 800
I.3.8	Fourniture d'une aide multisectorielle à l'appui de l'intervention humanitaire en République démocratique du Congo	Répondre aux besoins humanitaires persistants et améliorer les conditions de vie des populations déplacées résidant en République démocratique du Congo en assurant le suivi de la mobilité, en fournissant des services plus responsables aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, en renforçant la résilience des personnes touchées pour qu'elles puissent faire face aux situations d'urgence humanitaire à l'avenir et en proposant des solutions durables.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 9, 10		Ressources inscrites au budget : 9 614 800
I.3.9	Aide d'urgence aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et aux communautés d'accueil en Éthiopie	Contribuer à l'amélioration des conditions de vie et du bien-être des populations touchées par la crise, des communautés d'accueil, des personnes de retour, des réfugiés et des ressortissants de pays tiers dans le contexte de la situation d'urgence en Éthiopie grâce à la distribution d'abris et d'articles non alimentaires, à la coordination et à la gestion des camps, à l'établissement d'installations d'eau, d'assainissement et d'hygiène, ainsi qu'à la fourniture de soins de santé, de services de transport, d'une protection et d'une aide en espèces à des fins multiples, tout en mettant en œuvre des activités de la Matrice de suivi des déplacements.
Stratégie de l'OIM : 9		Ressources inscrites au budget : 12 819 300

Programme/Projet	Objectifs
I.3.10 Aide humanitaire aux communautés touchées par la sécheresse au Kenya	Fournir une aide humanitaire aux communautés les plus vulnérables durement touchées par la sécheresse et les conflits liés aux ressources au Kenya et renforcer leur résilience. Le projet porte notamment sur le renforcement des capacités des organismes gouvernementaux et des partenaires humanitaires ; la réduction de la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire parmi les populations touchées par la sécheresse ; l'amélioration de l'accès à l'eau potable ; et la fourniture d'une aide en espèces à des fins multiples pour couvrir les besoins les plus urgents.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 630 400
I.3.11 Renforcement de la gestion des risques de catastrophe en Libye	Contribuer au renforcement de la résilience des communautés touchées par des catastrophes et de celles qui sont susceptibles de l'être, ainsi qu'à la consolidation des mesures nationales visant à atténuer les effets des catastrophes naturelles en Libye. Au titre de ce projet, l'OIM entend renforcer les capacités des autorités libyennes et fournir une aide à l'identification et au recensement des insuffisances connexes, mais également établir une base d'éléments factuels pour éclairer les initiatives futures.
Stratégie de l'OIM : 6, 9	Ressources inscrites au budget : 88 100
I.3.12 Renforcement de la réponse à la crise humanitaire à Madagascar	Renforcer la réponse apportée aux besoins en matière de protection, de nutrition, de sécurité alimentaire, d'abris d'urgence et d'eau, d'assainissement et d'hygiène par la collecte, l'analyse et le partage réguliers d'informations sur le nombre de personnes déplacées et leur profil, leurs vulnérabilités et leurs besoins à l'aide de la Matrice de suivi des déplacements à Madagascar. À ce titre, un programme d'aide en espèces en matière d'abris est également mis en œuvre par l'intermédiaire de partenaires et les infrastructures publiques sont remises en état.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 295 300
I.3.13 Intervention humanitaire d'urgence au Mali	Fournir une aide humanitaire aux populations touchées par le conflit au Mali en réduisant les vulnérabilités et en améliorant la protection et les conditions de vie à la faveur d'un accès aux abris, aux articles non alimentaires, ainsi qu'à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène dans les zones à forte concentration de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et de migrants de retour.
Stratégie de l'OIM : 3, 6, 9	Ressources inscrites au budget : 12 600
I.3.14 Aide humanitaire aux personnes de retour, aux migrants et aux communautés d'accueil en Mauritanie	Fournir une aide humanitaire d'urgence aux personnes de retour, aux réfugiés, aux migrants et aux membres des communautés d'accueil dans les zones frontalières en Mauritanie, en améliorant l'accès à l'eau et en fournissant un soutien d'urgence aux moyens de subsistance.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 18 600
I.3.15 Intervention humanitaire au Mozambique	Mettre en œuvre une intervention multisectorielle consistant à fournir des services de santé, de santé mentale et de soutien psychosocial, à assurer la coordination et la gestion des camps, à mener des activités au titre de la Matrice de suivi des déplacements, à distribuer des abris et des articles non alimentaires ainsi qu'à offrir un soutien en matière de coordination, afin de garantir des conditions de vie dignes et sûres et de proposer des services de base aux populations vulnérables touchées par des catastrophes dues à des chocs climatiques et à des conflits, tout en contribuant à l'autonomisation et à la résilience des personnes et des communautés au Mozambique.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 9	Ressources inscrites au budget : 2 873 000

Programme/Projet	Objectifs
I.3.16 Aide multisectorielle aux populations déplacées au Nigéria	Réduire les vulnérabilités et améliorer la protection et les conditions de vie des populations vulnérables qui vivent dans des camps, dans des lieux assimilables à des camps et dans des communautés d'accueil au Nigéria à la faveur d'une assistance multisectorielle et de la mise en œuvre de la Matrice de suivi des déplacements.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 4 617 500
I.3.17 Intervention humanitaire et préparation aux situations d'urgence en Somalie	Apporter un soutien aux populations déplacées touchées par la sécheresse en Somalie et développer le prépositionnement de stocks d'eau et d'installations d'assainissement et d'hygiène, ainsi que de matériel sanitaire et d'articles de nutrition d'urgence. Ce projet contribue à l'amélioration des conditions de vie dans les sites accueillant des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, et facilite la fourniture immédiate et ciblée de services aux populations déplacées. En outre, il répond à la situation d'urgence humanitaire dans le pays en apportant une aide directe multisectorielle sous la forme d'abris et d'articles non alimentaires, de services de gestion et de coordination des camps, et d'un soutien multisectoriel intégré vital et en matière de stabilisation, afin d'améliorer la sécurité humaine des populations touchées.
Stratégie de l'OIM : 6, 7, 9, 10	Ressources inscrites au budget : 26 624 700
I.3.18 Aide multisectorielle intégrée aux populations touchées par la crise au Soudan du Sud	Fournir une aide multisectorielle aux ménages touchés par le conflit au Soudan du Sud, notamment sous la forme d'installations d'eau, d'assainissement et d'hygiène, de services de coordination et de gestion des camps, d'abris, d'articles non alimentaires, et de services de santé, de santé mentale et de soutien psychosocial, ainsi qu'en matière de protection. Ces mesures permettront par ailleurs au système d'aide humanitaire d'être mieux à même de fournir une assistance humanitaire ciblée et en temps voulu grâce à un soutien en matière de gestion de l'information et de coordination sectorielle aux chaînes logistiques et communes, ainsi qu'à des services de transport communs aux partenaires humanitaires, afin de faciliter la planification et la définition des priorités. Ce projet permettra aussi de fournir une aide multisectorielle vitale aux Sud-Soudanais touchés par la crise au Soudan.
Stratégie de l'OIM : 4, 9	Ressources inscrites au budget : 12 502 500
I.3.19 Aide humanitaire aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, aux réfugiés et aux populations touchées par le conflit au Soudan	Fournir une aide humanitaire, notamment sous la forme d'interventions d'urgence, en fournissant des abris, des articles non alimentaires, des installations d'eau, d'assainissement et d'hygiène, des soins de santé, des services de protection, de coordination humanitaire et de gestion de l'information aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, aux réfugiés, aux personnes de retour, aux communautés d'accueil et aux populations touchées par le conflit au Soudan, tout en mettant en œuvre la Matrice de suivi des déplacements et des activités visant à améliorer l'efficacité et l'adéquation de l'aide humanitaire ciblée destinée à répondre à des besoins humanitaires vitaux et à contribuer au renforcement de la résilience au sein de la société, grâce à une aide intégrée aux populations déplacées et vulnérables touchées par la crise.
Stratégie de l'OIM : 3, 6, 9	Ressources inscrites au budget : 6 920 500
I.3.20 Aide aux migrants en situation de vulnérabilité et aux victimes de la traite en Tunisie	Contribuer à la fourniture de services aux migrants en situation de vulnérabilité et aux victimes de la traite en Tunisie, en renforçant les capacités permettant aux autorités et aux institutions tunisiennes de fournir une aide d'urgence et d'assurer la sécurité sanitaire grâce à un meilleur accès aux abris d'urgence, aux articles non alimentaires et alimentaires, aux services sanitaires et juridiques et à l'aide au retour volontaire et à la réintégration.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 4, 10	Ressources inscrites au budget : 369 400

Programme/Projet	Objectifs
I.3.21 Renforcement des plans de préparation au Zimbabwe	Dresser un tableau complet de la dynamique de la mobilité et contribuer au renforcement des systèmes de sécurité sanitaire en mettant en place une surveillance à l'occasion des événements locaux, en éclairant la préparation en cas d'épidémie, et en déclenchant une riposte immédiate et efficace en cas de crise ou d'urgence sanitaire dans des zones ciblées du Zimbabwe. Ce projet fournira une base d'éléments factuels plus solide à l'appui de l'intervention humanitaire, de la planification du développement et des opérations.
Stratégie de l'OIM : 1	Ressources inscrites au budget : 929 600
I.3.22 Intervention d'urgence en faveur des populations déplacées en Iraq	Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays présentes dans les zones touchées par le conflit en Iraq de manière à ce qu'elles soient conformes aux normes humanitaires et de protection minimales, en leur fournissant une aide humanitaire vitale sous la forme d'articles non alimentaires, de services juridiques directs, y compris des services de conseil et de représentation, ainsi que des services de gestion des dossiers de protection, notamment en cas de violence fondée sur le genre.
Stratégie de l'OIM : 2, 9	Ressources inscrites au budget : 735 400
I.3.23 Aide humanitaire aux réfugiés en Jordanie	Fournir une aide aux réfugiés vulnérables en Jordanie sous la forme d'une aide en espèces qui leur permette de subvenir à leurs besoins de base immédiats, et offrir à certaines familles vulnérables des services de gestion intégrée des dossiers en vue de répondre à leurs besoins de base et en matière de protection, y compris des services de soins de santé, de santé mentale, de soutien psychosocial et d'éducation.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 1 794 000
I.3.24 Protection humanitaire et aide sanitaire vitales à l'intention des migrants au Liban	Améliorer l'accès des migrants aux services de protection et de soins de santé vitaux au Liban afin d'atténuer l'incidence des crises socioéconomiques et humanitaires sur le cadre de protection des migrants, y compris les enfants non accompagnés ou séparés de leur famille et les victimes de la traite d'êtres humains.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 461 600
I.3.25 Réponse d'urgence à la crise en République arabe syrienne	Répondre aux besoins immédiats des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays en situation de vulnérabilité dans le nord-ouest de la République arabe syrienne, à la faveur d'une assistance multisectorielle sous la forme d'abris, d'articles non alimentaires, d'installations d'eau, d'assainissement et d'hygiène, d'activités de protection et de services en matière d'alimentation, de santé, d'éducation et de transport.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 5 186 300
I.3.26 Aide humanitaire offerte aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et aux communautés touchées par le conflit au Yémen	Fournir une aide humanitaire aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, aux communautés d'accueil et aux communautés touchées par le conflit au Yémen, au moyen d'interventions multisectorielles qui répondent aux besoins les plus criants des migrants et des populations touchées par le conflit. L'intervention permettra de répondre à ces besoins à court terme tout en contribuant en parallèle à une réduction progressive de la dépendance à l'égard de l'aide grâce à l'intégration de solutions plus durables.
Stratégie de l'OIM : 2, 9, 12	Ressources inscrites au budget : 8 397 500

Programme/Projet		Objectifs
I.3.27	Renforcement des capacités de préparation en cas de catastrophe dans les Caraïbes	Soutenir la création d'un centre régional de prépositionnement à la Barbade en vue d'assurer une intervention rapide et efficace en cas de catastrophe par la fourniture d'articles d'urgence adaptés à la région et le renforcement des interactions avec les autorités internationales, régionales et nationales chargées de la gestion des catastrophes dans le cadre d'initiatives ciblées de renforcement des capacités.
Stratégie de l'OIM : 9		Ressources inscrites au budget : 105 400
I.3.28	Renforcement des capacités de préparation et d'intervention d'urgence des parties prenantes dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes	Renforcer les capacités de préparation des ONG et des organisations de la société civile ainsi que les moyens dont elles disposent pour répondre aux besoins humanitaires et de protection essentiels des migrants et des réfugiés les plus vulnérables dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, grâce à un renforcement des capacités, à une aide en nature et à l'amélioration des abris collectifs.
Stratégie de l'OIM : 9		Ressources inscrites au budget : 661 900
I.3.29	Renforcement des mesures de préparation aux situations d'urgence dans le nord de l'Amérique centrale	Mettre en place diverses mesures préventives de préparation aux situations d'urgence dues à une catastrophe naturelle ou d'origine humaine, notamment en renforçant les centres collectifs et les abris en El Salvador, au Guatemala et au Honduras pour les personnes de retour après avoir été déplacées à l'intérieur de leur propre pays et les membres de leur famille. Ce projet veille à ce que des mécanismes de protection adaptés soient créés pour les femmes, les adolescentes et les filles, ainsi que pour d'autres groupes vulnérables.
Stratégie de l'OIM : 5, 6, 9		Ressources inscrites au budget : 258 500
I.3.30	Plan régional d'aide aux réfugiés et aux migrants en réponse à la situation en République bolivarienne du Venezuela	Contribuer à la mise en œuvre en Amérique latine et dans les Caraïbes d'un programme conforme au plan régional d'aide aux réfugiés et aux migrants originaires de la République bolivarienne du Venezuela en mettant en œuvre des initiatives globales, soucieuses des questions de genre et inclusives visant à lever les obstacles à l'accès aux biens, aux services et aux possibilités et à autonomiser les personnes et groupes touchés à la faveur d'une approche fondée sur des principes et sur les droits, qui promeut les normes fondamentales relatives à la protection, à la responsabilité à l'égard des populations touchées, à l'égalité des genres et à la protection des données.
Stratégie de l'OIM : 1, 5, 9, 10		Ressources inscrites au budget : 38 844 100
I.3.31	Renforcement de la réponse à la situation d'urgence en Haïti	Améliorer les conditions de vie des personnes les plus vulnérables victimes de violence en bande organisée, grâce à la fourniture de services de protection intégrés en Haïti. Ce projet permettra d'offrir une aide globale comprenant un soutien psychosocial, du matériel médical, une aide à l'obtention de documents et la fourniture de logements adéquats grâce à un système d'aide en espèces pour le paiement du loyer, entre autres interventions. En outre, cette initiative renforcera l'appui apporté aux autorités gouvernementales pour leur permettre de fournir une aide directe aux migrants de retour ou rapatriés.
Stratégie de l'OIM : 4, 6, 9		Ressources inscrites au budget : 7 934 000
I.3.32	Intervention multisectorielle en faveur des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et des migrants au Honduras	Répondre aux besoins essentiels des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, des personnes de retour et des migrants au Honduras au moyen d'une réponse multisectorielle, consistant notamment à assurer la coordination et la gestion des camps, à distribuer des abris et des articles non alimentaires et à fournir une aide en espèces à des fins multiples.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 9		Ressources inscrites au budget : 1 869 800

Programme/Projet	Objectifs
I.3.33 Renforcement de la protection et de la résilience des réfugiés rohingya en Indonésie, en Malaisie et en Thaïlande	Contribuer au renforcement de la protection et de la résilience des migrants et réfugiés rohingya en fournissant une aide humanitaire directe en Indonésie, en Malaisie et en Thaïlande. Les activités consisteront notamment à fournir un soutien psychosocial et en matière de santé et de santé mentale, des denrées alimentaires et des suppléments nutritionnels, des aides en espèces, des articles non alimentaires, un appui en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène ainsi que des hébergements.
Stratégie de l'OIM : 1	Ressources inscrites au budget : 152 800
I.3.34 Prise en compte des risques en matière de protection dans des contextes humanitaires en Papouasie-Nouvelle-Guinée et au Timor-Leste	Améliorer les mécanismes et les capacités permettant de faire face aux risques en matière de protection dans un contexte humanitaire, en accordant une importance particulière aux femmes, aux enfants et aux migrants, grâce à un renforcement de la résilience communautaire, des capacités des systèmes, de la coordination en cas d'urgence et du suivi de la protection tout au long des cycles d'intervention humanitaire en Papouasie-Nouvelle-Guinée et au Timor-Leste.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 141 300
I.3.35 Aide humanitaire multisectorielle à l'intention des populations touchées par la crise en Afghanistan	Fournir une aide humanitaire aux Afghans dépourvus de documents qui retournent au pays au départ de la République islamique d'Iran et du Pakistan par quatre principaux points de passage frontaliers, ainsi qu'aux populations mobiles vulnérables dans ces provinces, et éclairer l'aide humanitaire offerte. Ce projet vise à répondre aux besoins immédiats de ces populations en leur fournissant une assistance humanitaire après l'arrivée dans les centres de transit et d'accueil sous la forme d'examen médicaux, d'aides au transport, de services en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène, d'une aide alimentaire et d'articles non alimentaires. Cette intervention mettra également l'accent sur le prépositionnement et la distribution d'abris d'urgence et d'articles non alimentaires, ainsi que sur la fourniture d'une aide aux Afghans qui migrent en Afghanistan et dans les pays voisins, afin de limiter l'incidence négative de la crise sur les communautés.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 9, 10	Ressources inscrites au budget : 20 724 200
I.3.36 Aide humanitaire aux réfugiés rohingya en situation de vulnérabilité au Bangladesh	Contribuer au Plan d'intervention conjoint face à la crise humanitaire des Rohingya en fournissant aux réfugiés et aux communautés d'accueil au Bangladesh une assistance de base, consistant notamment à distribuer des abris temporaires, à assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à apporter une aide en matière de moyens de subsistance, à mener des activités de développement des sites, ainsi qu'à offrir un soutien psychosocial et en matière de santé, de santé mentale et de cohésion sociale. Ce projet contribuera en outre à renforcer le soutien apporté aux mécanismes et approches de protection, tant dans les camps que dans les communautés d'accueil, ainsi qu'aux initiatives de subsistance et d'autonomisation des femmes, dans le but de réduire le risque de pauvreté parmi les ménages. Dans l'ensemble, il permettra d'améliorer la qualité de vie des réfugiés rohingya, réduira leur vulnérabilité et renforcera la coordination et la collaboration au niveau national afin d'accroître l'efficacité des interventions de réduction des risques de catastrophe au Bangladesh.
Stratégie de l'OIM : 1, 4, 5, 9, 10, 11	Ressources inscrites au budget : 4 232 800

Programme/Projet	Objectifs
I.3.37 Renforcement de l'état de préparation et des capacités de riposte des acteurs humanitaires en République de Corée	Renforcer l'état de préparation et les capacités de riposte de la société civile et des acteurs gouvernementaux de la République de Corée qui participent aux activités d'aide d'urgence et d'assistance humanitaire en cas de crise d'origine humaine ou de catastrophe dans la péninsule coréenne, en fournissant un appui sur mesure au développement des connaissances et des compétences, en promouvant la coordination et la création de partenariats, et en menant des activités de sensibilisation générale. Ce projet permettra aux bénéficiaires cibles de mieux comprendre la gestion des interventions d'urgence lorsqu'une catastrophe survient et de renforcer leurs compétences pratiques en la matière.
Stratégie de l'OIM : 3	Ressources inscrites au budget : 440 300
I.3.38 Préparation et soutien en cas d'urgence aux Îles Marshall	Contribuer au renforcement des capacités globales des communautés et du Gouvernement des Îles Marshall afin d'améliorer la préparation et la résilience aux aléas et aux catastrophes, en renforçant les capacités des membres de la communauté en matière de gestion des catastrophes, en formant les communautés à l'application des protocoles de communication d'urgence grâce à de meilleurs équipements et à des compétences améliorées en la matière, et en offrant davantage de possibilités aux professionnels de la gestion des risques de catastrophe et de la communication d'urgence.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 9	Ressources inscrites au budget : 364 200
I.3.39 Fourniture d'une aide d'urgence rapide aux populations déplacées et touchées par le conflit au Myanmar	Renforcer l'assistance humanitaire vitale et fondée sur des éléments factuels fournie aux communautés déplacées et touchées par le conflit en améliorant les données sur les mouvements et les besoins, en offrant aux partenaires locaux des petites subventions et en apportant une aide essentielle en matière de santé et de protection. Une aide sera également fournie aux populations touchées par le cyclone dans l'État rakhine et dans la partie nord-ouest du Myanmar sous la forme d'une aide vitale en espèces, d'articles non alimentaires et de services de santé, de santé mentale et de soutien psychosocial.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 4 305 900
I.3.40 Aide multisectorielle aux populations touchées par les inondations au Pakistan	Renforcer la résilience, la sécurité et le bien-être des populations touchées par les inondations, des ressortissants afghans et des communautés d'accueil au Pakistan en améliorant leur accès à une aide vitale et leurs conditions de vie.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 411 100
I.3.41 Intervention humanitaire multisectorielle en Papouasie-Nouvelle-Guinée	Renforcer l'intervention humanitaire multisectorielle en réponse aux besoins immédiats et émergents des populations touchées par le conflit en Papouasie-Nouvelle-Guinée en apportant une aide d'urgence, notamment sous la forme d'abris et d'articles non alimentaires, en fournissant des services de gestion et de coordination des camps, en assurant la sécurité alimentaire et en intégrant la protection dans les activités.
Stratégie de l'OIM : 2, 9	Ressources inscrites au budget : 338 700

Programme/Projet		Objectifs
I.3.42	Soutien d'urgence au renforcement des capacités aux Philippines	Contribuer aux efforts déployés par le Gouvernement des Philippines en matière de préparation en cas de catastrophe en renforçant les capacités permettant au Département du bien-être social et du développement de bien gérer les populations déplacées conformément aux normes internationales et aux pratiques exemplaires. Ce projet permettra aux autorités locales d'être à même d'assurer une coordination et de répondre rapidement aux besoins des populations vulnérables touchées par des catastrophes afin de réduire les effets d'événements futurs, tels que des typhons, grâce à la fourniture d'un accès à des abris résistant à ces phénomènes et à l'amélioration des connaissances collectives en matière de préparation et de gestion des catastrophes à la faveur d'exercices de simulation et de formations. Cette initiative visant à renforcer l'état de préparation en cas d'urgence se fonde sur des mesures d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, et devrait pouvoir être étendue aux communautés vulnérables dans lesquelles les ressources sont limitées.
Stratégie de l'OIM : 3, 9		Ressources inscrites au budget : 542 900
I.3.43	Réponse aux besoins des migrants en situation de vulnérabilité en Thaïlande	Veiller à la satisfaction des besoins et au respect des droits en matière de protection des migrants et des populations mobiles en Thaïlande et faire en sorte qu'ils puissent vivre dans des sociétés équitables et inclusives en ayant accès aux services essentiels et à un travail décent. Les efforts se poursuivront, dans le cadre de ce projet, en vue de rendre les interventions humanitaires plus respectueuses de l'environnement et de trouver des solutions économiquement avantageuses pour répondre aux besoins les plus pressants des populations touchées par les crises en matière d'énergie et d'eau, à des fins d'ingénierie socialement responsable et de durabilité financière.
Stratégie de l'OIM : 1, 3, 11		Ressources inscrites au budget : 673 600
I.3.44	Réponses aux flux migratoires mixtes dans les Balkans occidentaux	Contribuer à l'aide offerte aux migrants dans les Balkans occidentaux en renforçant les capacités d'accueil, d'orientation et d'enregistrement, en donnant aux migrants accès à une aide au retour volontaire et à la réintégration et en renforçant les données sur la migration et les connaissances sur les risques et les vulnérabilités dans la sous-région.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3		Ressources inscrites au budget : 84 700
I.3.45	Réponse à la situation des réfugiés et des migrants en Bosnie-Herzégovine	Appuyer la réponse à la situation des réfugiés et des migrants en Bosnie-Herzégovine afin d'assurer la transition vers une gestion des flux migratoires mixtes et une réponse en la matière qui soient durables, locales et prises en main par l'État grâce à un renforcement des capacités et à un transfert progressif de responsabilités à l'État.
Stratégie de l'OIM : 1, 2		Ressources inscrites au budget : 14 763 500
I.3.46	Renforcement du système de gestion des réfugiés en Bulgarie	Renforcer le système d'accueil bulgare et répondre aux besoins en matière d'aide immédiate, d'adaptation précoce et d'intégration des populations touchées par le conflit, y compris les demandeurs d'asile et les réfugiés ukrainiens, ainsi que les ressortissants de pays tiers qui ont fui l'Ukraine.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 9		Ressources inscrites au budget : 8 700

Programme/Projet	Objectifs
I.3.47 Renforcement de l'intervention humanitaire en faveur des populations touchées par la crise en Tchéquie	Garantir la dignité, la sécurité et la protection des populations vulnérables touchées par le conflit, y compris les réfugiés, les ressortissants de pays tiers et les communautés d'accueil en Tchéquie. Ce projet favorisera une intervention humanitaire multisectorielle en appuyant les efforts des autorités nationales et locales, des organisations de la société civile et des partenaires humanitaires et en offrant un ensemble complet de services de qualité aux populations touchées.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 104 900
I.3.48 Renforcement des capacités de gestion de crise aux fins d'une meilleure intégration sociale en Grèce	Contribuer à favoriser l'inclusion des migrants dans les communautés d'accueil en Grèce en renforçant leurs compétences et en facilitant de meilleurs échanges et une collaboration accrue avec les acteurs locaux dans le domaine des interventions de protection contre les incendies.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 343 600
I.3.49 Aide multisectorielle aux fins d'une meilleure intégration des ressortissants de pays tiers en Pologne	Répondre aux besoins prioritaires des réfugiés et favoriser leur inclusion socioéconomique dans les pays d'accueil, prévenir les risques en matière de protection et les stratégies de survie potentiellement dangereuses et contribuer à l'intégration globale dans les communautés d'accueil en Pologne. Des interventions multisectorielles seront menées pour venir en aide aux populations originaires d'Ukraine qui sont déplacées, touchées par le conflit et en situation de vulnérabilité, en mettant l'accent sur l'aide humanitaire et la protection.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 328 600
I.3.50 Réponse aux besoins immédiats des Ukrainiens touchés par la crise en Slovaquie	Fournir en temps voulu une aide vitale et fondée sur des éléments factuels sous la forme d'abris et d'articles non alimentaires, ainsi que des services de santé mentale et de soutien psychosocial aux réfugiés qui fuient la guerre en Ukraine. Cette intervention contribuera à l'amélioration des conditions de vie d'un nombre considérable de personnes touchées par le conflit dont la vie a été profondément marquée par la guerre, les déplacements et la lutte en faveur de leur intégration et de leur dignité qu'elles ont ensuite menée dans leur nouvelle vie en Slovaquie.
Stratégie de l'OIM : 2	Ressources inscrites au budget : 173 200
I.3.51 Fourniture d'une assistance vitale en matière d'abris aux ménages touchés par le tremblement de terre en Turquie	Aider le Gouvernement de la Turquie à améliorer l'accès aux services de base ainsi que les conditions de vie temporaires des populations touchées par le tremblement de terre à la faveur d'un soutien en matière de relèvement rapide et de moyens d'existence, d'abris, d'articles non alimentaires, de services de santé, d'une protection, d'un appui en matière d'installations temporaires, et d'interventions dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 3 474 400
I.3.52 Soutien humanitaire aux communautés touchées par le conflit en Ukraine	Venir en aide aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, aux réfugiés et aux communautés touchées en leur fournissant des services de qualité et en facilitant leur accès à ceux-ci, en tirant profit du portefeuille grandissant de programmes actuellement mis en œuvre dans le domaine de l'action humanitaire, du développement et de la paix. Les objectifs couvrent divers secteurs et visent à répondre aux besoins vitaux et immédiats, ainsi qu'à fournir une aide au relèvement rapide et au renforcement de la résilience en vue de la mise en place de solutions durables.
Stratégie de l'OIM : 1, 4, 9	Ressources inscrites au budget : 35 016 500
Préparation aux situations d'urgence et aide d'urgence Total des ressources inscrites au budget : 243 086 400	

I.4 AIDE À LA TRANSITION ET À LA STABILISATION

Programme/Projet	Objectifs
I.4.1 Appui aux mesures visant à prévenir et combattre les violations des droits humains des migrants	Contribuer au respect du droit international humanitaire, du droit des droits de l'homme et du droit des réfugiés en veillant à ce que les membres du personnel de l'OIM aient les capacités requises pour intervenir, dans des conditions sûres et de manière éthique, face à des violations graves des droits de l'homme qu'ils ont signalées ou dont ils ont été témoins, et apporter une aide aux forces de sécurité qui ne relèvent pas des Nations Unies conformément aux buts et aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et aux obligations de l'OIM au titre du droit international.
Stratégie de l'OIM : 2	Ressources inscrites au budget : 71 400
I.4.2 Aide aux populations vulnérables touchées à la fois par des catastrophes d'origine humaine et par des catastrophes naturelles	Appuyer diverses initiatives visant à venir en aide aux populations vulnérables touchées à la fois par des catastrophes d'origine humaine et par des catastrophes naturelles. En outre, le projet apportera une aide aux bénéficiaires qui remplissent les conditions requises, y compris les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, les victimes de la traite réelles et potentielles, ainsi que les migrants en détresse, et pourrait permettre de répondre à des besoins humanitaires et de développement urgents.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 14 200
I.4.3 Appui à la coordination des efforts de consolidation de la paix en Afrique subsaharienne	Consolider les progrès réalisés antérieurement en matière de désengagement, de dissociation, de réintégration et de réconciliation dans la région en mettant l'accent sur le renforcement des capacités et des connaissances dans les pays cibles – Burkina Faso, Cameroun, Niger et Tchad – grâce à la mise en œuvre d'activités adaptées à chaque pays, conformément à la stratégie de stabilisation régionale et à d'autres initiatives et cadres pertinents en Afrique subsaharienne. Ce projet promouvra la coordination et l'échange d'informations multipartites à l'échelle nationale et internationale, ainsi que l'innovation permanente tout au long de l'initiative. En outre, il visera à faciliter l'acceptation des ex-combattants par la communauté et à renforcer la résilience communautaire face aux efforts de recrutement des groupes extrémistes violents.
Stratégie de l'OIM : 3	Ressources inscrites au budget : 752 000
I.4.4 Mécanisme de stabilisation dans les régions du nord des pays d'Afrique de l'Ouest	Contribuer à l'action des gouvernements et des partenaires communautaires au titre de trois effets directs en matière de stabilisation portant sur les services de sécurité civile essentiels, les services sociaux de base et des activités économiques et sociales dans les régions du nord des pays côtiers d'Afrique de l'Ouest. Cette initiative favorisera le pouvoir mobilisateur national et l'unité d'action entre les acteurs civils, communautaires ou de la sécurité, grâce à des processus collaboratifs à l'appui de l'analyse, de la planification, de la définition des priorités et de la mise en œuvre.
Stratégie de l'OIM : 2, 4	Ressources inscrites au budget : 316 100
I.4.5 Promotion de la stabilisation communautaire au Burkina Faso, au Mali et au Niger	Aider les acteurs clés au Burkina Faso, au Mali et au Niger à prévenir et à gérer efficacement les conflits liés à la transhumance dans les zones frontalières de la région du Liptako-Gourma en renforçant la collecte d'informations et les capacités d'analyse grâce à un système d'alerte précoce adapté. Ce projet renforcera également la résilience des parties prenantes et donnera aux acteurs les moyens de mieux prévenir et gérer les conflits.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 188 300

Programme/Projet		Objectifs
I.4.6	Renforcement de la résilience des femmes en tant qu'actrices de la paix au Burkina Faso	Renforcer la résilience communautaire et promouvoir la paix et la cohésion sociale au Burkina Faso en adoptant une approche de la stabilisation communautaire qui allie le renforcement des capacités des autorités locales et l'adaptation de leurs stratégies, de manière à répondre aux besoins particuliers des femmes dans le cadre de la prévention des conflits. Cette initiative permettra également aux femmes d'être mieux à même de promouvoir la paix et la cohésion sociale et leur donnera les moyens d'être plus résilientes en situation de conflit.
Stratégie de l'OIM : 3, 5, 9		Ressources inscrites au budget : 1 219 200
I.4.7	Renforcement de la stabilisation communautaire et du relèvement au Cameroun	Appuyer les efforts déployés par le Gouvernement du Cameroun pour améliorer la gouvernance locale, le relèvement économique et la réintégration socioéconomique et pour renforcer les mécanismes de résolution des conflits et de médiation communautaire. Ce projet contribuera au renforcement de la cohabitation pacifique des communautés et promouvra l'égalité des genres en donnant aux organisations de femmes les moyens de participer réellement au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration, ainsi qu'aux processus connexes.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 4, 9		Ressources inscrites au budget : 632 200
I.4.8	Renforcement de la stabilisation communautaire au Tchad	Répondre de manière holistique aux besoins des rescapés de la violence fondée sur le genre et contribuer au renforcement de l'aide apportée aux communautés au Tchad en luttant contre les causes profondes de l'instabilité grâce à la fourniture de moyens de subsistance nouveaux et innovants, à la mise en œuvre de projets axés sur la communauté et pilotés par celle-ci, à la formation des autorités gouvernementales et traditionnelles en ce qui concerne les droits humains, et à l'apport d'un soutien en matière de santé mentale aux communautés.
Stratégie de l'OIM : 5		Ressources inscrites au budget : 966 100
I.4.9	Promotion de la sécurité et de la paix en République démocratique du Congo	Améliorer la sécurité et la stabilisation générale dans les zones d'intervention en République démocratique du Congo, en promouvant la stabilisation communautaire et les échanges économiques dans les communautés frontalières et en renforçant la résilience socioéconomique des communautés touchées par les déplacements, tout en luttant contre les facteurs d'instabilité, réels ou potentiels, qui pourraient entraîner des déplacements récurrents. Cette initiative contribuera également à la lutte contre le trafic illicite de ressources minérales.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 4, 5, 8, 11, 12		Ressources inscrites au budget : 2 497 600
I.4.10	Processus de consolidation de la paix et de relèvement en Éthiopie	Contribuer au renforcement de la cohésion sociale, de la résilience économique et de la prise en compte des questions de genre parmi les communautés touchées par les déplacements en Éthiopie grâce à des processus communautaires de consolidation de la paix et de relèvement et à un meilleur accès à des moyens de subsistance durables.
Stratégie de l'OIM : 9		Ressources inscrites au budget : 5 061 200
I.4.11	Promotion d'un environnement pacifique et de la sécurité communautaire au Libéria	Créer un environnement électoral pacifique en soutenant les interventions visant à prévenir les conflits et à atténuer l'insécurité, les violations des droits humains et la violence électorale dans le contexte des élections générales de 2023 au Libéria.
Stratégie de l'OIM : 2, 5, 11		Ressources inscrites au budget : 249 700

Programme/Projet	Objectifs
I.4.12 Initiatives en faveur de la cohésion sociale en Libye	Contribuer à une cohésion sociale plus vaste et aider des communautés à s'attaquer aux facteurs d'instabilité locale, qui risquent en outre de favoriser les conflits et l'extrémisme violents. Ce projet contribue également à l'amélioration de la cohésion sociale en créant des moyens de subsistance résilients et durables, en particulier pour les femmes et les jeunes, dans le sud de la Libye.
Stratégie de l'OIM : 9, 11	Ressources inscrites au budget : 703 400
I.4.13 Migration interne et sécurité humaine à Madagascar	Faire mieux connaître l'approche fondée sur la sécurité humaine et promouvoir son adoption pour faire face aux tendances non gérées en matière de migration interne et aux incidences de ce phénomène sur l'environnement, la gouvernance et les questions de santé à Madagascar. Ce projet permettra aux entités et aux acteurs ciblés d'être mieux à même de formuler et de mettre en œuvre des politiques en matière de sécurité humaine et des initiatives orientées vers l'action en collaboration avec d'autres parties prenantes.
Stratégie de l'OIM : 3	Ressources inscrites au budget : 207 000
I.4.14 Promotion de la consolidation de la paix parmi les jeunes au Mali	Promouvoir et appuyer un dialogue inter- et intracommunautaire durable autour d'intérêts communs en matière de consolidation de la paix, ainsi que des initiatives socioéconomiques conjointes afin de favoriser la réconciliation communautaire et la possibilité d'un vivre-ensemble, en ciblant tout particulièrement les jeunes hommes et femmes au Mali. Ce projet contribue également à la cohésion sociale dans des communautés souvent très fragmentées et marquées par l'extrémisme violent, tout en tenant compte d'éléments relatifs à l'adaptation au changement climatique et à la réduction de la pauvreté rurale.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 10 100
I.4.15 Initiatives de réduction des risques de catastrophe en Mauritanie	Renforcer les mesures de réduction des risques de catastrophe en Mauritanie afin de prévenir les déplacements internes dus au changement climatique en développant les capacités institutionnelles et non institutionnelles permettant de refondre le cadre opérationnel en place et la stratégie de réduction des risques actuelle. Ce projet vise également à permettre aux autorités locales et aux communautés d'être mieux à même de prévenir et de gérer les conflits qui peuvent être dus aux effets du changement climatique, ainsi que de se préparer à faire face aux conséquences des catastrophes et de gérer les risques liés au changement climatique.
Stratégie de l'OIM : 3, 9	Ressources inscrites au budget : 453 400

Programme/Projet	Objectifs
I.4.16 Renforcement des capacités de lutte contre l'extrémisme violent et de relèvement à la suite d'une situation d'urgence au Mozambique	Promouvoir la stabilisation communautaire et prévenir l'extrémisme violent au Mozambique, en particulier au sein des communautés touchées par le conflit, en accordant une attention particulière aux femmes, aux jeunes et aux filles et en mettant en œuvre des projets de revitalisation communautaire. Cette initiative promouvra également la cohésion sociale et l'autonomisation économique grâce à des activités de prévention de conflits menées par la communauté et à un appui au Gouvernement du Mozambique en ce qui concerne les mécanismes et les cadres de réintégration d'ex-combattants. En outre, cette intervention permettra de lancer un programme de plus grande envergure portant sur la construction intégrale d'unités de logement de base permanentes et la réparation résiliente en mettant l'accent sur l'intégration de matériaux permettant de reconstruire de manière plus sûre et le recours à des techniques améliorées afin de fournir des solutions en matière de construction et de logement qui ciblent plus particulièrement les communautés touchées par un cyclone. Enfin, les interventions contribueront à ouvrir la voie à des solutions durables pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays qui se trouvent dans des zones urbaines, grâce à l'adoption d'une approche participative et soucieuse des questions de genre afin de trouver des solutions en matière de logement dans les communautés touchées par les déplacements.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 5, 9, 10	Ressources inscrites au budget : 17 312 600
I.4.17 Promotion de la cohésion communautaire et des moyens de subsistance et prévention de l'extrémisme violent au Niger	Renforcer la cohésion sociale au Niger en proposant une approche communautaire intégrée de la consolidation de la paix, fondée sur le dialogue inclusif et participatif dans les zones de retour, grâce à la création d'une force sociale capable d'offrir une solution aux conflits et de les prévenir en amont. Ce projet facilitera également la mise en œuvre de solutions identifiées par les communautés dans le domaine du relèvement socioéconomique et de la remise en état des infrastructures.
Stratégie de l'OIM : 4	Ressources inscrites au budget : 869 300
I.4.18 Soutien aux efforts de désarmement, de démobilisation et de réintégration et stabilisation communautaire au Nigéria	Améliorer la préparation des communautés aux fins de la réintégration d'ex-collaborateurs et de la lutte contre le rejet et la stigmatisation dont ils font l'objet, préparer le terrain à la guérison et à la réconciliation communautaires au Nigéria, et promouvoir la cohésion sociale. Cette initiative contribuera à une atténuation des conflits autour des ressources naturelles entre communautés d'agriculteurs et d'éleveurs grâce à un renforcement des approches traditionnelles de résolution des conflits, à une amélioration de la confiance dans les autorités, à un renforcement de la collaboration en matière de gestion de l'utilisation des ressources naturelles, à un meilleur accès à des moyens de subsistance durables et à une amélioration des perceptions intra- et intercommunautaires. Le projet permettra d'établir et de renforcer les structures locales en faveur de la paix afin de fournir aux citoyens un espace propice aux approches inclusives et participatives en matière de recherche de solutions. Il renforcera également la résilience des communautés directement touchées par un conflit en leur fournissant un soutien psychosocial. Enfin, cette initiative visera à renforcer les capacités du Gouvernement du Nigéria dans le cadre de son programme de réhabilitation.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 10	Ressources inscrites au budget : 4 112 800

Programme/Projet	Objectifs
I.4.19 Renforcement de la stabilité et de la sécurité humaine à l'intention des migrants et des populations mobiles en Somalie	Contribuer au renforcement de la stabilité et de la paix, ainsi qu'aux mesures visant à répondre aux besoins humanitaires urgents en Somalie, notamment parmi les migrants en situation de vulnérabilité et les populations mobiles; promouvoir la bonne réadaptation des jeunes à risque, y compris les ex-combattants et les femmes qui leur sont associées, ainsi que leur réintégration dans leur communauté; appuyer des initiatives de stabilisation et renforcer la confiance dans l'administration locale; et faciliter des voies vers des solutions durables pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays à la faveur d'une collaboration avec les autorités locales, les communautés et d'autres parties prenantes en mettant l'accent sur les déplacements urbains et la sécurité des droits fonciers. Un autre volet de ce projet vise à aider les communautés vulnérables en Somalie qui sont touchées par le conflit et des catastrophes liées à des aléas naturels en améliorant leur accès aux services de santé, de nutrition, et d'eau, d'assainissement et d'hygiène, et en promouvant la résilience communautaire face à l'extrémisme violent pour permettre de rompre le cycle du changement climatique et des conflits.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 9	Ressources inscrites au budget : 10 494 300
I.4.20 Initiative de renforcement du processus de paix et de relèvement au Soudan du Sud	Intégrer des approches participatives dans la consolidation de la paix, la réadaptation, les solutions durables et les infrastructures communautaires au Soudan du Sud, en particulier parmi les groupes marginalisés et vulnérables, y compris les femmes, les jeunes et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Plus particulièrement, cette initiative visera à : fournir une plateforme où les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays pourront donner leur avis sur la paix et la coexistence pacifique et qui permettra l'analyse des déplacements et des flux de population au Soudan du Sud; répondre aux besoins immédiats en matière de services de base et renforcer les capacités décisionnelles des institutions locales, leurs compétences en matière de résolution de conflits ainsi que leur responsabilité à l'égard des citoyens; mettre en œuvre des interventions intégrées tenant compte du conflit, consistant en un appui aux écoles secondaires et en des formations fonctionnelles d'alphabétisation destinées aux adultes, afin de contribuer au rétablissement d'une coexistence sociale pacifique, à l'amélioration de la stabilité et au renforcement de la résilience des communautés vulnérables; aider les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays à prendre des décisions éclairées concernant la solution durable qu'elles souhaitent mettre en place, par exemple l'intégration locale, le retour ou la réimplantation dans un lieu tiers au Soudan du Sud; offrir un soutien sur place aux efforts et processus locaux visant à résoudre pacifiquement les litiges en matière de logement et de biens fonciers et immobiliers grâce à des consensus; apporter un appui technique à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une feuille de route pour la recherche de solutions aux déplacements internes adaptées au pays; et réduire l'incidence négative des chocs climatiques sur la dynamique du conflit actuelle.
Stratégie de l'OIM : 1, 3, 5, 8, 9, 10	Ressources inscrites au budget : 34 116 400

Programme/Projet		Objectifs
I.4.21	Stabilisation communautaire au Soudan	Créer un environnement favorable à la stabilisation communautaire et à la coexistence pacifique des communautés au Soudan, en répondant aux besoins d'infrastructure essentiels, en offrant des services sociaux, en mettant en place des installations d'eau, d'assainissement et d'hygiène, et en proposant des moyens de subsistance dans les villages et le long des couloirs empruntés par les éleveurs. Cette initiative contribuera en outre à une amélioration de l'accès à une aide humanitaire vitale afin de répondre aux besoins urgents et aux besoins de relèvement rapide des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et des migrants de retour vulnérables, tout en renforçant la sécurité et la stabilisation des communautés afin de faciliter des solutions durables grâce à des programmes à base locale tenant compte des conflits et favorisant la cohésion sociale dans les zones de retour et d'intégration.
Stratégie de l'OIM : 4, 6, 9		Ressources inscrites au budget : 1 425 300
I.4.22	Renforcement de la résilience et des moyens de subsistance des communautés vivant en République-Unie de Tanzanie	Fournir une protection, une assistance et des services d'hébergement aux victimes de la traite et aux survivants de violences en République-Unie de Tanzanie. Ce projet permettra en outre au secrétariat régional de fournir une aide aux victimes de la traite et aux survivants de violences.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 4, 5, 9, 11		Ressources inscrites au budget : 59 400
I.4.23	Contribution aux efforts de stabilisation en Iraq	Contribuer aux efforts de stabilisation en cours en Iraq, en renforçant les capacités individuelles et communautaires à faire face à la crise persistante dans le pays, en atténuant les tensions entre les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et les membres des communautés d'accueil, en consolidant la cohésion sociale et en améliorant la compréhension de la dynamique communautaire et des facteurs de radicalisation des jeunes et de l'extrémisme violent, notamment en répondant aux besoins des communautés en matière de moyens de subsistance d'urgence de manière à prévenir l'extrémisme violent. Cette initiative appuiera le redressement économique par la création d'emplois et la revitalisation des économies locales, et apportera un soutien à des petites et moyennes entreprises qui contribuent directement au patrimoine culturel. En outre, elle préviendra de nouveaux déplacements dans les zones touchées par des effets néfastes du changement climatique. Enfin, le programme contribuera à la stabilisation en Iraq en répondant aux besoins criants des Yézidis et d'autres communautés minoritaires, y compris en offrant des réparations.
Stratégie de l'OIM : 1, 4, 5, 9, 10, 12		Ressources inscrites au budget : 27 775 900
I.4.24	Aide d'urgence vitale aux populations touchées par le tremblement de terre en République arabe syrienne	Fournir une aide d'urgence vitale aux populations touchées par le tremblement de terre en République arabe syrienne sous la forme d'un accès d'urgence aux moyens de subsistance grâce à des services de création d'entreprise et à des activités de « travail contre rémunération » ; à la remise en état de sites ; à l'amélioration de la sécurité alimentaire ; et à la fourniture de services de protection de l'enfance qui tiennent tout particulièrement compte des enfants non accompagnés ou séparés de leur famille.
Stratégie de l'OIM : 9		Ressources inscrites au budget : 37 100
I.4.25	Contribution aux efforts de stabilisation au Yémen	Améliorer l'accès immédiat à l'approvisionnement en eau et aux infrastructures d'irrigation au niveau du bassin versant et soutenir la gestion communautaire des conflits et des ressources afin de renforcer la résilience globale des communautés cibles au Yémen.
Stratégie de l'OIM : 2		Ressources inscrites au budget : 5 102 300

Programme/Projet	Objectifs
I.4.26 Stabilisation communautaire en Colombie	Contribuer à la stabilisation communautaire en Colombie en reconstruisant les infrastructures, y compris les écoles; en apportant une aide aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays au moyen de formations et de possibilités génératrices de revenus ; en renforçant les capacités des autorités locales ; en promouvant des mesures participatives visant à prévenir les comportements criminels ; en renforçant la justice transitionnelle et la politique pénale aux fins de la consolidation de la paix ; et en favorisant des conditions institutionnelles et communautaires propices au développement participatif et démocratique de la paix et de la réconciliation sur le territoire. Cette intervention renforcera le processus de réintégration socioéconomique des ex-combattants et promouvra la santé mentale et le bien-être psychosocial des communautés touchées par le conflit et des survivants, ce qui est une condition préalable à la réconciliation des familles et au rétablissement des relations communautaires.
Stratégie de l'OIM : 3, 4, 8, 10	Ressources inscrites au budget : 7 588 300
I.4.27 Lutte contre la migration irrégulière au Guatemala	Réduire la migration irrégulière au Guatemala en permettant aux migrants potentiels d'avoir connaissance des possibilités de mener une vie prospère, digne et sûre. Ce projet témoigne de la volonté de l'OIM de protéger les migrants contre les dangers multiples qu'entraînent les mouvements transfrontaliers irréguliers et de faciliter des migrations sûres, ordonnées et responsables. Il contribuera en outre à la réalisation d'études sur mesure, à la mise en œuvre d'activités ciblées, à l'adoption d'approches en matière d'intégration systématique et à l'élaboration de programmes sensibles. Par ailleurs, des partenariats seront noués avec des organisations de jeunes, des membres de la diaspora, des autorités municipales, communautaires et ancestrales et des acteurs du secteur privé, afin de créer un environnement inclusif, sûr et propice à la participation constructive et au plein exercice des droits humains, une attention particulière étant accordée aux jeunes femmes et aux populations autochtones.
Stratégie de l'OIM : 3, 5, 8	Ressources inscrites au budget : 3 558 700
I.4.28 Assistance technique et administrative aux fins de développement des infrastructures au Pérou	Fournir une assistance technique et administrative à l'appui des efforts déployés par le Gouvernement du Pérou pour mettre en œuvre des projets visant à développer, à améliorer et à remettre en état les services publics de base, y compris la fourniture d'eau potable, les systèmes d'assainissement et les installations de soins de santé. La responsabilité de l'OIM dans la mise en œuvre de ce projet étant limitée, aucune commission pour frais généraux n'est appliquée aux montants versés par le Gouvernement du Pérou pour couvrir les activités donnant lieu à une gestion spéciale.
Stratégie de l'OIM : 3, 10	Ressources inscrites au budget : 324 700
I.4.29 Gestion de la pandémie mondiale aux Îles Marshall et dans les États fédérés de Micronésie	Aider les équipes spéciales nationales à élaborer et à mettre en œuvre des plans de communication sur les risques et de mobilisation communautaire concernant la riposte à la COVID-19 aux Îles Marshall et dans les États fédérés de Micronésie. Cette initiative consiste à fournir des orientations techniques, à réaliser et à diffuser des campagnes nationales de sensibilisation, et à assurer des cours de formation à l'intention des agents de santé. Elle appuiera aussi des activités à des points d'entrée, ainsi que des mécanismes de suivi et d'évaluation et d'information.
Stratégie de l'OIM : 3, 9	Ressources inscrites au budget : 3 179 600

Programme/Projet	Objectifs
I.4.30 Initiatives de revitalisation communautaire et programme de résilience multisectoriel en Afghanistan pour répondre aux besoins de base	Appuyer les efforts déployés par les autorités nationales en Afghanistan pour faire en sorte que les services essentiels et les infrastructures communautaires, y compris en matière de santé, d'agriculture et d'approvisionnement en énergie, soient fonctionnels et élargis afin de répondre aux besoins différents des femmes et des hommes en Afghanistan en ce qui concerne la recherche de solutions durables aux déplacements internes. Ces efforts amélioreront la sécurité alimentaire et poseront les bases d'entreprises et de moyens de subsistance durables au moyen d'interventions en espèces. Le projet vise également à protéger les droits humains, à faciliter l'accès à la justice et à renforcer la cohésion sociale à l'échelle locale.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 3 405 300
I.4.31 Promotion de la cohésion sociale et renforcement des capacités aux fins de résilience au Bangladesh	Renforcer la cohésion sociale et les capacités de la société civile en répondant aux besoins socioéconomiques des ménages vulnérables dans certaines communautés d'accueil touchées par l'afflux de réfugiés rohingya, en renforçant les capacités techniques permettant aux organisations locales de mettre en œuvre des activités socioéconomiques, en améliorant la fourniture de services et en pérennisant les acquis du développement à Cox's Bazar, au Bangladesh.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 2 932 400
I.4.32 Protection et aide offertes aux migrants en Indonésie	Aider le Gouvernement de l'Indonésie à fournir aux réfugiés et aux demandeurs d'asile différentes formes d'assistance directe en coopération avec les pouvoirs publics et les partenaires, afin de veiller à ce que les réfugiés aient accès aux services et à un soutien, notamment à un logement sûr, à des services de santé, à l'éducation, à la formation et à une aide au retour volontaire et à la réintégration.
Stratégie de l'OIM : 5	Ressources inscrites au budget : 22 700 000
I.4.33 Stabilisation communautaire grâce au renforcement des capacités institutionnelles des autorités chargées de l'application des lois au Pakistan	Améliorer les conditions de vie et de travail des autorités chargées de l'application des lois et renforcer leurs capacités en matière de maintien de la paix et de lutte contre les activités liées aux stupéfiants au Pakistan afin de promouvoir des dynamiques migratoires positives, de renforcer la résilience et de réaliser les objectifs de développement durable.
Stratégie de l'OIM : 3, 4, 11	Ressources inscrites au budget : 843 300
I.4.34 Renforcement des capacités de prévention des conflits dus au climat en Papouasie-Nouvelle-Guinée	S'attaquer aux conséquences de la variabilité climatique et lutter contre les risques de conflits dus au climat pour les femmes en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Ce projet permettra également de renforcer les capacités des équipes de facilitation communautaire inclusive en matière de consolidation de la paix et de planification du développement, et de veiller à la mise en œuvre de plans communautaires de paix pour le développement tenant compte du climat et des questions de genre.
Stratégie de l'OIM : 5, 9	Ressources inscrites au budget : 37 000
I.4.35 Réinstallation et réintégration durables à Sri Lanka	Permettre la réintégration durable des migrants et des réfugiés de retour à Sri Lanka. Cette intervention améliorera l'accès des migrants de retour aux possibilités de subsistance et de revenus et offrira un soutien psychosocial en renforçant les capacités des organisations communautaires, et en aidant les réfugiés de retour à accéder à des services en matière de logement et de protection.
Stratégie de l'OIM : 10	Ressources inscrites au budget : 369 900

Programme/Projet		Objectifs
I.4.36	Renforcement de la cohésion sociale, de la résilience et de la participation des jeunes et des communautés en Bosnie-Herzégovine	Stimuler la participation, les échanges et la mise en réseau parmi les jeunes et les communautés dans l'intérêt d'un renforcement de la résilience et de la cohésion sociale à l'aide d'un mécanisme de microfinancement et d'une collaboration avec la société civile, les dirigeants communautaires, les jeunes à risque, les animateurs de groupes de jeunes, les acteurs municipaux et locaux et les institutions pertinentes dans toute la Bosnie-Herzégovine. Ce projet renforcera et promouvra un environnement propice à une véritable réconciliation, ce qui contribuera à une amélioration de la confiance et de la cohésion sociale au sein des communautés et entre celles-ci et leurs dirigeants.
Stratégie de l'OIM : 4, 5, 11		Ressources inscrites au budget : 1 981 700
I.4.37	Renforcement de la résilience au Kosovo*	Contribuer au développement de politiques et de textes législatifs plus inclusifs au Kosovo*, qui bénéficient aux communautés non majoritaires et améliorent par conséquent leur résilience face au risque d'escalade du conflit ; et établir des liens entre les communautés, promouvoir la coopération et, en définitive, contribuer à une société sûre, démocratique et développée au bénéfice de tous.
Stratégie de l'OIM : 3		Ressources inscrites au budget : 375 400
I.4.38	Promotion de la sécurité humaine des réfugiés ukrainiens en République de Moldova	Renforcer la sécurité humaine des réfugiés qui fuient l'Ukraine en raison de la guerre ainsi que celle de leurs communautés d'accueil en République de Moldova. Le programme mettra à disposition des ressources pour lutter contre les vulnérabilités accrues des populations touchées par le conflit et favoriser leur intégration sociale et économique, dans le cadre d'un processus de développement transformateur mené en République de Moldova aux fins du renforcement de la résilience face à cette crise complexe.
Stratégie de l'OIM : 4, 9, 11		Ressources inscrites au budget : 38 400
I.4.39	Appui à la gestion des migrations en Serbie	Aider les principales institutions gouvernementales qui participent à la gestion des migrations et sont chargées de cette question en Serbie à continuer de renforcer leurs capacités opérationnelles, fonctionnelles, humaines et politiques, afin de pouvoir répondre avec plus d'efficacité, d'efficience et de réactivité aux besoins de base des populations migrantes résidant dans le pays.
Stratégie de l'OIM : 3, 4, 9		Ressources inscrites au budget : 3 294 200
I.4.40	Initiative de revitalisation communautaire et programme de résilience multisectoriel à l'intention des réfugiés syriens en Türkiye	Créer un solide réseau de protection, renforcer et développer l'approche fondée sur la résilience, améliorer l'autonomie grâce à des possibilités économiques et contribuer à des solutions durables pour les réfugiés syriens en favorisant leur intégration dans la société turque.
Stratégie de l'OIM : 9		Ressources inscrites au budget : 1 637 300

* Les références au Kosovo s'entendent dans le contexte de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Programme/Projet	Objectifs
I.4.41 Aide à la stabilisation à l'intention des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et des populations touchées par le conflit en Ukraine	Contribuer aux efforts du Gouvernement de l'Ukraine visant à appuyer le relèvement socioéconomique des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et des populations touchées par le conflit, en mettant en œuvre un ensemble complet d'activités ciblées destinées à améliorer les possibilités d'emploi et de mise en réseau, à sensibiliser aux risques de traite et d'exploitation, à améliorer les conditions de logement et à fournir une aide en nature ainsi que des installations médicales. Ce projet contribuera également à la réintégration durable des vétérans du conflit dans l'est de l'Ukraine en fournissant une aide aux moyens de subsistance et un accès fiable à l'eau, à l'assainissement et à des services de santé mentale et de soutien psychosocial, ainsi qu'en garantissant la sécurité des élèves, des enseignants et de l'ensemble de la communauté.
Stratégie de l'OIM : 4, 6, 9, 10	Ressources inscrites au budget : 36 739 000
Aide à la transition et à la stabilisation	Total des ressources inscrites au budget : 203 652 500

II. MIGRATION ET SANTÉ

	Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais généraux	Coût total
II.1	Évaluations sanitaires dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage	144 623 200	82 999 200	14 573 400	242 195 800
II.2	Promotion de la santé et assistance sanitaire aux migrants	3 915 500	9 530 000	941 200	14 386 700
II.3	Assistance sanitaire aux populations migrantes vivant une situation de crise	4 378 500	14 105 000	1 005 000	19 488 500
II.4	Services de santé pour le personnel des Nations Unies et les autres acteurs humanitaires et diplomatiques	104 400	96 700	14 000	215 100
	Total	153 021 600	106 730 900	16 533 600	276 286 100

Note : Les questions de santé concernent tous les migrants et se retrouvent dans tous les domaines d'activité de l'OIM. Cette section ne reflète que les programmes et projets de migration et santé. Lorsque ces activités sont intégrées dans d'autres services de l'OIM, il en est rendu compte dans les parties pertinentes du présent document.

286. L'allocation budgétaire totale pour les activités de migration et santé s'élève à environ 276,3 millions de dollars É.-U.. Les projets sont présentés par secteur de programme, avec indication de leur(s) objectif(s) et de leur(s) lien(s) avec les activités énoncées dans la Stratégie de l'OIM (document MC/INF/287).

287. S'inspirant de la résolution sur la promotion de la santé des réfugiés et des migrants adoptée par la soixante-dixième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2017 (WHA70.15), ainsi que du cadre (2018) et du plan d'action mondial (2019) connexes, des objectifs de développement durable se rapportant à la santé dans le contexte migratoire, des mesures et engagements relatifs à la santé énoncés dans le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et, plus récemment, de la déclaration politique issue de la Réunion de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle, la Division Migration et santé fait la soudure entre les besoins des États Membres et ceux des migrants en se préoccupant des besoins sanitaires et du bien-être de ces derniers, des populations mobiles et des communautés d'accueil. Elle a participé à l'élaboration d'orientations et de pratiques exemplaires dans le domaine de la santé dans le contexte migratoire et à des mesures préconisant des politiques et des programmes de santé tenant compte des migrants à l'échelle nationale, régionale et mondiale, ainsi qu'à la fourniture d'avis thématiques et de recherches à l'appui de l'élaboration de politiques de migration et santé multisectorielles fondées sur des éléments factuels. Les programmes de migration et santé visent à renforcer les systèmes de santé grâce à des mesures prônant des politiques fondées sur des éléments factuels, à la fourniture de services efficaces, à des recherches, au partage d'informations, ainsi qu'à une concertation et à des partenariats multisectoriels à l'échelle nationale, régionale et mondiale. Ces programmes sont mis en œuvre en partenariat avec les gouvernements, des organismes des Nations Unies, d'autres organisations internationales, les milieux universitaires, des ONG et des organisations de la société civile. En 2022, des projets de migration et santé étaient menés dans quelque 125 pays, représentant au total 290 millions de dollars É.-U. de dépenses. Étant donné que la santé est une question transversale, la Division Migration et santé s'emploie à veiller à ce que les préoccupations en matière de santé physique et mentale et les problèmes psychosociaux des migrants et de leur famille soient correctement pris en considération et intégrés dans les projets et programmes mis en œuvre par d'autres divisions et départements, conformément aux priorités stratégiques de l'OIM et aux principes relatifs à la santé publique et aux droits de l'homme, tout en renforçant la résilience sanitaire des migrants pour qu'ils puissent contribuer au développement socioéconomique de leurs communautés d'accueil et d'origine.

288. Les programmes/projets et activités de santé dans le contexte migratoire sont regroupés dans les secteurs de programme suivants.

289. **Évaluations sanitaires dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage** : À la demande des États qui accueillent des migrants et des réfugiés, l'OIM fournit des services d'évaluation

sanitaire avant le départ vers les pays de destination. Ce programme mondial a principalement pour objectif d'améliorer la santé des migrants en dépistant les maladies à un stade précoce, en les gérant et en assurant des interventions préventives, de réduire et de mieux gérer les incidences de la mobilité des populations sur la santé publique des pays d'accueil, de faciliter l'intégration des migrants, et de garantir la continuité des soins grâce à la communication d'informations médicales en temps utile aux fournisseurs de soins de santé dans les pays d'accueil. En plus d'offrir sur une grande échelle des traitements avant le départ pour les maladies à taux de prévalence élevé telles que le paludisme et les parasites intestinaux, l'OIM assure également des services de diagnostic et de traitement de la tuberculose et de certaines maladies sexuellement transmissibles. Les migrants sont immunisés contre les maladies évitables par la vaccination et bénéficient de services de conseil confidentiels avant et après un test de dépistage. Ceux qui voyagent sous les auspices de l'Organisation font l'objet d'une évaluation avant le départ pour déterminer leur aptitude au voyage. Des escortes médicales sont organisées à l'intention des migrants qui ont besoin d'une assistance et de soins en route. Dans les pays de destination, les migrants qui présentent des problèmes médicaux sont orientés vers des programmes de santé nationaux. D'autres activités connexes consistent à fournir des services de prélèvement d'échantillons d'ADN à l'intention des migrants, essentiellement dans le contexte du regroupement familial.

290. **Promotion de la santé et assistance sanitaire aux migrants :** L'OIM fournit des services de santé de qualité et complets et en facilite l'accès aux migrants, y compris les travailleurs migrants et les migrants en situation irrégulière et de vulnérabilité tels que les victimes de la traite, ainsi qu'aux réfugiés, aux populations mobiles et transfrontalières et aux communautés d'accueil. Un soutien technique est apporté aux commissions économiques régionales et aux gouvernements pour l'élaboration et le renforcement de politiques et de services soucieux des migrants. L'OIM collabore étroitement avec des organisations partenaires, y compris d'autres institutions des Nations Unies, des organismes techniques nationaux tels que les centres pour le contrôle et la prévention des maladies des États-Unis, les milieux universitaires, les ONG internationales de la santé, des mécanismes de financement de la santé multilatéraux, tels que le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et l'Alliance Gavi, la société civile et les réseaux et communautés de migrants. Des mesures conjointes sont élaborées dans les domaines suivants : promotion de la santé ; aide sanitaire directe aux migrants ; gestion et lutte contre les maladies infectieuses posant des problèmes de santé publique, telles que la tuberculose, le VIH/sida, la maladie à virus Ebola, le paludisme, ainsi que les maladies non transmissibles ; santé sexuelle et reproductive ; nutrition ; consolidation du système de santé ; et santé mentale et soutien psychosocial. L'OIM collabore en outre étroitement avec les États Membres et les partenaires en offrant une expertise technique afin de promouvoir la gouvernance et la coordination de la santé dans le contexte migratoire dans le secteur de la santé et au-delà. Pour favoriser la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, la Division Migration et santé veille à ce que les questions de santé soient dûment prises en compte dans les mécanismes existants de coordination des migrations tels que le Réseau des Nations Unies sur les migrations, les processus consultatifs régionaux sur la migration et les mécanismes nationaux de coordination des questions de migration, notamment en renforçant les capacités gouvernementales. La régionalisation des systèmes de santé revêt une importance essentielle pour s'attaquer aux inégalités entre les pays, et l'OIM préconise la prise en compte des questions de santé dans les processus d'intégration régionaux et dans les dispositions relatives à la libre circulation des personnes par-delà les frontières.

291. Par ce soutien, l'OIM vise à faire en sorte que les systèmes de santé nationaux soient soucieux des migrants et capables de répondre à leurs besoins sanitaires ainsi qu'à ceux des communautés qui les accueillent. L'OIM effectue un nombre considérable d'études sur le terrain et sur documents consacrées à la thématique migration et santé, dont elle publie les conclusions en vue de promouvoir l'adoption de politiques de santé pour les migrants. Par ailleurs, elle collabore étroitement avec l'OMS et d'autres parties prenantes clés pour aider les États Membres à assurer la mise en œuvre et le suivi du code de pratique mondial de l'OMS pour le recrutement international des personnels de santé, adopté à la soixante-troisième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2010 (WHA 63.16), de la résolution de 2014 sur la stratégie mondiale et les cibles pour la prévention de la tuberculose, les soins et la lutte après 2015 (WHA 67.1), de la résolution de 2015 sur la stratégie technique mondiale contre le paludisme et les cibles 2016-2030 (WHA 68.2), et du Règlement sanitaire international (2005), entre autres. La Division Migration et santé œuvre en collaboration étroite avec d'autres divisions de l'OIM pour faire en sorte que ce secteur de programme soit dûment pris en considération ; par exemple, en veillant à ce que les aspects sanitaires et psychosociaux soient intégrés dans la formation dispensée aux travailleurs migrants avant leur départ, en fournissant des services psychosociaux aux victimes de la traite, en facilitant les évaluations sanitaires pour les migrants au bénéfice de programmes de retour volontaire assisté, ou encore en dispensant aux autorités frontalières une formation sanitaire afin qu'elles soient mieux à même de répondre aux besoins sanitaires des migrants. À cet égard, l'OIM collabore étroitement

avec d'importants partenaires techniques de la santé publique dans le cadre de groupes de travail et d'autres enceintes, ainsi qu'avec d'importants mécanismes mondiaux de financement de la santé – tels que le Fonds mondial – qui, de plus en plus, donnent un degré de priorité élevé à l'aide aux migrants et aux populations mobiles. Des projets de recherche et des évaluations de programmes permettent de dégager des enseignements et des données techniques à l'intention d'un public interne et externe.

292. **Assistance sanitaire aux populations migrantes vivant une situation de crise :** L'OIM joue un rôle clé dans la riposte aux situations d'urgence humanitaire et de santé publique et dans les efforts déployés à l'appui du rétablissement, de la résilience et du renforcement des systèmes de santé. À cet égard, l'OIM collabore étroitement avec des acteurs dans des domaines tels que l'eau, l'assainissement et l'hygiène, ainsi que la prévention de la violence fondée sur le genre, ce qui lui permet d'adopter une approche multisectorielle pour répondre aux besoins sanitaires des populations dans des situations de crise. Les programmes sanitaires d'urgence de l'OIM relèvent de l'un des quinze secteurs d'assistance du Cadre opérationnel en cas de crise migratoire. Ces programmes offrent des solutions à courte et à moyenne échéance pour réduire la morbidité, la mortalité et l'invalidité évitables, et ont également pour objectif de contribuer aux efforts menés au titre du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix pour favoriser le relèvement en reconstruisant les capacités d'un pays en matière de soins de santé et en renforçant les systèmes de santé publique existants. Aussi, l'OIM joue un rôle clé pour aider les gouvernements et les communautés à bâtir des systèmes de santé et des systèmes de gestion des migrations soucieux des migrants et des populations mobiles et armés pour faire face aux préoccupations de santé publique tout au long du continuum migratoire. L'OIM contribue ainsi à la réalisation du programme d'action pour la sécurité sanitaire mondiale, aux efforts de préparation et de riposte en cas de pandémie et à la couverture sanitaire universelle.

293. Les diverses interventions sanitaires menées par l'OIM dans des situations de crise consistent, entre autres, à fournir des services de soins de santé primaire dans les domaines suivants : soins cliniques et traumatiques généraux, santé infantile, nutrition, prise en charge des maladies transmissibles et non transmissibles, santé sexuelle et reproductive et droits connexes, soins de santé maternelle et infantile, vaccination, prévention et riposte à la violence fondée sur le genre, préparation, détection et riposte aux flambées de maladie, et communication sur les risques et mobilisation communautaire ; ainsi qu'à assurer une orientation vers des soins spécialisés. Au titre des programmes sanitaires d'urgence, l'OIM répare et remet en état des installations sanitaires endommagées, distribue des médicaments de première nécessité, des fournitures médicales et du matériel médical, renforce les capacités, facilite les mécanismes d'orientation et procède à des évacuations sanitaires internationales. En outre, la Division Migration et santé a continué de développer ses activités dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive et des droits connexes, ainsi qu'en matière de violence fondée sur le genre, conformément aux engagements pris par l'Organisation en réponse à l'Appel à l'action pour la protection contre la violence fondée sur le genre dans les situations d'urgence. L'utilisation de la Matrice de suivi des déplacements par la Division a considérablement augmenté, notamment dans le cadre d'activités de prévention du choléra aux points d'entrée et d'exercices de cartographie de la mobilité des populations. L'OIM joue également un rôle actif au sein du groupe sectoriel mondial de la santé et du Réseau mondial d'alerte et d'action en cas d'épidémie, à l'échelle mondiale, et dans les équipes de pays des Nations Unies. Les programmes sanitaires d'urgence de l'Organisation sont guidés par son cadre de gestion de la santé, des frontières et de la mobilité. Ce cadre (révisé en 2020) définit le rôle stratégique de l'OIM et ses résultats escomptés en ce qui concerne la prévention, le dépistage et la riposte aux maladies transmissibles dans un contexte de mobilité humaine à grande échelle. Il énonce en outre les activités essentielles et sert de référence permettant aux États Membres et aux partenaires de comprendre le rôle et les contributions de l'OIM dans ce domaine d'activité.

294. S'appuyant sur les enseignements tirés de sa riposte à la flambée de maladie à virus Ebola en Afrique de l'Ouest en 2014 et à celles qui se sont déclarées ces dernières années en République démocratique du Congo et, l'an dernier, en Ouganda, l'OIM continue de jouer un rôle clé à l'appui de la préparation et de la riposte transfrontalières, conformément au Règlement sanitaire international (2005) et en collaboration avec des ministères de la santé, l'Organisation mondiale de la Santé et d'autres partenaires nationaux et régionaux. Des enseignements importants tirés de la riposte de l'OIM à la maladie à virus Ebola ont été utilisés et appliqués pendant la pandémie de COVID-19. Ainsi, il est de plus en plus admis que les points d'entrée sont des endroits cruciaux au regard de la préparation, de la détection et de la riposte aux flambées de maladie, et le rôle de l'OIM dans ce domaine est mieux reconnu.

295. Le modèle de soutien psychosocial et en matière de santé mentale de l'OIM pour les communautés touchées par des situations d'urgence complexes aborde la santé, la protection et la réactivation communautaire selon une approche pluridisciplinaire et globale. Dans de nombreux contextes, des équipes psychosociales mobiles interdisciplinaires jouent un rôle essentiel en fournissant divers services aux communautés touchées. L'aide psychosociale d'urgence de l'OIM et ses programmes

pour les migrants et les populations déplacées dans le domaine éducatif, culturel, communautaire, religieux et des soins de santé primaire continuent de se développer dans des pays touchés par une catastrophe naturelle ou un conflit. Dans les situations d'après-crise ou de redressement rapide, le soutien psychosocial peut aussi consister à créer des centres de loisirs et de conseil pour les familles et d'autres membres de la communauté, à mettre en place des programmes de master professionnel ou d'executive master et à proposer des formations et d'autres initiatives de renforcement des capacités, notamment des formations en gestion des conflits et stabilisation communautaire. Ce modèle, qui est conforme aux lignes directrices pertinentes du IASC et aux notes d'orientation de l'OIM, comprend des activités à tous les échelons de la pyramide d'intervention du IASC en cas d'urgence et accorde une importance particulière au renforcement des capacités des professionnels nationaux et à la consolidation des réseaux de soutien et de la résilience des communautés.

296. **Services de santé pour le personnel des Nations Unies et les autres acteurs humanitaires et diplomatiques :** Ce projet, initialement établi pour fournir des services de santé relatifs à la COVID-19, a permis de sauver des vies, d'apporter un soutien au personnel et d'assurer la continuité des opérations des Nations Unies. Depuis la fin de la pandémie de COVID-19, l'OIM continue de fournir certains services de santé, tels que la réalisation d'examens médicaux à l'entrée et sur une base périodique, l'administration de vaccins et la réalisation d'examens radiologiques ou d'analyses de laboratoire, au personnel des Nations Unies à la demande des équipes de pays, ainsi qu'aux communautés diplomatiques et aux ONG. En outre, dans certains endroits, l'OIM apporte également son appui aux cliniques des Nations Unies.

II.1 ÉVALUATIONS SANITAIRES DANS LE CONTEXTE MIGRATOIRE ET ASSISTANCE SANITAIRE DURANT LE VOYAGE

Programme/Projet	Objectifs
II.1 Évaluations sanitaires dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage	Améliorer la santé des réfugiés et des migrants en dépistant les maladies et en les gérant au moindre coût, réduire et gérer les effets de la mobilité des populations sur la santé publique, et faciliter l'intégration et la continuité des soins pour les bénéficiaires. L'OIM propose, avant le départ, des tests et un traitement de certaines maladies contagieuses, ainsi que des vaccinations contre certaines maladies évitables par la vaccination à la demande des pays de réinstallation. Ces projets d'évaluation sanitaire contribuent par ailleurs à des initiatives connexes de renforcement des capacités gouvernementales des pays d'accueil devant profiter aux migrants. L'OIM fournit en outre une assistance sanitaire durant le voyage aux réfugiés, y compris une escorte médicale aux bénéficiaires quand une assistance est requise durant le voyage. D'autres activités connexes consistent à fournir des services de prélèvement d'échantillons d'ADN à l'intention des migrants, essentiellement dans le contexte du regroupement familial.
Stratégie de l'OIM : 1, 9	Ressources inscrites au budget : 242 195 800
Évaluations sanitaires dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage	Total des ressources inscrites au budget : 242 195 800

II.2 PROMOTION DE LA SANTÉ ET ASSISTANCE SANITAIRE AUX MIGRANTS

Programme/Projet	Objectifs
II.2.1 Initiatives régionales visant à promouvoir la santé et la protection des migrants en situation de vulnérabilité en Afrique du Nord	Continuer d'aider les acteurs nationaux et locaux en Égypte, en Libye, au Maroc, au Soudan, en Tunisie et au Yémen à gérer conjointement les flux migratoires en s'efforçant d'améliorer les services de santé et de protection offerts aux migrants en situation de vulnérabilité. Ce projet contribuera aux politiques et stratégies nationales afin de veiller à ce que les droits sanitaires des migrants et de leurs communautés soient respectés, conformément aux engagements internationaux, régionaux et nationaux, et de renforcer les capacités permettant d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques de santé publique et de protection sociale.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 6, 7, 8, 9	Ressources inscrites au budget : 577 100

Programme/Projet		Objectifs
II.2.2	Amélioration de la santé sexuelle et reproductive et des résultats en matière de VIH/sida à l'intention des personnes vivant dans des communautés touchées par la migration en Afrique australe	Améliorer la santé sexuelle et reproductive et les résultats en matière de VIH parmi les migrants et autres personnes vivant dans des communautés touchées par la migration dans six pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe, à savoir l'Eswatini, le Lesotho, le Malawi, le Mozambique, l'Afrique du Sud et la Zambie.
Stratégie de l'OIM : 4		Ressources inscrites au budget : 4 110 500
II.2.3	Aide à la préparation en cas de pandémie en Afrique subsaharienne	Doter les points d'entrée et les points chauds aux frontières du Burundi, du Kenya, de la République démocratique du Congo, du Rwanda, du Soudan du Sud, de l'Ouganda, et de la République-Unie de Tanzanie d'installations de lavage des mains de qualité, et accroître l'accès à celles-ci pour prévenir la propagation de maladies infectieuses zoonotiques et transmises par l'eau, y compris la COVID-19, la maladie à virus Ebola et d'autres maladies transmissibles. Ce projet sera complété par des efforts de mobilisation communautaire et de promotion de la santé afin de renforcer les comportements et les pratiques de protection en matière de santé et d'hygiène parmi les membres de la communauté.
Stratégie de l'OIM : 5		Ressources inscrites au budget : 77 300
II.2.4	Préparation et renforcement de la réponse sanitaire d'urgence en République démocratique du Congo	Contribuer à l'amélioration de la sécurité sanitaire aux points d'entrée en renforçant les systèmes régionaux de surveillance des maladies en Afrique centrale, notamment par une meilleure collaboration en matière de surveillance des maladies et de préparation en cas d'épidémie, et en favorisant une riposte immédiate et efficace en cas de crise ou d'urgence sanitaire aux frontières et le long des couloirs de mobilité.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 6		Ressources inscrites au budget : 5 565 700
II.2.5	Appui à l'accès aux soins de santé au Niger	Contribuer aux efforts déployés par le Gouvernement du Niger pour améliorer la fourniture d'aide humanitaire et sanitaire aux populations touchées par des crises dues aux sécheresses, aux épidémies, aux inondations et aux conflits armés. L'intervention sera axée sur la fourniture d'abris d'urgence et de transition et d'articles non alimentaires, notamment des articles d'hygiène, et répondra à la nécessité de moderniser les installations de santé.
Stratégie de l'OIM : 9		Ressources inscrites au budget : 295 500
II.2.6	Renforcement des systèmes de santé en Tunisie	Renforcer les connaissances des migrants et des communautés en leur donnant les moyens de prendre des décisions éclairées concernant leur santé et de recourir au système tunisien de santé publique. Ce projet améliorera la capacité des fournisseurs de services et d'autres acteurs concernés à renforcer les systèmes de santé soucieux des migrants.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3		Ressources inscrites au budget : 1 244 800
II.2.7	Appui au renforcement des capacités en matière de soins aux migrants en Jordanie	Renforcer les capacités des organismes compétents chargés de la sécurité aux frontières leur permettant de fournir des soins traumatiques dans la zone frontalière du nord-est de la Jordanie en leur offrant la formation nécessaire pour réaliser efficacement des interventions médicales vitales dans les zones frontalières reculées. Ce projet appuiera en outre la création d'infrastructures pour la prise en charge de base des traumatismes sur le terrain.
Stratégie de l'OIM : 2		Ressources inscrites au budget : 23 900

Programme/Projet	Objectifs
II.2.8 Initiative régionale sur l'élimination de la tuberculose parmi les migrants dans le bassin du Mékong	Réduire la prévalence de la tuberculose parmi les populations migrantes dans le bassin du Mékong, en ciblant en particulier les cas non détectés, afin de réduire ainsi la transmission de la maladie, l'incidence et la mortalité dans les cinq pays de la sous-région. Ce projet sera mis en œuvre au moyen d'une série de stratégies conformes au cadre opérationnel relatif à la santé dans le contexte migratoire et aux recommandations existantes en matière de lutte contre la tuberculose parmi les migrants et les populations mobiles.
Stratégie de l'OIM : 3	Ressources inscrites au budget : 2 491 900
Promotion de la santé et assistance sanitaire aux migrants Total des ressources inscrites au budget : 14 386 700	

II.3 ASSISTANCE SANITAIRE AUX POPULATIONS MIGRANTES VIVANT UNE SITUATION DE CRISE

Programme/Projet	Objectifs
II.3.1 Amélioration de l'accès aux soins de santé au Nigéria	Renforcer les soins de santé néonatale d'urgence dans les contextes humanitaires grâce à la mise à disposition de dispositifs de soins néonataux portables, fonctionnant à l'énergie solaire et adaptés aux besoins locaux, intégrés dans les systèmes ambulatoires en cas d'évacuation d'urgence, ainsi qu'à l'amélioration du système d'orientation au profit des populations touchées par une crise. L'objectif global consiste à promouvoir la conception et la mise en œuvre de systèmes ambulatoires ambitieux, novateurs et offrant un bon rapport coût-efficacité.
Stratégie de l'OIM : 2	Ressources inscrites au budget : 192 500
II.3.2 Assistance technique à la vaccination de routine au Soudan du Sud	Contribuer à une meilleure couverture vaccinale des enfants de 0 à 23 mois en intensifiant les services de vaccination de routine à l'intention des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, des migrants de retour et des communautés d'accueil touchées par le conflit au Soudan du Sud. Dans le cadre de ce projet, l'OIM continuera également de faire fond sur les enseignements tirés, les pratiques exemplaires et les relations établies avec des partenaires clés.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 74 900
II.3.3 Réponse sanitaire d'urgence à la crise au Moyen-Orient	Assurer le continuum des soins dans des environnements opérationnels difficiles en fournissant des services essentiels en matière de VIH, de tuberculose et de paludisme. Les interventions ont pour but de répondre aux besoins de la population générale, mais portent une attention particulière aux groupes en situation de vulnérabilité, y compris les réfugiés, les migrants, les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et les personnes qui se trouvent dans des zones difficiles d'accès en Iraq, en République arabe syrienne et au Yémen, ainsi que les réfugiés, les migrants et les autres groupes de population vulnérables syriens en Jordanie et au Liban.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 12 382 100

Programme/Projet	Objectifs
II.3.4 Renforcement des services de soins de santé primaire et d'urgence au Yémen	Apporter une aide aux populations en situation de vulnérabilité et garantir leur accès aux services de soins de santé primaire et d'urgence au Yémen. Cette intervention améliorera la fourniture de services de santé aux réfugiés, aux populations déplacées et aux communautés d'accueil touchées par le conflit, là où les besoins sanitaires essentiels sont les plus criants. Elle mettra également l'accent sur l'amélioration de l'accès à des services de santé de qualité et soucieux des questions de genre, en particulier pour les femmes, les enfants et d'autres groupes vulnérables, ainsi que sur l'amélioration de l'état de santé général des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et des communautés touchées par le conflit, ainsi que le renforcement de comportements sains parmi ces groupes.
Stratégie de l'OIM : 1, 2	Ressources inscrites au budget : 296 800
II.3.5 Aide d'urgence aux populations vulnérables en République bolivarienne du Venezuela	Appuyer les efforts du Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela visant à améliorer l'accès à des soins de santé et à des informations sanitaires de qualité ; à faire connaître les risques en matière de protection et les voies d'assistance ; et à fournir une assistance directe aux personnes exposées à des risques de violence, de mauvais traitements et d'exploitation.
Stratégie de l'OIM : 1	Ressources inscrites au budget : 572 100
II.3.6 Renforcement des systèmes de santé en Afghanistan	Utiliser l'outil de suivi de la vaccination pour améliorer la disponibilité de données en temps réel sur l'immunisation, afin d'éclairer la prise de décisions fondées sur des éléments factuels, d'identifier et de surveiller les enfants non vaccinés dans des contextes caractérisés par une forte mobilité en Afghanistan, et d'en établir une cartographie précise.
Stratégie de l'OIM : 1	Ressources inscrites au budget : 12 100
II.3.7 Renforcement de la fourniture de services de santé aux réfugiés rohingya au Bangladesh	Améliorer la résilience des réfugiés rohingya et des communautés d'accueil voisines face aux incidences sanitaires et socioéconomiques négatives de la COVID-19, de la dengue et d'autres problèmes de santé émergents au Bangladesh, grâce à une détection rapide des cas, à un traitement précoce et à la prévention de la transmission. Ce projet renforcera également les services de santé sexuelle, reproductive, maternelle, néonatale, infantile et adolescente, ainsi que le soutien psychosocial et en matière de santé mentale, et favorisera l'intégration de services de santé et de nutrition ainsi que de services à la population au profit des communautés d'accueil et des réfugiés rohingya.
Stratégie de l'OIM : 3, 9	Ressources inscrites au budget : 5 618 100
II.3.8 Appui à la riposte à la COVID-19 aux Îles Marshall et dans les États fédérés de Micronésie	Soutenir les activités gouvernementales de riposte à la COVID-19 en améliorant l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène dans les infrastructures publiques des Îles Marshall et des États fédérés de Micronésie.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 339 900
Assistance sanitaire aux populations migrantes vivant une situation de crise	Total des ressources inscrites au budget : 19 488 500

II.4 SERVICES DE SANTÉ POUR LE PERSONNEL DES NATIONS UNIES ET LES AUTRES ACTEURS HUMANITAIRES ET DIPLOMATIQUES

Programme/Projet		Objectifs
II.4.1	Fourniture de services de santé aux membres du personnel autofinancés des Nations Unies et aux personnes à leur charge, aux acteurs humanitaires et aux communautés diplomatiques	Favoriser la continuité des opérations humanitaires du personnel des Nations Unies, du personnel des ONG et des communautés diplomatiques en leur fournissant des services de soins de santé, notamment en procédant à des examens, à des dépistages et à des vaccinations.
Stratégie de l'OIM : 9		Ressources inscrites au budget : 215 100
Services de santé pour le personnel des Nations Unies et les autres acteurs humanitaires et diplomatiques		Total des ressources inscrites au budget : 215 100

III. MIGRATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

	Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais généraux	Coût total
III.1	Cohérence des politiques et développement des communautés	4 779 800	9 599 700	736 700	15 116 200
III.2	Migration, environnement, changement climatique et réduction des risques de catastrophe	7 850 500	13 283 800	1 207 100	22 341 400
III.3	Contribution des migrants au développement	1 466 500	1 198 200	186 500	2 851 200
	Total	14 096 800	24 081 700	2 130 300	40 308 800

297. L'allocation budgétaire totale pour les activités de migration et développement durable s'élève à environ 40,3 millions de dollars É.-U.. Les projets sont présentés par secteur de programme, avec indication de leur(s) objectif(s) et de leur(s) lien(s) avec les activités énoncées dans la Stratégie de l'OIM (document MC/INF/287).

298. Comme exposé dans la Stratégie institutionnelle de l'OIM en matière de migration et de développement durable, l'action de l'Organisation dans ce domaine se retrouve dans tous ses domaines thématiques et projets. L'adoption du Pacte mondial a été une occasion importante de mettre à profit les liens positifs existant entre la migration et le développement. De ce fait, les projets qui portent spécifiquement sur la cohérence des politiques et le développement communautaire, sur la coopération internationale et le développement ainsi que sur le développement local sont classés dans la catégorie Migration et développement durable parce qu'ils visent en particulier à accélérer la réalisation d'un éventail plus large d'objectifs relatifs au développement durable.

299. La Stratégie institutionnelle oriente cette action de façon à ce que les programmes et les interventions de politique générale de l'OIM s'appuient sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et mettent à profit les articulations positives entre la migration et le développement, étant entendu que la migration peut être un puissant facteur de développement durable pour les migrants eux-mêmes, pour les membres de leur famille et pour les communautés dans les pays d'origine, de transit et de destination.

300. La thématique migration et développement continue de revêtir une importance cruciale pour la communauté internationale. L'action menée par l'OIM dans le domaine de la gouvernance des migrations est, depuis longtemps, ciblée sur la capitalisation des liens positifs existant entre la migration et le développement humain. Du fait de son entrée dans le système des Nations Unies ainsi que de son rôle de coordination du Réseau des Nations Unies sur les migrations aux fins de la mise en œuvre et du suivi du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, et de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, l'Organisation doit aujourd'hui formuler ses activités et son mandat à la lumière du Programme 2030, rendre compte à ses États Membres des activités qu'elle mène en application des engagements qui y figurent, et contribuer aux discussions mondiales sur la migration et le développement durable. L'adoption du Pacte mondial a été une occasion importante de mettre à profit les liens positifs existant entre la migration et le développement, étant donné qu'il est ancré dans le Programme 2030 et sert de feuille de route pour concrétiser les aspects des objectifs de développement durable qui se rapportent à la migration.

301. En plus d'assurer les fonctions de coordination et de secrétariat du Réseau des Nations Unies sur les migrations, l'OIM en codirige l'axe de travail intitulé « Aider les États Membres et les Nations Unies à mettre en œuvre le Pacte mondial ». Cet axe de travail est le fruit de la réunion des anciens groupes de travail restreints 2,1 – Renforcement du système des Nations Unies aux fins de la mise en œuvre du Pacte mondial, et 2,2 – Plans nationaux de mise en œuvre du Pacte mondial (qui étaient tous deux codirigés par l'OIM). Des orientations relatives à la mise en œuvre du Pacte mondial à l'intention des équipes de pays des Nations Unies et des gouvernements ont été appliquées à titre expérimental. Les activités menées au titre de l'axe de travail visent désormais avant tout à traduire ces outils sur le plan opérationnel et à les mettre à la disposition des publics cibles, ainsi qu'à promouvoir et faciliter leur utilisation appropriée afin de faire progresser les efforts de planification, de mise en œuvre, de suivi et

d'examen du Pacte mondial. Parallèlement aux efforts institutionnels en cours pour faire en sorte que l'ensemble des activités de l'OIM tendent à contribuer au Programme 2030, les secteurs de programme ci-après englobent plus précisément les programmes, projets et activités qui se rapportent spécifiquement au couple migration et développement durable.

302. Cohérence des politiques et développement des communautés : Pour garantir la cohérence des politiques de migration et développement, ce type de programmes contribuent à l'intégration de la migration dans la planification et la mise en œuvre des politiques nationales et locales, de façon à ce que les effets de la migration et les besoins des migrants soient pris en considération dans tous les domaines de gouvernance, tels que le développement, la santé, l'éducation et l'inclusion financière. À cette fin, une approche associant l'ensemble des pouvoirs publics s'impose, fondée sur la concertation entre tous les secteurs et tous les niveaux de gouvernement aux fins d'affinement des politiques existantes ou d'élaboration de politiques nouvelles adaptées aux effets de la migration et aux besoins des migrants et y répondant.

303. Un secteur d'activité distinct porte sur l'intégration de la migration dans les programmes, plans et processus de coopération pour le développement à l'échelle bilatérale et multilatérale. À cet effet, l'OIM a) appuie le renforcement des capacités de tous les acteurs pertinents, y compris les donateurs et autres partenaires de développement, afin qu'ils soient mieux à même de comprendre et de faciliter la coopération pour le développement et d'administrer les migrations dans l'intérêt de tous à la faveur de formations, d'un partage de connaissances et d'échanges entre pays ; b) aide les gouvernements à instituer et à renforcer des mécanismes de coordination entre secteurs de gouvernance et entre autorités nationales et locales ; et c) fournit une aide technique et financière pour la mise en œuvre de politiques ou de programmes, affinés ou nouveaux, qui intègrent les questions relatives à la migration.

304. Au niveau local, l'OIM aide les acteurs infranationaux à créer des environnements qui sont favorables au développement socioéconomique dans le contexte migratoire et à la cohésion sociale dans leurs communautés et qui, de ce fait, permettent un développement dans l'intérêt de toute la société. À cet effet, l'OIM aide les États Membres : à renforcer les capacités des dirigeants locaux et des autorités infranationales afin qu'ils puissent consolider la dimension locale de la gouvernance des migrations ; à s'attaquer aux facteurs de la mobilité humaine, afin que celle-ci relève d'un processus décidé en connaissance de cause et bien planifié ; et à réduire les difficultés économiques, sociales et environnementales auxquelles se heurtent les migrants, afin de promouvoir un développement humain plus inclusif. Pour cela, elle met à disposition des outils de formation et assure des sessions de formation, met en place des mécanismes de protection à base communautaire ouverts aux migrants, et promeut la cohérence verticale des politiques en appuyant la concertation locale-nationale de façon à ce que les autorités locales et régionales puissent contribuer, par leur savoir-faire et leurs connaissances, à l'élaboration de politiques nationales mieux adaptées et plus pertinentes et pouvant être mises en œuvre avec succès à l'échelle locale. L'OIM appuie également les mesures visant à faciliter la participation des migrants et des diasporas au développement communautaire, par exemple en fournissant une assistance technique à l'appui des communautés de la diaspora et des communautés de migrants pour qu'elles puissent s'associer, s'organiser collectivement, négocier et défendre leurs droits, ou en aidant les gouvernements à créer des plateformes de consultation et de participation communautaire. En outre, l'OIM promeut une approche associant l'ensemble de la société, en veillant à ce que les services fournis au titre de projets englobent l'ensemble de la communauté et à ce que les efforts de cohésion profitent à chacun.

305. Migration, environnement, changement climatique et réduction des risques de catastrophe : Les activités de l'OIM dans ce domaine reposent tout à la fois sur l'idée que les stratégies en matière de mobilité humaine peuvent contribuer à des politiques mieux à même de s'attaquer au changement climatique, à la dégradation de l'environnement et à la réduction des risques de catastrophe et, sur le principe selon lequel les politiques de migration ne peuvent faire abstraction des facteurs environnementaux et climatiques. L'OIM est déterminée à poursuivre son action sur la multiproblématique de la migration, de l'environnement et du changement climatique par la recherche et l'analyse de données, le dialogue politique, le renforcement des capacités et des activités opérationnelles.

306. Les activités de l'OIM dans ce domaine consistent à contribuer au renforcement de la base de données, à promouvoir l'élaboration des politiques et à instaurer le dialogue, et à mettre en œuvre des programmes portant sur la mobilité humaine dans le contexte des catastrophes, du changement climatique et de la dégradation de l'environnement. Elles sont axées sur la mobilité dans le contexte de la dégradation de l'environnement, des incidences du changement climatique sur les moyens de subsistance et des effets de la migration sur l'environnement ; et comportent des composantes relatives à la réduction des risques de catastrophe, notamment le renforcement de la résilience, la prévention et l'atténuation des aléas et la préparation à l'échelle communautaire. Elles sont liées aux phénomènes et

processus (climatiques et non climatiques) à évolution lente, tels que l'élévation du niveau de la mer, la hausse des températures, l'acidification des océans, le retrait des glaciers, la dégradation de l'écosystème côtier et marin, la salinisation des sols, la dégradation des terres et des forêts, la diminution de la diversité biologique et la désertification, ainsi qu'aux extrêmes climatiques (phénomènes météorologiques extrêmes ou phénomènes climatiques), tels que les changements de fréquence et d'intensité des tempêtes tropicales et des cyclones, les modifications des régimes pluviométriques, les changements dans la chimie atmosphérique, et la fonte des glaciers de montagne.

307. Le renforcement des capacités est un autre grand domaine d'activité, qui porte essentiellement sur le développement de la capacité des gouvernements et des autres parties prenantes des pays d'origine et de destination à s'atteler aux questions de migration sous l'angle de la dégradation de l'environnement, du changement climatique et des catastrophes. Les activités menées dans ce domaine visent à former les décideurs et les praticiens des départements ministériels et à faciliter le dialogue entre eux, en mettant l'accent sur la migration dans le contexte de la dégradation de l'environnement et du changement climatique, mais aussi à renforcer les capacités permettant aux gouvernements et aux communautés de faire face aux risques de catastrophe et de les gérer, d'en réduire les effets, d'accroître la résilience aux crises et de sauver des vies. Ces activités permettent aux décideurs et aux praticiens de mieux comprendre les articulations entre la migration, le climat, l'environnement, les catastrophes et la réduction des risques, et renforcent la coordination multipartite sur la façon d'aborder les questions liées à la mobilité humaine à l'échelle locale, nationale, régionale et internationale, notamment dans les cadres relatifs au changement climatique, à la réduction des risques de catastrophe et à la gestion des migrations et lors des négociations connexes.

308. **Contribution des migrants au développement :** Ce secteur de programme a pour but de mobiliser et d'autonomiser les migrants et les diasporas et de leur donner les moyens de contribuer au développement de leurs communautés d'accueil et d'origine. L'OIM œuvre avec les États Membres pour promouvoir la protection des droits des migrants et autonomiser ces derniers par la fourniture de services et du soutien dont ils ont besoin pour faire partie intégrante de leur nouvelle société et contribuer à leurs communautés d'origine. L'un des moyens mis en œuvre par l'OIM à cette fin consiste à appuyer le retour de ressortissants de l'étranger compétents et qualifiés à la faveur d'affectations professionnelles, virtuelles, de courte durée, répétées ou de longue durée, y compris l'établissement de mécanismes permettant le retour de nationaux qualifiés aux fins d'un transfert de connaissances et d'une assistance technique dans le cadre d'une politique nationale plus vaste et/ou d'un plan de développement, de modernisation ou de reconstruction de la communauté internationale. En outre, l'OIM aide les gouvernements à concevoir des politiques et des mécanismes qui permettent aux communautés transnationales d'appuyer le développement socioéconomique de leur pays d'origine à la faveur d'un transfert de ressources financières et de contributions économiques à des projets de développement précis, notamment par des investissements, des œuvres philanthropiques, un appui au commerce et la constitution de réseaux. D'autres initiatives peuvent viser à améliorer les services financiers offerts aux migrants, par exemple par une réduction du coût des transferts de fonds, l'amélioration des connaissances financières et des mesures offrant la garantie que des services de rapatriement de fonds existent même dans les lieux les plus reculés. Les projets relevant de ce secteur de programme sont axés sur la maximisation des contributions des migrants au développement, sur le développement des possibilités économiques ainsi que sur l'amélioration des services sociaux et des infrastructures communautaires dans des lieux exposés à l'émigration économique ou ayant besoin de se développer pour absorber de manière durable les retours de migrants.

III.1 COHÉRENCE DES POLITIQUES ET DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

Programme/Projet		Objectifs
III.1.1	Prise en considération systématique de la migration dans la région Afrique	Renforcer la mobilisation en faveur des efforts déployés par certains États Membres de la région Afrique pour intégrer la migration dans les processus nationaux et régionaux. Le projet proposé vise à renforcer les capacités institutionnelles et les résultats de l'OIM dans le domaine de la migration et du commerce, conformément à la Vision stratégique de l'Organisation 2019-2023 et aux cadres continentaux et régionaux pertinents.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 4, 7, 12		Ressources inscrites au budget : 582 600
III.1.2	Renforcement de la prise en compte systématique de la migration à Maurice et aux Seychelles	Soutenir l'initiative des Gouvernements de Maurice et des Seychelles visant à renforcer le cadre politique, à mettre en place des mécanismes financiers et à fournir les informations nécessaires pour permettre aux secteurs privé et public d'investir dans les économies verte et bleue afin d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable.
Stratégie de l'OIM : 4, 8		Ressources inscrites au budget : 13 500
III.1.3	Renforcement de l'autonomisation économique des jeunes au Mali	Contribuer à la création de compétences et de moyens de subsistance viables pour les jeunes comme alternative à la migration irrégulière en élargissant l'accès aux possibilités d'emploi et aux activités génératrices de revenus dans les zones à haut risque au Mali. Cette initiative promeut le développement des compétences et les activités entrepreneuriales, favorisant ainsi l'autonomisation sociale et économique des jeunes.
Stratégie de l'OIM : 2, 5		Ressources inscrites au budget : 1 004 100
III.1.4	Appui dans le domaine de la migration et du développement au Maroc	Appuyer les efforts déployés par le Gouvernement du Maroc pour renforcer la résilience des communautés vulnérables au Maroc en améliorant l'état de préparation et en promouvant une gouvernance adaptée et efficace, afin de prévenir la vulnérabilité des communautés à l'extrémisme violent. Ce projet appuiera, en outre, les efforts déployés par les conseils régionaux pour prendre en considération la migration dans la planification locale.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 4, 8		Ressources inscrites au budget : 1 668 300
III.1.5	Renforcement des possibilités socioéconomiques et de réintégration, ainsi que de l'autonomisation des jeunes en Tunisie	Aider le Gouvernement de la Tunisie à accroître les possibilités socioéconomiques de réintégration pour les jeunes susceptibles de réémigrer par des voies irrégulières et d'autres groupes vulnérables à la faveur de formations qualifiantes orientées vers le marché et d'un soutien au développement communautaire. Ce projet offrira aux jeunes des alternatives concrètes à la migration irrégulière et les aidera à élaborer des projets de développement personnel novateurs et viables.
Stratégie de l'OIM : 3, 4, 5, 12		Ressources inscrites au budget : 2 412 000
III.1.6	Assistance administrative et technique au Gouvernement de l'Argentine	Fournir des services techniques, administratifs, de supervision et de suivi à l'appui des efforts déployés par le Gouvernement de l'Argentine pour élaborer des politiques contribuant au développement socioéconomique par la création de possibilités d'emploi et des incitations à l'investissement dans le cadre de mesures en cours visant à gérer la migration. La responsabilité de l'OIM dans la mise en œuvre de ce projet étant limitée, aucune commission pour frais généraux n'est appliquée aux montants versés par le Gouvernement de l'Argentine pour couvrir les activités donnant lieu à une gestion spéciale.
Stratégie de l'OIM : 3, 4		Ressources inscrites au budget : 4 024 600

Programme/Projet		Objectifs
III.1.7	Appui au Programme ibéro-américain pour le renforcement de la coopération Sud-Sud au Chili	Fournir un appui administratif à l'Agence chilienne de coopération internationale pour le développement en administrant les fonds du Programme ibéro-américain pour le renforcement de la coopération Sud-Sud aux fins de la bonne mise en œuvre de celui-ci.
Stratégie de l'OIM : 3		Ressources inscrites au budget : 53 400
III.1.8	Possibilités éducatives pour les migrants et les migrants de retour en El Salvador	Améliorer l'accès des migrants potentiels, des migrants de retour et des membres de leur famille aux possibilités d'éducation formelle en El Salvador, afin de promouvoir des moyens de subsistance durables et compétitifs et de favoriser le bien-être.
Stratégie de l'OIM : 4		Ressources inscrites au budget : 3 311 000
III.1.9	Amélioration de la gouvernance, de la protection et de la résilience économique pour les migrants en Haïti	Améliorer la gouvernance, la protection et la résilience économique des communautés situées à la frontière entre Haïti et la République dominicaine. Ce projet renforcera les capacités gouvernementales en matière de fourniture de documents dans les zones frontalières ; contribuera à l'assistance offerte aux migrants en collaboration avec les autorités locales ; et renforcera les capacités techniques des membres des communautés frontalières et des migrants afin de favoriser leur réintégration dans l'économie locale.
Stratégie de l'OIM : 1, 2		Ressources inscrites au budget : 610 000
III.1.10	Assistance administrative et technique en matière de migration et de développement économique au Pérou	Apporter une assistance administrative et technique à l'appui des efforts nationaux visant à stimuler la migration et le développement économique au Pérou. La responsabilité de l'OIM dans la mise en œuvre de ce projet étant limitée, aucune commission pour frais généraux n'est appliquée aux montants versés par le Gouvernement péruvien pour couvrir les activités qui font l'objet d'une gestion spéciale.
Stratégie de l'OIM : 2, 3		Ressources inscrites au budget : 321 700
III.1.11	Renforcement de la gouvernance des migrations au Bangladesh	Soutenir la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, notamment grâce à la poursuite des activités du Réseau des Nations Unies sur les migrations au Bangladesh et de l'équipe spéciale pour le Pacte sur les migrations au Bangladesh, et appuyer les efforts déployés par le Gouvernement en lien avec la migration, l'environnement et le changement climatique.
Stratégie de l'OIM : 3		Ressources inscrites au budget : 24 900
III.1.12	Aide aux migrants de retour en Géorgie	Aider le Gouvernement de la Géorgie à concevoir, à tester, à synthétiser et à proposer un modèle global de réintégration des migrants de retour aux niveaux individuel, communautaire et structurel. Ce projet consistera à analyser différents types d'interventions et à proposer le modèle le plus efficace et ciblé permettant d'obtenir les meilleurs résultats en matière de réintégration.
Stratégie de l'OIM : 4		Ressources inscrites au budget : 99 200

Programme/Projet	Objectifs
III.1.13 Intégration économique des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays en Ukraine	Compléter les mesures d'urgence prises par le Gouvernement de l'Ukraine et appuyer une riposte solide et ciblée aux conséquences à long terme de la pandémie de COVID-19 en contribuant à l'adaptation, au relèvement et à la croissance économiques à la faveur d'une aide ciblée offerte aux populations touchées, principalement pour promouvoir le maintien dans l'emploi et la création d'emplois. Ce projet contribuera aussi directement aux efforts de stabilisation grâce à une amélioration des conditions favorisant l'inclusion socioéconomique durable des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, des victimes de la traite et de violences domestiques, et des personnes de retour, grâce à la revitalisation des économies locales.
Stratégie de l'OIM : 4, 9, 12	Ressources inscrites au budget : 990 900
Cohérence des politiques et développement des communautés	
Total des ressources inscrites au budget : 15 116 200	

III.2 MIGRATION, ENVIRONNEMENT, CHANGEMENT CLIMATIQUE ET RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE

Programme/Projet	Objectifs
III.2.1 Mise en œuvre de la stratégie institutionnelle de l'OIM relative à la migration, à l'environnement et au changement climatique	Contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie institutionnelle de l'OIM relative à la migration, à l'environnement et au changement climatique 2021-2030, conformément aux trois objectifs stratégiques et aux quatre domaines d'action prioritaires énoncés dans la Stratégie. Le projet s'appuie également sur l'évaluation de la réponse institutionnelle de l'OIM à la multiproblématique migration, environnement et changement climatique et entend donner suite aux recommandations qui en sont issues.
Stratégie de l'OIM : 3, 5	Ressources inscrites au budget : 56 200
III.2.2 Mesures relatives à la mobilité humaine dans le contexte du changement climatique en Afrique	Contribuer aux efforts visant à faire face à la mobilité humaine dans le contexte du changement climatique en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique, conformément à la Déclaration ministérielle de Kampala sur la migration, l'environnement et le changement climatique. Cette initiative promouvra une approche commune des défis et des possibilités que présente la mobilité humaine dans le contexte du changement climatique et de la dégradation environnementale, ce qui permettra aux États d'Afrique de faire valoir leurs priorités dans les enceintes mondiales, notamment en ce qui concerne le financement de l'action climatique, l'adaptation et les pertes et préjudices.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 7	Ressources inscrites au budget : 10 000
III.2.3 Renforcement de la mobilisation en faveur de la mobilité humaine en Afrique australe	Accroître les ressources et les capacités techniques afin de s'attaquer aux effets du changement climatique et de la mobilité humaine en Afrique australe grâce à une collaboration resserrée avec d'autres acteurs spécialisés sur ces questions, en vue de garantir la prise en considération de la mobilité humaine dans les politiques, les lois et les programmes.
Stratégie de l'OIM : 3	Ressources inscrites au budget : 41 700
III.2.4 Mise en œuvre de politiques mondiales sur la migration environnementale et les déplacements dus aux catastrophes en Afrique de l'Ouest	Contribuer à la facilitation de voies de migration régulières et réduire les déplacements dus aux catastrophes, à la dégradation de l'environnement et au changement climatique en Afrique de l'Ouest. Ce projet contribuera en outre à la réduction des déplacements forcés et des menaces environnementales en éclairant l'élaboration de programmes sensibles fondés sur des éléments factuels et en promouvant la mise en œuvre de stratégies de réduction des risques de catastrophe.
Stratégie de l'OIM : 3, 9	Ressources inscrites au budget : 21 300

Programme/Projet		Objectifs
III.2.5	Gestion des risques de sécurité liés au climat et des ressources naturelles au Mali	Contribuer à la réduction de la concurrence que se livrent les communautés au sujet des ressources naturelles, tout en améliorant leur résilience au climat à la faveur d'un renforcement des capacités de préservation de l'environnement, et mieux analyser et comprendre les conflits liés au climat afin de favoriser l'adoption de mesures de prévention plus efficaces au Mali.
Stratégie de l'OIM : 3		Ressources inscrites au budget : 739 600
III.2.6	Renforcement des mesures de préparation et de riposte en cas de catastrophe en Mauritanie	Renforcer les capacités nationales et locales de préparation en cas de catastrophe et de réduction des risques de catastrophe grâce à une gestion avisée et comprenant des mesures à base communautaire, en accordant une attention particulière aux communautés vulnérables situées dans les zones sujettes aux catastrophes en Mauritanie.
Stratégie de l'OIM : 4		Ressources inscrites au budget : 163 800
III.2.7	Renforcement de l'initiative de gestion des risques de catastrophe au Soudan du Sud	Contribuer à une meilleure gestion de l'eau, renforcer les capacités institutionnelles et améliorer les approches fondées sur des connaissances et des éléments factuels au Soudan du Sud. Ce projet vise à contribuer à un meilleur accès à l'eau potable pour renforcer la résilience des communautés dans les zones inondables.
Stratégie de l'OIM : 9		Ressources inscrites au budget : 1 841 600
III.2.8	Renforcement des projets en lien avec la migration, l'environnement, le changement climatique et la réduction des risques au Moyen-Orient et en Afrique du Nord	Renforcer le portefeuille de programmes portant sur la migration, l'environnement, le changement climatique et la réduction des risques au Moyen-Orient et en Afrique du Nord en augmentant l'aide thématique et programmatique apportée aux bureaux de pays dans la région afin de faire face à la multiproblématique de la migration, de l'environnement, du changement climatique et de la santé, et en fournissant un appui institutionnel à la participation de l'OIM à divers groupes de travail dans le même domaine thématique.
Stratégie de l'OIM : 3, 6		Ressources inscrites au budget : 13 600
III.2.9	Mise en œuvre de politiques sur la migration environnementale et les déplacements dus aux catastrophes dans les Caraïbes	Favoriser l'élaboration d'approches cohérentes dans les Caraïbes pour faire face aux défis que pose la migration dans le contexte de catastrophes soudaines et à évolution lente, notamment en prenant en considération les recommandations pertinentes formulées dans des cadres internationaux.
Stratégie de l'OIM : 2		Ressources inscrites au budget : 87 500
III.2.10	Élargissement de la base d'éléments factuels concernant la migration, l'environnement et le changement climatique en Amérique du Sud	Renforcer le rôle de l'OIM en Amérique du Sud en fournissant aux gouvernements et autres parties prenantes clés une assistance technique en matière de migration, d'environnement et de changement climatique, et de données. Cette initiative consistera à examiner les systèmes de production et de collecte d'informations et de données relatives à la mobilité humaine dans le contexte des catastrophes, de la dégradation environnementale et du changement climatique et à engager des dialogues nationaux et régionaux sur les données et la migration environnementale afin d'améliorer la capacité de coordination des acteurs clés.
Stratégie de l'OIM : 6		Ressources inscrites au budget : 19 900

Programme/Projet	Objectifs
III.2.11 Appui aux efforts visant à prévenir, à réduire et à gérer les déplacements dus au changement climatique au Guatemala	Mettre en œuvre des mesures qui permettront de prévenir, de réduire et de gérer les déplacements dus au changement climatique et leurs conséquences pour les communautés et les populations vulnérables au Guatemala. Ce projet entend améliorer la disponibilité des données et des connaissances sur les déplacements; permettre la prise en considération des déplacements dans les politiques et plans pertinents; renforcer la préparation en cas de catastrophe; et améliorer les capacités du Gouvernement à accéder à des sources de financement de l'action climatique.
Stratégie de l'OIM : 3	Ressources inscrites au budget : 301 500
III.2.12 Renforcement des capacités de gestion des risques de catastrophe et de la réintégration des migrants en Haïti	Contribuer à une approche globale du renforcement des capacités nationales de préparation en cas de catastrophe grâce à une gestion et un maintien efficaces de stocks d'articles non alimentaires et au développement des capacités. Ces efforts s'appuient sur les réalisations de l'OIM en matière de gestion et d'entretien des entrepôts sur le terrain et viennent compléter les programmes de réduction des risques de l'Organisation. Ce projet consistera également à offrir des possibilités d'emploi aux migrants ayant été contraints au retour; à accroître les perspectives économiques à l'échelle locale; et à faciliter l'organisation de campagnes de sensibilisation concernant les pratiques durables de gestion des ressources naturelles.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 2 837 400
III.2.13 Renforcement des capacités et des cadres de collecte de données et d'éléments factuels sur la migration, l'environnement et le changement climatique au Mexique	Jeter les bases de l'élaboration de politiques fondées sur des éléments factuels concernant la migration environnementale au Mexique en mettant au point des outils et des méthodes innovants permettant de recueillir des données et des informations sur les liens entre la mobilité humaine et les catastrophes, les effets néfastes du changement climatique et la dégradation de l'environnement.
Stratégie de l'OIM : 5	Ressources inscrites au budget : 29 500
III.2.14 Protection et autonomisation des communautés qui subissent les effets du changement climatique dans la région du Pacifique	Protéger et autonomiser les communautés touchées par le changement climatique et les catastrophes dans la région du Pacifique, en portant une attention particulière aux migrations, aux déplacements et aux réimplantations planifiées dus au changement climatique et aux catastrophes à la faveur d'une réponse régionale à la mobilité liée au climat. Ce projet autonomisera les communautés touchées par le changement climatique en proposant des activités de formation et de développement des compétences visant à améliorer l'accès aux programmes de mobilité de main-d'œuvre, en vue d'aider les personnes à migrer en toute sécurité et en connaissance de leurs droits.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 4, 7	Ressources inscrites au budget : 2 593 500
III.2.15 Efforts de gestion des risques de catastrophe en Afghanistan	Apporter un soutien aux communautés afghanes en matière de gestion des risques de catastrophe en construisant, à petite échelle, une infrastructure d'atténuation des catastrophes et des systèmes d'irrigation; en expliquant aux communautés comment atténuer les effets et s'y préparer; et en améliorant le système national d'information et de gestion des catastrophes. Cette intervention visera également à renforcer les capacités des autorités afghanes compétentes et à leur fournir un appui technique afin d'améliorer la gestion de l'information en temps voulu.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 3 162 500

Programme/Projet	Objectifs
III.2.16 Renforcement de la gestion des déplacements liés aux catastrophes au Bangladesh	Contribuer à la résilience des réfugiés rohingya et des communautés d'accueil grâce à des activités communautaires de réduction des risques de catastrophe, de renforcement de la résilience et d'autonomisation des communautés. Ce projet visera à améliorer les connaissances, la gestion des risques, la préparation et la planification intégrée, conformément à ses objectifs généraux.
Stratégie de l'OIM : 3, 5, 9	Ressources inscrites au budget : 2 767 500
III.2.17 Renforcement de la résilience communautaire face aux risques de catastrophe et de déplacement aux Fidji	Renforcer et favoriser la préparation et les capacités permettant aux communautés et aux familles de briser les cycles récurrents de déplacement aux Fidji. Mis en œuvre selon une approche fondée sur le lien entre l'action humanitaire et le développement, ce projet s'attaquera aux facteurs systémiques de vulnérabilité qui découlent des catastrophes en réduisant les effets néfastes des tensions cycliques, et promouvra par conséquent un développement durable.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 3 488 300
III.2.18 Mesures d'atténuation et de préparation inclusives dans les États fédérés de Micronésie	Aider globalement le Gouvernement et les communautés des États fédérés de Micronésie à renforcer leur résilience et leur capacité d'adaptation dans le contexte du changement climatique et des aléas naturels grâce à une approche communautaire de la gestion des risques de catastrophe consistant à promouvoir des mesures locales et inclusives de préparation en cas de catastrophe au sein des communautés vulnérables.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 1 005 100
III.2.19 Gouvernance des risques de catastrophe au Népal	Appuyer les efforts de réduction des risques de catastrophe déployés par le Gouvernement du Népal pour établir un cadre juridique solide à l'échelle provinciale et municipale. Ce projet contribuera au renforcement de la capacité opérationnelle de l'autorité nationale chargée de la gestion des catastrophes en offrant au personnel compétent une formation sur l'élaboration des politiques concernant notamment la préparation en cas de catastrophe.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 273 000
III.2.20 Mise en œuvre de mesures d'atténuation et de préparation aux Palaos	Contribuer aux capacités globales de préparation, d'atténuation et de riposte aux aléas de l'organisme gouvernemental compétent des Palaos. Le projet sera mis en œuvre au niveau individuel et communautaire, au niveau national et au niveau des États, en vue de renforcer la coordination.
Stratégie de l'OIM : 1	Ressources inscrites au budget : 562 400
III.2.21 Renforcement de la résilience face aux catastrophes et au changement climatique aux Îles Salomon	Contribuer à remédier aux fragilités face aux catastrophes et au changement climatique et améliorer la résilience nationale et communautaire aux Îles Salomon.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 1 876 200
III.2.22 Renforcement du système de réduction des risques de catastrophe au Timor-Leste	Aider le Gouvernement du Timor-Leste à prévenir la violence fondée sur le genre et à améliorer les réponses essentielles apportées par les secteurs de la santé et de la justice aux femmes et aux enfants victimes de violence. Ce projet visera également à faire en sorte que les femmes et les filles puissent jouir de leur droit de vivre sans subir de harcèlement sexuel ou d'autres formes de violence.
Stratégie de l'OIM : 3	Ressources inscrites au budget : 148 000

Programme/Projet	Objectifs
III.2.23 Lutte contre le changement climatique en Macédoine du Nord	Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air en Macédoine du Nord en encourageant le secteur privé et les ménages à investir dans les énergies renouvelables et des solutions à rendement énergétique élevé qui aideront le pays à progresser dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable.
Stratégie de l'OIM : 4	Ressources inscrites au budget : 301 300
Migration, environnement, changement climatique et réduction des risques de catastrophe	
Total des ressources inscrites au budget : 22 341 400	

III.3 CONTRIBUTION DES MIGRANTS AU DÉVELOPPEMENT

Programme/Projet	Objectifs
III.3.1 Contribution de la diaspora à l'économie en République démocratique du Congo, au Maroc et au Sénégal	Favoriser des alternatives moins coûteuses aux rapatriements de fonds et des possibilités d'investissement de l'épargne en République démocratique du Congo, au Maroc et au Sénégal. Grâce à la participation active de la diaspora en Belgique, ce projet permettra de mieux comprendre les flux de rapatriements de fonds et les facteurs qui influencent les comportements en la matière.
Stratégie de l'OIM : 3	Ressources inscrites au budget : 518 300
III.3.2 Aide aux moyens de subsistance et mobilisation des ressources à Cabo Verde	Contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable et favoriser l'inclusion socioéconomique des communautés côtières pauvres à Cabo Verde. Ce projet réunira diverses parties prenantes au sein de l'économie bleue, notamment des acteurs du secteur privé local et la diaspora, afin d'offrir les compétences et le matériel nécessaires pour renforcer l'inclusion socioéconomique dans une économie florissante et durable.
Stratégie de l'OIM : 4, 8	Ressources inscrites au budget : 20 200
III.3.3 Mobilisation de la diaspora à des fins de développement institutionnel en Somalie	Contribuer au renforcement du développement durable en Somalie en améliorant les résultats en matière de santé reproductive et d'éducation, à la faveur d'une participation active de membres qualifiés de la diaspora somalienne et de mesures promouvant l'autonomisation des jeunes et l'égalité des genres. Le projet s'appuie sur les enseignements tirés de la mise en œuvre de projets de mobilisation de la diaspora et sur les résultats obtenus à cet égard depuis quinze ans.
Stratégie de l'OIM : 3, 8	Ressources inscrites au budget : 1 748 400
III.3.4 Renforcement du Forum des diasporas en Italie	Contribuer à l'organisation et à l'officialisation de la participation des associations de la diaspora au système italien de coopération au développement. Ce projet s'appuie sur les enseignements tirés et les lacunes identifiées pour répondre au besoin d'une représentation plus structurée, mieux coordonnée et plus inclusive des acteurs de la diaspora qui participent à la coopération pour le développement à l'échelle nationale, ainsi qu'à la nécessité de développer les capacités des associations en permanence et de façon adaptée.
Stratégie de l'OIM : 8	Ressources inscrites au budget : 564 300
Contribution des migrants au développement	
Total des ressources inscrites au budget : 2 851 200	

IV. MIGRATION RÉGULÉE

	Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais généraux	Coût total
IV.1	Aide au retour apportée aux migrants et aux gouvernements	70 380 700	109 721 700	12 326 900	192 429 300
IV.2	Protection et aide offertes aux migrants en situation de vulnérabilité et lutte contre la traite	15 846 800	24 147 500	2 774 500	42 768 800
IV.3	Solutions dans le domaine des frontières et de l'identité	21 210 400	55 922 700	4 640 400	81 773 500
IV.4	Appui à la gestion des migrations	4 743 100	9 695 600	1 001 600	15 440 300
	Total	112 181 000	199 487 500	20 743 400	332 411 900

309. L'allocation budgétaire totale pour les activités de migration régulée s'élève à environ 332,4 millions de dollars É.-U.. Les projets sont présentés par secteur de programme, avec indication de leur(s) objectif(s) et de leur(s) lien(s) avec les activités énoncées dans la Stratégie de l'OIM (document MC/INF/287).

310. Alors que, de manière générale, la migration est une force positive pour les pays d'origine comme pour les pays de destination, la migration non régulée peut représenter des difficultés sociales, financières et politiques pour les individus, la société et les gouvernements. Une approche globale, transparente et cohérente de la gestion des migrations associant tous les pays situés sur le continuum migratoire peut contribuer à la maîtrise des aspects négatifs liés à la migration irrégulière, y compris le trafic illicite de migrants et la traite des personnes, et permettre de préserver l'intégrité de la migration en tant que processus social naturel. Une saine gouvernance en matière migratoire aux niveaux national, régional et international est de plus en plus reconnue comme un élément clé de la gestion humaine et ordonnée des mouvements de population.

311. L'OIM aide les gouvernements à mettre en place et à appliquer des politiques, des législations et des mécanismes institutionnels fondés sur des faits dans le domaine migratoire qui renforcent la gestion des migrations, tout en apportant un soutien spécialisé aux migrants, selon leurs besoins de protection et en tenant dûment compte des considérations de genre, d'âge et de dignité humaine.

312. L'OIM apporte une assistance technique aux fonctionnaires gouvernementaux et les aide à évaluer, améliorer et actualiser les systèmes opérationnels de gestion des migrations, par exemple dans les domaines suivants : délivrance des documents de voyage, élaboration de systèmes de données, et technologies de gestion des frontières, y compris la saisie de données et l'utilisation responsable de la biométrie. Elle met en œuvre des programmes visant à faciliter le retour volontaire assisté des demandeurs d'asile déboutés, des migrants en détresse et d'autres migrants en situation de vulnérabilité, ainsi que leur réintégration dans leur pays d'origine, en tenant dûment compte des besoins des migrants eux-mêmes ainsi que des préoccupations des communautés locales. L'OIM adopte une approche fondée sur les droits dans la mise en œuvre d'un large éventail d'activités de soutien aux victimes de la traite et aux migrants vulnérables à la violence, à l'exploitation et à la maltraitance, y compris les enfants migrants. Elle offre une assistance technique aux gouvernements, au secteur privé et aux ONG et coopère avec divers acteurs internationaux, nationaux et locaux pour venir en aide aux migrants et aux victimes de la traite, ainsi qu'à leur famille et communauté. Plusieurs gouvernements font appel à l'OIM pour qu'elle les aide à trouver des solutions durables face à l'augmentation du nombre d'enfants migrants séparés de leur famille ou non accompagnés qui franchissent leurs frontières. Le soutien de l'Organisation consiste notamment à repérer les familles, à fournir une aide au retour volontaire et à la réintégration d'enfants et à renforcer les capacités des pouvoirs publics compétents dans les pays d'origine, en collaboration avec l'UNICEF, le HCR, des organisations de la société civile et d'autres parties prenantes pertinentes. L'OIM met également en œuvre des projets globaux dans le domaine de la protection de l'enfance qui visent à répondre aux besoins des enfants migrants non accompagnés ou séparés de leur famille dans les régions frontalières.

313. En outre, l'OIM s'emploie à lutter contre les facteurs qui créent une demande de biens et de services produits et fournis par des migrants victimes de la traite et de l'exploitation. Afin de contribuer aux efforts déployés dans ce domaine, l'OIM coopère notamment avec les autorités responsables de la

réglementation, des acteurs du secteur privé, des intermédiaires du secteur de l'emploi et des associations professionnelles, afin de créer et de promouvoir des plateformes et des outils permettant de lutter contre la traite et l'exploitation dans les chaînes d'approvisionnement.

314. Les projets et activités de migration régulée sont regroupés dans les secteurs de programme suivants.

315. **Aide au retour apportée aux migrants et aux gouvernements :** L'aide au retour volontaire et à la réintégration est l'un des services clés de gestion des migrations fournis par l'OIM. Elle consiste notamment à apporter un appui administratif, logistique et financier aux migrants qui ne peuvent ou ne veulent pas rester dans le pays d'accueil et qui se sont portés volontaires pour regagner leur pays d'origine. Les programmes d'aide au retour volontaire et à la réintégration offrent une alternative sûre, humaine, digne et moins coûteuse à la migration de retour irrégulière et aux retours forcés, et sont souvent complétés par des mesures visant à faciliter une réintégration durable. Pour être couronnée de succès, la mise en œuvre de ces programmes requiert la coopération et la participation d'un large éventail d'acteurs, dont les migrants, la société civile et les gouvernements des pays d'origine, d'accueil et de transit.

316. Conformément aux principes énoncés dans la Politique de l'OIM relative au processus complet de retour, de réadmission et de réintégration, les projets de ce type ont pour principal objectif d'apporter un soutien renforcé pour faciliter le retour et la réintégration des migrants dans leur pays d'origine, y compris les demandeurs d'asile déboutés, les migrants en situation irrégulière, les migrants en détresse et d'autres personnes en situation de vulnérabilité désireuses de rentrer au pays mais qui ne peuvent le faire par leurs propres moyens. Les programmes d'aide au retour volontaire et à la réintégration peuvent aussi profiter aux migrants en situation de vulnérabilité, tels que les victimes de la traite, les migrants objets de trafic illicite qui ont besoin de protection, les enfants migrants non accompagnés ou séparés de leur famille et les migrants ayant des besoins sanitaires. Typiquement, les programmes de ce genre s'articulent autour de trois grandes phases : l'aide précédant le départ, l'aide au retour et l'aide après l'arrivée. Ils consistent à réaliser une évaluation des besoins de groupes cibles dans les pays d'origine, de transit et d'accueil, conformément au processus de diligence raisonnable interne de l'OIM applicable au retour et à la réintégration, et à fournir des informations sur les possibilités de retour ainsi que des conseils aux candidats au retour potentiels, une aide en matière de documents et une assistance sanitaire, des services d'accueil à l'arrivée et un soutien de longue durée à la réintégration pour ceux qui rentrent au pays et, si nécessaire, pour leur famille et leur communauté dans le pays d'origine, afin de renforcer la durabilité de la réintégration.

317. Les programmes d'aide au retour volontaire et à la réintégration sont particulièrement efficaces lorsqu'ils s'inscrivent dans une approche sur plusieurs fronts de la gestion des migrations, pour répondre à des scénarios migratoires spécifiques. Lorsqu'ils sont mis en œuvre en association avec, notamment, des programmes d'asile efficace et une bonne gestion des frontières dans les pays d'accueil, ils peuvent contribuer à l'intégrité des systèmes de migration régulière. Dans le cadre de ces programmes, l'OIM fournit une expertise technique aux gouvernements et aux acteurs pertinents en vue d'améliorer la gestion de la migration de retour, réalise à cet effet des travaux de recherche et facilite le dialogue sur la migration de retour entre pays d'origine, de transit et d'accueil.

318. Conformément à sa Politique relative au processus complet de retour, de réadmission et de réintégration, l'OIM fournit aux migrants dont le retour est assuré par d'autres acteurs (retour forcé ou volontaire) des services non liés au transport avant ou après le voyage. Ces services peuvent comprendre des conseils avant le départ ou une aide à l'arrivée, y compris une aide à la réintégration. L'Organisation offre une assistance aux migrants qui ont exprimé leur consentement éclairé et veille à ce que les services fournis contribuent à la protection de leurs droits et de leur bien-être. Enfin, elle apporte également une aide stratégique et technique aux gouvernements pour leur permettre de renforcer leurs capacités dans le domaine du retour, de la réadmission et de la réintégration, en conformité avec le droit international applicable.

319. En ce qui concerne la fourniture d'un appui à la réintégration aux migrants retournant au pays, l'OIM préconise l'adoption d'une approche intégrée, centrée sur les aspects économiques, sociaux et psychosociaux aux plans individuel, communautaire et structurel. Cette approche intégrée repose sur de solides partenariats avec d'autres acteurs susceptibles d'apporter un soutien additionnel et/ou spécialisé aux migrants de retour. Elle nécessite également de veiller à la complémentarité entre la gestion des migrations et d'autres formes d'intervention, telles que l'aide humanitaire, la stabilisation communautaire et la coopération au développement.

320. En 2022, l'OIM a facilité le retour sûr et digne de 69 282 migrants au départ de 135 pays d'accueil vers 154 pays d'origine. En outre, 131 bureaux de pays ont fourni un vaste éventail de services

de réintégration, qui ont débouché sur la mise en œuvre de 170 714 activités de réintégration au cours de l'année.

321. En outre, l'OIM s'emploie à favoriser la création d'une communauté de praticiens de la réintégration et de la gestion des connaissances pour qu'ils fournissent une expertise thématique, élaborent et harmonisent des procédures et cadres de suivi et d'évaluation, et améliorent les outils de collecte et de gestion de données existants.

322. En collaboration avec l'UNICEF, le HCR et le Migration Policy Institute, l'OIM codirige l'axe de travail du Réseau des Nations Unies sur les migrations visant à promouvoir un retour et une réadmission sûrs, dignes et fondés sur les droits, ainsi qu'une réintégration durable. Conformément au [Plan de travail du Réseau des Nations Unies sur les migrations 2022-2024](#), l'axe de travail donnera la priorité à la mise en œuvre de la Liste de vérification pour un retour sûr et digne et une réintégration durable ; à la protection de l'enfance ; à l'identité juridique (élaboration et mise en œuvre d'orientations accompagnées de pratiques exemplaires) ; au soutien aux initiatives nationales et transnationales en faveur de la mise en œuvre du Pacte mondial prises par les pays ayant fait des annonces de contributions destinées au retour et à la réintégration et promouvant une approche fondée sur les droits concernant le retour et la réintégration et les besoins des migrants en situation de vulnérabilité ; et à l'appui à l'élaboration d'un indicateur de mise en œuvre du Pacte mondial concernant les retours fondés sur des droits et la réintégration durable, en étroite coopération avec l'axe de travail relatif aux indicateurs.

323. **Protection et aide offertes aux migrants en situation de vulnérabilité et lutte contre la traite :** L'OIM collabore avec les gouvernements, les organisations de la société civile, le secteur privé et les institutions compétentes des Nations Unies, dans les pays d'origine, de transit et de destination, pour garantir la protection des migrants, y compris les populations déplacées à l'intérieur de leur propre pays, qui sont vulnérables à la violence, à l'exploitation ou aux mauvais traitements, notamment la traite d'êtres humains et les formes connexes de maltraitance et d'exploitation, ou en ont été victimes. De plus en plus, ces activités consistent à fournir assistance et protection aux populations mobiles et aux populations déplacées, ainsi qu'aux communautés touchées. Les programmes menés dans ce domaine visent à s'attaquer aux facteurs et aux circonstances qui contribuent à la vulnérabilité des migrants et à porter assistance à ceux qui ont besoin de protection. En adhérant à la Politique sur la protection et à la Déclaration sur la place centrale de la protection dans l'action humanitaire du IASC, l'OIM réaffirme que la protection de toutes les personnes et communautés touchées et à risque doit être au cœur de la prise de décisions et de l'intervention humanitaires, et se déclare résolue à l'intégrer dans tous les secteurs d'intervention pour que l'ensemble des opérations soient accessibles, ne nuisent pas et donnent des moyens d'action aux bénéficiaires.

324. En coopération avec des gouvernements, les Nations Unies, des organisations internationales et non gouvernementales, le secteur privé et des partenaires de développement, l'OIM mène des activités de lutte contre la traite qui englobent tous les aspects du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes, à savoir la prévention de la traite, la protection des victimes et des survivants, la poursuite des auteurs et la facilitation de partenariats multipartites.

325. Sur le plan opérationnel, l'action de l'OIM en matière de protection couvre toutes les phases d'une crise et englobe diverses activités visant à garantir le plein respect et la pleine jouissance des droits des personnes et des communautés touchées. Par exemple, l'Organisation assure le suivi de la protection, promeut des alternatives à la détention des immigrants, facilite l'accès à des documents officiels, mène des actions de sensibilisation, atténue les risques dans toutes ses opérations, met à disposition des lieux ou des abris sûrs, offre une aide en espèces aux fins de protection et assure la gestion des dossiers de protection des victimes, réelles ou potentielles, de violence, d'exploitation et de maltraitance grâce à la fourniture directe d'informations ainsi que de services et d'une aide personnalisés. Ces activités consistent également à offrir une assistance directe aux victimes de la traite et de formes connexes d'exploitation et de mauvais traitements, ainsi qu'aux personnes qui y sont particulièrement vulnérables, telles que les enfants migrants non accompagnés ou séparés de leur famille. Depuis le milieu des années 1990, l'OIM a aidé plus de 100 000 victimes de la traite. En 2021 et 2022, l'OIM et ses partenaires ont fourni des services de protection personnalisés à 13 019 victimes de la traite identifiées dans le monde et à 241 571 migrants en situation de vulnérabilité, en offrant, entre autres, un hébergement dans un lieu sûr, un soutien juridique, médical et psychosocial, une aide au retour volontaire et à la réintégration, ainsi que d'autres formes d'aide directe. En 2022, 94 personnes ont bénéficié d'une aide au titre du Fonds d'assistance global de l'OIM, qui permet d'offrir une assistance sur mesure à des victimes de la traite et à d'autres migrants vulnérables à la violence, à l'exploitation et aux mauvais traitements identifiés dans des endroits où les parties prenantes locales n'ont peu ou pas de moyens et de capacités leur permettant d'apporter l'appui nécessaire. Depuis sa création, en 2000, le Fonds fournit des services de gestion des dossiers personnalisés à des migrants vulnérables qui sont exposés à des risques en matière de protection dans le monde entier.

326. L'OIM met en œuvre des initiatives en matière d'information, d'éducation et de communication visant à atténuer les risques en matière de protection, y compris la traite d'êtres humains ainsi que l'exploitation et la maltraitance des migrants, et à fournir aux populations vulnérables les informations dont elles ont besoin pour voyager sans danger et bénéficier d'une aide en cas de besoin. Les campagnes d'information de l'OIM visent en outre à encourager les entreprises et les consommateurs à vérifier si les produits ou services qu'ils achètent ou utilisent ne proviennent pas de l'exploitation de migrants ou de la traite d'êtres humains.

327. Dans le cadre de ses activités d'assistance directe, l'OIM gère sa base de données de gestion des dossiers (système MIMOSA), qui renferme une grande quantité de données sur les victimes de la traite et les migrants en situation de vulnérabilité. L'OIM s'emploie à mettre à profit ces données d'une manière sûre et éthique, conformément à ses Principes relatifs à la protection des données, à l'appui de travaux de recherche, notamment au titre de la Base de données collaborative sur la lutte contre la traite de l'OIM, et de l'élaboration de rapports de recherche. L'OIM participe également aux efforts déployés à l'échelle mondiale visant à améliorer la base d'éléments factuels sur la traite des personnes, en collaboration avec d'autres organisations et organismes des Nations Unies et les milieux universitaires.

328. Les activités de soutien technique visent à développer les capacités des gouvernements, des entités du secteur privé et des institutions de la société civile ; à renforcer les politiques et les procédures visant à protéger les droits des migrants et à lutter contre la traite d'êtres humains, le trafic illicite de migrants et l'exploitation de migrants ; et à moderniser les infrastructures pertinentes. Elles consistent notamment à former les ONG, les entreprises et les fonctionnaires gouvernementaux, y compris les responsables de l'application des lois, et à fournir un soutien technique à l'élaboration de politiques, de procédures et de programmes destinés à protéger et à aider les personnes qui ont été, ou risquent d'être, victimes de la traite, de violence, d'exploitation et de mauvais traitements. Afin de promouvoir le respect des normes et des principes de protection dans l'ensemble de l'Organisation, un appui technique est également fourni au personnel en interne, qui vise à renforcer les capacités internes en matière de protection et dans des domaines thématiques connexes, dont la prise en considération systématique de la protection, l'inclusion du handicap, la protection de l'enfance et la lutte contre la traite, grâce à des formations et à l'élaboration d'outils et d'orientations pratiques.

329. L'OIM s'emploie également à renforcer les politiques et les cadres juridiques et à promouvoir le dialogue et la coopération à l'échelle locale, nationale, régionale et internationale, notamment en participant et en contribuant aux domaines d'action du Groupe mondial de la protection et aux domaines de responsabilité connexes au Siège et sur le terrain, ainsi qu'en collaborant aux initiatives du IASC. En outre, l'Organisation facilite les travaux d'équipes spéciales nationales et régionales, élabore des mécanismes interinstitutions d'identification et d'aide aux victimes, promeut des initiatives régionales de protection sous les auspices de processus consultatifs régionaux et participe à des mécanismes de coordination internationaux tels que le Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes et l'Alliance 8.7.

330. L'OIM fournit des services de conseil à des entités du secteur privé pour mettre fin à l'exploitation dans leurs opérations et chaînes d'approvisionnement. À ce titre, elle appuie l'évaluation, l'atténuation et la prévention des risques et met en œuvre des mesures visant à remédier à la violence, à la maltraitance et à l'exploitation, le cas échéant.

331. **Solutions dans le domaine des frontières et de l'identité:** Fondés sur l'établissement de partenariats actifs et sur la fourniture d'informations, d'un savoir-faire et de ressources, les projets de gouvernance de l'immigration et des frontières de l'OIM visent à renforcer la capacité des gouvernements et d'autres acteurs compétents à s'atteler à la gestion de l'immigration et des frontières de manière globale, dans un esprit de coopération et, en définitive, en toute autonomie.

332. L'OIM aide les États à formuler des politiques et à concevoir et mettre en œuvre des programmes et des projets ciblés qui visent à renforcer les capacités des services gouvernementaux pour qu'ils puissent gérer l'immigration et les frontières avec efficacité dans le respect du droit international et du droit des droits de l'homme, afin de favoriser des migrations sûres, ordonnées et régulières et la mobilité transfrontalière, tout en luttant contre la migration irrégulière. Elle fournit un soutien concret sous la forme de services consultatifs, de formations et d'activités de renforcement des capacités. Sur demande, elle apporte également un soutien technique, notamment en mettant à la disposition des autorités nationales compétentes des systèmes opérationnels permettant de gérer les frontières et de contrôler les documents de voyage de manière globale.

333. Les projets de l'OIM dans ce secteur de programme prévoient généralement des services d'évaluation et de conseils, une assistance technique et des activités de formation afin de renforcer les capacités institutionnelles des autorités nationales. Ils promeuvent systématiquement des approches de la gestion des migrations fondées sur la collaboration entre les autorités nationales compétentes et entre

les États. Les questions clés suivantes sont souvent abordées dans les projets de l'OIM : l'amélioration des systèmes de gestion des frontières et de données et d'analyse sur la migration ; l'amélioration de l'intégrité des documents de voyage et des systèmes connexes permettant de les délivrer, de les exploiter et de les contrôler ; l'établissement ou le renforcement de programmes de formation nationaux ou régionaux à l'intention de fonctionnaires de l'immigration ; les programmes sur le respect des droits de l'homme des migrants dans des contextes frontaliers particuliers ; la gestion des frontières et le développement/commerce ; et la sécurité aux frontières. Des mesures conformes au Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, mer et air, et des activités concernant la régularisation, l'identité juridique, la gestion des frontières et les questions de genre, la mobilisation communautaire/police de proximité et les régimes régionaux de libre circulation, sont des composantes de plus en plus présentes dans les projets de l'OIM. En particulier, l'OIM peut fournir un soutien technique et opérationnel aux points d'entrée, notamment en matière de développement des capacités.

334. **Appui à la gestion des migrations :** Si de nombreux projets de l'OIM sont axés sur des domaines thématiques et des problèmes précis en matière de gestion des migrations, l'Organisation aide de plus en plus les gouvernements à élaborer et à mettre en œuvre des approches de la gestion des migrations transparentes, cohérentes et globales qui couvrent tous les domaines thématiques pertinents.

335. Les principales composantes des projets de ce type menés à ce jour portent sur l'élaboration et l'exécution de programmes nationaux et régionaux de formation à la gestion des migrations destinés à renforcer les capacités des décideurs, des praticiens et d'autres parties prenantes en matière de gestion et de gouvernance des migrations.

IV.1 AIDE AU RETOUR APPORTÉE AUX MIGRANTS ET AUX GOUVERNEMENTS

Programme/Projet	Objectifs
IV.1.1 Aide au retour volontaire et à la réintégration, informations et conseils aux migrants, et soutien aux gouvernements en matière d'aide au retour volontaire	Faciliter le retour volontaire assisté et la réintégration de demandeurs d'asile considérés comme n'ayant pas besoin d'une protection internationale, de migrants en situation irrégulière et d'autres migrants dans leur pays d'origine. Il est prévu de fournir une aide au retour à des migrants quittant divers pays d'accueil en 2024, dont l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, l'Espagne, la Finlande, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, le Royaume des Pays-Bas, la Suède et la Suisse.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 6, 10	Ressources inscrites au budget : 63 471 800
IV.1.2 Assistance de portée mondiale aux migrants irréguliers	Venir en aide aux migrants qui se sont retrouvés en détresse alors qu'ils tentaient de se rendre au Canada. Le projet consistera avant tout à procéder à la cartographie et au filtrage des migrants, à apporter une aide humanitaire et une aide directe au retour et à la réintégration aux migrants qui ont tenté de gagner le Canada, ainsi qu'à mener des activités de sensibilisation.
Stratégie de l'OIM : 2	Ressources inscrites au budget : 310 300
IV.1.3 Protection, retour et réintégration des migrants en Afrique du Nord	Faciliter l'aide au retour volontaire et à la réintégration afin de veiller à ce que les migrants vulnérables et en détresse en provenance d'Afrique du Nord retournent dans leur pays d'origine respectif de manière sûre et librement consentie et qu'ils y soient durablement réintégrés, et aider les migrants qui font face à d'importants risques en matière de protection le long de la route de la Méditerranée centrale et de la route de l'Atlantique ouest-africaine.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 4, 5, 7, 9, 10	Ressources inscrites au budget : 89 968 900

Programme/Projet		Objectifs
IV.1.4	Facilitation de la réintégration durable de migrants rentrés volontairement au Nigéria	Contribuer à une réintégration plus durable des migrants de retour au Nigéria en leur offrant des formations à l'entrepreneuriat, des formations professionnelles et des formations en cours d'emploi. Ce projet consistera en outre à fournir aux migrants de retour au Nigéria qui ont besoin de protection et d'assistance une aide complète à la réintégration dans leur communauté d'origine, et à renforcer les capacités d'acteurs étatiques et non étatiques s'occupant des questions de retour et de réintégration pour qu'une aide efficace soit apportée selon un modèle durable. Il renforcera également la base d'éléments factuels existante afin d'éclairer les stratégies et les campagnes numériques visant à prévenir la traite d'êtres humains et la migration irrégulière.
Stratégie de l'OIM : 2, 4, 10		Ressources inscrites au budget : 804 200
IV.1.5	Aide au retour volontaire et promotion de la protection des migrants en situation de vulnérabilité et en détresse en République-Unie de Tanzanie	Fournir une aide au retour sûr et digne aux migrants éthiopiens en détresse en République-Unie de Tanzanie. Le projet contribuera à la bonne gestion des migrations en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique par des retours sûrs et dignes, une aide après l'arrivée et la réintégration des migrants éthiopiens en situation de vulnérabilité.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 8		Ressources inscrites au budget : 68 900
IV.1.6	Renforcement des mécanismes d'intervention et de l'aide fournie aux migrants en situation de vulnérabilité en Tunisie	Aider les autorités tunisiennes et la société civile locale à continuer de fournir assistance et protection aux migrants en détresse et, notamment, accroître les possibilités d'accès à l'aide au retour volontaire et à la réintégration offertes à ceux qui ne peuvent ou ne veulent pas rester en Tunisie.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 10		Ressources inscrites au budget : 279 800
IV.1.7	Aide au retour volontaire en Amérique latine et dans les Caraïbes	Fournir un appui administratif, logistique et financier aux migrants en situation de vulnérabilité dans l'hémisphère occidental, qui ne peuvent ou ne veulent pas rester dans leur pays d'accueil, pour qu'ils puissent rentrer dans leurs pays d'origine en Amérique centrale, en Amérique du Sud ou dans les Caraïbes.
Stratégie de l'OIM : 2		Ressources inscrites au budget : 1 356 300
IV.1.8	Réponses intégrées à la migration au départ de l'Amérique centrale	Répondre au besoin d'améliorer la qualité et l'accessibilité des informations sur la migration, de bénéficier de données factuelles plus précises sur les résultats en matière de réintégration à l'échelle municipale, et de disposer de stratégies et de cadres fondés sur des éléments factuels pour faciliter la formulation de politiques stratégiques fondées sur des éléments factuels par les pays qui luttent contre les facteurs de mobilité humaine.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12		Ressources inscrites au budget : 23 575 300
IV.1.9	Aide au retour volontaire de migrants en situation de vulnérabilité en Amérique centrale et en République dominicaine	Fournir un appui administratif, logistique et financier aux migrants en situation de vulnérabilité, qui sont des ressortissants d'États Membres de la Conférence régionale sur la migration et qui souhaitent rentrer dans leur pays d'origine mais qui n'en ont pas les moyens.
Stratégie de l'OIM : 1, 10		Ressources inscrites au budget : 15 600
IV.1.10	Autonomisation des femmes et des filles en El Salvador, au Guatemala et au Honduras	Réduire les facteurs de migration à haut risque et de déplacements forcés et faciliter le retour, la réintégration ou la protection internationale des femmes et filles, dans le cadre d'une approche intégrée associant l'aide humanitaire et le développement, en El Salvador, au Honduras et au Guatemala.
Stratégie de l'OIM : 2, 5, 6		Ressources inscrites au budget : 2 372 400

Programme/Projet	Objectifs
IV.1.11 Aide à la réintégration de jeunes migrants de retour axée sur la formation et l'entrepreneuriat en El Salvador	Améliorer la sécurité humaine des jeunes migrants potentiels et de retour au pays provenant de l'est d'El Salvador en leur donnant accès à une éducation abordable et de qualité pour promouvoir leur réintégration économique et réduire la migration irrégulière forcée.
Stratégie de l'OIM : 5	Ressources inscrites au budget : 247 000
IV.1.12 Facilitation du retour volontaire au Guatemala par la fourniture d'une aide à la réintégration économique	Renforcer les capacités des jeunes migrants potentiels et de retour au pays pour qu'ils puissent améliorer leurs moyens de subsistance en leur proposant des formations professionnelles et techniques axées sur le marché et en modernisant les structures gouvernementales en vue de créer un environnement propice à la fourniture de services humanitaires et de garantir ainsi une réponse complète et durable.
Stratégie de l'OIM : 5, 6	Ressources inscrites au budget : 40 400
IV.1.13 Aide au retour volontaire et à la réintégration en Australie	Faciliter le retour volontaire assisté et la réintégration dans leur pays d'origine de demandeurs d'asile considérés comme n'ayant pas besoin d'une protection internationale, de migrants en situation irrégulière et d'autres migrants en Australie.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 5, 10	Ressources inscrites au budget : 803 200
IV.1.14 Renforcement des capacités de gestion opérationnelle au Bangladesh	Permettre au Gouvernement du Bangladesh d'être mieux à même de fournir des services intégrés et soucieux des questions de genre afin de favoriser des migrations sûres et régulières, et améliorer le bien-être des migrants, des personnes de retour et des communautés ainsi que leur capacité à accéder aux services et à l'aide voulus, et faire en sorte que ces questions soient dûment prises en compte. Un soutien sera en outre apporté aux activités de sensibilisation à la migration sûre et aux risques liés à la migration irrégulière.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 5, 10	Ressources inscrites au budget : 4 289 200
IV.1.15 Aide au retour et à la réintégration à l'intention de victimes de la traite au Japon	Renforcer le mécanisme de retour volontaire de l'OIM existant au Japon en continuant de faciliter le retour de victimes de la traite dans des conditions sûres et humaines dans le cadre des efforts déployés par le Gouvernement du Japon pour améliorer la protection et la réintégration durable de victimes de la traite ainsi que la gestion des migrations.
Stratégie de l'OIM : 1, 10	Ressources inscrites au budget : 56 800
IV.1.16 Aide à la réintégration des femmes migrantes au Viet Nam	Aider les femmes et les enfants vietnamiens migrants à leur retour de la République de Corée ou d'autres pays à accéder à une aide sanitaire à l'appui de leur réintégration durable grâce à l'administration de guichets uniques dans plusieurs provinces. Une aide technique en matière de coordination sera également fournie à l'Agence coréenne de coopération internationale pour lui permettre de poursuivre son partenariat au Viet Nam.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 8	Ressources inscrites au budget : 197 500
IV.1.17 Programme des Balkans occidentaux en matière de retour et de réintégration	Faciliter le retour et la réintégration durables des migrants qui se trouvent dans les Balkans occidentaux en apportant une aide directe au retour et/ou à la réintégration et en renforçant les capacités des partenaires qui jouent un rôle dans le processus de retour et de réintégration.
Stratégie de l'OIM : 10	Ressources inscrites au budget : 755 000
IV.1.18 Appui régional à l'établissement de systèmes de gestion des migrations soucieux de la protection dans les Balkans occidentaux	Contribuer à une gestion des migrations et de l'asile soucieuse de la protection et efficace dans la région, conformément aux normes internationales et de l'Union européenne. À terme, le projet contribuera à une gestion fondée sur les droits et efficace des migrants et des personnes ayant besoin d'une protection internationale dans les Balkans occidentaux.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 10	Ressources inscrites au budget : 1 765 200

Programme/Projet	Objectifs
IV.1.19 Renforcement des mécanismes d'aide à la réintégration en Autriche	Aider le Ministère de l'intérieur de l'Autriche à évaluer en connaissance de cause les perspectives de réintégration individuelles des migrants dans leur pays de retour. En mettant également l'accent sur des mesures d'assurance qualité, ce projet offre aux acteurs centraux du système des possibilités de formation et d'échange et leur fournira des informations sous la forme d'activités de sensibilisation et de communication, notamment à la faveur d'un site Web sur l'aide au retour volontaire et à la réintégration.
Stratégie de l'OIM : 2, 4, 8, 10	Ressources inscrites au budget : 1 631 700
IV.1.20 Renforcement des capacités dans le domaine du retour et de la réintégration durable en « Belgique	Permettre aux ONG du réseau belge de partenaires de l'aide au retour volontaire et à la réintégration d'être mieux à même de fournir un soutien et des informations aux migrants qui bénéficient de cette forme d'aide.
Stratégie de l'OIM : 2, 10	Ressources inscrites au budget : 211 600
IV.1.21 Amélioration de l'efficacité de l'aide au retour volontaire et à la réintégration en Pologne	Faciliter le fonctionnement des systèmes nationaux de migration et d'asile en Pologne en améliorant l'efficacité du mécanisme d'aide au retour volontaire.
Stratégie de l'OIM : 2, 3	Ressources inscrites au budget : 208 200
Aide au retour apportée aux migrants et aux gouvernements	Total des ressources inscrites au budget : 192 429 300

IV.2 PROTECTION ET AIDE OFFERTES AUX MIGRANTS EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ ET LUTTE CONTRE LA TRAITE

Programme/Projet	Objectifs
IV.2.1 Coopération en matière de migration et partenariats aux fins de solutions durables	Veiller à ce que tous les migrants, quel que soit leur genre, aient accès à des voies tenant compte de la protection et aient les moyens de contribuer au développement durable de leur communauté.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 5, 10, 11	Ressources inscrites au budget : 6 456 000
IV.2.2 Instruments normalisés de mesure de la traite des personnes	Élaborer des définitions opérationnelles, des outils, des méthodes et des orientations uniformes permettant de mesurer la traite des personnes, y compris la traite aux fins de travail forcé.
Stratégie de l'OIM : 3, 6, 11	Ressources inscrites au budget : 171 900
IV.2.3 Résilience climatique aux fins de lutte contre la traite et l'exploitation	Réduire les risques de traite en aidant les communautés à être plus résilientes au changement climatique et mieux sensibilisées à la traite. Le projet contribuera en outre au renforcement de la base d'éléments factuels sur l'influence que le changement climatique peut avoir sur la migration et la vulnérabilité à la traite, et permettra d'acquérir des connaissances en vue d'éventuelles interventions.
Stratégie de l'OIM : 5	Ressources inscrites au budget : 364 500
IV.2.4 Sensibilisation aux possibilités socioéconomiques et promotion de l'autonomisation en Afrique	Apporter une aide aux gouvernements des pays d'origine situés le long des principales routes traversant le désert et la Méditerranée depuis l'Afrique du Nord et de l'Ouest afin de faire en sorte que les migrations s'effectuent en meilleure connaissance de cause et que les possibilités socioéconomiques soient mieux promues.
Stratégie de l'OIM : 1, 5	Ressources inscrites au budget : 979 500

Programme/Projet		Objectifs
IV.2.5	Amélioration de la gestion des migrations dans la Corne de l'Afrique	Donner aux autorités et aux institutions nationales dans la Corne de l'Afrique les moyens de faciliter des migrations sûres, ordonnées et régulières. Le projet permettra d'améliorer la gouvernance des migrations, de lutter contre la traite d'êtres humains et le trafic illicite de migrants et de protéger les migrants en situation de vulnérabilité et les victimes de la traite.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 5, 11		Ressources inscrites au budget : 3 822 000
IV.2.6	Gestion des migrations en Afrique australe	Assurer une meilleure gestion des migrations dans les pays de l'Afrique australe et de l'océan Indien grâce à la mise en œuvre de politiques et de stratégies de gestion fondées sur des éléments factuels visant à faire face aux défis que posent les flux de migration mixtes, et grâce à l'amélioration des cadres de protection des migrants en situation de vulnérabilité.
Stratégie de l'OIM : 4, 7		Ressources inscrites au budget : 3 263 300
IV.2.7	Renforcement de l'aide à la réintégration au Ghana et au Niger	Affecter des ressources complémentaires au programme existant d'aide d'urgence aux victimes et améliorer la gestion et le suivi des dossiers afin de garantir l'autonomisation et la compétitivité économiques durables des victimes de la traite lors de leur intégration ou réintégration dans leur communauté au Ghana et au Niger.
Stratégie de l'OIM : 2, 9, 10		Ressources inscrites au budget : 312 500
IV.2.8	Lutte contre l'esclavage moderne sur les sites miniers en République démocratique du Congo	Renforcer les capacités des autorités locales, de la société civile et des opérateurs d'exploitations minières artisanales en République démocratique du Congo, et consolider les mécanismes de coordination afin de lutter efficacement contre l'esclavage moderne dans les chaînes d'approvisionnement minières.
Stratégie de l'OIM : 2, 3		Ressources inscrites au budget : 316 600
IV.2.9	Aide et information aux migrants en situation de vulnérabilité à Djibouti	Protéger les réfugiés et les migrants et apporter des solutions durables aux questions qui concernent les réfugiés, les migrants et les populations d'accueil en général dans le contexte du cadre d'action global pour les réfugiés et des engagements pris par le Gouvernement de Djibouti en la matière.
Stratégie de l'OIM : 4, 11		Ressources inscrites au budget : 1 451 900
IV.2.10	Approche fondée sur la sécurité humaine pour protéger les victimes de la traite en Guinée	Appliquer une approche fondée sur la sécurité humaine pour permettre au Gouvernement de la Guinée d'analyser les zones du pays touchées par l'insécurité dans une perspective de prévention globale, afin de faciliter la fourniture d'une aide aux victimes de la traite fondée sur les droits de l'homme et soucieuse des questions de genre.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 4, 5		Ressources inscrites au budget : 91 300
IV.2.11	Prévention de la traite des personnes au Kenya	Proposer un modèle à base communautaire, centré sur les victimes et tenant compte des traumatismes et des survivants en établissant un modèle de mesure de l'ampleur du phénomène au Kenya. À cet effet, une conjonction de différents modèles d'aide aux moyens de subsistance, tels qu'une aide d'urgence et des mesures à long terme, sera expérimentée afin de promouvoir la résilience économique et de modifier les comportements grâce à une stratégie de sensibilisation et de communication sur les risques.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 5, 6, 11		Ressources inscrites au budget : 540 600

Programme/Projet	Objectifs
IV.2.12 Autonomisation des jeunes et droits de l'homme au Mali	Numériser l'espace civique, notamment grâce aux réseaux sociaux, afin de permettre aux jeunes maliens d'accéder rapidement à l'information et d'établir des contacts entre pairs aux fins de leur autonomisation, et sensibiliser au respect des droits de l'homme, y compris ceux des migrants irréguliers et victimes de la traite potentiels, dans l'espace public.
Stratégie de l'OIM : 2, 5	Ressources inscrites au budget : 159 600
IV.2.13 Réintégration sociale et économique des migrants à Maurice	Fournir aux migrants en situation de vulnérabilité retournant à Maurice une aide à la réintégration sociale et économique sous la forme d'un soutien financier et technique aux fins de réinstallation permanente dans le pays.
Stratégie de l'OIM : 10	Ressources inscrites au budget : 13 600
IV.2.14 Amélioration de la cohésion sociale, de la protection et de l'accès aux services dans des conditions d'égalité pour les migrants au Maroc	Examiner la situation migratoire au Maroc – un pays d'origine, de transit et de destination – qui présente différents types de flux. Le projet permettra également d'améliorer la gestion des migrations au Maroc grâce au renforcement du système de protection et à l'intégration socioéconomique des migrants.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 8	Ressources inscrites au budget : 321 200
IV.2.15 Renforcement de la protection des migrants en situation de vulnérabilité au Soudan	Réduire les vulnérabilités et les facteurs négatifs qui donnent lieu à la poursuite du voyage en renforçant la résilience des migrants au Soudan, en améliorant le cadre de protection dans les états cibles et en développant les mécanismes de coordination existants.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12	Ressources inscrites au budget : 880 700
IV.2.16 Renforcement des mécanismes de lutte contre la traite d'êtres humains en Arabie saoudite	Évaluer stratégiquement la situation en matière de traite des personnes en Arabie saoudite en réalisant des travaux de recherche et en analysant les capacités afin d'éclairer les politiques et de renforcer la compréhension et la sensibilisation du public.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 1 030 300
IV.2.17 Protection des femmes migrantes en Amérique centrale et en République dominicaine	Promouvoir la protection et l'autonomisation économique des femmes migrantes et répondre à leurs besoins dans le contexte du changement climatique en intégrant ces questions dans les cadres stratégiques en Amérique centrale et en République dominicaine.
Stratégie de l'OIM : 4	Ressources inscrites au budget : 791 300
IV.2.18 Soutien à la lutte contre la traite d'êtres humains et le trafic illicite de migrants en Amérique latine	Appuyer les efforts de lutte contre la traite et le trafic illicite, et contribuer à la sécurité, à un meilleur respect et à la protection des droits de l'homme, et au développement social et économique à l'échelle nationale et régionale en Amérique latine.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 4, 5	Ressources inscrites au budget : 487 300
IV.2.19 Promotion des droits des réfugiés vénézuéliens en Amérique latine	Renforcer la protection des réfugiés et migrants, en particulier les femmes et les filles vénézuéliennes, en Colombie, au Pérou et dans d'autres pays d'Amérique latine.
Stratégie de l'OIM : 8	Ressources inscrites au budget : 158 700
IV.2.20 Réduction du travail forcé dans le secteur de la pêche au Costa Rica	Réaliser une étude sur l'ampleur de la traite d'êtres humains dans le secteur de la pêche au Costa Rica afin d'obtenir un tableau précis de la situation actuelle et de participer à un programme de lutte contre la traite.
Stratégie de l'OIM : 6, 11	Ressources inscrites au budget : 324 600

Programme/Projet	Objectifs
IV.2.21 Protection et aide offertes aux femmes et enfants vulnérables en Haïti	Contribuer à la lutte contre la traite d'êtres humains et à la protection des migrants internes et transfrontaliers en situation de vulnérabilité – en particulier les femmes et les enfants – contre la violence, l'exploitation et les mauvais traitements.
Stratégie de l'OIM : 3, 4, 5	Ressources inscrites au budget : 2 566 300
IV.2.22 Lutte contre la traite d'êtres humains au Mexique	Renforcer les mesures de lutte contre la traite des personnes à l'échelle nationale, locale et des États au Mexique, en particulier en faveur des migrants, des populations déplacées et d'autres groupes vulnérables, y compris les enfants, afin de faciliter le passage du pays vers la catégorie 1 de la classification établie dans ce domaine.
Stratégie de l'OIM : 11	Ressources inscrites au budget : 507 300
IV.2.23 Protection des migrants au Nicaragua	Contribuer à la prévention de la traite d'êtres humains et de la migration irrégulière en renforçant les capacités des acteurs institutionnels et en menant des actions de sensibilisation ciblant les communautés des zones frontalières.
Stratégie de l'OIM : 5, 11	Ressources inscrites au budget : 10 100
IV.2.24 Aide aux survivants de la traite d'êtres humains à Trinité-et-Tobago	Renforcer les capacités permettant aux partenaires nationaux et communautaires de prendre en charge et d'autonomiser les survivants de la traite d'êtres humains et améliorer la coordination en réponse à leurs besoins. Le projet contribuera en outre aux mesures nationales d'aide aux victimes de la traite grâce à une amélioration des services et systèmes de protection et d'assistance à l'intention de victimes potentielles, présumées et confirmées.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 5, 6, 11	Ressources inscrites au budget : 399 900
IV.2.25 Prévention de la traite d'êtres humains et de la violence fondée sur le genre en République bolivarienne du Venezuela	Lutter contre la traite d'êtres humains et la violence fondée sur le genre et prévenir ces phénomènes en République bolivarienne du Venezuela grâce à des interventions qui visent à sensibiliser les groupes vulnérables et les personnes exposées au risque de traite d'êtres humains, ainsi que les survivants de la traite identifiés, et à donner aux autorités locales et aux organisations de la société civile les moyens de mieux prévenir et combattre la traite d'êtres humains.
Stratégie de l'OIM : 1	Ressources inscrites au budget : 240 800
IV.2.26 Protection des migrants en situation de vulnérabilité en Asie centrale	Contribuer à la protection des migrants et accroître la résilience des migrants en situation de vulnérabilité, notamment les femmes, en Asie centrale dans le contexte de la pandémie de COVID-19, en consolidant les mesures nationales prises pour lutter contre les vulnérabilités des migrants à la faveur d'un renforcement des plateformes de coordination et de la coopération entre tous les acteurs compétents.
Stratégie de l'OIM : 2	Ressources inscrites au budget : 1 062 800
IV.2.27 Lutte contre la traite d'êtres humains au Bangladesh	Améliorer la réponse institutionnelle à la traite des personnes au Bangladesh et promouvoir des mécanismes de gouvernance responsables et efficaces. Le projet visera également à faire en sorte d'éviter que les migrants bangladais et les réfugiés rohingya vulnérables recourent aux services de trafiquants ou des passeurs.
Stratégie de l'OIM : 11	Ressources inscrites au budget : 1 321 100

Programme/Projet	Objectifs
IV.2.28 Renforcement de la protection offerte aux survivants et des mesures connexes au Cambodge	Apporter un appui au Gouvernement du Cambodge en améliorant la protection offerte aux survivants de la traite des personnes et les mesures de lutte contre ce phénomène sous toutes ses formes grâce à une meilleure identification des victimes, à la fourniture de services axée sur la demande et à la mise à disposition de possibilités de réintégration dans les provinces situées le long de la frontière entre la Thaïlande et le Cambodge.
Stratégie de l'OIM : 11	Ressources inscrites au budget : 564 300
IV.2.29 Renforcement des enquêtes sur les cas de traite des personnes et de la poursuite des auteurs au Kazakhstan	Améliorer l'identification des victimes, ainsi que les enquêtes sur les cas de traite des personnes et la poursuite des auteurs au Kazakhstan en renforçant les capacités des autorités chargées de l'application des lois, des académies de police et des décideurs.
Stratégie de l'OIM : 3	Ressources inscrites au budget : 372 900
IV.2.30 Renforcement des capacités de lutte contre la traite et mesures visant à combattre l'esclavage moderne aux Îles Salomon	Renforcer les capacités des organisations de la société civile aux Îles Salomon afin de protéger les femmes et les filles contre la traite et la violence fondée sur le genre et d'offrir des services de protection aux rescapées. En outre, ce projet renforcera les capacités des agents des pêches dans le Pacifique pour qu'ils puissent combattre l'esclavage moderne grâce à l'intégration de supports de formation sur cette question dans le programme de qualification agréé par l'Agence des pêches du Forum des îles du Pacifique.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 11	Ressources inscrites au budget : 309 800
IV.2.31 Lutte contre la traite d'êtres humains à Sri Lanka	Renforcer les capacités nationales et communautaires, intensifier les mesures communautaires visant à combattre efficacement la traite d'êtres humains et à y faire face, et contribuer à la bonne mise en œuvre du plan d'action stratégique national afin de suivre et de combattre ce phénomène à Sri Lanka.
Stratégie de l'OIM : 1, 11	Ressources inscrites au budget : 313 200
IV.2.32 Migrations sûres au Tadjikistan	Contribuer à la réduction de la vulnérabilité à la traite parmi les personnes, les communautés et les populations vulnérables au Tadjikistan, notamment en promouvant la migration sûre et un meilleur accès à des services tenant compte des traumatismes, adaptés à l'âge des bénéficiaires et soucieux des questions de genre et des différences culturelles.
Stratégie de l'OIM : 2, 5	Ressources inscrites au budget : 741 600
IV.2.33 Renforcement des mesures de lutte contre la traite en Ouzbékistan	Promouvoir l'approche centrée sur les victimes dans le cadre des efforts de lutte contre la traite et d'aide aux victimes déployés en Ouzbékistan en améliorant l'accès aux services psychosociaux et aux outils de réintégration pour les victimes ainsi qu'en contribuant au renforcement des capacités des entités gouvernementales, des abris financés par le gouvernement et des ONG.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 10	Ressources inscrites au budget : 237 400
IV.2.34 Protection et aide offertes aux migrants en situation de vulnérabilité au Viet Nam	Renforcer les capacités des partenaires de réintégration et des fournisseurs de services et accroître la portée de leur action pour aider les victimes de la traite et les migrants de retour en situation de vulnérabilité, en particulier les enfants, à se réintégrer avec succès dans leur communauté de retour. Le projet renforcera aussi la justice pour les enfants et améliorera leur expérience des systèmes juridiques et judiciaires.
Stratégie de l'OIM : 3, 11	Ressources inscrites au budget : 1 532 600

Programme/Projet	Objectifs
IV.2.35 Renforcement des capacités de protection dans l'Espace économique européen	Renforcer les capacités de protection de l'OIM dans l'Espace économique européen en accordant une attention particulière à la protection des travailleurs migrants victimes d'exploitation par le travail en renforçant les capacités des membres du personnel de l'OIM, en promouvant les échanges entre diverses parties prenantes de la région, et en favorisant l'utilisation par le personnel, dans l'exercice de ses fonctions, de pratiques prometteuses dans le domaine de la protection des migrants victimes d'exploitation par le travail (y compris les victimes de la traite).
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 11, 12	Ressources inscrites au budget : 66 500
IV.2.36 Lutte contre la traite des personnes au Bélarus	Améliorer les capacités afin de s'attaquer aux problèmes que pose la traite des personnes au Bélarus en consolidant le mécanisme de lutte contre la traite, en facilitant la fourniture de services essentiels et en renforçant les capacités techniques et organisationnelles des organisations de la société civile locales.
Stratégie de l'OIM : 3	Ressources inscrites au budget : 415 100
IV.2.37 Sensibilisation à la migration auprès des Roms en Bulgarie	Évaluer les besoins de la population rom en matière d'informations sur la migration dans l'Union européenne/l'Espace économique européen et les questions d'asile en Bulgarie, et sensibiliser ce groupe aux aspects juridiques, aux droits et aux responsabilités des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants dépourvus de documents en Bulgarie.
Stratégie de l'OIM : 4, 5, 8, 11	Ressources inscrites au budget : 93 600
IV.2.38 Évaluation des familles de mineurs non accompagnés au Luxembourg	Appuyer les efforts déployés par le Ministère des affaires étrangères et européennes pour déterminer l'intérêt supérieur des mineurs non accompagnés présents sur le territoire du Luxembourg.
Stratégie de l'OIM : 3	Ressources inscrites au budget : 31 200
IV.2.39 Renforcement des efforts de lutte contre la traite en République de Moldova	Renforcer les capacités et les services nationaux afin de faire en sorte que les réfugiés ukrainiens et les ressortissants de pays tiers aient accès à des services de protection, d'éducation et de santé de qualité, ainsi qu'à de meilleures possibilités d'inclusion socioéconomique, et de lutter contre les menaces émergentes liées à la traite des personnes. Le projet renforcera en outre les mesures de protection mises en œuvre en République de Moldova en offrant aux autorités locales et nationales une aide et en renforçant leurs capacités afin qu'elles puissent répondre aux besoins des plus vulnérables, en particulier les femmes, les enfants, les personnes âgées, les groupes minoritaires, les personnes vivant dans la pauvreté et les personnes présentant un handicap.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 5, 6, 9, 11	Ressources inscrites au budget : 3 384 600
IV.2.40 Renforcement de l'aide à l'autonomisation des migrants au Royaume des Pays-Bas	Prévenir et combattre tous les niveaux de violence sexuelle et fondée sur le genre (y compris les pratiques nuisibles, l'intimidation en ligne et le harcèlement sexuel) et de violence domestique parmi le groupe cible des migrants adultes.
Stratégie de l'OIM : 3, 4, 8	Ressources inscrites au budget : 256 600
IV.2.41 Lutte contre la traite d'êtres humains en Pologne	Renforcer les capacités permettant aux gardes frontière polonais de prévenir et de repérer la criminalité organisée, en particulier la traite d'êtres humains, grâce à des cours de formation et à des visites d'étude. En outre, le projet permettra de consolider l'approche fondée sur les droits et tenant compte des questions de protection pour ce qui est de la fourniture d'aide directe, de renforcer les capacités de coordination et de gestion des migrations des autorités polonaises et d'améliorer les procédures de retour volontaire.
Stratégie de l'OIM : 1, 3, 5, 10, 11	Ressources inscrites au budget : 808 500

Programme/Projet	Objectifs
IV.2.42 Sensibilisation en Suisse	Informers le grand public et les spécialistes suisses que la traite d'êtres humains est une réalité aussi en Suisse et leur indiquer qui contacter en cas de soupçons. Pour ce faire, des manifestations et des activités seront organisées par divers partenaires dans tout le pays.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 11	Ressources inscrites au budget : 75 200
IV.2.43 Lutte contre la traite en Türkiye	Renforcer les capacités des fonctionnaires des unités de résidence et de protection temporaire en Türkiye afin d'augmenter le nombre d'orientations internes vers la procédure d'identification des victimes.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 11	Ressources inscrites au budget : 1 972 400
IV.2.44 Lutte contre la traite des personnes en Ukraine	Contribuer à l'atténuation des tendances en matière de traite des personnes en Ukraine et soutenir les mesures nationales de lutte contre ce phénomène en facilitant une intervention pleinement opérationnelle en la matière menée par l'État à l'échelle nationale et locale ; en mettant en œuvre des activités de sensibilisation et en promouvant les partenariats stratégiques ; ainsi qu'en garantissant l'accès à une aide à la réintégration complète aux victimes de la traite.
Stratégie de l'OIM : 1, 9, 11	Ressources inscrites au budget : 3 547 600
Protection et aide offertes aux migrants en situation de vulnérabilité et lutte contre la traite	
Total des ressources inscrites au budget : 42 768 800	

IV.3 SOLUTIONS DANS LE DOMAINE DES FRONTIÈRES ET DE L'IDENTITÉ

Programme/Projet	Objectifs
IV.3.1 Mécanisme européen de renforcement des capacités de réadmission (EURCAP)	Renforcer les capacités des pays partenaires dans le cadre de la politique de retour et de réadmission de l'Union européenne, en appuyant les négociations en cours, la mise en œuvre des accords et arrangements existants, et la coopération pratique avec certains pays en matière de retour, de réadmission et de réintégration.
Stratégie de l'OIM : 3, 10	Ressources inscrites au budget : 2 959 600
IV.3.2 Initiative Canada-Inde en matière de migration	Créer un écosystème sûr, ordonné et régulier permettant à des migrants potentiels originaires d'Inde de se rendre au Canada pour étudier, mais également d'assurer un suivi constant aux fins d'une meilleure intégration dans la société canadienne.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 4, 5, 6, 8	Ressources inscrites au budget : 768 200
IV.3.3 Appui au dialogue sur la migration et la mobilité entre l'Union européenne et la Chine	Renforcer le dialogue sur la migration et la mobilité de l'Union européenne avec la Chine. À cet effet, il est prévu de mener des négociations parallèles sur un accord de facilitation des visas et un accord de coopération en matière de lutte contre la migration irrégulière, le trafic illicite de migrants et la traite d'êtres humains ; de s'intéresser aux flux migratoires réguliers et irréguliers entre l'Union européenne et la Chine ; et de répondre à l'évolution de la situation migratoire dans des pays tiers ainsi qu'au défi mondial que représente la migration.
Stratégie de l'OIM : 3, 5, 10	Ressources inscrites au budget : 513 000
IV.3.4 Partenariat pour lutter contre le trafic illicite de migrants et la traite d'êtres humains sur la route de la Méditerranée centrale	Promouvoir une riposte cohérente et multidisciplinaire au trafic illicite de migrants et à la traite d'êtres humains, en assurant une coordination étroite entre les parties prenantes pertinentes à l'échelle internationale, régionale et nationale, afin d'appuyer les efforts de mise en application des lois et de faire en sorte qu'une aide appropriée soit disponible pour les migrants qui en ont besoin.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 11	Ressources inscrites au budget : 1 007 400

Programme/Projet		Objectifs
IV.3.5	Appui au Centre africain de renforcement des capacités de gestion des migrations	Faire en sorte que le Centre africain de renforcement des capacités de gestion des migrations réponde aux critères d'excellence les plus élevés possible en matière de renforcement des capacités dans le domaine de la gestion des migrations, au profit des États africains. Le projet permettra également d'améliorer la qualité des installations de formation du Centre, d'élargir la couverture thématique des interventions du Centre et de nouer des accords de partenariat solides avec l'Union africaine et différents États membres afin de mieux intégrer l'expertise du Centre dans les institutions intéressées à l'échelle continentale et régionale.
Stratégie de l'OIM : 3, 5, 6, 7, 9, 11		Ressources inscrites au budget : 102 300
IV.3.6	Renforcement de la sécurité aux frontières dans la région de l'Afrique orientale et australe	Renforcer les capacités et les systèmes de gestion des frontières afin de favoriser le respect des normes internationales et l'interopérabilité avec les plateformes internationales couramment utilisées.
Stratégie de l'OIM : 3, 5, 11		Ressources inscrites au budget : 297 100
IV.3.7	Promotion de la coopération transfrontalière afin de prévenir des crises et de renforcer les structures étatiques en Afrique de l'Ouest	Établir un mécanisme intégré visant à assurer la stabilité aux frontières qui sera géré par l'OIM en tant que structure de coordination multilatérale propre à renforcer la gouvernance coopérative des frontières et la sécurité dans des zones pertinentes, afin de favoriser la stabilité régionale en Afrique de l'Ouest. Le projet facilitera l'acheminement d'un soutien cohérent et intégré des donateurs vers les gouvernements de l'Afrique de l'Ouest pour permettre à ces derniers de mettre en œuvre leurs stratégies et leurs cadres de coopération dans le domaine de la gouvernance et de la gestion intégrée des frontières.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 5, 6, 11		Ressources inscrites au budget : 4 355 000
IV.3.8	Mise en place d'activités transfrontalières dans la région des Grands Lacs	Établir un modèle fiable de gestion intégrée des frontières. Les activités menées au titre du projet comprennent le développement d'infrastructures, notamment la construction d'un poste frontière intégré; la mise en place d'un système d'information contextualisée pour la gestion des frontières; et des interventions visant à renforcer les relations entre les communautés transfrontalières, créant ainsi un environnement sûr pour les migrants.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 4		Ressources inscrites au budget : 775 400
IV.3.9	Renforcement des capacités en matière de sécurité des frontières autour du lac Victoria	Détecter et prévenir la criminalité transnationale organisée dans la sous-région du lac Victoria, au carrefour du Kenya, de la République-Unie de Tanzanie et de l'Ouganda, en améliorant l'environnement de travail, les outils et les connaissances des organismes de gestion des frontières.
Stratégie de l'OIM : 2, 11		Ressources inscrites au budget : 1 347 600
IV.3.10	Renforcement des frontières nord de la Côte d'Ivoire, du Ghana et du Togo	S'appuyer sur les interventions nationales et régionales passées et actuelles et renforcer les capacités de gestion des frontières et la résilience communautaire dans des zones frontières clés des pays sélectionnés, en obtenant des résultats qui se renforcent mutuellement, consistant notamment à renforcer les infrastructures et les équipements dans les postes frontière, à consolider le mécanisme d'intervention en cas de crise liée aux frontières et à améliorer la mobilisation communautaire et la coordination concernant les frontières.
Stratégie de l'OIM : 2, 3		Ressources inscrites au budget : 2 627 000

Programme/Projet	Objectifs
IV.3.11 Soutien aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays au Cameroun	Aider les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et les populations mobiles vulnérables au Cameroun à obtenir des documents d'identité juridique et réaliser des évaluations plus approfondies des besoins et des dynamiques qui sont les leurs en matière de mobilité afin de permettre à d'autres acteurs d'apporter une aide supplémentaire.
Stratégie de l'OIM : 6	Ressources inscrites au budget : 154 300
IV.3.12 Renforcement des capacités opérationnelles en Côte d'Ivoire	Assurer un contrôle plus efficace des mouvements transfrontaliers en Côte d'Ivoire tout en renforçant les capacités des autorités de gestion des frontières afin de répondre aux menaces transnationales actuelles et de resserrer la coopération internationale en matière de gestion des migrations.
Stratégie de l'OIM : 2, 3	Ressources inscrites au budget : 1 465 400
IV.3.13 Rétablissement de l'autorité de la police en République démocratique du Congo	Contribuer aux jalons et aux indicateurs définis dans le Plan de transition de la MONUSCO et soutenir le développement en République démocratique du Congo par l'établissement d'une police nationale digne de confiance chargée d'assurer la sûreté et la sécurité de la population. Ce projet contribuera également au rétablissement de l'autorité de l'État et à la stabilisation des zones de retour grâce à l'introduction de principes de surveillance policière de proximité et à la professionnalisation connexe de la police afin d'établir une relation de confiance entre la police et la population.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 5	Ressources inscrites au budget : 2 025 500
IV.3.14 Renforcement de la gestion des frontières en Égypte	Permettre aux gardes-côtes et aux gardes frontière égyptiens d'être mieux à même d'assurer la surveillance des frontières et de mener des opérations de recherche et de sauvetage sur terre et en mer, conformément aux obligations nationales et internationales, aux normes relatives aux droits de l'homme et aux approches axées sur la protection.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 11	Ressources inscrites au budget : 9 156 000
IV.3.15 Renforcement des capacités de gestion des frontières des autorités gambiennes	Aider le Gouvernement de la Gambie à renforcer les capacités opérationnelles de ses systèmes de gestion des frontières et à améliorer la coopération entre diverses parties prenantes en matière de gestion concertée des frontières, ainsi que les pratiques de gestion intégrée des frontières, et contribuer ainsi à une meilleure gouvernance des frontières, à la paix et à la stabilité dans les zones frontalières clés de la Gambie et des pays voisins. Le projet améliorera aussi l'environnement transfrontalier le long du pont Sénégal-Gambie grâce à une consolidation des postes frontière.
Stratégie de l'OIM : 2, 4, 5, 6, 11	Ressources inscrites au budget : 1 381 800
IV.3.16 Renforcement des frontières du Ghana	Accroître la sécurité le long de la frontière nord du Ghana en améliorant l'efficacité et l'efficacité des postes frontière existants grâce à un renforcement des infrastructures et des équipements.
Stratégie de l'OIM : 2, 3	Ressources inscrites au budget : 361 700
IV.3.17 Renforcement de la gestion des frontières au Kenya	Contribuer aux efforts du Gouvernement du Kenya visant à améliorer le traitement des passagers et à renforcer les capacités en matière de gestion de l'identification des voyageurs, ainsi que l'établissement et la mise en œuvre des systèmes de renseignements préalables concernant les voyageurs/de dossiers passagers.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 6	Ressources inscrites au budget : 58 300

Programme/Projet	Objectifs
IV.3.18 Renforcement de la gestion des migrations en Libye	Promouvoir la protection des droits de l'homme des migrants en détresse en Libye grâce à un meilleur accès à l'identité juridique et au renforcement de l'assistance et des services consulaires. Le projet renforcera et accroîtra en outre les capacités permettant aux autorités libyennes compétentes de gérer les frontières nationales et les flux migratoires mixtes avec efficacité et dans le respect du droit international, en particulier du droit des droits de l'homme.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 4, 8	Ressources inscrites au budget : 5 550 600
IV.3.19 Promotion d'une gouvernance transfrontalière sans exclusive en Mauritanie	Atténuer les risques en matière de sécurité et promouvoir la cohésion sociale dans les zones frontalières de la Mauritanie et du Sénégal. Le projet mettra l'accent sur des axes stratégiques complémentaires devant permettre d'assurer la cohérence en renforçant la gouvernance transfrontalière.
Stratégie de l'OIM : 3, 5, 6, 7	Ressources inscrites au budget : 549 900
IV.3.20 Renforcement des capacités des entités juridiques au Mozambique	Renforcer les capacités du système juridique au Mozambique en ce qui concerne différents aspects de la prise de décisions essentielles de manière à promouvoir l'adoption d'un modèle commun en matière de données. Le projet visera à élaborer et mettre en œuvre un programme de formation ainsi qu'à assurer un suivi à cet égard.
Stratégie de l'OIM : 2	Ressources inscrites au budget : 168 300
IV.3.21 Appui à la gestion des frontières au Niger	Améliorer les systèmes d'information sur la gestion des frontières utilisés au Niger et au Nigéria en renforçant les capacités des autorités frontalières et les cadres de gestion des données afin de lutter contre la traite d'êtres humains et de prévenir l'insécurité et les risques accrus dans la sous-région.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 5, 9, 11	Ressources inscrites au budget : 2 346 700
IV.3.22 Renforcement de la sécurité aérienne au Rwanda	Accroître la sécurité aux frontières aux principaux points d'entrée au Rwanda et protéger les voyageurs et migrants vulnérables en renforçant le système et les équipements de sécurité à l'aéroport international de Kigali et au poste frontière pour poids lourds, ainsi que les capacités des agents frontaliers.
Stratégie de l'OIM : 3	Ressources inscrites au budget : 623 300
IV.3.23 Amélioration de la gestion de l'immigration et des frontières en Somalie	Donner plus de moyens au Gouvernement de la Somalie en consolidant les fonctions des autorités chargées de la fourniture de services et des questions de migration grâce à des capacités humaines et opérationnelles accrues, en améliorant les capacités des unités de détection de la fraude, en modernisant les installations pour migrants et en mettant en place le Système d'information et d'analyse des données sur la migration. Le projet donnera également aux communautés et aux dirigeants locaux les moyens d'identifier les facteurs de conflits et de déplacements, et mettra en œuvre des activités visant à répondre à toutes les dimensions de la sécurité humaine.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 4, 5, 11	Ressources inscrites au budget : 2 005 000
IV.3.24 Renforcement de la gestion des frontières et de la mobilité en Tunisie	Accroître les capacités des autorités tunisiennes chargées de la gestion des frontières et de la mobilité grâce à un renforcement des opérations et à l'amélioration du matériel et des infrastructures aux points d'entrée sur la base des besoins identifiés conjointement avec les services compétents du Ministère de l'intérieur et du Ministère de la santé. Ce projet renforcera également la sécurité aux frontières en appuyant les opérations de la garde nationale le long des côtes tunisiennes.
Stratégie de l'OIM : 2, 3	Ressources inscrites au budget : 2 922 000

Programme/Projet	Objectifs
IV.3.25 Centre arabe de coopération technique en Arabie saoudite	Créer un centre arabe de coopération technique en matière de gestion des migrations et des frontières en Arabie saoudite. Ce centre offrira un appui technique, juridique, opérationnel et politique sur certaines questions de gestion des migrations aux ministres compétents et à d'autres parties prenantes s'occupant de la mobilité humaine dans la région arabe.
Stratégie de l'OIM : 2, 3	Ressources inscrites au budget : 1 636 600
IV.3.26 Renforcement des capacités des forces et services frontaliers jordaniens	Renforcer la gestion des frontières, la sécurité et les pratiques sanitaires aux points d'entrée en Jordanie et aider les autorités frontalières à se conformer aux normes internationales et aux pratiques exemplaires aux fins de lutte contre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme aux points d'entrée. Le projet favorisera également la construction et l'aménagement de deux immeubles de logements réservés aux femmes pour les commandements des régions du nord et du centre des forces armées jordaniennes.
Stratégie de l'OIM : 2, 11	Ressources inscrites au budget : 2 001 400
IV.3.27 Renforcement de la gestion des frontières au Liban	Faire face à la migration irrégulière au Liban en améliorant les capacités de recherche, de sauvetage et de débarquement ainsi que les services de santé mentale et de conseil fournis au personnel chargé des opérations de recherche et de sauvetage.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 5, 11	Ressources inscrites au budget : 447 000
IV.3.28 Appui à la gestion intégrée des frontières en Amérique latine	Contribuer à la sécurité, à un respect accru et à la protection des droits de l'homme, ainsi qu'au développement social et économique à l'échelle nationale et régionale en Amérique latine, en s'appuyant sur une approche de la gestion intégrée des frontières.
Stratégie de l'OIM : 2	Ressources inscrites au budget : 154 000
IV.3.29 Assistance administrative et technique à l'intention des services de gestion des migrations en Argentine	Offrir une assistance administrative et technique à l'appui des efforts nationaux déployés pour résoudre les problèmes de gouvernance et de gestion des migrations en Argentine, notamment en facilitant le transfert de personnel spécialisé, la coopération internationale et un renforcement ciblé des capacités.
Stratégie de l'OIM : 4	Ressources inscrites au budget : 385 400
IV.3.30 Renforcement de l'application des lois et de la gestion des frontières au Costa Rica	Permettre aux autorités du Costa Rica d'être mieux à même d'identifier la criminalité organisée ciblant les migrants, de mener des enquêtes en la matière et de poursuivre les auteurs, et réduire la vulnérabilité des migrants à la traite d'êtres humains et au trafic illicite en tenant compte des questions de genre et des droits humains. Ce projet permettra également de réduire le temps d'attente pour les demandeurs d'asile qui remplissent les conditions requises tout en donnant aux migrants les moyens de régulariser leur statut dans le pays.
Stratégie de l'OIM : 1, 11	Ressources inscrites au budget : 623 300
IV.3.31 Renforcement des capacités de gestion des frontières au Paraguay	Contribuer à une gestion efficace et efficiente des frontières fondée sur des éléments factuels au Paraguay en permettant au Gouvernement d'être mieux à même d'opérer et de développer le Système d'information et d'analyse des données sur la migration (MIDAS) sur le long terme.
Stratégie de l'OIM : 2, 3	Ressources inscrites au budget : 321 600
IV.3.32 Appui aux activités de gestion de l'immigration et des frontières en Asie et dans le Pacifique	Fournir une assistance technique aux bureaux de pays, y compris les représentations sur le terrain, afin de développer/renforcer les programmes de gestion de l'immigration et des frontières dans la région Asie-Pacifique.
Stratégie de l'OIM : 3	Ressources inscrites au budget : 60 800

Programme/Projet		Objectifs
IV.3.33	Renforcement des capacités de gestion des frontières dans les îles du Pacifique	Favoriser le relèvement socioéconomique dans le Pacifique en veillant à la reprise des opérations de gestion des frontières en toute sécurité et en améliorant les technologies, les équipements et les capacités permettant d'assurer une bonne gestion des frontières.
Stratégie de l'OIM : 2, 9, 11		Ressources inscrites au budget : 2 611 700
IV.3.34	Renforcement des capacités de contrôle aux frontières aux Maldives et à Sri Lanka	Contribuer à l'amélioration de la sûreté, de la sécurité et de l'efficacité des procédures aux principaux points d'entrée internationaux à Sri Lanka et aux Maldives. Le projet permettra de renforcer les mesures aux frontières visant à prévenir la propagation de maladies infectieuses en prévision de la reprise de la mobilité humaine.
Stratégie de l'OIM : 9		Ressources inscrites au budget : 4 999 600
IV.3.35	Renforcement de la gestion des frontières dans les États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est	Veiller à ce que les droits humains de toutes les personnes, y compris celles qui franchissent une frontière de manière irrégulière, et en particulier les femmes, soient respectés et protégés aux frontières internationales des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 7		Ressources inscrites au budget : 229 700
IV.3.36	Renforcement des capacités de gestion des frontières dans la région du Mékong	Renforcer les capacités de gestion des frontières des gouvernements pour qu'ils puissent détecter et démanteler systématiquement la criminalité transnationale organisée, y compris la traite des personnes et le trafic illicite de migrants, et gérer efficacement toute crise transfrontalière éventuelle dans la région du Mékong.
Stratégie de l'OIM : 2, 10, 11		Ressources inscrites au budget : 56 900
IV.3.37	Administration du Bureau d'appui régional du Processus de Bali	Ce projet facilite l'administration du Bureau d'appui régional du Processus de Bali, situé à Bangkok, qui fait office de bureau de coordination pour le partage d'informations, le renforcement des capacités et l'échange de pratiques exemplaires parmi les États membres du Processus de Bali, et apporte un appui administratif et en matière de coordination au Processus de Bali et à ses activités. Il contribuera également à l'action du Processus de Bali en offrant aux parties intéressées une expérience conviviale et enrichissante sur le site Web du Processus, y compris en assurant la maintenance du site et la mise à jour de ses contenus. Le Bureau d'appui régional poursuivra l'élaboration d'orientations destinées aux agents de l'immigration pour l'analyse et la diffusion de renseignements exacts relatifs au trafic illicite de migrants, à la traite des personnes et à la criminalité transnationale connexe, ainsi que pour la présentation de rapports en la matière.
Stratégie de l'OIM : 3, 6, 7, 11		Ressources inscrites au budget : 1 050 300
IV.3.38	Renforcement des capacités de gestion des frontières au Bangladesh	Aider le Gouvernement du Bangladesh à renforcer les systèmes intégrés de gestion des migrations et de contrôle aux frontières en améliorant l'efficacité des opérations aux points de contrôle frontalier, en renforçant les mécanismes de coopération régionale et d'échange d'informations, et en améliorant les capacités permettant aux autorités compétentes chargées de l'application des lois de contrôler les frontières avec efficacité et de prévenir la criminalité transfrontalière, telle que la traite d'êtres humains et le trafic illicite de migrants.
Stratégie de l'OIM : 11		Ressources inscrites au budget : 1 142 500

Programme/Projet	Objectifs
IV.3.39 Appui aux réfugiés et aux migrants afghans en République islamique d'Iran	Aider le Gouvernement de la République islamique d'Iran à gérer les migrations, notamment en renforçant les infrastructures de gestion des frontières et en formant les institutions locales et les agents frontaliers aux questions de protection qui concernent les migrants et, en particulier, à la lutte contre la traite et le trafic illicite.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 584 100
IV.3.40 Renforcement de la gestion des frontières en République démocratique populaire lao	Moderniser les technologies de gestion des frontières et autonomiser les femmes en fournissant des solutions techniques devant permettre au service de l'immigration de la République démocratique populaire lao de gérer les flux migratoires avec efficacité, conformément aux normes internationales et dans le respect de valeurs universelles.
Stratégie de l'OIM : 2	Ressources inscrites au budget : 193 700
IV.3.41 Renforcement des capacités de lutte contre la traite au Pakistan	Renforcer les mesures prises par le Gouvernement du Pakistan pour lutter contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants en sensibilisant à la migration irrégulière et aux mesures de prévention et de protection, ainsi qu'en fournissant des services de protection, d'assistance et de réintégration aux victimes de la traite et du trafic illicite. Le projet contribuera en outre aux efforts déployés par le Gouvernement pour faciliter des migrations sûres, ordonnées et régulières grâce à la mise en œuvre de pratiques efficaces et efficientes en matière de gestion des frontières et des migrations.
Stratégie de l'OIM : 3, 5, 7, 11	Ressources inscrites au budget : 692 000
IV.3.42 Amélioration des capacités globales de gestion des frontières maritimes à Sri Lanka	Renforcer les capacités de lutte contre les pratiques de pêche illégale, non déclarée et non réglementée grâce à la mise en place d'un système intégré de contrôle des navires et à l'amélioration des capacités administratives, juridiques et techniques permettant de mettre en œuvre le système à Sri Lanka.
Stratégie de l'OIM : 3	Ressources inscrites au budget : 1 731 600
IV.3.43 Renforcement de la sécurité aux frontières au Tadjikistan	Contribuer au renforcement de la sécurité à la frontière entre le Tadjikistan et l'Afghanistan en ce qui concerne la migration irrégulière et les menaces de santé publique en améliorant les capacités des services frontaliers du Tadjikistan.
Stratégie de l'OIM : 2	Ressources inscrites au budget : 526 500
IV.3.44 Évaluation des vulnérabilités et de la résilience au Timor-Leste	Permettre aux principaux décideurs et responsables de la mise en œuvre au Timor-Leste de mieux comprendre les besoins particuliers des régions frontalières reculées, notamment à la faveur d'une évaluation des communautés frontalières, et en prêtant une attention particulière au relèvement après la COVID-19, et renforcer les partenariats locaux et les mécanismes de coordination pour qu'ils tiennent mieux compte des communautés et de toutes les parties prenantes.
Stratégie de l'OIM : 3	Ressources inscrites au budget : 22 900
IV.3.45 Aide au transport et fourniture d'informations aux migrants au Viet Nam	Faciliter les mouvements en fournissant des informations précises sur le voyage par avion et en proposant des billets aller simple à prix juste aux migrants au départ du Viet Nam. Le projet entend également lutter contre le trafic illicite de migrants et prévenir les décès en mer grâce à une campagne stratégique d'information visant à décourager la migration irrégulière par voie maritime du Viet Nam vers l'Australie.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 5, 11	Ressources inscrites au budget : 151 200

Programme/Projet	Objectifs
IV.3.46 Amélioration de la gestion des migrations dans les Balkans occidentaux	Améliorer les systèmes nationaux de gestion des migrations et de réadmission dans les Balkans occidentaux et resserrer la coopération en matière de réadmission avec les pays d'origine pertinents et les États membres de l'Union européenne, grâce à la création d'un centre de renforcement des capacités en la matière. En outre, le projet aidera les autorités nationales, par l'intermédiaire du centre de renforcement des capacités de gestion intégrée des frontières, à bien gérer leurs frontières et à faire face aux défis que pose la sécurité aux frontières, notamment en renforçant les pratiques de lutte contre la traite et le trafic illicite, tout en tenant compte des principes de protection des migrants.
Stratégie de l'OIM : 1, 10, 11	Ressources inscrites au budget : 3 034 500
IV.3.47 Appui à la gestion intégrée des frontières en Géorgie	Contribuer au renforcement de la gestion intégrée des frontières en Géorgie pour qu'elle tienne pleinement compte des droits de l'homme et des questions de genre. Le projet aidera aussi le Gouvernement de la Géorgie à assurer une gestion intégrée des frontières et une gouvernance des migrations plus efficaces.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 5, 6, 8, 10, 11, 12	Ressources inscrites au budget : 1 064 900
IV.3.48 Unité d'appui en matière de gestion du programme régional de développement et de protection pour l'Afrique du Nord en Italie	Fournir un appui au secrétariat en organisant des réunions du comité de pilotage, aider le Ministère de l'intérieur de l'Italie à surveiller la mise en œuvre des projets dans les pays cibles, et assurer la liaison avec les bureaux des partenaires d'exécution dans la région.
Stratégie de l'OIM : 2, 3	Ressources inscrites au budget : 101 000
IV.3.49 Renforcement de l'aide humanitaire en République de Moldova	Appuyer la gestion humanitaire des frontières et la sécurité communautaire en permettant à la police nationale d'être mieux à même d'assurer en première ligne les formalités, la sécurité et la stabilité aux frontières grâce à une aide matérielle et technique dans les zones frontalières et dans les régions de la République de Moldova qui accueillent un grand nombre de réfugiés.
Stratégie de l'OIM : 2	Ressources inscrites au budget : 14 800
IV.3.50 Appui technique à la gestion des migrations au Monténégro	Contribuer aux efforts existants fournis par le Gouvernement du Monténégro pour améliorer son système de gestion des données conformément à la loi sur les procédures administratives générales. Le projet renforcera également les capacités de gestion des frontières en comblant d'importantes lacunes en matière de ressources humaines et d'équipements.
Stratégie de l'OIM : 2, 3	Ressources inscrites au budget : 5 528 900
IV.3.51 Renforcement des capacités de gestion des frontières en Macédoine du Nord	Contribuer aux efforts du Gouvernement de la Macédoine du Nord visant à remédier aux vulnérabilités sociales des migrants et des réfugiés ainsi qu'à renforcer les capacités de prévention de la criminalité transfrontalière, en s'attachant particulièrement à lutter contre la traite d'êtres humains et le trafic illicite de migrants conformément aux normes internationales.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 5	Ressources inscrites au budget : 342 500
IV.3.52 Amélioration de la gestion des frontières en Serbie	Contribuer à l'amélioration de la gestion des frontières et des migrations en Serbie, conformément aux normes de l'Union européenne, afin de faciliter les mouvements ordonnés de populations et de marchandises tout en renforçant la sécurité en Europe.
Stratégie de l'OIM : 3	Ressources inscrites au budget : 3 583 900

Programme/Projet	Objectifs
IV.3.53 Appui aux efforts de gestion des migrations en Türkiye	Appuyer les efforts de renforcement des structures et procédures de gestion intégrée des frontières, notamment dans les aéroports, en améliorant les moyens de contrôle grâce à l'achat d'équipement et en renforçant la coopération interinstitutions et les capacités des organismes chargés de la gestion des migrations et des frontières. Le projet aidera également le Gouvernement de la Türkiye à mieux gérer la migration irrégulière, conformément aux normes et aux pratiques exemplaires internationales et de l'Union européenne.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 5	Ressources inscrites au budget : 1 399 600
IV.3.54 Renforcement des capacités de gestion des frontières en Ukraine	Contribuer au renforcement de la sécurité aux frontières en Ukraine compte tenu du contexte actuel, en améliorant la résilience et la bonne gouvernance au sein du service national ukrainien des gardes frontière.
Stratégie de l'OIM : 3	Ressources inscrites au budget : 3 498 700
IV.3.55 Appui aux capacités au Royaume-Uni	Donner accès à des conseils et à un soutien en matière d'immigration afin d'aider les migrants à régulariser leur statut au Royaume-Uni, notamment dans le cas de dossiers complexes, et à bénéficier de services d'interprétation, le cas échéant. Une attention particulière sera accordée aux migrants en situation de vulnérabilité ou ayant besoin de plus d'aide.
Stratégie de l'OIM : 2, 8	Ressources inscrites au budget : 60 500
Solutions dans le domaine des frontières et de l'identité	
Total des ressources inscrites au budget : 81 773 500	

IV.4 APPUI À LA GESTION DES MIGRATIONS

Programme/Projet	Objectifs
IV.4.1 Révision du Manuel des projets de l'OIM	Procéder à une révision complète du Manuel des projets en adoptant une approche inclusive et consultative. Le Manuel fournit des orientations techniques et permet à l'OIM de mener à bien des projets grâce à des pratiques et à des produits cohérents et de qualité.
Stratégie de l'OIM : 6	Ressources inscrites au budget : 95 100
IV.4.2 Mise en œuvre du programme de développement des capacités de gestion des migrations	Uniformiser la mise en œuvre du programme de développement des capacités de gestion des migrations afin d'aider les bureaux de pays de l'OIM à fournir un appui plus cohérent et plus systématique aux partenaires gouvernementaux et aux parties prenantes en matière de développement des capacités en vue de renforcer l'impact du programme et d'assurer sa viabilité.
Stratégie de l'OIM : 3, 4, 6	Ressources inscrites au budget : 36 300
IV.4.3 Programme régional sur la migration en Afrique	Contribuer à la prise en main du programme par les gouvernements bénéficiaires en renforçant son alignement sur les initiatives et cadres continentaux et régionaux relatifs à la migration. Ce projet renforcera également la cohérence des cadres, stratégies, politiques et règlements sur la gestion des migrations et la protection des migrants, promouvra l'harmonisation des politiques sectorielles, et facilitera la mobilité interrégionale et intrarégionale.
Stratégie de l'OIM : 2	Ressources inscrites au budget : 2 700 800
IV.4.4 Appui à la gestion des migrations et aux activités connexes en Uruguay	Accroître les capacités nationales de gestion des migrations en Uruguay et contribuer au renforcement des activités relatives à la migration à l'échelle régionale.
Stratégie de l'OIM : 2, 4, 5, 8, 9, 11, 12	Ressources inscrites au budget : 49 800

Programme/Projet		Objectifs
IV.4.5	Programme régional sur la migration en Asie	Renforcer la capacité des gouvernements et des principales parties prenantes nationales à assurer une gestion sûre, durable et humaine de la migration en Asie centrale et du Sud-Est, notamment dans le cadre d'interventions mises en œuvre à l'échelle régionale.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 11, 12		Ressources inscrites au budget : 2 939 500
IV.4.6	Appui aux systèmes de gestion des migrations soucieux de la protection dans les Balkans occidentaux	Contribuer à la gestion efficace et fondée sur les droits des migrants et des personnes ayant besoin d'une protection internationale dans les Balkans occidentaux en améliorant les statistiques normalisées et exploitables à l'échelle régionale, ainsi que les mécanismes permettant d'identifier les mouvements migratoires mixtes, d'en assurer l'enregistrement et de procéder à des orientations.
Stratégie de l'OIM : 3		Ressources inscrites au budget : 527 400
IV.4.7	Assistance à la frontière de la République de Moldova et de l'Ukraine	Aider la République de Moldova et l'Ukraine à bien gérer leur frontière commune et contribuer activement à des mesures concrètes relatives au règlement du conflit transnistrien.
Stratégie de l'OIM : 3		Ressources inscrites au budget : 5 276 400
IV.4.8	Mobilité de la main-d'œuvre et inclusion sociale en Belgique	Fournir aux acteurs externes en Belgique, contre rémunération, une formation sur divers sujets en lien avec la migration.
Stratégie de l'OIM : 2, 3		Ressources inscrites au budget : 12 500
IV.4.9	Aide en faveur d'une gouvernance efficace des migrations en Géorgie	Contribuer à une gouvernance efficace des migrations en Géorgie, en particulier grâce à l'amélioration et à la mise en œuvre des politiques ainsi qu'à la coordination intragouvernementale concernant le retour et la réintégration durables des citoyens géorgiens, sur la base de données et d'analyses fiables.
Stratégie de l'OIM : 2, 4, 6		Ressources inscrites au budget : 180 000
IV.4.10	Renforcement des capacités et diaspora au Kosovo*	Contribuer à une meilleure gouvernance des migrations grâce à une approche holistique fondée sur des éléments factuels, et maximiser le potentiel qu'offre la migration pour obtenir des résultats en matière de développement durable au Kosovo*.
Stratégie de l'OIM : 5		Ressources inscrites au budget : 1 138 500
IV.4.11	Renforcement des capacités et des partenariats en matière de gestion des migrations en Serbie	Aider le Gouvernement de la Serbie à assurer une meilleure gestion des migrations mixtes. Ce projet visera à renforcer les cadres politiques, normatifs et opérationnels ainsi que la coopération entre les institutions et organisations compétentes. Il améliorera également l'accès aux services de protection ainsi que la diversité et la qualité de ces services à l'intention des bénéficiaires, en particulier des migrants et autres personnes en situation de vulnérabilité.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 5, 11		Ressources inscrites au budget : 368 700
IV.4.12	Appui à la gestion efficace des migrations en Türkiye	Appuyer les efforts de gestion des migrations en Türkiye, en particulier la mise en œuvre du document stratégique et du plan d'action national concernant la migration irrégulière, et promouvoir la migration régulière en renforçant la coopération et les partenariats avec les pays d'origine et de destination.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 5		Ressources inscrites au budget : 2 115 300
Appui à la gestion des migrations		Total des ressources inscrites au budget : 15 440 300

* Les références au Kosovo s'entendent dans le contexte de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité des Nations Unies.

V. MIGRATION ASSISTÉE

Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais généraux	Coût total
V.1 Migration de main-d'œuvre	16 335 700	16 518 900	2 134 900	34 989 500
V.2 Intégration et cohésion sociale	11 056 100	18 252 400	2 051 400	31 359 900
V.3 Immigration et visas	27 121 900	9 401 100	1 921 000	38 444 000
Total	54 513 700	44 172 400	6 107 300	104 793 400

336. L'allocation budgétaire totale pour les activités de migration assistée s'élève à environ 104,8 millions de dollars É.-U.. Les projets sont présentés par secteur de programme, avec indication de leur(s) objectif(s) et de leur(s) lien(s) avec les activités énoncées dans la Stratégie de l'OIM (document MC/INF/287).

337. La mobilité est une caractéristique essentielle du monde actuel. Les marchés mondiaux intégrés, l'apparition de réseaux transnationaux et le développement rapide des technologies de communication ont tous contribué à augmenter les mouvements de travailleurs hautement qualifiés et peu qualifiés, d'étudiants, de stagiaires, de professionnels et de familles. Les évolutions démographiques, technologiques et sociales dans les économies industrialisées ont créé un besoin de travailleurs et de professionnels venant d'autres pays. Les économies qui veulent rester compétitives doivent tenir compte des possibilités qu'offre la mobilité de la main-d'œuvre qui peuvent contribuer à la croissance, et renforcer l'accès à d'autres voies de migration régulières, notamment le regroupement familial. Le fait que certains pays de destination disposent d'une représentation diplomatique et de services d'immigration limités appelle également une approche novatrice des activités de délivrance de visas.

338. En plus de promouvoir le dialogue régional et de fournir des conseils politiques et techniques aux gouvernements des pays d'origine et de destination sur la migration de main-d'œuvre et autres mouvements migratoires, l'OIM offre aux gouvernements, aux migrants et aux entreprises (agences de recrutement et employeurs) les services suivants : conseils concernant les normes de recrutement éthique, reconnaissance des compétences, formation linguistique, orientation culturelle et orientation précédant le départ, soutien en matière de traitement des dossiers d'immigration et des visas, assistance lors du départ, durant le transit et à l'arrivée, et services d'intégration des migrants. Cette assistance est adaptée aux besoins de chaque programme, et assurée aux divers stades du processus de migration de main-d'œuvre : avant l'embauche, lors du recrutement, avant le départ, et après l'arrivée. Des stratégies d'intégration sont indispensables dans ce contexte, car le soutien à l'intégration peut aider les migrants à s'adapter à leur nouvel environnement et favoriser la cohésion sociale entre les nouveaux venus et la communauté d'accueil. La migration assistée peut être une solution qui profite à tous – gouvernements, employeurs, migrants et communautés.

339. Les programmes et activités de migration assistée sont regroupés dans les secteurs de programme suivants.

340. **Migration de main-d'œuvre** : La migration de main-d'œuvre est une préoccupation prioritaire de nombreux États, qu'il s'agisse de pays d'origine, de transit ou de destination. Sachant qu'il y a plus de 169 millions de travailleurs migrants dans le monde, les enjeux sont énormes. Trois facteurs décisifs continueront d'alimenter les mouvements de ce type : le facteur d'attraction que constituent l'évolution démographique et des besoins du marché du travail en mutation dans de nombreux pays industrialisés ; les facteurs d'incitation que sont le chômage et l'absence de perspectives pour des groupes de population toujours plus nombreux – dont les jeunes – de même que les crises dans les pays moins avancés ; et les réseaux transnationaux établis, qui se nourrissent des liens familiaux et culturels et des relations historiques entre les pays. Une proportion non négligeable de la migration de main-d'œuvre est irrégulière, avec une économie informelle qui s'en fait la complice. De plus en plus, les gouvernements aux deux extrémités du spectre migratoire élaborent des mécanismes réglementaires pour gérer la mobilité de la main-d'œuvre dans leur intérêt propre et dans l'intérêt mutuel, et l'on voit des gouvernements et des migrants se tourner vers l'OIM pour un soutien spécialisé et pour une aide à la migration régulée de la main-d'œuvre. L'OIM vise à faciliter l'élaboration de politiques et de programmes s'accordant avec les intérêts des migrants et des gouvernements, par des activités d'orientation et de renforcement des capacités, de recherche et de statistique, de diffusion d'informations et de

sensibilisation, par la promotion et la facilitation du recrutement éthique, par des partenariats sur la mobilité des compétences et des talents, et par le dialogue et la coopération entre États. L'approche de l'OIM en matière de mobilité et de migration de main-d'œuvre consiste à promouvoir la protection des travailleurs migrants et de leur famille, à favoriser le développement et à ouvrir de nouvelles voies légales pour la migration de main-d'œuvre comme alternative à la migration irrégulière.

341. Intégration et cohésion sociale : Deux sous-secteurs de programme sont englobés ici : la formation des migrants et l'intégration des migrants. Les programmes visent à aider les États et les autres parties prenantes pertinentes à promouvoir l'intégration des migrants tout au long du continuum migratoire. L'objectif est de faciliter l'intégration effective et la cohésion sociale en apportant un soutien renforcé avant le départ et après l'arrivée et en fournissant un appui technique aux fins d'une approche de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques et de services d'intégration associant l'ensemble de la société. Un élément important de ces activités – et l'un des services traditionnels de l'OIM – consiste à préparer les migrants et les réfugiés à leur nouvelle vie, afin de faciliter le processus d'installation et leur intégration. L'OIM fournit toutes sortes de services dans ce domaine, y compris une orientation préparant à l'emploi, une orientation culturelle précédant le départ, une formation linguistique et une aide à l'intégration à l'arrivée, dont bénéficient à la fois les migrants et la communauté qui les accueille. Une intégration réussie étant un processus bidirectionnel, l'OIM collabore avec les nouveaux venus et les communautés d'accueil pour promouvoir la cohésion sociale. À cette fin, elle renforce les capacités, articule étroitement les liens entre l'orientation et la planification avant le départ et après l'arrivée, et mobilise les municipalités et les acteurs locaux pour l'accueil des migrants et l'établissement d'un « guichet unique » pour les services d'intégration. L'OIM fournit également une aide technique en matière d'élaboration et de mise en œuvre de politiques au moyen de formations, de services consultatifs et d'autres initiatives de renforcement des capacités, s'appuyant sur différents modèles et pratiques exemplaires tirés de ses activités en matière d'intégration des migrants et de cohésion sociale.

342. Immigration et visas : Afin de mieux gérer la migration régulière et de prévenir la migration irrégulière, il est essentiel de renforcer l'accessibilité et la flexibilité des processus d'admission et de séjour, notamment grâce à de meilleures politiques et pratiques en matière de visas. Pour les migrants, il est fondamental de pouvoir accéder à des voies de migration régulières, faute de quoi ils sont vulnérables et à l'exploitation et aux mauvais traitements, y compris de la part d'intermédiaires peu scrupuleux, et sont exposés aux risques que posent une migration irrégulière et le statut de migrant irrégulier. L'OIM aide les États à élaborer et à mettre en œuvre des politiques de visas complètes et des dispositifs globaux de traitement des demandes de visas, et promeut une gestion et une coopération renforcées en matière de réadmission, conformément à sa Politique relative au processus complet de retour, de réadmission et de réintégration. À cet effet, elle facilite la formulation de politiques, de lois et de stratégies pertinentes et prête son concours à l'examen des pratiques en matière de visas et des cadres de réadmission des États, en menant des travaux de recherche et en améliorant la compréhension des politiques et pratiques en matière de visas à l'échelle nationale, régionale et mondiale, ainsi qu'en renforçant le dialogue et en fournissant des solutions techniques aux gouvernements aux fins d'une meilleure gestion des réadmissions. En outre, l'OIM aide les autorités consulaires et de l'immigration à gérer les procédures de demande de visa en fournissant un large éventail de solutions opérationnelles conçues sur mesure, fondées sur des technologies, économiquement avantageuses et à but non lucratif et des processus modernisés soucieux de la protection grâce auxquels les voies de migration régulières sont plus accessibles et permettent de migrer dans des conditions dignes, rapidement et en toute transparence. L'aide fournie comprend les services suivants : assistance logistique pour faciliter le traitement des visas, aide à la demande de visa, gestion des dossiers, vérification des documents, facilitation des entretiens, facilitation des contrôles des compétences professionnelles et linguistiques, relevé des identifiants biométriques, traitement des documents de voyage, systèmes de prise de rendez-vous pour le dépôt des demandes de visa et de délivrance de visa, gestion de centres de demande de visa, services d'information en matière de visa, et accès aux services consulaires et aux services aux ressortissants.

V.1 MIGRATION DE MAIN-D'ŒUVRE

Programme/Projet		Objectifs
V.1.1	Mise au point du Système IRIS d'intégrité du recrutement international	Créer un environnement propice au recrutement éthique à l'échelle mondiale. Le projet renforcera la collaboration avec des groupes industriels et des initiatives multipartites clés, mettra à profit des relations établies avec des marques, des employeurs et des recruteurs, et renforcera des modèles de diligence raisonnable centrés sur les migrants dans les chaînes d'approvisionnement.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 4, 5, 7, 11, 12		Ressources inscrites au budget : 225 900
V.1.2	IRIS : Alimentation et agriculture	S'attaquer à la question des pratiques de recrutement contraires à l'éthique selon une approche multipartite associant des acteurs du secteur privé dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture, des recruteurs, des pouvoirs publics et la société civile, afin de renforcer les mesures individuelles et coordonnées en matière de recrutement éthique, ainsi que selon une approche régionale et basée sur les couloirs visant à renforcer les chaînes d'approvisionnement et les voies de migration pour promouvoir le recrutement éthique et la protection des travailleurs migrants.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 4, 12		Ressources inscrites au budget : 109 200
V.1.3	Gouvernance de la migration de main-d'œuvre pour l'intégration et le développement en Afrique	Renforcer l'efficacité de la gouvernance et de la réglementation de la mobilité et de la migration de la main-d'œuvre afin de contribuer au développement durable, à la croissance économique inclusive et à l'intégration régionale sur le continent africain.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 4, 5, 6, 7, 11, 12		Ressources inscrites au budget : 1 305 300
V.1.4	Mesures en matière de travail, d'emploi et de mobilité en Afrique	Contribuer à la vision énoncée dans le cadre stratégique du Programme conjoint de migration de main-d'œuvre, consistant à renforcer l'efficacité de la gouvernance et de la réglementation de la mobilité et de la migration de la main-d'œuvre, dans le respect de l'état de droit, des principes du droit international de la migration et des normes internationales du travail, afin de favoriser une croissance économique équitable visant le plein emploi et de garantir le développement durable du continent africain.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 4, 5, 6, 7, 11, 12		Ressources inscrites au budget : 5 188 000
V.1.5	Mobilité de la main-d'œuvre en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique	Améliorer la gouvernance de la migration de la main-d'œuvre et la protection des droits humains, sociaux, et du travail des travailleurs migrants grâce à une coopération intrarégionale et interrégionale selon une approche associant l'ensemble des pouvoirs publics et l'ensemble de la société, afin de favoriser l'intégration régionale et la mobilité dans l'intérêt d'une croissance économique transformatrice, inclusive et durable et d'une autonomisation des femmes et des jeunes.
Stratégie de l'OIM : 2, 12		Ressources inscrites au budget : 1 400 300
V.1.6	Jeunesse, emploi et migration au Burkina Faso	Offrir aux jeunes au Burkina Faso, y compris les groupes vulnérables tels que les femmes et les jeunes présentant un handicap, des possibilités d'emploi décent au moyen de formations axées spécifiquement sur les besoins du marché. En outre, le projet favorisera l'entrepreneuriat et appuiera des activités génératrices de revenus.
Stratégie de l'OIM : 5		Ressources inscrites au budget : 254 700
V.1.7	Renforcement des capacités de gestion des migrations dans l'hémisphère occidental	Répondre, dans toute la mesure possible, aux besoins particuliers de tous les migrants dans divers contextes, en tenant compte des questions de genre. En outre, ce projet promouvra une représentation équilibrée entre les genres parmi les agents participant aux séminaires, aux activités de formation et aux manifestations de sensibilisation, et assurera la diffusion de messages appropriés sur l'égalité entre les genres. Il veillera également à une approche de la programmation fondée sur les droits et à l'intégration de la protection dans les interventions en cas de crise.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 12		Ressources inscrites au budget : 15 945 600

Programme/Projet		Objectifs
V.1.8	Recrutement éthique aux fins d'intégration au Mexique	Permettre de renforcer les voies de migration régulières et de dissuader la migration irrégulière au Mexique grâce à des programmes de mobilité de la main-d'œuvre présentant des modalités efficaces qui favorisent le travail régulier temporaire, afin de réduire le risque de migration irrégulière. Le projet prévoit également d'intégrer les migrants en leur offrant un emploi formel qui réponde à la demande du marché du travail et aux besoins en matière de main-d'œuvre et promeuve la cohésion sociale, la croissance économique et le développement durable.
Stratégie de l'OIM : 4, 8, 12		Ressources inscrites au budget : 1 420 300
V.1.9	Réduction de la pauvreté grâce à des migrations sûres, à l'amélioration des compétences et à un placement dans l'emploi renforcé en Asie	Éliminer les contraintes et les barrières qui empêchent les travailleurs migrants, leurs employeurs et leurs communautés au Cambodge, en République démocratique populaire lao, au Myanmar et en Thaïlande de tirer pleinement parti du potentiel de la migration de main-d'œuvre comme source de réduction de la pauvreté, de croissance économique et de résilience.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 4		Ressources inscrites au budget : 2 144 500
V.1.10	Programme de migration de main-d'œuvre en Asie centrale	Contribuer à une meilleure gouvernance de la migration de main-d'œuvre afin de mieux répondre aux besoins des employeurs et du marché du travail tout en garantissant la protection des travailleurs migrants et en renforçant les incidences de la migration sur le développement dans les pays d'origine et de destination.
Stratégie de l'OIM : 3, 4, 5, 6		Ressources inscrites au budget : 2 131 400
V.1.11	Gouvernance de la migration de main-d'œuvre en Asie du Sud et du Sud-Est	Renforcer le potentiel productif de la migration de main-d'œuvre et le bien-être des travailleurs migrants et de leur famille en Asie du Sud et du Sud-Est grâce à une amélioration des processus de migration de main-d'œuvre, des réglementations relatives au marché du travail, et de l'accès des migrants à des services ciblés, renforçant ainsi la contribution de la migration au développement durable.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 4, 7, 12		Ressources inscrites au budget : 88 500
V.1.12	Mobilité de la main-d'œuvre aux fins de développement durable et de résilience climatique dans le Pacifique	Renforcer les avantages qu'offre la migration sûre et équitable dans le cadre d'une stratégie de développement durable et de résilience climatique, en améliorant la gouvernance de la migration de main-d'œuvre, en intégrant des principes et des normes relatifs au travail décent dans les programmes de migration de main-d'œuvre, en promouvant des programmes de mobilité de la main-d'œuvre sûre et régulière et en renforçant l'aide à la réintégration fournie aux gouvernements nationaux et aux principales parties prenantes.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8		Ressources inscrites au budget : 287 100
V.1.13	Promotion de migrations sûres en Malaisie	Aider le Consumer Goods Forum et les membres de sa coalition pour les droits de l'homme à lutter contre le travail forcé dans ses opérations et ses chaînes d'approvisionnement, à promouvoir le recrutement responsable et à soutenir le secteur des plantations de palmier à huile en Malaisie, ainsi qu'à détecter et à combattre les pratiques d'exploitation par le travail.
Stratégie de l'OIM : 12		Ressources inscrites au budget : 238 800
V.1.14	Promotion du recrutement éthique et équitable aux Philippines	Promouvoir des pratiques de recrutement éthiques et équitables auprès des organismes gouvernementaux, des employeurs et des agences de recrutement privées et aider le Gouvernement des Philippines à atteindre les objectifs clés fixés dans le plan d'action national multipartite relatif à la prise en considération systématique de pratiques de recrutement éthique et équitable.
Stratégie de l'OIM : 3		Ressources inscrites au budget : 96 500

Programme/Projet	Objectifs
V.1.15 Protection des travailleurs migrants en Thaïlande	Promouvoir la protection des droits humains et du travail des travailleurs migrants et aider les acteurs du secteur privé en Thaïlande à respecter leurs obligations, à protéger et à respecter les droits des travailleurs migrants et à offrir des réparations.
Stratégie de l'OIM : 3	Ressources inscrites au budget : 403 800
V.1.16 Mobilité de la main-d'œuvre au Vanuatu	Permettre aux travailleurs migrants au Vanuatu et à leur famille de maximiser les effets positifs de leur participation à la mobilité internationale de la main-d'œuvre en conservant une bonne santé, en entretenant des relations solides exemptes de violence et en préservant leur stabilité financière à toutes les étapes de l'expérience de travail à l'étranger.
Stratégie de l'OIM : 4, 6, 12	Ressources inscrites au budget : 133 900
V.1.17 Talents déplacés pour l'Europe	Permettre aux personnes ayant besoin d'une protection internationale en Jordanie et au Liban d'entrer en contact avec des employeurs en Belgique, en Irlande, au Portugal et au Royaume-Uni, et d'entrer durablement sur le marché de l'emploi dans ces pays.
Stratégie de l'OIM : 12	Ressources inscrites au budget : 574 400
V.1.18 Pôle de talents au Danemark	Aider Copenhagen Capacity, l'organisation officielle chargée de la promotion de l'investissement et du développement économique du Grand Copenhague, à renforcer la rétention et la mobilité des migrants qualifiés au sein de l'Union européenne.
Stratégie de l'OIM : 3, 4, 8	Ressources inscrites au budget : 32 000
V.1.19 Prévention et lutte contre le travail illégal et l'exploitation en Italie	Réduire l'exposition des migrants à l'exploitation par le travail en améliorant l'efficacité des inspections du travail, en renforçant les mécanismes nationaux d'orientation des victimes de l'exploitation par le travail et en facilitant la réinsertion des victimes sur le marché du travail italien.
Stratégie de l'OIM : 5	Ressources inscrites au budget : 2 239 900
V.1.20 Réseau d'apprentissage au Royaume des Pays-Bas	Réunir les parties prenantes nationales pertinentes qui composent l'équipe spéciale pour l'intégration des nouveaux arrivants sur le marché du travail au Royaume des Pays-Bas et renforcer leurs capacités, et apporter une assistance technique en vue d'améliorer la capacité du pays à soutenir la création et le développement de projets d'intégration durable sur le marché du travail.
Stratégie de l'OIM : 3, 6, 8	Ressources inscrites au budget : 12 800
V.1.21 Promotion de la migration positive et programme d'information en Espagne	Mener une série d'activités d'apprentissage et de sensibilisation qui promeuvent l'interculturalité et la diversité, et contribuer à une meilleure coexistence interculturelle, en mettant l'accent sur l'éducation. Le projet promouvra également le recrutement éthique et comprendra une évaluation des logements des travailleurs migrants en Espagne et permettra d'élaborer un programme d'orientation et d'information destiné aux travailleurs migrants potentiels, le but étant de les accompagner tout au long du cycle migratoire.
Stratégie de l'OIM : 3, 4, 6, 8, 12	Ressources inscrites au budget : 756 600
Migration de main-d'œuvre	Total des ressources inscrites au budget : 34 989 500

V.2 INTÉGRATION ET COHÉSION SOCIALE

Programme/Projet		Objectifs
V.2.1	Intégration des migrants	Favoriser une meilleure compréhension, au sein de la communauté d'accueil, de la culture et de la situation des migrants, et renforcer la capacité d'adaptation des migrants à leur nouvel environnement. Ce projet favorisera une coexistence plus harmonieuse entre les migrants et les communautés d'accueil, que les migrants s'y installent de façon permanente ou temporaire.
Stratégie de l'OIM : 8		Ressources inscrites au budget : 5 900 900
V.2.2	Sport à l'appui de l'inclusion en Tunisie	Promouvoir l'inclusion sociale des migrants dans leurs communautés d'accueil en Tunisie ainsi que l'accès au sport, en particulier pour les femmes et les enfants, tout en renforçant les capacités des acteurs locaux aux fins d'un développement communautaire durable qui veille à ne laisser personne de côté.
Stratégie de l'OIM : 2, 4		Ressources inscrites au budget : 99 100
V.2.3	Orientation avant le départ vers le Canada	Améliorer les résultats en matière d'intégration des réfugiés en favorisant leur préparation avant le départ et en fournissant des informations ciblées sur l'installation/la réinstallation dans le pays et sur le marché du travail, ainsi que des orientations sur la vie au Canada.
Stratégie de l'OIM : 8		Ressources inscrites au budget : 4 697 400
V.2.4	Intégration des travailleurs migrants au Costa Rica	Renforcer les capacités permettant au Gouvernement du Costa Rica d'intégrer les migrants par la régularisation et l'accès à l'emploi, grâce à la coopération bilatérale et binationale, à des partenariats public-privé et au renforcement de la gouvernance de la migration de main-d'œuvre et de la sensibilisation en la matière.
Stratégie de l'OIM : 2, 8, 12		Ressources inscrites au budget : 565 600
V.2.5	Amélioration de la gouvernance des migrations et aide aux Afghans au Pakistan et en Asie centrale	Aider les institutions gouvernementales dans la région et les communautés à répondre aux besoins humanitaires et de protection immédiats des ressortissants afghans et des communautés locales, atténuer l'incidence à moyen terme de la crise sur les sociétés de la région et soutenir le relèvement et la résilience aux fins d'un développement durable à plus long terme.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 8, 9		Ressources inscrites au budget : 1 992 300
V.2.6	Includ-EU	Renforcer les connaissances transnationales et la mise en commun de données d'expérience, la coopération et les partenariats entre les autorités locales et régionales ayant différents niveaux de compétences concernant l'intégration et représentant différentes réalités européennes.
Stratégie de l'OIM : 8		Ressources inscrites au budget : 222 900
V.2.7	Appui technique à l'intégration de ressortissants de pays tiers en Croatie	Aider le Ministère de l'intérieur de la Croatie à renforcer sa capacité à superviser, à coordonner et à surveiller la mise en œuvre de politiques et de mécanismes nationaux cohérents en vue de l'intégration de ressortissants de pays tiers en Croatie.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 4, 6, 7, 12		Ressources inscrites au budget : 330 400
V.2.8	Programme d'orientation avant le départ vers la Finlande	Contribuer à l'intégration précoce de bénéficiaires sélectionnés pour une réinstallation en Finlande en provenance de la République islamique d'Iran, de la Libye, du Rwanda et de la Zambie en organisant une formation d'orientation complète avant le départ pour les réfugiés concernés.
Stratégie de l'OIM : 4, 6, 8		Ressources inscrites au budget : 517 000

Programme/Projet	Objectifs
V.2.9 Aide à l'intégration en Grèce	Faciliter l'intégration des bénéficiaires dans la société et sur le marché du travail locaux en Grèce, compte tenu de leurs compétences, de leurs qualifications et de leurs aspirations, en favorisant leur emploi dans des secteurs qui connaissent d'importantes pénuries de ressources humaines.
Stratégie de l'OIM : 4, 8	Ressources inscrites au budget : 12 811 100
V.2.10 Aide aux populations d'Ukraine déplacées en Italie	Favoriser l'intégration sociale et sur le marché du travail des populations déplacées arrivant d'Ukraine qui bénéficient d'un statut de protection temporaire. Le projet fournira en outre une aide technique pour la mise en place d'une équipe spéciale et d'une plateforme pour l'intégration des Ukrainiens déplacés qui présentent un handicap.
Stratégie de l'OIM : 1	Ressources inscrites au budget : 134 700
V.2.11 Formation sur l'interculturalité et l'empathie au Luxembourg	Permettre à des acteurs locaux tels que les commissions consultatives communales d'intégration, les volontaires d'associations locales, culturelles et sportives, et les signataires du contrat d'accueil et d'intégration de mieux comprendre la migration et d'acquérir de meilleures compétences interculturelles.
Stratégie de l'OIM : 8	Ressources inscrites au budget : 144 700
V.2.12 Projet « Moving the Middle » au Royaume des Pays-Bas	Créer une société néerlandaise plus inclusive et promouvoir l'ouverture et l'inclusion à l'égard des migrants auprès de ceux qui forment le « milieu déplaçable » au Royaume des Pays-Bas.
Stratégie de l'OIM : 7	Ressources inscrites au budget : 32 200
V.2.13 Programme d'orientation culturelle en Norvège	Promouvoir une bonne intégration bidirectionnelle des réfugiés réinstallés dans leur nouvelle communauté d'accueil en Norvège en permettant aux réfugiés de mieux comprendre la nouvelle société d'accueil, y compris les normes et valeurs sociétales, et en préparant les municipalités d'accueil à l'arrivée de réfugiés réinstallés.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 8	Ressources inscrites au budget : 1 486 700
V.2.14 Renforcement des services d'intégration des migrants au Portugal	Contribuer à des réformes structurelles institutionnelles, administratives et de soutien à la croissance au Portugal. Le projet aidera les autorités nationales à améliorer leur capacité à concevoir, à élaborer et à mettre en œuvre des réformes dans les domaines d'action liés à la cohésion et à la croissance équitable, durable et inclusive.
Stratégie de l'OIM : 12	Ressources inscrites au budget : 537 000
V.2.15 Soutien en Roumanie à ceux qui fuient la crise en Ukraine	Contribuer au bien-être des populations touchées par le conflit qui se trouvent en Roumanie. L'intervention vise à continuer de fournir, en étroite coopération avec le Gouvernement de la Roumanie, une assistance adaptée aux Ukrainiens et aux ressortissants de pays tiers qui ont fui la guerre en Ukraine.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 32 800
V.2.16 Facilitation de l'intégration en Slovaquie	Améliorer la fourniture de services par le centre d'information sur la migration, notamment en matière d'assistance juridique, sociale et professionnelle, d'aide à la formation et à la reconversion, de cours de langue slovaque et de séances d'information à l'intention des nouveaux arrivants, afin de faciliter l'intégration des ressortissants de pays tiers en Slovaquie. Le projet contribuera également à l'établissement des conditions préalables à une meilleure coopération dans le cadre d'intégration en Slovaquie et à la facilitation de l'accès aux services, tout en tenant compte des besoins des ressortissants de pays tiers.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 4, 8, 9	Ressources inscrites au budget : 570 600

Programme/Projet	Objectifs
V.2.17 Renforcement de la valeur des associations de migrants en Espagne	Mettre en œuvre des activités de formation en Espagne sur des questions relatives à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets, en abordant tous les éléments clés devant être pris en compte lors de la participation à des appels d'offres publics. Le projet favorisera un processus participatif parmi les associations de migrants en les associant au processus de conception de cette intervention. Il améliorera également la diffusion d'informations qui favorisent l'inclusion des populations migrantes et la lutte contre les discours haineux grâce à des formations à l'intention des étudiants d'université.
Stratégie de l'OIM : 3, 7, 8	Ressources inscrites au budget : 429 400
V.2.18 Renforcement de la gestion des migrations en Türkiye	Contribuer à une meilleure gestion des flux migratoires et de la mobilité transfrontalière en Méditerranée grâce à une coopération accrue, notamment en nouant un dialogue et en prenant des mesures pour accroître la sécurité et la sûreté tout au long du continuum de la mobilité.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 4, 8	Ressources inscrites au budget : 855 100
Intégration et cohésion sociale	Total des ressources inscrites au budget : 31 359 900

V.3 IMMIGRATION ET VISAS

Programme/Projet	Objectifs
V.3.1 Services en matière d'immigration et de visa	Apporter un appui aux gouvernements et aux services de l'immigration en leur proposant des moyens de renforcer les voies régulières de migration, d'admission et de séjour. À cet effet, les procédures de visa seront rationalisées grâce à une réduction des tâches administratives qui prennent du temps, les coûts seront réduits, et la qualité des services et les mesures de lutte contre la fraude seront améliorées. En outre, ce programme vise à améliorer les procédures des missions consulaires, notamment en mettant à disposition les ressources nécessaires pour promouvoir un accès universel à l'identité juridique. Ces moyens doivent en outre permettre d'autonomiser les migrants en leur communiquant en temps utile des informations exactes dans une langue compréhensible, y compris grâce à des solutions à distance, tout en appuyant et en simplifiant les procédures de demande de visa
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 4, 9, 10	Ressources inscrites au budget : 31 628 000
V.3.2 Aide au voyage profitant aux personnes et aux gouvernements	Apporter un soutien aux migrants ayant besoin d'une assistance durant le voyage, tels que ceux qui ont des besoins médicaux, les mineurs non accompagnés ou les personnes âgées, sous la forme d'un appui global consistant notamment à fournir des informations détaillées sur le voyage par avion, à proposer des tarifs aériens réduits pour les migrants qui effectuent un aller simple, à remplir tous les documents relatifs au voyage, à offrir une assistance à l'aéroport de départ, pendant le transit et à l'arrivée, et à fournir une escorte durant le vol au besoin.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 4	Ressources inscrites au budget : 380 900
V.3.3 Renforcement des capacités en matière de réadmission et d'identité juridique	Entreprendre de développer et de renforcer les capacités en matière de réadmission et d'identité juridique à Cabo Verde, en Iraq et au Rwanda, puis en El Salvador, en Somalie et au Viet Nam. Grâce au renforcement systématique et durable des capacités en matière d'identité sur les plans technique, juridique et opérationnel, les pays tiers sélectionnés seront à même de mieux gérer les questions de migration et de prendre part au dialogue sur la réadmission.
Stratégie de l'OIM : 2, 3	Ressources inscrites au budget : 66 100

Programme/Projet		Objectifs
V.3.4	Promotion de l'établissement de documents pour les étrangers et du programme d'aide au transfert en Argentine	Contribuer à la conception d'activités de coopération et d'assistance technique à l'intention de la Direction nationale de la migration, dans le but de renforcer ses capacités de gestion et d'administration en vue d'élaborer des processus relatifs à la régularisation des ressortissants étrangers. Ce projet facilitera en outre la migration de nationaux et de résidents qualifiés en Argentine.
Stratégie de l'OIM : 1, 4		Ressources inscrites au budget : 3 046 000
V.3.5	Programmes de migration sélective au Costa Rica	Collaborer avec des migrants ainsi qu'avec des institutions ou des sociétés au Costa Rica qui doivent régulariser le statut de leurs employés et représentants, en fournissant les permis nécessaires et en collaborant avec la Direction générale des migrations et des étrangers.
Stratégie de l'OIM : 1, 2		Ressources inscrites au budget : 33 800
V.3.6	Programmes de migration sélective en El Salvador	Faciliter les processus de régularisation et l'obtention de permis de travail pour les migrants qui fournissent des services professionnels à des établissements d'enseignement publics et privés en El Salvador, ainsi que pour le personnel bénévole et les étudiants qui participent à des programmes d'échange culturels.
Stratégie de l'OIM : 1		Ressources inscrites au budget : 10 100
V.3.7	Programmes de migration sélective au Honduras	Contribuer au développement socioéconomique et culturel du Honduras et à la création de nouvelles activités dans ce domaine par la sélection, la formation, le transfert et le placement de ressources humaines qualifiées. Le projet facilitera les processus de régularisation et l'obtention de permis de travail pour les populations migrantes qui fournissent des services professionnels aux établissements d'enseignement publics et privés du Honduras.
Stratégie de l'OIM : 1		Ressources inscrites au budget : 23 100
V.3.8	Bureaux et infrastructure favorisant une mobilité sûre dans l'hémisphère occidental	Offrir des possibilités de migration vers les États-Unis d'Amérique qui soient légales et plus sûres en atténuant les risques d'exploitation, de violence et de mauvais traitements grâce à l'établissement de bureaux spécialisés dans la mobilité sûre dans des endroits stratégiques en Amérique centrale et du Sud et à la mise en œuvre de la plateforme d'autoenregistrement « Movilidad Segura ».
Stratégie de l'OIM : 1, 3		Ressources inscrites au budget : 1 316 800
V.3.9	Programmes d'appui communautaire en Australie	Contribuer à des migrations plus ordonnées et à l'intégration durable des migrants, ce qui aura des conséquences positives tant pour les migrants que pour les communautés d'accueil, en améliorant l'accès à l'information, le soutien en matière de visas, les services de voyage et l'aide après l'arrivée au titre du Programme d'appui communautaire.
Stratégie de l'OIM : 1		Ressources inscrites au budget : 1 939 200
Immigration et visas		Total des ressources inscrites au budget : 38 444 000

VI. POLITIQUES, RECHERCHE ET COMMUNICATION EN MATIÈRE MIGRATOIRE

	Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais généraux	Coût total
VI.1	Données et analyses sur la migration	2 959 700	1 713 000	293 900	4 966 600
VI.2	Politique migratoire	2 867 700	1 062 300	236 500	4 166 500
VI.3	Recherche et publications en matière migratoire	1 373 800	294 300	113 100	1 781 200
VI.4	Activités liées au Secrétariat du Réseau des Nations Unies sur les migrations	1 712 500	531 700	78 900	2 323 100
	Total	8 913 700	3 601 300	722 400	13 237 400

343. L'allocation budgétaire totale pour les politiques, la recherche et la communication en matière migratoire s'élève à environ 13,2 millions de dollars É.-U.. Les projets sont présentés par secteur de programme, avec indication de leur(s) objectif(s) et de leur(s) lien(s) avec les activités énoncées dans la Stratégie de l'OIM (document MC/INF/287).

344. Dans un monde complexe et incertain, il est plus que jamais nécessaire d'utiliser judicieusement les données pour formuler des politiques et des mesures fondées sur des éléments factuels. Qu'il s'agisse d'aider des personnes déplacées à trouver une solution durable compte tenu des incidences du changement climatique ou de réaliser des analyses permettant de mieux anticiper les scénarios migratoires et de mieux se préparer, une approche axée sur les données est nécessaire pour que la gestion de la mobilité humaine contribue au développement durable. Dotée de bureaux dans presque tous les pays, l'OIM dispose d'une abondance d'informations sur la mobilité humaine et jouit de la confiance de ses États Membres du fait de ses vastes connaissances et de son expérience sur le terrain. Afin de mettre à profit le potentiel qu'offrent ses données pour mener ses opérations, l'OIM a créé l'Institut mondial des données afin de saisir les schémas migratoires mondiaux et d'éclairer les prévisions. L'Institut mondial des données tire parti des synergies entre ses deux composantes, à savoir la Matrice de suivi des déplacements et le Centre mondial d'analyse des données sur la migration, et collabore avec un réseau de spécialistes régionaux des données pour mettre en récit les données mondiales sur la mobilité humaine.

345. Les pouvoirs publics et les autres parties prenantes sont de plus en plus conscients des liens réciproques qui unissent le phénomène migratoire à d'autres domaines d'action, comme le développement socioéconomique, le commerce, l'emploi, l'environnement, la sécurité et les droits humains, ainsi que de la nécessité de veiller à ce que l'élaboration des politiques migratoires tienne compte de la planification des mesures politiques dans ces différents domaines et y soit intégrée. En tant qu'organisation intergouvernementale chef de file œuvrant au côté des migrants et des gouvernements pour relever les défis migratoires contemporains, l'OIM occupe une place unique qui lui permet, grâce à son expérience de plus de 70 années d'action sur le terrain, de répondre aux besoins croissants de ses Membres et de la communauté internationale dans son ensemble pour les guider dans l'élaboration d'une politique de migration. Au sein de l'OIM, le Département des politiques et de la recherche assure la coordination stratégique dans le domaine des politiques de migration, de la recherche sur la migration et du droit international de la migration, et est le point focal pour l'innovation et la gestion des connaissances concernant les tendances, les politiques et les pratiques migratoires internationales. Il s'efforce de renforcer les capacités de l'OIM dans ces domaines et d'accroître l'appui que celle-ci fournit en réponse au besoin croissant des gouvernements et autres parties prenantes de mieux comprendre les aspects multidimensionnels de la migration contemporaine, en particulier les questions de politiques migratoires qui se font jour. De nombreuses activités du Département consistent à fournir un appui technique à divers secteurs de l'action de l'Organisation, et sont reflétées dans d'autres sections du présent document sous diverses activités thématiques ou propres à des pays donnés.

346. Les projets et activités relevant des politiques, de la recherche et de la communication en matière migratoire sont regroupés dans les secteurs de programme suivants.

347. **Données et analyses sur la migration** : L'Institut mondial des données contribue à la mise en œuvre de la stratégie de l'OIM en matière de données sur la migration en améliorant la disponibilité et

l'utilisation des données afin de parvenir à de meilleurs résultats en matière de gouvernance et d'obtenir des retombées positives pour les migrants et les sociétés. Les objectifs de l'Institut sont notamment les suivants :

a) **Produire des données et les gérer à des fins d'intervention.** L'Institut facilite l'utilisation des données par les bureaux de pays et les bureaux régionaux afin d'éclairer les interventions. La Matrice de suivi des déplacements gère le plus grand répertoire mondial de données primaires sur les déplacements et les migrations et veille à la comparabilité des données ainsi qu'à l'application de normes d'interopérabilité. Le Centre mondial d'analyse des données sur la migration et la Matrice de suivi des déplacements contribuent tous deux au renforcement de la base mondiale d'éléments factuels sur la migration et les déplacements, qui permet d'éclairer les opérations de l'OIM et l'élaboration de solutions favorisant des voies pérennes, le développement durable et le renforcement de la résilience.

b) **Analyser les données pour établir des liens et donner du sens.** Grâce à des normes et à des méthodes d'analyse des données, l'Institut mondial des données contribue au développement des capacités des États et des partenaires ainsi qu'à l'exploitation des données au sein des bureaux de pays, des bureaux régionaux et du Siège. L'Institut facilite également l'utilisation de données aux fins du suivi des progrès accomplis dans la recherche de solutions favorisant des voies pérennes et la réalisation des engagements pris au titre des cadres internationaux applicables, tandis que la Matrice de suivi des déplacements et le Centre mondial d'analyse des données sur la migration fournissent des données et des analyses sur les schémas de mobilité, par exemple grâce à des méthodes de suivi des flux.

c) **Utiliser des méthodes analytiques pour éclairer les prévisions.** L'Institut aide les pays et les régions à se préparer à des faits nouveaux imprévus qui ont une incidence sur la migration sûre et régulière à l'échelle mondiale. Il travaille avec les bureaux régionaux, des départements du Siège et d'autres organismes des Nations Unies pour faire un tour d'horizon prospectif, analyser les facteurs et élaborer des scénarios afin d'élargir et de redéfinir l'éventail des voies qui peuvent déboucher sur des solutions durables, et facilite la collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies et partenaires pour obtenir et fournir en temps voulu une analyse des tendances et des facteurs émergents de façon à ce qu'un avenir plus résilient puisse être anticipé et prévu dans les politiques et les opérations.

348. **Politique migratoire :** Une analyse et une collecte saines des données sont essentielles pour comprendre le phénomène migratoire, élaborer de nouvelles politiques efficaces et mettre au point des méthodes pratiques viables permettant de maximiser les possibilités qui s'offrent et de surmonter les défis qui se présentent en matière de migration. L'OIM fournit des informations et des conseils afin de renforcer la capacité des gouvernements et des autres parties prenantes pertinentes à concevoir et à appliquer des politiques et des stratégies efficaces de gestion des migrations à l'échelle locale, nationale, régionale et mondiale. L'Unité de la coordination des politiques joue un rôle important en coordonnant l'appui fourni aux gouvernements en matière d'élaboration de politiques migratoires. Les indicateurs de gouvernance des migrations sont un outil essentiel à cet égard. Il s'agit d'une initiative conçue pour aider les gouvernements à l'échelle locale, nationale et régionale à évaluer leurs politiques et stratégies en matière de migration, afin d'identifier de bonnes pratiques et de faire apparaître les domaines susceptibles de développement. L'Organisation favorise en outre un dialogue politique pluripartite sur la migration et d'autres domaines politiques connexes tels que le développement, le commerce, l'environnement, la santé, la sécurité et les droits humains, ainsi que dans le cadre de ses activités liées aux processus consultatifs régionaux sur la migration et de son soutien au Forum mondial sur la migration et le développement. Elle organise des ateliers d'experts pour étudier des questions de politique migratoire émergentes, et contribue régulièrement aux activités orientées vers l'action des gouvernements et d'autres organisations et entités.

349. Le Département est chargé, en outre, de l'IDM, qui offre aux États, aux organisations internationales, aux organisations non gouvernementales et autres parties prenantes une tribune informelle et non contraignante d'échange de vues et d'expériences sur les questions de migration, afin de renforcer la compréhension du phénomène migratoire et les mécanismes de coopération dans l'optique d'une prise en compte globale et efficace des problèmes posés par la migration. L'IDM a vocation à élargir et à approfondir la réflexion sur ces questions et sur leurs articulations avec d'autres domaines d'action, et à permettre aux gouvernements d'être mieux à même de bien gérer les migrations, d'en promouvoir les aspects positifs et d'en atténuer les effets négatifs potentiels. L'IDM attache une grande importance à la diversité des thèmes afférents à la migration, ainsi qu'à celle des points de vue et des acteurs, afin de faire ressortir toute la complexité des questions de migration. Les thèmes sont choisis de façon à ce que l'IDM traite de questions d'actualité ou, le cas échéant, s'intègre dans d'importants processus en cours au sein des Nations Unies, afin de compléter ces activités et d'y contribuer. Bien que, ces dernières années, l'IDM ait revêtu la forme de deux ateliers par an, l'un à New York et l'autre à Genève, des manifestations de niveau ministériel ont eu lieu en 2013 et 2015.

350. En outre, au titre de ce domaine d'action, le Département mène des activités consistant à soutenir et à coordonner les relations de l'OIM avec les gouvernements, les organisations intergouvernementales et la société civile, et à favoriser plus généralement la coopération sur les questions de migration. Menées sous la direction du Département des relations extérieures, ces activités visent à suivre et développer les partenariats de l'OIM aux niveaux inter-États et interinstitutions. Certaines activités visent à soutenir et favoriser des partenariats avec et entre les gouvernements en vue d'améliorer la cohérence des politiques et la coopération en matière de gestion des migrations à l'échelle bilatérale, régionale et mondiale. Ces activités, qui complètent les activités stratégiques décrites plus haut, mettent l'accent sur le développement et le renforcement de la coopération multilatérale grâce à un cadre interinstitutions et pluripartite garantissant une coopération systématique et efficace avec des organisations partenaires, notamment les Nations Unies et la société civile.

351. Les processus consultatifs régionaux sur la migration sont d'importants mécanismes qui favorisent la coopération et les partenariats entre les États sur des questions de migration, en offrant à ceux-ci une enceinte de dialogue informel et non contraignant au niveau régional. Une réunion mondiale des processus consultatifs régionaux est organisée tous les deux ans. Ces réunions sont l'occasion d'échanger des informations et des bonnes pratiques en matière de gestion des migrations, et facilitent le brassage d'idées entre les régions. Elles favorisent également une interaction permanente entre les processus consultatifs régionaux et, depuis peu, stimulent les échanges entre ceux-ci, d'autres enceintes interrégionales de discussion sur la migration de structure similaire et le Forum mondial sur la migration et le développement.

352. **Recherche et publications en matière migratoire:** L'OIM effectue des recherches sur les questions migratoires d'actualité en vue de renforcer et d'améliorer la fourniture des programmes et des orientations stratégiques aux États Membres et autres parties prenantes. À cet effet, elle améliore la base de connaissances aux fins d'élaboration de politiques de migration, et propose des analyses sur les dynamiques migratoires en cours, en particulier dans sa publication phare, le Rapport État de la migration dans le monde. La Division de la recherche sur la migration et des publications est chargée, en outre, de l'élaboration et de la coordination des règles générales de publication et de recherche de l'Organisation, et de la production technique des publications de l'OIM (publiées sur la plateforme des publications de l'OIM). Ces dernières années, l'Unité des publications a enregistré une hausse significative du nombre de demandes de services de publication provenant du terrain (correction d'épreuves, mise en page et conception graphique, examen et approbation), ce qui atteste d'une demande croissante de produits de connaissance dans le monde entier. Par ailleurs, la Division collabore avec des chercheurs et des universitaires du monde entier spécialistes de la migration ; elle est le point focal pour les collaborations de recherche universitaire et gère à ce titre la publication *International Migration Journal* (créée par l'OIM en 1961).

353. En 2024, en sus des services de publication, la Division de la recherche sur la migration et des publications continuera de produire les principales publications de l'OIM, dont le Rapport État de la migration dans le monde, la publication *International Migration*, qui paraît en ligne six fois par an, les publications de la série *Migration Policy Practice* et de la série *Migration Research*. Un appui continuera d'être fourni aux bureaux extérieurs et au Siège pour la production de publications, et des conseils/orientations techniques et des formations en matière de recherche seront offerts, notamment au moyen d'un nouveau module d'apprentissage en ligne sur le cycle de production des publications et les normes de publication. Des efforts continueront également d'être fournis pour publier davantage de rapports dans les autres langues officielles de l'OIM (le français et l'espagnol), ainsi que dans les autres langues officielles des Nations Unies. Le Rapport État de la migration dans le monde 2022, par exemple, a été publié dans les six langues officielles des Nations Unies, et certains chapitres sont disponibles dans d'autres langues comme le swahili et le portugais.

354. **Droit international de la migration:** L'OIM s'emploie à développer les capacités des gouvernements, de l'Organisation et d'autres parties prenantes afin de favoriser une gouvernance des migrations fondée sur les droits en améliorant la compréhension et la mise en œuvre du droit international de la migration. L'Unité du droit international de la migration mène des travaux de recherche approfondis dans ce domaine et propose aux partenaires et aux gouvernements des formations sur les cadres juridiques internationaux relatifs à la migration au moyen de programmes personnalisés. Elle crée et entretient des systèmes de gestion des connaissances concernant le droit international de la migration, notamment la base de données qui y est consacrée, et élabore des outils, des orientations et des pratiques à l'usage de l'OIM, des gouvernements, de la société civile, d'autres organismes des Nations Unies, d'organisations internationales et non gouvernementales et d'autres parties prenantes. L'Unité du droit international de la migration joue également un rôle important en aidant les gouvernements à élaborer, à examiner et à actualiser les lois et politiques de migration conformément aux normes internationales et régionales.

355. **Innovation et gestion des connaissances :** L'Unité Innovation et gestion des connaissances s'emploie à conceptualiser une approche organisationnelle cohérente en matière de gestion des connaissances et d'innovation sur la base de l'expérience acquise par l'OIM sur le terrain partout dans le monde et au moyen de consultations avec des parties prenantes clés. Elle est le point focal de l'Organisation dans ce domaine pour tout ce qui a trait aux politiques migratoires et à l'élaboration de programmes. L'Unité s'efforce de renforcer les capacités permettant à l'OIM de tirer des enseignements de son expertise programmatique et de celle de ses partenaires, en analysant des enseignements, des bonnes pratiques et des approches innovantes et en garantissant l'accès à ces ressources. Ces activités permettent d'améliorer les connaissances de pointe de l'OIM de manière à renforcer l'impact et la cohérence de son action ainsi que le potentiel d'application à plus grande échelle. L'Unité s'emploie également à identifier des méthodes permettant de tirer parti d'approches et de pratiques innovantes afin de favoriser la transformation des systèmes tout en renforçant les partenariats avec des parties prenantes clés comme les gouvernements, le secteur privé, les milieux universitaires et les réseaux d'innovation.

356. **Médias et communication :** Par ses activités relatives aux médias et à la communication à l'échelle mondiale, nationale et locale, l'OIM permet au public de mieux connaître et de mieux comprendre la migration. Par ses activités de communication, elle s'efforce de lutter contre la xénophobie invasive et l'image négative de la migration. Des activités spécifiques sont menées en vue de sensibiliser tant le grand public que des communautés ciblées dans lesquelles l'OIM intervient à des sujets clés liés à la migration. L'Unité Médias et communication, qui relève du Bureau exécutif, aide les bureaux de l'OIM en examinant les propositions de projet, en fournissant un appui technique et des orientations, en renforçant la capacité de communication de l'Organisation par la formation du personnel, en mettant au point des ressources permettant de renforcer les actions de communication, et en améliorant la coordination en matière de communication entre les acteurs internes et externes.

357. **Activités liées au Secrétariat du Réseau des Nations Unies sur les migrations :** Le Secrétariat du Réseau des Nations Unies sur les migrations relève directement du Directeur général et apporte aux États Membres un soutien effectif, rapide et coordonné à l'échelle du système dans la mise en œuvre, le suivi et l'examen du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Dans l'exercice de son mandat, le Réseau accorde la priorité aux droits et au bien-être des migrants et de leurs communautés de destination, d'origine et de transit. Il porte une attention particulière aux questions pour lesquelles une approche commune de l'ensemble du système des Nations Unies permettrait d'apporter une valeur ajoutée et d'évaluer facilement les résultats et l'impact. Dans toutes ses activités, le Réseau respecte les principes du Pacte mondial. Il est régi, entre autres, par la Charte des Nations Unies, le droit international et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. En outre, il tient dûment compte du programme de prévention du Secrétaire général. Dans l'exercice de ces fonctions, le Secrétariat du Réseau des Nations Unies sur les migrations, assuré par l'OIM, est au service de toutes les composantes du Réseau.

VI.1 DONNÉES ET ANALYSES SUR LA MIGRATION

Programme/Projet		Objectifs
VI.1.1	Amélioration des données et analyses sur la migration	Établir une solide structure de base pour le vaste ensemble de données sur la migration afin de trouver des solutions durables, de renforcer la résilience et d'assurer une bonne gouvernance des migrations en tirant parti des connaissances amassées par la Matrice de suivi des déplacements, le Centre mondial d'analyse des données sur la migration, ainsi que les bureaux de pays et les bureaux régionaux dans de nombreux domaines liés à la migration. Cette initiative mettra à la disposition des gouvernements et d'autres partenaires des outils permettant de recueillir, d'analyser et d'utiliser de manière responsable des données sur la migration.
Stratégie de l'OIM : 6		Ressources inscrites au budget : 1 023 100
VI.1.2	Renforcement des capacités mondiales de la Matrice de suivi des déplacements aux fins de meilleures données sur les déplacements internes	Tirer parti des capacités mondiales et de la mise en œuvre sur le terrain de la Matrice de suivi des déplacements en améliorant la collecte, l'analyse, la gestion et la production de données et d'informations sur les déplacements internes dans des situations complexes aux quatre coins du monde, ce qui permettra aux partenaires humanitaires d'être mieux à même de répondre efficacement aux besoins des populations touchées par des crises humanitaires.
Stratégie de l'OIM : 3, 6, 7		Ressources inscrites au budget : 458 300

Programme/Projet	Objectifs
VI.1.3 Appui à l'exploitation de données migratoires mondiales pour le développement	Ce projet vise à améliorer l'efficacité opérationnelle du Portail sur les données migratoires, notamment grâce à l'adoption de nouvelles technologies ; à l'élaboration de nouveaux contenus sur des questions émergentes et des sujets spécialisés ; à une meilleure connaissance du Portail ; et au renforcement des interactions avec les utilisateurs de données. Cette intervention sera également axée sur la migration, l'environnement, le changement climatique et la réduction des risques, ainsi que sur le renforcement des données relatives à l'action humanitaire et aux déplacements.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 4, 5, 6	Ressources inscrites au budget : 123 400
VI.1.4 Mise en œuvre de la Stratégie en matière de données sur la migration	Faciliter la mise en œuvre de la Stratégie en matière de données sur la migration en vue d'accélérer les progrès accomplis à cet égard et d'en assurer la cohérence en 2023 et au-delà. Pour ce faire, les flux relatifs aux données de l'OIM seront systématisés, les données de l'Organisation seront mises à profit pour fournir une analyse de haut niveau des schémas de mobilité, et les membres du personnel de l'OIM qui s'occupent de données seront mis en relation afin de promouvoir et d'assurer la circulation des connaissances et de l'information dans l'ensemble de l'architecture des données de l'OIM à l'échelle mondiale.
Stratégie de l'OIM : 6	Ressources inscrites au budget : 49 300
VI.1.5 Appui aux politiques, à l'élaboration de programmes et à la sensibilisation concernant les migrants portés disparus	Apporter un appui à l'enregistrement des cas de migrants, y compris de réfugiés et de demandeurs d'asile, ayant péri aux frontières d'un État ou pendant leur migration vers une destination internationale. La base de données hébergée au titre de ce projet est la seule disponible en libre accès à l'échelle mondiale qui recense les décès survenus pendant la migration au niveau mondial à l'appui de l'indicateur 10.7.3 des objectifs de développement durable concernant le « nombre de personnes décédées ou disparues lors de la migration vers une destination internationale ». Cette initiative contribuera également à la réalisation de l'objectif 8 du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières au titre duquel les États signataires se sont engagés à « sauver des vies et [à] mettre en place une action internationale coordonnée pour retrouver les migrants disparus ».
Stratégie de l'OIM : 5, 6	Ressources inscrites au budget : 122 900
VI.1.6 Données migratoires régionales et interventions fondées sur des éléments factuels en Europe du Sud-Est, en Europe orientale et en Asie centrale	Poursuivre la collecte et l'analyse de données essentielles sur les flux migratoires mixtes et les effets de la COVID-19 sur la mobilité, et renforcer les capacités permettant aux bureaux extérieurs et aux interlocuteurs pertinents de recueillir et d'analyser des données migratoires en Europe du Sud-Est, en Europe orientale et en Asie centrale. Cette intervention aidera les gouvernements, à l'échelle nationale et régionale, à utiliser les données recueillies et à renforcer la préparation et les capacités pour veiller à ce que les besoins des populations migrantes soient pris en compte à tous les stades du parcours migratoire.
Stratégie de l'OIM : 6	Ressources inscrites au budget : 202 300

Programme/Projet	Objectifs
VI.1.7 Données migratoires et interventions fondées sur des éléments factuels en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique	Fournir un appui en matière de données migratoires régionales et d'interventions fondées sur des éléments factuels pour renforcer la protection et l'aide offertes aux migrants grâce à la collecte, à l'analyse et à la diffusion de données dans la région de l'Afrique de l'Est et de la Corne de l'Afrique. Une coordination sera assurée et des partenariats noués pour favoriser une utilisation plus efficace de ressources très limitées et la mise en œuvre d'interventions efficaces fondées sur des éléments factuels, afin de répondre aux besoins humanitaires et de protection, de faire face aux risques et aux vulnérabilités des migrants et de contribuer au renforcement de la résilience. L'intervention permettra aussi de réunir des éléments factuels et de renforcer les partenariats et la coordination afin d'améliorer les interventions humanitaires et la gestion des migrations le long de la route migratoire.
Stratégie de l'OIM : 5, 6	Ressources inscrites au budget : 162 300
VI.1.8 Collecte de données sur la migration au Burkina Faso	Aider le Gouvernement du Burkina Faso à poursuivre les activités de collecte, d'analyse et de publication régulières de données menées au titre de la Matrice de suivi des déplacements grâce à la gestion des quatre points de surveillance des flux au Burkina Faso.
Stratégie de l'OIM : 6	Ressources inscrites au budget : 24 200
VI.1.9 Intervention multisectorielle d'urgence au Cameroun	Appuyer les efforts déployés par le Gouvernement du Cameroun pour mettre en œuvre une intervention multisectorielle d'urgence visant à continuer de communiquer à la communauté humanitaire des informations sur les tendances en matière de déplacements et les besoins sectoriels les plus criants des populations touchées par le conflit, tout en produisant et en diffusant régulièrement des informations sur les déplacements forcés soudains et les besoins urgents des populations déplacées.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 721 200
VI.1.10 Suivi de la mobilité et besoins humanitaires multisectoriels en République centrafricaine	Faciliter la mise en œuvre d'interventions multisectorielles d'urgence en République centrafricaine en fournissant une estimation fiable de la taille de la population touchée par les déplacements et les retours afin de pouvoir élaborer des interventions adaptées aux besoins et aux vulnérabilités des personnes touchées par la crise humanitaire dans le pays. Le projet appuiera également les activités de suivi des déplacements à l'échelle nationale et renforcera les capacités des pouvoirs publics grâce à un transfert progressif de compétences.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 278 600
VI.1.11 Suivi des déplacements et éléments factuels à l'appui de l'analyse des migrations et de l'élaboration de politiques migratoires en Asie	Améliorer l'interopérabilité et l'harmonisation régionales des initiatives de collecte de données sur la migration et les déplacements et renforcer la formulation et la mise en œuvre fondées sur des éléments factuels de politiques humanitaires et de développement et de programmes en matière de migration et de déplacements en Afghanistan, au Bangladesh, au Kazakhstan, au Kirghizistan, au Pakistan, au Tadjikistan et en Ouzbékistan.
Stratégie de l'OIM : 3, 4, 5, 6, 7, 9	Ressources inscrites au budget : 1 723 800
VI.1.12 Appui à la collecte de données et aux prévisions en matière de migration en Europe occidentale	Renforcer les capacités de collecte de données et de prévision afin d'aider les gouvernements d'Europe occidentale, à l'échelle nationale et régionale, à utiliser les outils et données et à renforcer la préparation et les capacités opérationnelles pour veiller à ce que les besoins des populations migrantes soient pris en compte à tous les stades du parcours migratoire.
Stratégie de l'OIM : 5	Ressources inscrites au budget : 77 200
Données et analyses	Total des ressources inscrites au budget : 4 966 600

VI.2 POLITIQUE MIGRATOIRE

Programme/Projet	Objectifs
VI.2.1 Appui aux systèmes de gestion des migrations et renforcement de l'efficacité organisationnelle	Renforcer les capacités des gouvernements afin qu'ils privilégient une gestion des migrations fondée sur des éléments factuels en utilisant les indicateurs de gouvernance des migrations. Ce projet aidera les gouvernements à faire le point de leurs politiques et stratégies en matière de migration afin d'identifier les bonnes pratiques et les aspects susceptibles d'être renforcés, et améliorera l'efficacité organisationnelle en renforçant la gestion des connaissances institutionnelles et les capacités d'innovation. Cette initiative permettra également de garantir le maintien de fonctions essentielles concernant les publications et la recherche, et, en collaboration avec le personnel chargé des politiques migratoires, d'apporter aux partenaires un appui dans le domaine de la gouvernance des migrations.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 4, 6, 7	Ressources inscrites au budget : 800 000
VI.2.2 Aide à la mise en œuvre accélérée de la libre circulation des personnes en Afrique	Contribuer aux efforts fournis par l'Union africaine pour accélérer la ratification du Protocole relatif à la libre circulation des personnes, au droit d'entrée, au droit de résidence et au droit d'établissement. Ce projet favorisera l'universalisation du Protocole, renforcera les capacités techniques de l'Union africaine et appuiera les activités de promotion du Protocole et de la feuille de route devant permettre de le mettre en œuvre.
Stratégie de l'OIM : 1, 2	Ressources inscrites au budget : 1 913 300
VI.2.3 Renforcement de la politique migratoire et des capacités institutionnelles dans la région de l'Afrique de l'Est et de la Corne de l'Afrique	Renforcer la politique en matière de migration et de déplacements et les capacités institutionnelles afin de mettre en œuvre la Stratégie régionale de l'OIM pour l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique en renforçant le dialogue régional sur la migration et en recueillant et en diffusant de nouvelles données sur la migration, la mobilité et les déplacements afin d'éclairer les politiques et les pratiques. Ce projet renforcera également les capacités de l'OIM en matière de politiques institutionnelles pour lui permettre de collaborer sur le plan stratégique avec les communautés économiques régionales et leurs États membres et de leur fournir un appui à cet égard.
Stratégie de l'OIM : 3, 4, 6, 7	Ressources inscrites au budget : 55 000
VI.2.4 Renforcement des réseaux des Nations Unies et politiques relatives à l'environnement et au changement climatique en Afrique subsaharienne	Renforcer les capacités à l'appui de politiques facilitant des migrations sûres, ordonnées et régulières à l'échelle nationale et régionale en Afrique subsaharienne. Ce projet permettra à l'OIM de répondre aux attentes quant aux priorités des réseaux régionaux et nationaux et des priorités connexes en matière de migration, d'environnement, de changement climatique et de sensibilisation, qui découlent de ses fonctions de coordination du Réseau des Nations Unies sur les migrations.
Stratégie de l'OIM : 2	Ressources inscrites au budget : 11 300
VI.2.5 Évaluation des indicateurs de gouvernance des migrations au Tchad	Éclairer l'élaboration d'une nouvelle politique sur les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays en procédant à une évaluation des indicateurs de gouvernance des migrations au niveau local au Tchad, qui viendra compléter celle réalisée au niveau national. Ce projet reliera les activités stratégiques menées à l'échelle communautaire, locale et nationale. Il permettra également d'utiliser, à titre expérimental, les indicateurs de gouvernance des migrations à l'appui de l'exécution du Programme d'action du Secrétaire général des Nations Unies sur les déplacements internes.
Stratégie de l'OIM : 3, 6	Ressources inscrites au budget : 10 000

Programme/Projet		Objectifs
VI.2.6	Renforcement de la gouvernance et de la gestion des migrations au Nigéria	Renforcer la gouvernance et la gestion des migrations au Nigéria en investissant dans la collecte, la comparaison et l'analyse de données migratoires pour éclairer la formulation de politiques et la prise de décisions. Cette initiative permettra aux parties prenantes d'être mieux à même d'appliquer efficacement la politique migratoire nationale actualisée et le plan d'action pour la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.
Stratégie de l'OIM : 5, 6		Ressources inscrites au budget : 639 300
VI.2.7	Renforcement de la coordination et de l'appui offerts aux gouvernements en matière de politiques et de programmes de migration en Amérique latine et dans les Caraïbes	Renforcer la coordination et l'appui offerts aux gouvernements en matière de politiques et de programmes de migration en Amérique latine et dans les Caraïbes grâce au Pôle régional de données, de façon à apporter une aide aux États Membres, aux organismes des Nations Unies, à la société civile, aux médias et aux autres parties prenantes clés dans la région, à l'appui des activités et des objectifs ayant trait aux informations et aux données sur la migration. Ce projet permettra également de faire en sorte que l'OIM puisse fournir un appui efficace aux États Membres, à la Conférence régionale sur la migration et à d'autres parties prenantes dans la mise en œuvre, le suivi et l'examen du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.
Stratégie de l'OIM : 2, 3, 4, 5, 6, 7, 11		Ressources inscrites au budget : 253 200
VI.2.8	Initiative régionale de gestion des migrations, des politiques et des connaissances en Amérique du Sud	Aider les fonctionnaires gouvernementaux et les parties prenantes clés à créer et à diffuser des solutions régionales, novatrices et fondées sur des éléments factuels en matière de gouvernance des migrations en Amérique du Sud. Ce projet contribuera à la centralisation et au partage des connaissances, favorisera l'innovation dans la gouvernance des migrations et renforcera le rôle joué par l'OIM à l'échelle régionale et nationale à l'appui de la mise en œuvre, du suivi et de l'examen du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières d'une manière qui associe activement la société civile, les autorités locales et les représentants gouvernementaux intersectoriels en Amérique du Sud.
Stratégie de l'OIM : 3, 7		Ressources inscrites au budget : 22 900
VI.2.9	Aide aux gouvernements des États d'Asie centrale pour la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières	Appuyer les mesures prises par l'OIM en vue de la mise en œuvre, du suivi et de l'examen du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières au Kazakhstan, au Kirghizistan, au Tadjikistan, au Turkménistan et en Ouzbékistan. Le projet favorisera notamment la prise en compte de la migration dans les cadres nationaux et aidera les principales parties prenantes gouvernementales à rendre compte des progrès réalisés.
Stratégie de l'OIM : 3		Ressources inscrites au budget : 223 200
VI.2.10	Gouvernance des migrations aux fins de développement durable en Indonésie	Améliorer la gouvernance des migrations en Indonésie en renforçant les capacités du Gouvernement en matière de gestion des migrations soucieuse des questions de genre et fondée sur des éléments factuels à l'échelle nationale et infranationale, et contribuer à une amélioration de la coopération à l'échelle mondiale.
Stratégie de l'OIM : 2		Ressources inscrites au budget : 186 700
VI.2.11	Appui à la gestion des migrations au Kazakhstan	Améliorer la gestion des migrations au Kazakhstan en tirant parti de la coopération intergouvernementale régionale aux fins d'intégration de pratiques exemplaires dans l'élaboration des programmes et des politiques en matière de migration. Le projet renforcera la capacité des parties prenantes à contribuer activement à la mise en œuvre, au suivi et à l'examen du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières au moyen d'une assistance technique et d'un appui au dialogue régional.
Stratégie de l'OIM : 7, 12		Ressources inscrites au budget : 51 600
Politique migratoire		Total des ressources inscrites au budget : 4 166 500

VI.3 RECHERCHE ET PUBLICATIONS EN MATIÈRE MIGRATOIRE

Programme/Projet	Objectifs
VI.3.1 Migration et mobilité : repenser l'avenir	Faciliter la mise en œuvre de l'initiative « Notre programme commun » du Secrétaire général des Nations Unies ainsi que l'organisation du Sommet de l'avenir y relatif en 2024. Pour ce faire, le projet doit contribuer à l'élaboration d'un rapport de recherche prospective de haut niveau consacré à une réflexion sur la migration et la mobilité à l'échelle mondiale fondée sur une analyse prévisionnelle.
Stratégie de l'OIM : 6, 7	Ressources inscrites au budget : 38 400
VI.3.2 Rapport sur la migration en Afrique	Contribuer au programme d'intégration en Afrique tel qu'il est envisagé dans le traité d'Abuja de 1991 en produisant des connaissances fondées sur des éléments factuels étayant le lien entre la migration et le commerce. Ces connaissances contribueront ensuite à la mise en œuvre de la zone de libre-échange continentale africaine.
Stratégie de l'OIM : 12	Ressources inscrites au budget : 120 100
VI.3.3 Renforcement de la collecte et de l'analyse de données sur la migration en Afrique australe	Contribuer à une disponibilité accrue de données migratoires ventilées par genre et par âge à l'échelle nationale et régionale dans la région de l'Afrique australe grâce à une meilleure connaissance des dynamiques et des schémas migratoires régionaux. Ce projet vise également à éclairer les politiques de gestion des migrations, les plans de développement et les activités de protection des migrants dans la région.
Stratégie de l'OIM : 6	Ressources inscrites au budget : 15 000
VI.3.4 Création d'un réseau européen des migrations	Fournir des informations actuelles, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile à l'appui de l'élaboration de politiques par l'Union européenne et des institutions nationales, et fournir au grand public des informations sur la migration par la création d'un point de contact national du réseau des migrations en Autriche, en Lituanie et en Slovaquie.
Stratégie de l'OIM : 3, 6	Ressources inscrites au budget : 1 607 700
Recherche et publications en matière migratoire	Total des ressources inscrites au budget : 1 781 200

VI.4 ACTIVITÉS LIÉES AU SECRÉTARIAT DU RÉSEAU DES NATIONS UNIES SUR LES MIGRATIONS

Programme/Projet	Objectifs
VI.4.1 Renforcement du Réseau des Nations Unies sur les migrations	Rendre le Réseau des Nations Unies sur les migrations opérationnel en renforçant la capacité des parties prenantes nationales et des entités des Nations Unies à mettre en œuvre le Pacte mondial. Le projet aidera à parvenir à des migrations sûres, ordonnées et régulières et à garantir la contribution de la migration au développement durable, dans l'intérêt des gouvernements, des migrants et des communautés dans les pays d'origine, de transit et de destination.
Stratégie de l'OIM : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12	Ressources inscrites au budget : 2 323 100
Activités liées au Secrétariat du Réseau des Nations Unies sur les migrations	Total des ressources inscrites au budget : 2 323 100

VII. PROGRAMMES CONCERNANT LES BIENS FONCIERS ET IMMOBILIERS ET LES RÉPARATIONS

	Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais généraux	Coût total
VII.1	Appui aux mécanismes de justice transitionnelle en Iraq	117 000	69 300	13 000	199 300
VII.2	Assistance aux victimes de la Colonia Dignidad au Chili	283 200	150 000	30 300	463 500
VII.3	Renforcement institutionnel afin de soutenir les victimes du conflit en Colombie	3 512 500	13 500 000	1 190 900	18 203 400
	Total	3 912 700	13 719 300	1 234 200	18 866 200

358. L'allocation budgétaire totale pour les programmes concernant les biens fonciers et immobiliers et les réparations s'élève à environ 18,9 millions de dollars É.-U.. Le projet est énuméré avec indication de ses objectifs et de ses liens avec les activités énoncées dans la Stratégie de l'OIM (document MC/INF/287).

359. Les défis du phénomène migratoire au 21^e siècle conduisent de plus en plus l'OIM à sortir du cadre de ses services traditionnels. De plus en plus de gouvernements sont ainsi appelés à rapatrier et/ou à dédommager des personnes qui ont été dispersées dans le monde entier et ont souffert de déplacements, de dépossessions, de persécutions ou d'autres formes de préjudice personnel à la suite d'un conflit ou sous la férule d'un régime autoritaire, et ils se tournent de ce fait vers le réseau mondial de l'OIM en quête d'assistance. À mesure qu'apparaissent de nouveaux scénarios migratoires, reflétant les réalités politiques contemporaines, les gouvernements s'adressent à l'OIM pour qu'elle leur offre des variantes de ses services de base s'accordant avec ces nouvelles réalités. Depuis 2000, l'OIM fournit une assistance et des conseils techniques et juridiques, un soutien opérationnel, et des services de renforcement des capacités aux gouvernements nationaux et transitoires ainsi qu'aux acteurs internationaux s'occupant des litiges fonciers et immobiliers engagés dans les efforts de renforcement de la paix et de reconstruction au lendemain d'un conflit ou d'une catastrophe naturelle. Les activités de l'OIM liées aux programmes concernant les biens fonciers et immobiliers et les réparations portent essentiellement sur la conception et la mise en œuvre de programmes axés sur la résolution des litiges fonciers, la restitution de droits de propriété, et d'autres questions foncières liées à la mobilité; la fourniture d'une compensation financière ou de prestations en nature aux victimes considérées individuellement; et les dédommagements collectifs aux communautés de victimes. L'assistance fournie comprend également un examen des politiques et des recommandations d'action concernant la réforme foncière et les stratégies nationales de réparation.

Programme/Projet	Objectifs
VII.1 Appui aux mécanismes de justice transitionnelle en Iraq	Contribuer aux efforts déployés par le Gouvernement de l'Iraq pour promouvoir la stabilité grâce à des mécanismes de justice transitionnelle et à la fourniture de services visant à faire face à la violence sexuelle liée au conflit. Cette intervention favorisera la stabilisation en Iraq en permettant aux institutions gouvernementales et à la société civile d'être mieux à même de mener un dialogue et des efforts de sensibilisation efficaces, afin de garantir l'obligation de répondre des crimes internationaux grâce à une assistance technique et à un renforcement des capacités. Un soutien psychosocial et en matière de santé mentale sera en outre fourni aux survivants dans le cadre de ce projet.
Stratégie de l'OIM : 10	Ressources inscrites au budget : 199 300
VII.2 Assistance aux victimes de la Colonia Dignidad au Chili	Porter assistance aux victimes de la Colonia Dignidad au Chili, en fournissant des soins de santé, en particulier un soutien psychothérapeutique et psychosocial, ainsi que des possibilités d'éducation, de formation complémentaire et d'emploi.
Stratégie de l'OIM : 9	Ressources inscrites au budget : 463 500

Programme/Projet		Objectifs
VII.3	Renforcement institutionnel afin de soutenir les victimes du conflit en Colombie	Contribuer à la création de mécanismes qui établissent un lien entre les outils de planification de la stabilisation et le renforcement des capacités dans le domaine des politiques publiques relatives aux victimes du conflit en Colombie. Cette initiative promouvra la réconciliation et préviendra un nouveau conflit grâce à la protection des droits des victimes, à la facilitation de processus globaux de mémoire, de vérité et de justice et au renforcement de la confiance et de la cohésion sociale entre les personnes, les communautés et les acteurs des secteurs public et privé.
Stratégie de l'OIM : 3		Ressources inscrites au budget : 18 203 400
Programmes concernant les biens fonciers et immobiliers et les réparations		Total des ressources inscrites au budget : 18 866 200

VIII. APPUI AUX PROGRAMMES DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

	Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais généraux	Coût total
VIII.1	Personnel détaché	3 382 200	240 000	378 100	4 000 300
VIII.2	Application relative aux systèmes opérationnels et de gestion des migrants (MIMOSA)	2 365 000	400 000	283 800	3 048 800
VIII.3	Personnel et services financés par les revenus divers	17 000 000	15 000 000		32 000 000
VIII.4	Fonds de dotation Sasakawa		96 000		96 000
VIII.5	Contributions sans affectation spéciale	7 987 900	50 000		8 037 900
	Total	30 735 100	15 786 000	661 900	47 183 000

360. L'allocation budgétaire totale pour l'appui aux programmes de caractère général s'élève à environ 47,2 millions de dollars É.-U.. Les activités et services correspondant à chaque sous-catégorie sont décrits ci-après.

VIII.1 PERSONNEL DÉTACHÉ

	Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais généraux	Coût total
VIII.1.1	Administrateurs auxiliaires	2 569 800		308 200	2 878 000
VIII.1.2	Affectations spéciales et appuis spéciaux	812 400	240 000	69 900	1 122 300
	Total	3 382 200	240 000	378 100	4 000 300

VIII.1.1 Administrateurs auxiliaires

361. Plusieurs gouvernements continuent de soutenir l'affectation d'administrateurs auxiliaires, qui aident l'Organisation dans différents aspects de son action. L'OIM compte actuellement 29 administrateurs auxiliaires travaillant au Siège et dans les bureaux extérieurs. Les pays donateurs, les représentations sur le terrain et le nombre d'administrateurs auxiliaires sont énumérés ci-dessous :

Pays donateur	Représentation sur le terrain	Nombre d'administrateurs auxiliaires	Coût total
Belgique	Bénin	1	40 000
Chine	Cambodge, Pakistan et Thaïlande	3	585 600
Finlande	Burkina Faso	1	98 600
Allemagne	Allemagne, Malawi et Nigéria	3	229 400
Japon	Cameroun, Égypte, États-Unis d'Amérique, Mozambique, Philippines, Rwanda, Somalie, Soudan et Suisse	9	821 100
Royaume des Pays-Bas	Éthiopie, Niger et Suisse	4	462 300
République de Corée	Kenya et Suisse	2	149 800
Suède	Tchad et Costa Rica	2	133 300
États-Unis d'Amérique	Kenya et Suisse	4	357 900
Total		29	2 878 000

Ressources inscrites au budget : 2 878 000

VIII.1.2 Affectations spéciales et appuis spéciaux

362. En plus des dépenses administratives et de personnel couvertes par les budgets administratif et opérationnel, il existe certaines dépenses spécifiques de personnel ou autres qui sont financées par des gouvernements pour compléter la structure générale de l'Organisation. Avec les contraintes budgétaires qui pèsent sur les ressources de base, ce soutien revêt une importance vitale dans la mesure où il permet à l'Organisation de répondre à des questions migratoires et de gérer celles-ci. Les structures administratives et de personnel couvertes par de tels accords spéciaux sont énumérées ci-après.

- **Conseiller pour la transition, poste financé par le Secrétariat d'État aux migrations de la Suisse**

Le Secrétariat d'État aux migrations de la Suisse finance le détachement d'un conseiller pour apporter son concours à la Directrice générale sur des questions de liaison, de sensibilisation, de politique et de gestion. Ses tâches consisteront notamment à fournir des conseils sur l'amélioration continue des cadres stratégiques de l'OIM ; à offrir des conseils et un appui en ce qui concerne l'élaboration de nouvelles initiatives novatrices relatives à la cohérence des politiques, ainsi qu'à la cohérence stratégique et institutionnelle menées par le nouveau Bureau exécutif ; et à faciliter le fonctionnement quotidien du Bureau exécutif.

- **Spécialiste de la migration, de l'environnement et du changement climatique au Bureau régional de l'OIM au Caire – poste financé par le Gouvernement du Japon**

Le Gouvernement du Japon finance un poste de spécialiste de la migration, de l'environnement et du changement climatique chargé de surveiller, d'évaluer et d'analyser les tendances thématiques régionales, de planifier et d'organiser l'élaboration de projets thématiques régionaux, et d'examiner, d'approuver et de suivre les projets relatifs à ce domaine thématique au Bureau régional de l'OIM au Caire.

- **Conseiller principal au Siège – poste financé par le Gouvernement de la République de Corée**

Le Gouvernement de la République de Corée finance le détachement d'un conseiller principal en matière de gestion de l'immigration et des frontières auprès de l'OIM, chargé d'assurer la liaison et d'apporter ses compétences techniques pour l'élaboration des politiques et des programmes de gestion de l'immigration et des frontières à l'échelle mondiale.

- **Spécialiste au Siège – poste financé par le Gouvernement de la Chine**

Le Gouvernement de la Chine finance un poste de spécialiste au sein de l'Unité du Pacte mondial sur les migrations afin d'appuyer le rôle de coordination du Réseau des Nations Unies sur les migrations que joue l'OIM. Ce fonctionnaire veillera en outre à l'adoption d'une approche stratégique et cohérente de la mise en œuvre du Pacte mondial dans tous les domaines d'activité de l'Organisation.

- **Dépenses administratives du Bureau de l'OIM à Koweït, financées par le Gouvernement du Koweït**

Le Bureau de l'OIM à Koweït bénéficie du soutien du Gouvernement koweïtien pour le financement partiel de ses dépenses.

- **Dépenses administratives du Bureau de l'OIM à Doha, financées par le Gouvernement du Qatar**

Le Bureau de l'OIM à Doha bénéficie du soutien du Gouvernement du Qatar pour le financement partiel de ses dépenses.

- **Dépenses administratives du Bureau de l'OIM à Madrid, financées par le Gouvernement de l'Espagne**

Le Bureau de l'OIM à Madrid bénéficie du soutien du Gouvernement de l'Espagne pour le financement partiel de ses dépenses.

Ressources inscrites au budget : 1 122 300

VIII.2 APPLICATION RELATIVE AUX SYSTEMES OPERATIONNELS ET DE GESTION DES MIGRANTS (MIMOSA)

	Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais généraux	Coût total
VIII.2	Application relative aux systèmes opérationnels et de gestion des migrants (MIMOSA)	2 365 000	400 000	283 800	3 048 800

363. MiMOSA est un système interne d'information utilisé pour enregistrer et traiter les informations biographiques et démographiques sur les différents migrants et les services qui leur sont fournis s'agissant de l'enregistrement et de la gestion de dossier, du transport, de l'évaluation sanitaire, de la formation (orientation) et du profilage des compétences aux fins d'intégration, du retour volontaire assisté, de la protection, de la réintégration et de la lutte contre la traite. Chaque bureau extérieur de l'OIM menant des activités dans l'un des domaines susmentionnés utilise ce système, ce qui permet une meilleure coordination des activités et des services fournis aux migrants et aux réfugiés. Les données de MiMOSA enregistrées de façon centralisée à l'aide de l'application en ligne sont reliées au système financier de planification de ressources d'entreprise, ce qui renforce les avantages des systèmes intégrés. MiMOSA possède une interface automatisée avec le Refugee Processing Centre System du Département d'État des États-Unis (WRAPS – Système mondial de traitement de demandes d'admission de réfugiés) et les Centres pour le contrôle et la prévention des maladies des États-Unis, afin d'accroître l'efficacité du Programme de réinstallation des réfugiés du Gouvernement des États-Unis.

364. L'interface de mission réceptrice (RMI) est une application en ligne qui permet aux bureaux récepteurs d'exécuter des ordres tels que les notifications préalables de réservation (Advance Booking Notification), ou les ajouts, les suppressions, les annulations et les départs saisis par l'utilisateur de MiMOSA, de façon à assurer la qualité et la cohérence des données. Les utilisateurs de la RMI peuvent aussi enregistrer les données internes de réservation depuis le port d'entrée jusqu'à la destination finale, échanger des données avec le système iGATOR et le système financier de planification de ressources d'entreprise et mettre à jour le statut d'arrivée des migrants dans le pays de destination. La RMI est également utilisée par le Bureau de l'OIM à New York, le Bureau de l'OIM au Canada et l'Unité de suivi des projets pour le traitement, le suivi et la facturation des prêts de voyage.

365. iGATOR est l'application d'entreprise qui enregistre les dépenses de billets d'avion des migrants, du personnel et des consultants. En communiquant avec MiMOSA, la RMI et le système de planification de ressources d'entreprise, cette application rationalise les échanges de données entre les opérations et les finances, et renforce ainsi les capacités permettant à l'OIM de réserver des billets d'avion et de régler en temps voulu les factures des compagnies aériennes.

Ressources inscrites au budget : 3 048 800

VIII.3 PERSONNEL ET SERVICES FINANCES PAR LES REVENUS DIVERS

	Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais généraux	Coût total
VIII.3	Personnel et services financés par les revenus divers	17 000 000	15 000 000		32 000 000

366. Les revenus divers sont composés des contributions sans affectation spéciale et des intérêts créditeurs et font partie intégrante des revenus de soutien opérationnel. Ils sont alloués à la structure de base et aux autres besoins prioritaires de l'Organisation, conformément aux résolutions des organes directeurs.

Ressources inscrites au budget : 32 000 000

VIII.4 FONDS DE DOTATION SASAKAWA

	Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais généraux	Coût total
VIII.4	Fonds de dotation Sasakawa		96 000		96 000

367. Conformément aux directives régissant l'utilisation des intérêts produits par le Fonds de dotation Sasakawa, une allocation prélevée sur les intérêts du Fonds escomptés pour 2024 a été réservée pour des projets prioritaires en Afrique, en Asie, en Amérique latine et aux Caraïbes. Ces projets, qui doivent encore être identifiés, seront axés sur la promotion d'activités de migration pour le développement, afin de mieux comprendre et analyser la migration et de répondre aux besoins humanitaires et autres besoins d'urgence.

Ressources inscrites au budget : 96 000

VIII.5 CONTRIBUTIONS SANS AFFECTATION SPÉCIALE

	Programme/Projet	Dépenses administratives et de personnel	Coût des programmes	Commission pour frais généraux	Coût total
VIII.5	Contributions sans affectation spéciale	7 987 900	50 000		8 037 900

368. L'Administration poursuit le dialogue engagé avec les États Membres sur la possibilité de verser des contributions volontaires sans affectation spéciale à l'OIM. De telles contributions permettent à l'Organisation d'être mieux à même d'entreprendre des initiatives essentielles en matière de développement et d'améliorations, notamment en ce qui concerne les systèmes d'information, les contrôles, le suivi et l'évaluation, la gestion des risques et la gestion axée sur les résultats, et d'adapter ses stratégies et priorités de façon à pouvoir répondre à des schémas migratoires en constante évolution. Grâce aux contributions sans affectation spéciale qu'elle a reçues, l'Administration a pu mener à bien de telles initiatives stratégiques, ce qui aurait été impossible avec les ressources de base disponibles. Étant donné le caractère à long terme des réformes de gouvernance interne de l'Organisation et de ses engagements en matière d'appui aux politiques migratoires, l'Administration invite les États Membres à verser des contributions sans affectation spéciale prévisibles et pluriannuelles.

Ressources inscrites au budget : 8 037 900

VENTILATION
GÉOGRAPHIQUE DE
LA PARTIE
OPERATIONNELLE
DU BUDGET



TABLEAUX RÉCAPITULATIFS (en dollars É.-U.)

Tableau récapitulatif pour 2024

	Afrique	Moyen-Orient	Amérique latine et Caraïbes	Amérique du Nord	Asie et Océanie	Europe	Appuis et services à l'échelle mondiale	Total
I. Programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise	295 066 700	177 052 400	142 730 300	3 925 600	196 304 700	166 803 600	23 909 900	1 005 793 200
II. Migration et santé	121 971 900	50 002 000	6 788 100		59 655 000	19 370 000	18 499 100	276 286 100
III. Migration et développement durable	10 785 400	13 600	11 596 500		15 901 400	1 955 700	56 200	40 308 800
IV. Migration régulée	144 248 600	5 115 300	34 627 400		30 076 600	110 909 900	7 434 100	332 411 900
V. Migration assistée	17 007 500	6 079 200	26 208 200	1 194 700	17 190 100	26 078 400	11 035 300	104 793 400
VI. Politiques, recherche et communication en matière migratoire	3 950 300		276 100		2 185 300	1 887 200	4 938 500	13 237 400
VII. Programmes concernant les biens fonciers et immobiliers et les réparations		199 300	18 666 900					18 866 200
VIII. Appui aux programmes de caractère général		732 800				55 000	46 395 200	47 183 000
Total général	593 030 400	239 194 600	240 893 500	5 120 300	321 313 100	327 059 800	112 268 300	1 838 880 000

Aux fins de comparaison, la ventilation géographique figurant dans le Programme et Budget pour 2023 (document C/113/7) est reproduite ci-après.

Tableau récapitulatif pour 2023 (document C/113/7)

	Afrique	Moyen-Orient	Amérique latine et Caraïbes	Amérique du Nord	Asie et Océanie	Europe	Appuis et services à l'échelle mondiale	Total
I. Programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise	199 413 000	124 108 600	58 952 100	4 015 000	181 614 600	92 029 500	60 380 200	720 513 000
II. Migration et santé	79 989 400	36 555 000	2 849 300	19 900	72 630 200	16 354 000	16 660 500	225 058 300
III. Migration et développement durable	15 052 300		13 886 400		1 705 000	6 474 800	1 835 000	38 953 500
IV. Migration régulée	44 490 600	349 200	14 358 600	692 400	18 101 500	114 249 100	2 205 000	194 446 400
V. Migration assistée	10 552 000	8 428 000	9 519 100		12 960 400	11 877 400	3 998 000	57 334 900
VI. Politiques, recherche et communication en matière migratoire	1 631 000		12 600		447 200	777 900	2 093 900	4 962 600
VII. Programmes concernant les biens fonciers et immobiliers et les réparations			206 500					206 500
VIII. Appui aux programmes de caractère général	41 300					84 400	23 366 100	23 491 800
Total général	351 169 600	169 440 800	99 784 600	4 727 300	287 458 900	241 847 100	110 538 700	1 264 967 000

PROGRAMMES ET PROJETS PAR RÉGION

Afrique

Programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise		
I.1	Aide à la réinstallation	120 488 900
I.2.1	Protection des migrants en situation de vulnérabilité et stabilisation communautaire en Libye	4 722 500
I.3.3	Réponse régionale en faveur des migrants dans la Corne de l'Afrique et au Yémen	539 300
I.3.4	Programme de réintégration complet au Burundi	609 800
I.3.5	Renforcement de la résilience communautaire et fourniture d'une aide vitale aux populations déplacées au Cameroun	905 800
I.3.6	Aide d'urgence aux personnes touchées par le conflit en République centrafricaine	7 437 900
I.3.7	Aide vitale multisectorielle au Tchad	399 800
I.3.8	Fourniture d'une aide multisectorielle à l'appui de l'intervention humanitaire en République démocratique du Congo	9 614 800
I.3.9	Aide d'urgence aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et aux communautés d'accueil en Éthiopie	12 819 300
I.3.10	Aide humanitaire aux communautés touchées par la sécheresse au Kenya	630 400
I.3.11	Renforcement de la gestion des risques de catastrophe en Libye	88 100
I.3.12	Renforcement de la réponse à la crise humanitaire à Madagascar	295 300
I.3.13	Intervention humanitaire d'urgence au Mali	12 600
I.3.14	Aide humanitaire aux personnes de retour, aux migrants et aux communautés d'accueil en Mauritanie	18 600
I.3.15	Intervention humanitaire au Mozambique	2 873 000
I.3.16	Aide multisectorielle aux populations déplacées au Nigéria	4 617 500
I.3.17	Intervention humanitaire et préparation aux situations d'urgence en Somalie	26 624 700
I.3.18	Aide multisectorielle intégrée aux populations touchées par la crise au Soudan du Sud	12 502 500
I.3.19	Aide humanitaire aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, aux réfugiés et aux populations touchées par le conflit au Soudan	6 920 500
I.3.20	Aide aux migrants en situation de vulnérabilité et aux victimes de la traite en Tunisie	369 400
I.3.21	Renforcement des plans de préparation au Zimbabwe	929 600
I.4.3	Appui à la coordination des efforts de consolidation de la paix en Afrique subsaharienne	752 000
I.4.4	Mécanisme de stabilisation dans les régions du nord des pays d'Afrique de l'Ouest	316 100
I.4.5	Promotion de la stabilisation communautaire au Burkina Faso, au Mali et au Niger	188 300
I.4.6	Renforcement de la résilience des femmes en tant qu'actrices de la paix au Burkina Faso	1 219 200
I.4.7	Renforcement de la stabilisation communautaire et du relèvement au Cameroun	632 200
I.4.8	Renforcement de la stabilisation communautaire au Tchad	966 100
I.4.9	Promotion de la sécurité et de la paix en République démocratique du Congo	2 497 600
I.4.10	Processus de consolidation de la paix et de relèvement en Éthiopie	5 061 200
I.4.11	Promotion d'un environnement pacifique et de la sécurité communautaire au Libéria	249 700
I.4.12	Initiatives en faveur de la cohésion sociale en Libye	703 400
I.4.13	Migration interne et sécurité humaine à Madagascar	207 000
I.4.14	Promotion de la consolidation de la paix parmi les jeunes au Mali	10 100
I.4.15	Initiatives de réduction des risques de catastrophe en Mauritanie	453 400
I.4.16	Renforcement des capacités de lutte contre l'extrémisme violent et de relèvement à la suite d'une situation d'urgence au Mozambique	17 312 600

Afrique (suite)

Programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise (suite)		
I.4.17	Promotion de la cohésion communautaire et des moyens de subsistance et prévention de l'extrémisme violent au Niger	869 300
I.4.18	Soutien aux efforts de désarmement, de démobilisation et de réintégration et stabilisation communautaire au Nigéria	4 112 800
I.4.19	Renforcement de la stabilité et de la sécurité humaine à l'intention des migrants et des populations mobiles en Somalie	10 494 300
I.4.20	Initiative de renforcement du processus de paix et de relèvement au Soudan du Sud	34 116 400
I.4.21	Stabilisation communautaire au Soudan	1 425 300
I.4.22	Renforcement de la résilience et des moyens de subsistance des communautés vivant en République-Unie de Tanzanie	59 400
Total partiel		295 066 700
Migration et santé		
II.1	Évaluations sanitaires dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage	109 647 000
II.2.1	Initiatives régionales visant à promouvoir la santé et la protection des migrants en situation de vulnérabilité en Afrique du Nord	577 100
II.2.2	Amélioration de la santé sexuelle et reproductive et des résultats en matière de VIH/sida à l'intention des personnes vivant dans des communautés touchées par la migration en Afrique australe	4 110 500
II.2.3	Aide à la préparation en cas de pandémie en Afrique subsaharienne	77 300
II.2.4	Préparation et renforcement de la réponse sanitaire d'urgence en République démocratique du Congo	5 565 700
II.2.5	Appui à l'accès aux soins de santé au Niger	295 500
II.2.6	Renforcement des systèmes de santé en Tunisie	1 244 800
II.3.1	Amélioration de l'accès aux soins de santé au Nigéria	192 500
II.3.2	Assistance technique à la vaccination de routine au Soudan du Sud	74 900
II.4.1	Fourniture de services de santé aux membres du personnel autofinancés des Nations Unies et aux personnes à leur charge, aux acteurs humanitaires et aux communautés diplomatiques	186 600
Total partiel		121 971 900
Migration et développement durable		
III.1.1	Prise en considération systématique de la migration dans la région Afrique	582 600
III.1.2	Renforcement de la prise en compte systématique de la migration à Maurice et aux Seychelles	13 500
III.1.3	Renforcement de l'autonomisation économique des jeunes au Mali	1 004 100
III.1.4	Appui dans le domaine de la migration et du développement au Maroc	1 668 300
III.1.5	Renforcement des possibilités socioéconomiques et de réintégration, ainsi que de l'autonomisation des jeunes en Tunisie	2 412 000
III.2.2	Mesures relatives à la mobilité humaine dans le contexte du changement climatique en Afrique	10 000
III.2.3	Renforcement de la mobilisation en faveur de la mobilité humaine en Afrique australe	41 700
III.2.4	Préparation et renforcement de la réponse sanitaire d'urgence en République démocratique du Congo	21 300
III.2.5	Gestion des risques de sécurité liés au climat et des ressources naturelles au Mali	739 600
III.2.6	Renforcement des mesures de préparation et de riposte en cas de catastrophe en Mauritanie	163 800
III.2.7	Renforcement de l'initiative de gestion des risques de catastrophe au Soudan du Sud	1 841 600
III.3.1	Contribution de la diaspora à l'économie en République démocratique du Congo, au Maroc et au Sénégal	518 300
III.3.2	Aide aux moyens de subsistance et mobilisation des ressources à Cabo Verde	20 200
III.3.3	Mobilisation de la diaspora à des fins de développement institutionnel en Somalie	1 748 400
Total partiel		10 785 400

Afrique (suite)

Migration régulée		
IV.1.3	Protection, retour et réintégration des migrants en Afrique du Nord	89 968 900
IV.1.4	Facilitation de la réintégration durable de migrants rentrés volontairement au Nigéria	804 200
IV.1.5	Aide au retour volontaire et promotion de la protection des migrants en situation de vulnérabilité et en détresse en République-Unie de Tanzanie	68 900
IV.1.6	Renforcement des mécanismes d'intervention et de l'aide fournie aux migrants en situation de vulnérabilité en Tunisie	279 800
IV.2.4	Sensibilisation aux possibilités socioéconomiques et promotion de l'autonomisation en Afrique	979 500
IV.2.5	Amélioration de la gestion des migrations dans la Corne de l'Afrique	3 822 000
IV.2.6	Gestion des migrations en Afrique australe	3 263 300
IV.2.7	Renforcement de l'aide à la réintégration au Ghana et au Niger	312 500
IV.2.8	Lutte contre l'esclavage moderne sur les sites miniers en République démocratique du Congo	316 600
IV.2.9	Aide et information aux migrants en situation de vulnérabilité à Djibouti	1 451 900
IV.2.10	Approche fondée sur la sécurité humaine pour protéger les victimes de la traite en Guinée	91 300
IV.2.11	Prévention de la traite des personnes au Kenya	540 600
IV.2.12	Autonomisation des jeunes et droits de l'homme au Mali	159 600
IV.2.13	Réintégration sociale et économique des migrants à Maurice	13 600
IV.2.14	Amélioration de la cohésion sociale, de la protection et de l'accès aux services dans des conditions d'égalité pour les migrants au Maroc	321 200
IV.2.15	Renforcement de la protection des migrants en situation de vulnérabilité au Soudan	880 700
IV.3.5	Appui au Centre africain de renforcement des capacités de gestion des migrations	102 300
IV.3.6	Renforcement de la sécurité aux frontières dans la région de l'Afrique orientale et australe	297 100
IV.3.7	Promotion de la coopération transfrontalière afin de prévenir des crises et de renforcer les structures étatiques en Afrique de l'Ouest	4 355 000
IV.3.8	Mise en place d'activités transfrontalières dans la région des Grands Lacs	775 400
IV.3.9	Renforcement des capacités en matière de sécurité des frontières autour du lac Victoria	1 347 600
IV.3.10	Renforcement des frontières nord de la Côte d'Ivoire, du Ghana et du Togo	2 627 000
IV.3.11	Soutien aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays au Cameroun	154 300
IV.3.12	Renforcement des capacités opérationnelles en Côte d'Ivoire	1 465 400
IV.3.13	Rétablissement de l'autorité de la police en République démocratique du Congo	2 025 500
IV.3.14	Renforcement de la gestion des frontières en Égypte	9 156 000
IV.3.15	Renforcement des capacités de gestion des frontières des autorités gambiennes	1 381 800
IV.3.16	Renforcement des frontières du Ghana	361 700
IV.3.17	Renforcement de la gestion des frontières au Kenya	58 300
IV.3.18	Renforcement de la gestion des migrations en Libye	5 550 600
IV.3.19	Promotion d'une gouvernance transfrontalière sans exclusive en Mauritanie	549 900
IV.3.20	Renforcement des capacités des entités juridiques au Mozambique	168 300
IV.3.21	Appui à la gestion des frontières au Niger	2 346 700
IV.3.22	Renforcement de la sécurité aérienne au Rwanda	623 300
IV.3.23	Amélioration de la gestion de l'immigration et des frontières en Somalie	2 005 000
IV.3.24	Renforcement de la gestion des frontières et de la mobilité en Tunisie	2 922 000
IV.4.3	Programme régional sur la migration en Afrique	2 700 800
Total partiel		144 248 600

Afrique (suite)

Migration assistée		
V.1.3	Gouvernance de la migration de main-d'œuvre pour l'intégration et le développement en Afrique	1 305 300
V.1.4	Mesures en matière de travail, d'emploi et de mobilité en Afrique	5 188 000
V.1.5	Mobilité de la main-d'œuvre en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique	1 400 300
V.1.6	Jeunesse, emploi et migration au Burkina Faso	254 700
V.2.1	Intégration des migrants	456 400
V.2.2	Sport à l'appui de l'inclusion en Tunisie	99 100
V.2.3	Orientation avant le départ vers le Canada	1 632 100
V.3.1	Services en matière d'immigration et de visa	6 595 700
V.3.2	Aide au voyage profitant aux personnes et aux gouvernements	9 800
V.3.3	Renforcement des capacités en matière de réadmission et d'identité juridique	66 100
Total partiel		17 007 500
Politiques, recherche et communication en matière migratoire		
VI.1.7	Données migratoires et interventions fondées sur des éléments factuels en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique	162 300
VI.1.8	Collecte de données sur la migration au Burkina Faso	24 200
VI.1.9	Intervention multisectorielle d'urgence au Cameroun	721 200
VI.1.10	Suivi de la mobilité et besoins humanitaires multisectoriels en République centrafricaine	278 600
VI.2.2	Aide à la mise en œuvre accélérée de la libre circulation des personnes en Afrique	1 913 300
VI.2.3	Renforcement de la politique migratoire et des capacités institutionnelles dans la région de l'Afrique de l'Est et de la Corne de l'Afrique	55 000
VI.2.4	Renforcement des réseaux des Nations Unies et politiques relatives à l'environnement et au changement climatique en Afrique subsaharienne	11 300
VI.2.5	Évaluation des indicateurs de gouvernance des migrations au Tchad	10 000
VI.2.6	Renforcement de la gouvernance et de la gestion des migrations au Nigéria	639 300
VI.3.2	Rapport sur la migration en Afrique	120 100
VI.3.3	Renforcement de la collecte et de l'analyse de données sur la migration en Afrique australe	15 000
Total partiel		3 950 300
Total		593 030 400

Moyen-Orient

Programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise		
I.1	Aide à la réinstallation	127 562 300
I.3.22	Intervention d'urgence en faveur des populations déplacées en Iraq	735 400
I.3.23	Aide humanitaire aux réfugiés en Jordanie	1 794 000
I.3.24	Protection humanitaire et aide sanitaire vitales à l'intention des migrants au Liban	461 600
I.3.25	Réponse d'urgence à la crise en République arabe syrienne	5 186 300
I.3.26	Aide humanitaire offerte aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et aux communautés touchées par le conflit au Yémen	8 397 500
I.4.23	Contribution aux efforts de stabilisation en Iraq	27 775 900
I.4.24	Aide d'urgence vitale aux populations touchées par le tremblement de terre en République arabe syrienne	37 100
I.4.25	Contribution aux efforts de stabilisation au Yémen	5 102 300
Total partiel		177 052 400
Migration et santé		
II.1	Évaluations sanitaires dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage	37 299 200
II.2.7	Appui au renforcement des capacités en matière de soins aux migrants en Jordanie	23 900
II.3.3	Réponse sanitaire d'urgence à la crise au Moyen-Orient	12 382 100
II.3.4	Renforcement des services de soins de santé primaire et d'urgence au Yémen	296 800
Total partiel		50 002 000
Migration et développement durable		
III.2.8	Renforcement des projets en lien avec la migration, l'environnement, le changement climatique et la réduction des risques au Moyen-Orient et en Afrique du Nord	13 600
Total partiel		13 600
Migration régulée		
IV.2.16	Renforcement des mécanismes de lutte contre la traite d'êtres humains en Arabie saoudite	1 030 300
IV.3.25	Centre arabe de coopération technique en Arabie saoudite	1 636 600
IV.3.26	Renforcement des capacités des forces et services frontaliers jordaniens	2 001 400
IV.3.27	Renforcement de la gestion des frontières au Liban	447 000
Total partiel		5 115 300
Migration assistée		
V.2.1	Intégration des migrants	1 711 100
V.2.3	Orientation avant le départ vers le Canada	651 500
V.3.1	Services en matière d'immigration et de visa	3 716 600
Total partiel		6 079 200
Programmes concernant les biens fonciers et immobiliers et les réparations		
VII.1	Appui aux mécanismes de justice transitionnelle en Iraq	199 300
Total partiel		199 300
Appui aux programmes de caractère général		
VIII.1.2	Affectations spéciales et appuis spéciaux	732 800
Total partiel		732 800
Total		239 194 600

Amérique latine et Caraïbes

Programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise		
I.1	Aide à la réinstallation	81 584 900
I.3.27	Renforcement des capacités de préparation en cas de catastrophe dans les Caraïbes	105 400
I.3.28	Renforcement des capacités de préparation et d'intervention d'urgence des parties prenantes dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes	661 900
I.3.29	Renforcement des mesures de préparation aux situations d'urgence dans le nord de l'Amérique centrale	258 500
I.3.30	Plan régional d'aide aux réfugiés et aux migrants en réponse à la situation en République bolivarienne du Venezuela	38 844 100
I.3.31	Renforcement de la réponse à la situation d'urgence en Haïti	7 934 000
I.3.32	Intervention multisectorielle en faveur des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et des migrants au Honduras	1 869 800
I.4.26	Stabilisation communautaire en Colombie	7 588 300
I.4.27	Lutte contre la migration irrégulière au Guatemala	3 558 700
I.4.28	Assistance technique et administrative aux fins de développement des infrastructures au Pérou	324 700
Total partiel		142 730 300
Migration et santé		
II.1	Évaluations sanitaires dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage	6 216 000
II.3.5	Aide d'urgence aux populations vulnérables en République bolivarienne du Venezuela	572 100
Total partiel		6 788 100
Migration et développement durable		
III.1.6	Assistance administrative et technique au Gouvernement de l'Argentine	4 024 600
III.1.7	Appui au Programme ibéro-américain pour le renforcement de la coopération Sud-Sud au Chili	53 400
III.1.8	Possibilités éducatives pour les migrants et les migrants de retour en El Salvador	3 311 000
III.1.9	Amélioration de la gouvernance, de la protection et de la résilience économique pour les migrants en Haïti	610 000
III.1.10	Assistance administrative et technique en matière de migration et de développement économique au Pérou	321 700
III.2.9	Mise en œuvre de politiques sur la migration environnementale et les déplacements dus aux catastrophes dans les Caraïbes	87 500
III.2.10	Élargissement de la base d'éléments factuels concernant la migration, l'environnement et le changement climatique en Amérique du Sud	19 900
III.2.11	Appui aux efforts visant à prévenir, à réduire et à gérer les déplacements dus au changement climatique au Guatemala	301 500
III.2.12	Renforcement des capacités de gestion des risques de catastrophe et de la réintégration des migrants en Haïti	2 837 400
III.2.13	Renforcement des capacités et des cadres de collecte de données et d'éléments factuels sur la migration, l'environnement et le changement climatique au Mexique	29 500
Total partiel		11 596 500
Migration régulée		
IV.1.7	Aide au retour volontaire en Amérique latine et dans les Caraïbes	1 356 300
IV.1.8	Réponses intégrées à la migration au départ de l'Amérique centrale	23 575 300
IV.1.9	Aide au retour volontaire de migrants en situation de vulnérabilité en Amérique centrale et en République dominicaine	15 600
IV.1.10	Autonomisation des femmes et des filles en El Salvador, au Guatemala et au Honduras	2 372 400
IV.1.11	Aide à la réintégration de jeunes migrants de retour axée sur la formation et l'entrepreneuriat en El Salvador	247 000
IV.1.12	Facilitation du retour volontaire au Guatemala par la fourniture d'une aide à la réintégration économique	40 400
IV.2.17	Protection des femmes migrantes en Amérique centrale et en République dominicaine	791 300

Amérique latine et Caraïbes (suite)

Migration régulée (suite)		
IV.2.18	Soutien à la lutte contre la traite d'êtres humains et le trafic illicite de migrants en Amérique latine	487 300
IV.2.19	Promotion des droits des réfugiés vénézuéliens en Amérique latine	158 700
IV.2.20	Réduction du travail forcé dans le secteur de la pêche au Costa Rica	324 600
IV.2.21	Protection et aide offertes aux femmes et enfants vulnérables en Haïti	2 566 300
IV.2.22	Lutte contre la traite d'êtres humains au Mexique	507 300
IV.2.23	Protection des migrants au Nicaragua	10 100
IV.2.24	Aide aux survivants de la traite d'êtres humains à Trinité-et-Tobago	399 900
IV.2.25	Prévention de la traite d'êtres humains et de la violence fondée sur le genre en République bolivarienne du Venezuela	240 800
IV.3.28	Appui à la gestion intégrée des frontières en Amérique latine	154 000
IV.3.29	Assistance administrative et technique à l'intention des services de gestion des migrations en Argentine	385 400
IV.3.30	Renforcement de l'application des lois et de la gestion des frontières au Costa Rica	623 300
IV.3.31	Renforcement des capacités de gestion des frontières au Paraguay	321 600
IV.4.4	Appui à la gestion des migrations et aux activités connexes en Uruguay	49 800
Total partiel		34 627 400
Migration assistée		
V.1.7	Renforcement des capacités de gestion des migrations dans l'hémisphère occidental	15 945 600
V.1.8	Recrutement éthique aux fins d'intégration au Mexique	1 420 300
V.2.1	Intégration des migrants	157 800
V.2.3	Orientation avant le départ vers le Canada	68 200
V.2.4	Intégration des travailleurs migrants au Costa Rica	565 600
V.3.1	Services en matière d'immigration et de visa	3 620 900
V.3.4	Promotion de l'établissement de documents pour les étrangers et du programme d'aide au transfert en Argentine	3 046 000
V.3.5	Programmes de migration sélective au Costa Rica	33 800
V.3.6	Programmes de migration sélective en El Salvador	10 100
V.3.7	Programmes de migration sélective au Honduras	23 100
V.3.8	Bureaux et infrastructure favorisant une mobilité sûre dans l'hémisphère occidental	1 316 800
Total partiel		26 208 200
Politiques, recherche et communication en matière migratoire		
VI.2.7	Renforcement de la coordination et de l'appui offerts aux gouvernements en matière de politiques et de programmes de migration en Amérique latine et dans les Caraïbes	253 200
VI.2.8	Initiative régionale de gestion des migrations, des politiques et des connaissances en Amérique du Sud	22 900
Total partiel		276 100
Programmes concernant les biens fonciers et immobiliers et les réparations		
VII.2	Assistance aux victimes de la Colonia Dignidad au Chili	463 500
VII.3	Renforcement institutionnel afin de soutenir les victimes du conflit en Colombie	18 203 400
Total partiel		18 666 900
Total		240 893 500

Amérique du Nord

Programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise		
I.1	Aide à la réinstallation	3 925 600
	Total partiel	3 925 600
Migration assistée		
V.2.3	Orientation avant le départ vers le Canada	1 194 700
	Total partiel	1 194 700
	Total	5 120 300

Asie et Océanie

Programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise		
I.1	Aide à la réinstallation	130 509 400
I.3.33	Renforcement de la protection et de la résilience des réfugiés rohingya en Indonésie, en Malaisie et en Thaïlande	152 800
I.3.34	Prise en compte des risques en matière de protection dans des contextes humanitaires en Papouasie-Nouvelle-Guinée et au Timor-Leste	141 300
I.3.35	Aide humanitaire multisectorielle à l'intention des populations touchées par la crise en Afghanistan	20 724 200
I.3.36	Aide humanitaire aux réfugiés rohingya en situation de vulnérabilité au Bangladesh	4 232 800
I.3.37	Renforcement de l'état de préparation et des capacités de riposte des acteurs humanitaires en République de Corée	440 300
I.3.38	Préparation et soutien en cas d'urgence aux Îles Marshall	364 200
I.3.39	Fourniture d'une aide d'urgence rapide aux populations déplacées et touchées par le conflit au Myanmar	4 305 900
I.3.40	Aide multisectorielle aux populations touchées par les inondations au Pakistan	411 100
I.3.41	Intervention humanitaire multisectorielle en Papouasie-Nouvelle-Guinée	338 700
I.3.42	Soutien d'urgence au renforcement des capacités aux Philippines	542 900
I.3.43	Réponse aux besoins des migrants en situation de vulnérabilité en Thaïlande	673 600
I.4.29	Gestion de la pandémie mondiale aux Îles Marshall et dans les États fédérés de Micronésie	3 179 600
I.4.30	Initiatives de revitalisation communautaire et programme de résilience multisectoriel en Afghanistan pour répondre aux besoins de base	3 405 300
I.4.31	Promotion de la cohésion sociale et renforcement des capacités aux fins de résilience au Bangladesh	2 932 400
I.4.32	Protection et aide offertes aux migrants en Indonésie	22 700 000
I.4.33	Stabilisation communautaire grâce au renforcement des capacités institutionnelles des autorités chargées de l'application des lois au Pakistan	843 300
I.4.34	Renforcement des capacités de prévention des conflits dus au climat en Papouasie-Nouvelle-Guinée	37 000
I.4.35	Réinstallation et réintégration durables à Sri Lanka	369 900
Total partiel		196 304 700
Migration et santé		
II.1	Évaluations sanitaires dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage	51 178 900
II.2.8	Initiative régionale sur l'élimination de la tuberculose parmi les migrants dans le bassin du Mékong	2 491 900
II.3.6	Renforcement des systèmes de santé en Afghanistan	12 100
II.3.7	Renforcement de la fourniture de services de santé aux réfugiés rohingya au Bangladesh	5 618 100
II.3.8	Appui à la riposte à la COVID-19 aux Îles Marshall et dans les États fédérés de Micronésie	339 900
II.4.1	Fourniture de services de santé aux membres du personnel autofinancés des Nations Unies et aux personnes à leur charge, aux acteurs humanitaires et aux communautés diplomatiques	14 100
Total partiel		59 655 000
Migration et développement durable		
III.1.11	Renforcement de la gouvernance des migrations au Bangladesh	24 900
III.2.14	Protection et autonomisation des communautés qui subissent les effets du changement climatique dans la région du Pacifique	2 593 500
III.2.15	Efforts de gestion des risques de catastrophe en Afghanistan	3 162 500
III.2.16	Renforcement de la gestion des déplacements liés aux catastrophes au Bangladesh	2 767 500
III.2.17	Renforcement de la résilience communautaire face aux risques de catastrophe et de déplacement aux Fidji	3 488 300
III.2.18	Mesures d'atténuation et de préparation inclusives dans les États fédérés de Micronésie	1 005 100

Asie et Océanie (suite)

Migration et développement durable (suite)		
III.2.19	Gouvernance des risques de catastrophe au Népal	273 000
III.2.20	Mise en œuvre de mesures d'atténuation et de préparation aux Palaos	562 400
III.2.21	Renforcement de la résilience face aux catastrophes et au changement climatique aux Îles Salomon	1 876 200
III.2.22	Renforcement du système de réduction des risques de catastrophe au Timor-Leste	148 000
Total partiel		15 901 400
Migration régulée		
IV.1.13	Aide au retour volontaire et à la réintégration en Australie	803 200
IV.1.14	Renforcement des capacités de gestion opérationnelle au Bangladesh	4 289 200
IV.1.15	Aide au retour et à la réintégration à l'intention de victimes de la traite au Japon	56 800
IV.1.16	Aide à la réintégration des femmes migrantes au Viet Nam	197 500
IV.2.26	Protection des migrants en situation de vulnérabilité en Asie centrale	1 062 800
IV.2.27	Lutte contre la traite d'êtres humains au Bangladesh	1 321 100
IV.2.28	Renforcement de la protection offerte aux survivants et des mesures connexes au Cambodge	564 300
IV.2.29	Renforcement des enquêtes sur les cas de traite des personnes et de la poursuite des auteurs au Kazakhstan	372 900
IV.2.30	Renforcement des capacités de lutte contre la traite et mesures visant à combattre l'esclavage moderne aux Îles Salomon	309 800
IV.2.31	Lutte contre la traite d'êtres humains à Sri Lanka	313 200
IV.2.32	Migrations sûres au Tadjikistan	741 600
IV.2.33	Renforcement des mesures de lutte contre la traite en Ouzbékistan	237 400
IV.2.34	Protection et aide offertes aux migrants en situation de vulnérabilité au Viet Nam	1 532 600
IV.3.2	Initiative Canada-Inde en matière de migration	768 200
IV.3.3	Appui au dialogue sur la migration et la mobilité entre l'Union européenne et la Chine	513 000
IV.3.32	Appui aux activités de gestion de l'immigration et des frontières en Asie et dans le Pacifique	60 800
IV.3.33	Renforcement des capacités de gestion des frontières dans les îles du Pacifique	2 611 700
IV.3.34	Renforcement des capacités de contrôle aux frontières aux Maldives et à Sri Lanka	4 999 600
IV.3.35	Renforcement de la gestion des frontières dans les États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est	229 700
IV.3.36	Renforcement des capacités de gestion des frontières dans la région du Mékong	56 900
IV.3.37	Administration du Bureau d'appui régional du Processus de Bali	1 050 300
IV.3.38	Renforcement des capacités de gestion des frontières au Bangladesh	1 142 500
IV.3.39	Appui aux réfugiés et aux migrants afghans en République islamique d'Iran	584 100
IV.3.40	Renforcement de la gestion des frontières en République démocratique populaire lao	193 700
IV.3.41	Renforcement des capacités de lutte contre la traite au Pakistan	692 000
IV.3.42	Amélioration des capacités globales de gestion des frontières maritimes à Sri Lanka	1 731 600
IV.3.43	Renforcement de la sécurité aux frontières au Tadjikistan	526 500
IV.3.44	Évaluation des vulnérabilités et de la résilience au Timor-Leste	22 900
IV.3.45	Aide au transport et fourniture d'informations aux migrants au Viet Nam	151 200
IV.4.5	Programme régional sur la migration en Asie	2 939 500
Total partiel		30 076 600

Asie et Océanie (suite)

Migration assistée		
V.1.9	Réduction de la pauvreté grâce à des migrations sûres, à l'amélioration des compétences et à un placement dans l'emploi renforcé en Asie	2 144 500
V.1.10	Programme de migration de main-d'œuvre en Asie centrale	2 131 400
V.1.11	Gouvernance de la migration de main-d'œuvre en Asie du Sud et du Sud-Est	88 500
V.1.12	Mobilité de la main-d'œuvre aux fins de développement durable et de résilience climatique dans le Pacifique	287 100
V.1.13	Promotion de migrations sûres en Malaisie	238 800
V.1.14	Promotion du recrutement éthique et équitable aux Philippines	96 500
V.1.15	Protection des travailleurs migrants en Thaïlande	403 800
V.1.16	Mobilité de la main-d'œuvre au Vanuatu	133 900
V.2.1	Intégration des migrants	3 014 200
V.2.3	Orientation avant le départ vers le Canada	507 600
V.2.5	Amélioration de la gouvernance des migrations et aide aux Afghans au Pakistan et en Asie centrale	1 992 300
V.3.1	Services en matière d'immigration et de visa	4 212 300
V.3.9	Programmes d'appui communautaire en Australie	1 939 200
Total partiel		17 190 100
Politiques, recherche et communication en matière migratoire		
VI.1.11	Suivi des déplacements et éléments factuels à l'appui de l'analyse des migrations et de l'élaboration de politiques migratoires en Asie	1 723 800
VI.2.9	Aide aux gouvernements des États d'Asie centrale pour la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières	223 200
VI.2.10	Gouvernance des migrations aux fins de développement durable en Indonésie	186 700
VI.2.11	Appui à la gestion des migrations au Kazakhstan	51 600
Total partiel		2 185 300
Total		321 313 100

Europe

Programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise		
I.1	Aide à la réinstallation	61 674 600
I.2.2	Appui aux activités de protection, de transit, de retour volontaire éclairé et de réintégration dans le contexte du conflit en Ukraine	6 764 900
I.3.44	Réponses aux flux migratoires mixtes dans les Balkans occidentaux	84 700
I.3.45	Réponse à la situation des réfugiés et des migrants en Bosnie-Herzégovine	14 763 500
I.3.46	Renforcement du système de gestion des réfugiés en Bulgarie	8 700
I.3.47	Renforcement de l'intervention humanitaire en faveur des populations touchées par la crise en Tchéquie	104 900
I.3.48	Renforcement des capacités de gestion de crise aux fins d'une meilleure intégration sociale en Grèce	343 600
I.3.49	Aide multisectorielle aux fins d'une meilleure intégration des ressortissants de pays tiers en Pologne	328 600
I.3.50	Réponse aux besoins immédiats des Ukrainiens touchés par la crise en Slovaquie	173 200
I.3.51	Fourniture d'une assistance vitale en matière d'abris aux ménages touchés par le tremblement de terre en Türkiye	3 474 400
I.3.52	Soutien humanitaire aux communautés touchées par le conflit en Ukraine	35 016 500
I.4.36	Renforcement de la cohésion sociale, de la résilience et de la participation des jeunes et des communautés en Bosnie-Herzégovine	1 981 700
I.4.37	Renforcement de la résilience au Kosovo*	375 400
I.4.38	Promotion de la sécurité humaine des réfugiés ukrainiens en République de Moldova	38 400
I.4.39	Appui à la gestion des migrations en Serbie	3 294 200
I.4.40	Initiative de revitalisation communautaire et programme de résilience multisectoriel à l'intention des réfugiés syriens en Türkiye	1 637 300
I.4.41	Aide à la stabilisation à l'intention des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et des populations touchées par le conflit en Ukraine	36 739 000
Total partiel		166 803 600
Migration et santé		
II.1	Évaluations sanitaires dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage	19 355 600
II.4.1	Fourniture de services de santé aux membres du personnel autofinancés des Nations Unies et aux personnes à leur charge, aux acteurs humanitaires et aux communautés diplomatiques	14 400
Total partiel		19 370 000
Migration et développement durable		
III.1.12	Aide aux migrants de retour en Géorgie	99 200
III.1.13	Intégration économique des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays en Ukraine	990 900
III.2.23	Lutte contre le changement climatique en Macédoine du Nord	301 300
III.3.4	Renforcement du Forum des diasporas en Italie	564 300
Total partiel		1 955 700
Migration régulée		
IV.1.1	Aide au retour volontaire et à la réintégration, informations et conseils aux migrants, et soutien aux gouvernements en matière d'aide au retour volontaire	63 471 800
IV.1.17	Programme des Balkans occidentaux en matière de retour et de réintégration	755 000
IV.1.18	Appui régional à l'établissement de systèmes de gestion des migrations soucieux de la protection dans les Balkans occidentaux	1 765 200
IV.1.19	Renforcement des mécanismes d'aide à la réintégration en Autriche	1 631 700
IV.1.20	Renforcement des capacités dans le domaine du retour et de la réintégration durable en « Belgique »	211 600
IV.1.21	Amélioration de l'efficacité de l'aide au retour volontaire et à la réintégration en Pologne	208 200

* Les références au Kosovo s'entendent dans le contexte de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Europe (suite)

Migration régulée (suite)		
IV.2.35	Renforcement des capacités de protection dans l'Espace économique européen	66 500
IV.2.36	Lutte contre la traite des personnes au Bélarus	415 100
IV.2.37	Sensibilisation à la migration auprès des Roms en Bulgarie	93 600
IV.2.38	Évaluation des familles de mineurs non accompagnés au Luxembourg	31 200
IV.2.39	Renforcement des efforts de lutte contre la traite en République de Moldova	3 384 600
IV.2.40	Renforcement de l'aide à l'autonomisation des migrants au Royaume des Pays-Bas	256 600
IV.2.41	Lutte contre la traite d'êtres humains en Pologne	808 500
IV.2.42	Sensibilisation en Suisse	75 200
IV.2.43	Lutte contre la traite en Türkiye	1 972 400
IV.2.44	Lutte contre la traite des personnes en Ukraine	3 547 600
IV.3.1	Mécanisme européen de renforcement des capacités de réadmission (EURCAP)	2 959 600
IV.3.4	Partenariat pour lutter contre le trafic illicite de migrants et la traite d'êtres humains sur la route de la Méditerranée centrale	1 007 400
IV.3.46	Amélioration de la gestion des migrations dans les Balkans occidentaux	3 034 500
IV.3.47	Appui à la gestion intégrée des frontières en Géorgie	1 064 900
IV.3.48	Unité d'appui en matière de gestion du programme régional de développement et de protection pour l'Afrique du Nord en Italie	101 000
IV.3.49	Renforcement de l'aide humanitaire en République de Moldova	14 800
IV.3.50	Appui technique à la gestion des migrations au Monténégro	5 528 900
IV.3.51	Renforcement des capacités de gestion des frontières en Macédoine du Nord	342 500
IV.3.52	Amélioration de la gestion des frontières en Serbie	3 583 900
IV.3.53	Appui aux efforts de gestion des migrations en Türkiye	1 399 600
IV.3.54	Renforcement des capacités de gestion des frontières en Ukraine	3 498 700
IV.3.55	Appui aux capacités au Royaume-Uni	60 500
IV.4.6	Appui aux systèmes de gestion des migrations soucieux de la protection dans les Balkans occidentaux	527 400
IV.4.7	Assistance à la frontière de la République de Moldova et de l'Ukraine	5 276 400
IV.4.8	Mobilité de la main-d'œuvre et inclusion sociale en Belgique	12 500
IV.4.9	Aide en faveur d'une gouvernance efficace des migrations en Géorgie	180 000
IV.4.10	Renforcement des capacités et diaspora au Kosovo*	1 138 500
IV.4.11	Renforcement des capacités et des partenariats en matière de gestion des migrations en Serbie	368 700
IV.4.12	Appui à la gestion efficace des migrations en Türkiye	2 115 300
Total partiel		110 909 900
Migration assistée		
V.1.17	Talents déplacés pour l'Europe	574 400
V.1.18	Pôle de talents au Danemark	32 000
V.1.19	Prévention et lutte contre le travail illégal et l'exploitation en Italie	2 239 900
V.1.20	Réseau d'apprentissage au Royaume des Pays-Bas	12 800

* Les références au Kosovo s'entendent dans le contexte de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Europe (suite)

Migration assistée (suite)		
V.1.21	Promotion de la migration positive et programme d'information en Espagne	756 600
V.2.1	Intégration des migrants	426 900
V.2.3	Orientation avant le départ vers le Canada	252 500
V.2.6	Includ-EU	222 900
V.2.7	Appui technique à l'intégration de ressortissants de pays tiers en Croatie	330 400
V.2.9	Aide à l'intégration en Grèce	12 811 100
V.2.10	Aide aux populations d'Ukraine déplacées en Italie	134 700
V.2.11	Formation sur l'interculturalité et l'empathie au Luxembourg	144 700
V.2.12	Projet « Moving the Middle » au Royaume des Pays-Bas	32 200
V.2.13	Programme d'orientation culturelle en Norvège	1 486 700
V.2.14	Renforcement des services d'intégration des migrants au Portugal	537 000
V.2.15	Soutien en Roumanie à ceux qui fuient la crise en Ukraine	32 800
V.2.16	Facilitation de l'intégration en Slovaquie	570 600
V.2.17	Renforcement de la valeur des associations de migrants en Espagne	429 400
V.2.18	Renforcement de la gestion des migrations en Türkiye	855 100
V.3.1	Services en matière d'immigration et de visa	4 195 700
Total partiel		26 078 400
Politiques, recherche et communication en matière migratoire		
VI.1.6	Données migratoires régionales et interventions fondées sur des éléments factuels en Europe du Sud-Est, en Europe orientale et en Asie centrale	202 300
VI.1.12	Appui à la collecte de données et aux prévisions en matière de migration en Europe occidentale	77 200
VI.3.4	Création d'un réseau européen des migrations	1 607 700
Total partiel		1 887 200
Appui aux programmes de caractère général		
VIII.1.2	Affectations spéciales et appuis spéciaux	55 000
Total partiel		55 000
Total		327 059 800

Appuis et services à l'échelle mondiale

Programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise		
I.1	Aide à la réinstallation	21 821 200
I.3.1	Renforcement des capacités stratégiques à des fins d'action humanitaire, d'aide d'urgence et de relèvement	1 444 100
I.3.2	Élaboration d'un cadre d'action humanitaire à l'intention de la diaspora	559 000
I.4.1	Appui aux mesures visant à prévenir et combattre les violations des droits humains des migrants	71 400
I.4.2	Aide aux populations vulnérables touchées à la fois par des catastrophes d'origine humaine et par des catastrophes naturelles	14 200
Total partiel		23 909 900
Migration et santé		
II.1	Évaluations sanitaires dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage	18 499 100
Total partiel		18 499 100
Migration et développement durable		
III.2.1	Mise en œuvre de la stratégie institutionnelle de l'OIM relative à la migration, à l'environnement et au changement climatique	56 200
Total partiel		56 200
Migration régulée		
IV.1.2	Assistance de portée mondiale aux migrants irréguliers	310 300
IV.2.1	Coopération en matière de migration et partenariats aux fins de solutions durables	6 456 000
IV.2.2	Instruments normalisés de mesure de la traite des personnes	171 900
IV.2.3	Résilience climatique aux fins de lutte contre la traite et l'exploitation	364 500
IV.4.1	Révision du Manuel des projets de l'OIM	95 100
IV.4.2	Mise en œuvre du programme de développement des capacités de gestion des migrations	36 300
Total partiel		7 434 100
Migration assistée		
V.1.1	Mise au point du Système IRIS d'intégrité du recrutement international	225 900
V.1.2	IRIS : Alimentation et agriculture	109 200
V.2.1	Intégration des migrants	134 500
V.2.3	Orientation avant le départ vers le Canada	390 800
V.2.8	Programme d'orientation avant le départ vers la Finlande	517 000
V.3.1	Services en matière d'immigration et de visa	9 286 800
V.3.2	Aide au voyage profitant aux personnes et aux gouvernements	371 100
Total partiel		11 035 300

Appuis et services à l'échelle mondiale (suite)

Politiques, recherche et communication en matière migratoire		
VI.1.1	Amélioration des données et analyses sur la migration	1 023 100
VI.1.2	Renforcement des capacités mondiales de la Matrice de suivi des déplacements aux fins de meilleures données sur les déplacements internes	458 300
VI.1.3	Appui à l'exploitation de données migratoires mondiales pour le développement	123 400
VI.1.4	Mise en œuvre de la Stratégie en matière de données sur la migration	49 300
VI.1.5	Appui aux politiques, à l'élaboration de programmes et à la sensibilisation concernant les migrants portés disparus	122 900
VI.2.1	Appui aux systèmes de gestion des migrations et renforcement de l'efficacité organisationnelle	800 000
VI.3.1	Migration et mobilité : repenser l'avenir	38 400
VI.4.1	Renforcement du Réseau des Nations Unies sur les migrations	2 323 100
Total partiel		4 938 500
Appui aux programmes de caractère général		
VIII.1.1	Administrateurs auxiliaires	2 878 000
VIII.1.2	Affectations spéciales et appuis spéciaux	334 500
VIII.2	Application relative aux systèmes opérationnels et de gestion des migrants (MiMOSA)	3 048 800
VIII.3	Personnel et services financés par les revenus divers	32 000 000
VIII.4	Fonds de dotation Sasakawa	96 000
VIII.5	Contributions sans affectation spéciale	8 037 900
Total partiel		46 395 200
Total		112 268 300
Total général		1 838 880 000

ANNEXES



ANNEXE I – FINANCEMENT DE LA STRUCTURE DE BASE – TENDANCES

Année	Partie administrative du budget (en francs suisses)	Augmentation réelle en % ^a	Total Structure de base (en dollars É.-U.) ^b	Total des dépenses (en dollars É.-U.) ^b	Financement de base en pourcentage du total des dépenses	Informations statistiques		
						Nombre d'États Membres	Nombre de membres du personnel	Nombre de projets actifs
2010	39 388 000	1,5 %	79 998 000	1 359 406 000	5,9 %	127	7 121	2 302
2011	39 388 000	CNZ	87 027 000	1 309 710 000	6,6 %	132	8 503	2 814
2012	39 398 792 ^c	CNZ	89 640 000	1 230 644 000	7,3 %	146	8 353	2 321
2013	39 404 908 ^c	CNZ	94 997 000	1 233 952 000	7,7 %	151	8 464	2 565
2014	41 007 909	4 %	94 436 000	1 465 071 000	6,4 %	157	8 658	2 750
2015	42 587 417	4 %	107 671 000	1 585 200 000	6,8 %	162	9 282	3 004
2016	45 459 030 ^c	4 %	112 984 000	1 602 307 000	7,1 %	166	10 218	3 020
2017	50 690 324 ^c	5,3 %	129 874 000	1 606 412 000	8,1 %	169	10 978	2 925
2018	50 728 318 ^c	CNZ	140 824 000	1 793 535 000	7,9 %	172	12 673	3 441
2019	52 240 024	2,9 %	144 489 000	2 095 494 000	6,9 %	173	14 813	3 062
2020	52 242 614 ^c	CNZ	166 931 000	2 177 681 000	7,7 %	173	16 257	3 246
2021	53 189 080 ^c	CNZ	179 124 000	2 532 035 000	7,1 %	174	17 761	3 396
2022	53 586 816 ^c	CNZ	189 469 000	2 922 822 000	6,5 %	175	18 934	4 072
2023	65 352 240	22 %	226 586 000	3 500 000 000 ^d	6,5 %	175 ^e	20 500 ^d	4 300 ^d
2024	77 113 216	18 %	273 687 000	3 700 000 000 ^d	7,4 %	175 ^e	21 000 ^d	4 400 ^d

^a Contributions des nouveaux États Membres non comprises.

^b Les montants en dollars É.-U. sont arrondis au millier le plus proche.

^c Cette augmentation correspond à l'adjonction des contributions des nouveaux États Membres, conformément aux dispositions budgétaires.

^d Estimations fondées sur des prévisions.

^e Nombre susceptible de changement.

Note 1 : Les montants indiqués correspondent soit au montant final de l'exercice, soit à la dernière estimation ou révision disponible.

Note 2 : La structure de base comprend un montant réservé à la sécurité du personnel.

CNZ – croissance nominale zéro

ANNEXE II – FONDS DÉTENUS DANS DES COMPTES SPÉCIAUX

MÉCANISME DE FINANCEMENT DES SITUATIONS D'URGENCE MIGRATOIRES

Créé par la résolution du Conseil n° 1229 du 5 décembre 2011, le Mécanisme de financement des situations d'urgence migratoires est destiné à faire la soudure entre le lancement des opérations d'urgence et le moment auquel sont reçus les fonds des donateurs. Ce mécanisme, qui est censé maintenir un solde opérationnel de 30 millions de dollars É.-U., est financé par des contributions volontaires provenant de diverses sources, dont les États Membres, le secteur privé et les particuliers. En juillet 2023, le montant total des contributions volontaires versées au Mécanisme s'élevait à 11 670 718 dollars É.-U.. En outre, au titre de la résolution n° 34 du Comité permanent des programmes et des finances relative à la Révision du Programme et Budget pour 2023, adoptée le 27 juin 2023, un montant de 2 000 000 de dollars É.-U. prélevé sur la réserve de RSO devant être alloué au Mécanisme avait été approuvé, ce qui portait le total des contributions au Mécanisme à 13 670 718 dollars É.-U.. Le solde restant en juillet 2023 était de 2 467 742 dollars É.-U..

Le Mécanisme a été institué dans le contexte de crises majeures, qui ont mis en relief la nécessité de disposer d'un mécanisme de financement permettant à l'OIM de répondre et d'intervenir rapidement au lendemain de situations d'urgence provoquant des migrations internationales. Il complète d'autres mécanismes de financement, afin de fournir rapidement des fonds dans des situations d'urgence.

L'Administration prélève des fonds sur le Mécanisme pour garantir une réponse rapide en cas de crise entraînant des migrations, en attendant de recevoir les contributions des donateurs pour cette situation d'urgence, et réapprovisionne le Mécanisme dès la réception des contributions des donateurs, dans la limite des fonds alloués pour la crise en question. Le Mécanisme est régi par le Règlement financier de l'Organisation et est soumis à une vérification annuelle par le Vérificateur externe des comptes de l'Organisation.

FONDS DE RÉPONSE RAPIDE POUR LES TRANSPORTS

Dans le prolongement du mémorandum d'accord conclu entre l'OIM et le HCR le 15 mai 1997, le Fonds de réponse rapide pour les transports a été créé en 2000 pour faciliter des interventions précises menées conjointement par les deux organisations. Au fil des ans, le Fonds a permis à l'OIM de répondre avec rapidité et efficacité aux demandes de transport humanitaire d'urgence pour les personnes à risque en étroite collaboration avec le HCR. Il sera fait appel à ce Fonds dans les situations d'urgence, lorsque le besoin se fera clairement sentir d'une évaluation immédiate et de l'engagement de dépenses aux fins du transport de personnes avant l'arrivée de fonds en provenance de bailleurs. Le Fonds est alimenté par des contributions volontaires, et le montant de sa réserve est fixé à 5 millions de dollars É.-U.. En juillet 2023, le solde du Fonds s'élevait à 861 606 dollars É.-U., ce qui signifie qu'un réapprovisionnement est nécessaire.

FONDS DU PATRIMOINE DE L'OIM

Le Fonds du patrimoine de l'OIM a été créé pour gérer l'utilisation des legs provenant de la succession de particuliers. Sa gestion est assurée par un groupe de surveillance comprenant des représentants du Siège et des structures hors Siège. Les critères qui régissent l'utilisation des fonds sont de nature générale, même s'il a été tenu compte des prescriptions particulières des bienfaiteurs. Ils seront actualisés à l'avenir selon qu'il conviendra.

Critères régissant l'utilisation des fonds

Conformément aux prescriptions particulières des bienfaiteurs, une partie des fonds a été réservée pour la fourniture d'une aide à des réfugiés, des demandeurs d'asile et autres migrants vulnérables qui répondent à certains critères d'admissibilité, sous la forme de bourses d'études destinées à faciliter leur intégration. La part du Fonds qui n'est pas réservée à cet effet sera gérée dans le cadre des mécanismes de financement existants, y compris le mécanisme d'assistance humanitaire aux migrants en détresse et le Fonds d'assistance global.

Administration

Le solde minimum du Fonds s'élèvera à 10 000 dollars É.-U.. Ce montant doit permettre de maintenir le Fonds en activité pour qu'il puisse recevoir des dons analogues à l'avenir, et de préserver le legs des bienfaiteurs.

Les montants prélevés sur le Fonds seront plafonnés à 10 000 dollars É.-U. par personne, ou à 30 000 dollars É.-U. par dossier (concernant plus de trois personnes).

La gestion et le fonctionnement du Fonds seront conformes aux dispositions du Règlement financier de l'OIM. Les propositions d'utilisation des crédits seront présentées dans le Programme et Budget.

La situation du Fonds sera présentée une fois par an dans les états financiers vérifiés de l'Organisation. Le rapport de situation comprendra des informations sur : a) les montants disponibles ; b) les montants versés ; c) les intérêts acquis au cours de l'année ; et d) le solde en fin d'exercice.

Les objectifs et critères d'admissibilité feront l'objet d'un examen périodique.

Affectation des fonds

L'affectation des fonds relève de la responsabilité générale du groupe de surveillance. C'est lui qui procède à l'examen initial de toutes les demandes de financement, afin de s'assurer que l'utilisation envisagée des fonds répond aux objectifs et aux critères établis. Après quoi, il soumet au Directeur général une recommandation pour examen et approbation.

Le Fonds servira principalement à financer une aide directe aux bénéficiaires, à l'exclusion de toutes dépenses administratives ou de personnel.

En juillet 2023, le solde du Fonds s'élevait à 1 775 032 dollars É.-U..

FONDS DE PRÊT AUX RÉFUGIÉS

Le Fonds de prêt aux réfugiés, créé en application de la résolution n° 210 du 12 mai 1960, permet le financement, en tout ou en partie, des coûts de transport des réfugiés et des services connexes, en accordant des prêts sans intérêt à ceux qui ont besoin d'une assistance financière pour émigrer vers des pays de réinstallation. Le remboursement de ces prêts est assuré par des billets à ordre signés par les réfugiés ou leurs répondants.

Quelque 82 500 personnes devraient solliciter le Fonds de prêt en 2024. Le tableau ci-après indique les ressources disponibles pour 2024, ainsi que le solde escompté en fin d'exercice.

<u>Ressources</u>	<u>Prévisions pour 2024</u> <u>en dollars É.-U.</u>
Report de l'exercice 2023	30 000 000
Contributions du Gouvernement des États-Unis	414 000 000
Remboursement des billets à ordre par les réfugiés	28 900 000
Recettes provenant des réfugiés finançant eux-mêmes leurs déplacements et autres revenus	100 000
Intérêts créditeurs	10 000
Intérêts retournés au Trésor des États-Unis	(10 000)
	<hr/>
<u>Total des ressources</u>	473 000 000
	<hr/>
<u>Besoins estimatifs</u>	443 000 000
	<hr/>
Solde estimatif à reporter en fin d'exercice	<u>30 000 000</u>

FONDS DE DOTATION SASAKAWA

Le Fonds de dotation Sasakawa a été créé en 1990 aux fins de :

- a) Promouvoir l'expansion des programmes de transfert de ressources humaines dans toutes les régions du monde, particulièrement dans la région Asie-Pacifique, ainsi que d'autres activités de migration pour le développement ;
- b) Œuvrer à la bonne compréhension et à l'analyse des migrations, et ;
- c) Répondre aux besoins migratoires qui se font jour dans les situations d'urgence et autres situations humanitaires.

En vertu de l'accord de dotation conclu avec la Fondation, le capital du Fonds doit rester intact en tout temps, et seuls les intérêts qu'il produit peuvent être utilisés pour financer des activités.

	<u>Prévisions pour 2024</u> <u>en dollars É.-U.</u>
<u>Compte de capital</u>	
Solde au début de l'exercice	2 000 000
Solde du compte de produits (voir ci-dessous)	<u>0</u>
<u>Total du Fonds en fin d'exercice</u>	<u>2 000 000</u>
 <u>Solde du compte</u>	
Solde au début de l'exercice	0
Intérêts créditeurs produits durant l'exercice	96 000
Allocation des intérêts créditeurs à des projets*	<u>(96 000)</u>
<u>Solde en fin d'exercice</u>	<u><u>0</u></u>
 * Allocation à des projets prioritaires	 96 000 dollars É.-U.

FONDS D'ENTRAIDE SPÜHLER

Ce Fonds a été créé après la réception d'un héritage de Mme Helena Verena Spühler, ancien membre du personnel de l'OIM.

Il est géré par le Comité mondial de l'Association du personnel, en coordination avec l'Administration, selon les critères énoncés ci-après.

Critères régissant l'activation du Fonds Spühler :

- Le Fonds apporte, en cas de décès d'un membre du personnel de l'OIM en activité (tel que défini par le Statut et le Règlement du personnel) un soutien à son conjoint ou au partenaire avec lequel il existe un arrangement de cohabitation.
- Toute demande d'aide au titre du Fonds doit être soumise par écrit au Comité mondial de l'Association du personnel, qui décide d'y donner suite ou non – au besoin, après consultation de l'Administration, qui sera invitée à verser un montant équivalent à la contribution allouée par le Comité.
- Une décision est prise dans un délai de cinq jours ouvrables suivant la réception de la demande.
- Le Fonds alloue au maximum 1 000 dollars É.-U. par cas. Ce nouveau plafond a été introduit au début de 2022 en considération du nombre croissant de demandes et du montant limité des fonds disponibles.
- À titre exceptionnel, un montant supérieur à 1 000 dollars É.-U. peut être alloué si le Comité et l'Administration le décident d'un commun accord. Tout dépassement doit être couvert par d'autres sources de financement, telles que le Fonds de solidarité du Comité.
- Le total des montants alloués chaque année par le Fonds est limité à 15 000 dollars É.-U.. Les intérêts perçus sont portés au crédit du Fonds en fin d'exercice.

En juillet 2023, le solde du Fonds s'élevait à 75 730 dollars É.-U..

ANNEXE III – CONSIDÉRATIONS LIÉES AUX DEVICES ÉTRANGÈRES DANS LE PROGRAMME ET BUDGET

Selon le Règlement financier de l'OIM, la partie administrative du budget est exprimée en francs suisses, et la partie opérationnelle en dollars des États-Unis (dollars É.-U). L'OIM, du fait de sa présence dans toutes les régions du monde, reçoit et dépense ses fonds dans un grand nombre de monnaies, exposant les budgets concernés à des fluctuations des taux de change.

Compte tenu des fluctuations de change actuelles, et conformément aux orientations prospectives en matière de politique budgétaire, les taux de change enregistrés pour quelques-unes des grandes monnaies utilisées par l'OIM sont les suivants :

Euro/dollar É.-U. : 1,16

Livre sterling/dollar É.-U. : 1,35

Dollar É.-U./dollar canadien : 1,30

Dollar australien/dollar É.-U. : 0,70

Les effets éventuels des fluctuations des taux de change sur la partie administrative du budget sont largement neutralisés par le fait que les recettes et une part importante des dépenses sont libellées dans la même monnaie, à savoir le franc suisse.

Cependant, la situation est bien plus complexe en ce qui concerne la partie opérationnelle du budget, étant donné la grande variété des monnaies dans lesquelles les fonds sont reçus et dépensés dans les différents endroits. La Division de la trésorerie surveille étroitement la position nette de change de l'OIM et intervient sur le marché des changes de manière à ce que celle-ci et les besoins de financement soient aussi proches que possible d'une position de couverture naturelle.

Les fluctuations de change peuvent présenter des risques financiers lorsque les fonds alloués à un projet sont libellés dans une monnaie autre que les dépenses qu'ils sont censés couvrir. Pour réduire l'exposition au risque de manquer de fonds en raison de fluctuations de change défavorables, l'OIM surveille étroitement et gère minutieusement ses projets. Le risque est réduit et la surveillance est facilitée par le fait que les recettes et les dépenses de certains des plus grands projets sont généralement libellées dans la même monnaie, si bien que ceux-ci sont naturellement couverts.

ANNEXE IV – PARTIE OPÉRATIONNELLE DU BUDGET – EFFECTIFS/ DÉPENSES ADMINISTRATIVES ET DE PERSONNEL

NOTE EXPLICATIVE

Les dépenses administratives et de personnel prévues pour la partie opérationnelle du budget tiennent compte des coûts de l'infrastructure administrative nécessaire pour mettre en œuvre, au niveau projeté, les activités opérationnelles de l'Organisation.

Les dotations en effectifs et les coûts correspondants imputables sur le budget de projets spécifiques d'opérations sont compris dans les fonds des projets et établis sur la base des activités projetées et du financement confirmé. La structure des effectifs et les structures administratives sont subordonnées au niveau d'activité et de financement et, de ce fait, fluctuent constamment.

La structure des effectifs et les structures administratives financées par les RSO sont indiquées à part, dans le tableau des effectifs.

	2023 - C/113/7										Estimations pour 2024										
	Revenus de soutien opérationnel					Fonds des projets					Revenus de soutien opérationnel					Fonds des projets					
	Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres			Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres			Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres			Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres			
	P	NO/G				P	NO/G				P	NO/G				P	NO/G				
		Total		Coût total								Total		Coût total						Total	
SIÈGE																					
Directeur général																					
Bureau de l'inspecteur général	16		369 000																		569 000
Bureau des services de médiation			3 662 000			16															4 700 000
Secrétariat du Réseau des Nations Unies sur les migrations			79 100																		107 500
Bureau exécutif																					2 394 000
Bureau du Chef de Cabinet	5	2	1 425 600			11	2	1 944 600													292 600
Médias et communication	6	3	1 699 100			1	5	174 000													1 112 000
Organes directeurs	7		1 275 000			7	3	1 783 100													1 434 000
Relations extérieures		1	216 200					84 000													1 434 000
Partenariats internationaux	2		290 000				1	552 000													225 000
Partenariats avec les Nations Unies	4		280 000			2	1	842 000													301 000
Relations avec les donateurs	4		778 000			2		302 400													141 000
Pacte mondial sur les migrations	3		633 000			3		633 000													1 928 800
Planification stratégique et résultats institutionnels	1	1	535 000			1	1	535 000													632 000
Cadre de gouvernance interne	5		1 021 000			13		3 532 600													608 400
Gestion des risques	2		375 000			2		375 000													2 560 900
Gestion axée sur les résultats	6		1 055 000			8		1 250 600													351 000
Évaluation centrale	3		831 000			1		901 800													1 116 900
Conformité opérationnelle	2		407 000			2		407 000													831 000
Opérations																					522 000
Opérations et situations d'urgence	2	1	577 000			4	1	475 200													396 600
Préparation et réponse	8		1 768 000			9		133 300													1 140 600
Réinstallation et gestion des mouvements	3		631 000			8		999 300													151 500
Coordination de la paix et du développement	1	1	456 500			11		2 767 300													1 275 800
Transition et redressement	5		1 087 000			5		741 600													1 560 300
Migration, environnement, changement climatique et réduction des risques de catastrophe	4		660 000			6		475 200													209 000
Développement durable	2		483 000			5		346 200													406 900
Appui aux programmes et gestion des migrations	1	1	213 400			1		63 600													1 152 200
Coordination et appui au développement des capacités	3		674 000			8		769 100													881 000
Gouvernance de l'immigration et des frontières	4		888 000			9		894 000													172 000
Mobilité de la main-d'œuvre et inclusion sociale	4		1 000 000			12		1 927 200													68 500
Migration et santé	5		1 015 000			7		142 800													1 338 800
Protection		1	169 000					169 000													2 374 800
Politiques et recherche	4		761 000			4		761 000													2 213 500
Coordination des politiques	2		416 000			2		416 000													824 500
Innovation et gestion des connaissances	2	1	557 000			2	1	557 000													1 854 900
Recherche et publications en matière migratoire	3		527 000			3		527 000													1 521 300
Droit international de la migration																					306 000

	2023 - C/113/7												Estimations pour 2024												
	Revenus de soutien opérationnel						Fonds des projets						Revenus de soutien opérationnel						Fonds des projets						
	Effectifs			Dépenses administratives, de personnel et autres			Effectifs			Dépenses administratives, de personnel et autres			Effectifs			Dépenses administratives, de personnel et autres			Effectifs			Dépenses administratives, de personnel et autres			
	P	NO/g	Coût total	P	NO/g	Coût total	P	NO/g	Coût total	P	NO/g	Coût total	P	NO/g	Coût total	P	NO/g	Coût total	P	NO/g	Coût total	P	NO/g	Coût total	
SIÈGE (suite)																									
Gestion et réformes																									
2		471 000	2		163 200	4		634 200	3		577 000	2		224 400	5		801 400								
		15 000	1		153 600	1		168 600			15 000	2		337 200	2		352 200								
1		245 000	1		245 000	1		245 000	2		394 000	2		394 000	2		394 000								
1		157 000	1		157 000	1		157 000	2		337 000	2		337 000	2		337 000								
1	1	511 000	1	1	511 000	1	1	511 000	1	1	505 000	1	1	505 000	1	1	505 000								
1	1	397 100	1	1	397 100	1	1	397 100	2	1	548 100	2	1	548 100	2	1	548 100								
4		846 500	4		846 500	4		846 500	8	1	1 795 100	8	1	1 795 100	8	1	1 795 100								
6	1	1 454 000	3	1	477 600	9	2	403 000	13	3	3 105 000	1		150 900	14	3	3 255 900								
2		403 000	2		403 000	2		403 000	6	1	1 282 000	6	1	1 282 000	6	1	1 282 000								
3		543 000	1		111 600	4		654 600	3		579 000	1		123 100	4		702 100								
2		470 000	2		368 400	4	1	838 400	7		1 588 000	2	1	291 200	9	1	1 859 200								
1		1 253 100			253 000	1		1 253 100	1.5		361 500				2		1 861 500								
2		427 000			427 000	2		427 000	2		401 000	2		401 000	2		401 000								
1		373 400			373 400	1		373 400	1		526 000	1		526 000	1		526 000								
1		189 000			189 000	1		189 000	1		189 000	1		189 000	1		189 000								
2		440 000	2		273 600	4		713 600	4	1	846 000	2	1	403 800	6	2	1 248 800								
2		485 000			485 000	2		485 000	2		475 000	2		475 000	2		475 000								
3	1	807 000	1		78 000	4	1	885 000	7	6	2 426 100	2	3	469 300	9	9	2 895 400								
1		219 000			219 000	1		219 000	1	1	798 000	1	1	798 000	1	1	798 000								
2	1	589 000	3		417 600	5	1	1 006 600	3	1	825 000	4		575 200	7	1	1 400 200								
2		365 000			365 000	2		365 000	2		395 000	2		395 000	2		395 000								
3		594 500			594 500	3		594 500	2.5		727 200	2		727 200	3		727 200								
1		231 000			231 000	1		231 000	1		353 000	1		353 000	1		353 000								
1		30 000	5		700 800	5		730 800	2		421 000	6		849 400	8		1 270 400								
3		432 000	4		339 800	7		771 800	5		819 000	3		380 700	8		1 199 700								
5		819 000	2	1	258 000	7	1	1 077 000	7	1	1 334 000	2		191 700	9	1	1 525 700								
1		289 000			289 000	1		289 000	1		320 000	1		77 900	2		397 900								
167	30	4 018 500	120	8	16 336 700	287	38	55 423 600	247	45	58 741 000	126	14	18 224 300	373	59	76 985 300								
CENTRES ADMINISTRATIFS																									
18	234	12 393 000	8	99	7 002 800	26	333	19 395 800	17	272	12 615 100	10	234	9 836 600	27	506	22 451 700								
8	44	4 122 500	1		53 300	8	45	4 175 800	14	53	5 257 700	1	1	59 800	14	54	5 317 500								
26	278	16 515 500	8	100	7 056 100	34	378	23 571 600	31	325	17 872 800	10	295	9 896 400	41	560	27 769 200								

Estimations pour 2024																
Revenus de soutien opérationnel				Fonds des projets				Revenus de soutien opérationnel				Fonds des projets				
				Dépenses administratives, de personnel et autres		Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres		Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres		Effectifs		
P	NO/g	NO/g	Coût total	P	NO/g	NO/g	Coût total	P	NO/g	NO/g	Coût total	P	NO/g	NO/g	Coût total	
																PARTIE OPÉRATIONNELLE DU BUDGET
BUREAUX EXTÉRIEURS																
ASIE ET PACIFIQUE																
Bureau régional – Bangkok (Thaïlande)^a																
15	6	4 440 500		4	901 300		5 341 800	16	8	4 443 800		2	7	1 425 500		5 868 300
				26	4 817 400		4 817 400					17	45	9 792 300		9 792 300
2	1	634 000		20	2 227 300		2 861 300	1	1.5	444 900		2	42	4 494 000		4 938 900
				33	261	9 764 200	33	261				41	331	12 263 000		12 263 000
				31	1 461 900		1 563 900					3	34	1 728 300		1 733 300
1	2	938 600		8	620 900		1 559 500	1	2	920 500		3	11	1 140 900		2 061 400
							200 000					3	9	1 560 100		2 012 100
				36	1 145 000		1 278 000					35	1 061 300		1 148 300	
				243	9 707 000		9 727 000					13	198	9 228 400		9 248 400
				12	1 163 700		1 163 700					2	21	2 056 900		2 056 900
				2	419 400		419 400					1	4	447 300		447 300
1	2	600 500		8	241 900		821 400	1	3	724 600		1	13	389 500		590 300
1		179 700		60	3 190 800		3 205 800	1		213 700		4	39	2 111 700		2 325 400
				1	27 500		27 500					1	5	310 900		335 900
				2	382 500		382 500					4	9	608 300		608 300
				33	20 4 822 200		4 822 200	20		5 000		22	16	2 642 300		2 647 300
				28	1 176 200		1 176 200	28		19 000		1	27	1 215 800		1 234 800
				6	136 2 807 200		2 935 400	6	136	2 935 400		5	93	2 219 900		2 221 900
				3	112 2 894 700		2 938 700	3	112	2 938 700		4	147	3 069 900		3 070 500
				13	208 13 410 100		13 410 100	13	208	13 410 100		16	338	15 270 100		15 270 100
				1	3 163 200		1 175 600	2	19	1 175 600		1	5	380 500		391 900
				2	19 1 115 600		1 115 600	2	19	1 115 600		1	5	380 500		391 900
				3	131 1 935 400		1 935 400	3	131	1 935 400		7	160	3 634 700		3 659 500
				6	183 200		868 700	1	2	868 700		4	7	1 000 400		1 000 400
				5	425 000		425 000	2	5	425 000		4	7	1 000 400		1 035 400
				5	101 2 575 500		2 575 500	5	101	2 575 500		8	145	3 330 600		3 330 600
				29	159 13 089 900		13 111 900	29	159	13 111 900		28	149	12 742 800		12 963 300
				3	10 435 200		495 200	3	10	495 200		1	4	168 200		175 200
				1	19 800		44 800	1	1	44 800		2	2	158 900		183 900
				2	166 300		201 300	1	2	201 300		3	5	358 200		393 200
				9	5 123 000		5 123 000	9	103	5 123 000		10	105	5 741 400		5 741 400
				185	1 767		86 413 300	206	1 779	95 000 300		25	16.5	8 780 200		101 479 800
				14	6 046 800		7 952 300	14	45	7 952 300		14	18	1 850 200		8 664 400
							3 038 600		38	3 038 600		0.5	32	2 545 900		2 727 300
				1	2 633 000		2 633 000	1	29	2 633 000		0.5	34	3 438 500		3 597 200
				32	802 900		812 900	32	32	812 900		1	2	58 800		117 900
				4	232 600		292 100	4	5	292 100		1	2	125 500		211 700
				12	514 100		545 100	12	12	545 100		1	2	107 200		107 200
				3	714 000		764 000	3	3	764 000		1	2	265 400		265 400
				20	1 383 000		1 554 100	20	21	1 554 100		1	26	1 889 700		2 083 100
				21	1 310 200		1 446 200	21	22	1 446 200		0.5	25	1 967 100		2 161 600
				179	15 414 700		15 916 100	1	181	15 916 100		4.5	182	15 890 900		16 692 300
				1	50 2 269 100		2 363 100	1	50	2 363 100		1	54	2 313 000		3 100 500
				2	29 700		79 700	2	2	79 700		1	1	11 300		81 200
				25	1 605 900		1 626 000	2	25	1 626 000		1	21	761 200		905 200
ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN																
Bureau régional – Bruxelles (Belgique)																
14	26	6 046 800		19	1 905 500		1 905 500	14	45	7 952 300		14	18	1 850 200		8 664 400
				38	2 973 600		3 038 600		38	3 038 600		0.5	32	2 545 900		2 727 300
				29	2 633 000		2 633 000	1	29	2 633 000		0.5	34	3 438 500		3 597 200
				32	802 900		812 900	32	32	812 900		1	2	58 800		117 900
1		10 000		4	232 600		292 100	4	5	292 100		1	2	125 500		211 700
				12	514 100		545 100	12	12	545 100		1	2	107 200		107 200
				3	714 000		764 000	3	3	764 000		1	2	265 400		265 400
				20	1 383 000		1 554 100	20	21	1 554 100		1	26	1 889 700		2 083 100
				21	1 310 200		1 446 200	21	22	1 446 200		0.5	25	1 967 100		2 161 600
				179	15 414 700		15 916 100	1	181	15 916 100		4.5	182	15 890 900		16 692 300
				1	50 2 269 100		2 363 100	1	50	2 363 100		1	54	2 313 000		3 100 500
				2	29 700		79 700	2	2	79 700		1	1	11 300		81 200
				25	1 605 900		1 626 000	2	25	1 626 000		1	21	761 200		905 200
				21	12		8 587 000	185	1 767	86 413 300		206	1 779	95 000 300		110 259 800
Total partiel																

		2023 - C/113/7										Estimations pour 2024									
		Revenus de soutien opérationnel					Fonds des projets					Revenus de soutien opérationnel					Fonds des projets				
		Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres		Coût total	Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres		Coût total	Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres		Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres		Coût total	
		P	NO/G	P	NO/G		P	NO/G	P	NO/G		P	NO/G	P	NO/G	P	NO/G	P	NO/G		
PARTIE OPÉRATIONNELLE DU BUDGET																					
ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN (suite)																					
Bureau régional - Bruxelles (Belgique) (suite)																					
		2	2	508 500	19	546 700	2	21	1 055 200	2.5	2	667 500	75	3 577 200	3	77	4 244 700				
	Italie ^a			10 000				10 000					2	93 500			103 500				
	Lettonie			15 000				15 000					8	322 300			337 300				
	Lituanie			38 000		2 900		40 900					2	108 800			146 800				
	Malte																				
	Royaume des Pays-Bas		3	66	5 816 200	3	66	5 816 200	1	70	6 132 300	4	6 409 700	4	4	6 409 700					
	Norvège		3	14	1 811 600	3	14	1 811 600	1	153 000	3	18	1 964 900	4	18	2 117 900					
	Pologne	1	5	202	13 520 900	6	202	13 520 900	1.5	1	83 500	5	194	12 964 800	7	194	13 219 100				
	Portugal		5	5	212 700	5	5	237 700					14	832 300			915 800				
	Roumanie		4	4	61 300	4	4	71 300					20	459 000			561 400				
	Slovaquie		3	3	49 300	3	3	44 000					48	991 200			1 096 000				
	Slovenie												0.5	53 300			53 300				
	Espagne		24	24	1 700 700	24	24	1 720 700					31	2 163 500			2 315 300				
	Suisse		1	1	145 400	1	1	145 400	0.5	0.5	116 000	2	21	3 231 500	3	21	3 347 500				
	Royaume-Uni ^b		4	37	2 642 200	4	37	2 642 200					1.5	148 700	6	43	3 586 500				
	Total partiel	18	33	8 215 200	21	809	55 097 400	65 312 600	25	46.5	11 937 600	26	945	67 566 500	51	992	79 504 100				
EUROPE DE L'EST ET DU SUD-EST ET ASIE CENTRALE																					
Bureau régional - Vienne (Autriche)																					
	Albanie	11	7	3 353 900				3 353 900	13	8	3 956 000	1	3	343 200	14	11	4 299 200				
	Arménie			21 000				21 000					12	449 400			470 400				
	Azerbaïdjan		1	17	473 200	1	17	506 200					19	554 400	1	19	587 400				
	Belarus		3	21	664 300	3	21	674 300					13	313 400	1	13	323 400				
	Bosnie-Herzégovine		1	12	553 400	1	12	568 100					18	609 500	1	18	801 500				
	Georgie		6	172	5 313 000	6	172	5 413 000					242	7 160 200	8	242	7 577 400				
	Géorgie		2	24	1 117 600	2	24	1 165 600	0.5	0.5	198 000	2	26	1 289 800	3	27	1 487 800				
	Kazakhstan ^a	1	1	303 400	1	26	1 059 800	2	27	1 363 200	1		254 000	3	31	1 861 200					
	Kirghizistan		8	327 800	8	327 800	357 800	8					11	479 000	11		509 000				
	Monténégro		7	224 600	7	224 600	254 600	7					30 000	981 000	1	23	1 011 000				
	Macédoine du Nord ^d		1	30	820 300	1	30	832 300					36	1 061 800	1	36	1 083 800				
	République de Moldova ^d		4	64	2 808 800	4	64	2 818 800	0.5	0.5	183 400	10	73	3 645 400	11	74	3 828 800				
	Fédération de Russie ^e		1	24	1 547 400	1	24	1 687 400					29	1 904 400	2	30	2 116 100				
	Serbie ^d		1	59	1 674 600	1	59	1 744 600					68	2 726 400	3	68	2 846 400				
	Tadjikistan ^d		2	41	1 434 000	2	41	1 465 300					39	1 371 300	2	39	1 402 600				
	Turkije		20	155	7 656 600	20	155	7 656 600	4				361	15 220 400	32	361	15 901 900				
	Turkménistan		6	127 500	6	127 500	142 500	6					4	99 100	4		114 100				
	Ouzbékistan		37	292	12 441 400	37	292	12 441 400					108	24 242 600	108		24 316 600				
	Ukraine		1	4	184 200	1	4	209 200					15	526 400	1	15	551 400				
	Kosovo ^c		6	36	1 667 600	6	36	1 717 600					35	1 608 700	6	35	1 672 700				
	Total partiel	12	8	4 307 500	87	1 018	40 837 000	45 144 500	21.5	9.5	6 569 100	175	1 573	66 193 600	197	1 583	72 762 700				
AMÉRIQUE DU SUD																					
Bureau régional - Buenos Aires (Argentine)																					
	Argentine	6	7	2 061 300				2 167 900	6	7	1 933 300	3	82 600	6	10	2 015 900					
	Bolivie (État plurinational de)		15	653 000				703 000		1	127 000	1	35	1 655 600	1	36	1 782 600				
	Brazil		4	131 900				196 900					7	237 800			253 800				
	Chili		1	4	80 500	1	4	220 500					3	57 600	1	3	122 500				
	Colombie		2	13	767 800	2	13	807 800					48	2 555 700	7	48	2 752 100				
	Équateur		3	67	2 901 700	3	67	2 901 700					268	10 691 900	10	268	10 881 400				
	Bureau de l'Envoyé spécial pour la réponse régionale à la situation au Venezuela		3	37	3 402 000	3	37	3 522 600					333	11 153 800	11	333	11 387 000				
	Paraguay		2	1	406 100	2	1	406 100					1	194 000	1	1	194 000				
	Pérou		3	3	124 700	3	3	184 700	0.5	0.5	150 800	13	473 400	1	14	624 200					
	Uruguay		1	15	550 100	1	15	580 100					180	7 478 100	7	180	7 713 700				
	Venezuela (République bolivarienne du)		4	4	190 800	4	4	290 000					7	339 900	7	7	399 900				
	Total partiel	6	7	2 916 900	12	167	9 315 200	12 232 100	10.5	8.5	3 300 500	35	907	35 627 200	46	916	38 927 700				

	2023 - C/113/7													Estimations pour 2024																											
	Revenus de soutien opérationnel						Total			Revenus de soutien opérationnel						Total			Fonds des projets						Total																
	Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres		Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres		Effectifs		Coût total		Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres		Effectifs		Coût total		Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres		Effectifs		Coût total														
P	NO/G	P	NO/G	P	NO/G	P	NO/G	P	NO/G	P	NO/G	P	NO/G	P	NO/G	P	NO/G	P	NO/G	P	NO/G	P	NO/G	P	NO/G	P	NO/G	P	NO/G												
PARTIE OPÉRATIONNELLE DU BUDGET																																									
AMÉRIQUE CENTRALE, AMÉRIQUE DU NORD ET CARAÏBES																																									
Bureau régional – San José (Costa Rica)	8	11	2 392 700	2	155 000	8	13	2 547 700	8	11	2 454 100	7	34	2 243 000	15	45	4 897 100																								
Barbade ^a		1	417 000				1	417 000	2		514 000		1	71 400		1	585 400																								
Belize			47 000		156 900		4	203 900		1	56 100		1	347 400		1	403 500																								
Canada					3 346 100		30	3 346 100		0.5	169 500		22	1 974 100		23	2 143 600																								
Costa Rica		1	43 000		4 802 900		7	4 845 900		1	150 000		138	6 825 500		138	7 005 500																								
Cuba			48 800		700		1	49 500			48 800		1	8 000		1	56 800																								
Dominique			95 000		86 100		3	181 100			95 000		5	47 000		5	142 000																								
République dominicaine			92 000		16 600		1	108 600			39 700		1	514 900		13	554 600																								
El Salvador		15	60 000		16 309 600		15	16 369 600			2 800		18	18 776 800		18	18 779 700																								
Guatemala		4	20 000		5 453 900		4	5 473 900		0.5	119 500		9	9 642 000		10	9 761 500																								
Guyana		6			47 600		2	47 600																																	
Haiti		6	34 000		2 627 100		6	2 627 100			46 500		13	5 274 500		13	5 321 000																								
Honduras		83	51 000		2 609 000		83	2 643 000			34 000		119	4 608 600		119	4 642 600																								
Jamaïque			279 500		36 000		2	87 000			51 000		2	32 700		2	83 700																								
Mexique		1	120 000		468 700		5	448 200			284 200		14	8 048 100		121	8 312 300																								
Nicaragua					113 200		5	233 200			10 900		9	297 100		9	308 000																								
Panama					263 500		4	263 500			101 000		1	879 100		2	980 100																								
Trinité-et-Tobago			65 000		271 900		13	336 900			65 000		25	540 200		25	605 200																								
Washington, D.C. (États-Unis d'Amérique) ^a		2	2 706 800		1 895 800		4	4 602 600		4.5	4 955 300		3	3 781 700		3	8 737 000																								
Bureaux de pays aux États-Unis		17			33 181 300		17	33 181 300					25	36 853 900		25	36 853 900																								
Total partiel	13	22	6 471 800	52	809	51 541 900	65	78 013 700	18	29.1	9 207 400	103	1 277	100 766 100	121	1 306	1 099 973 500																								
MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD																																									
Bureau régional – Le Caire (Égypte)	15	2	2 984 800	1	532 800	16	4	3 517 400	14	4	2 989 400	3	9	1 639 400	17	13	4 608 800																								
Algérie		1	284 500		232 900		6	517 400		1.5	385 000		2	1 280 900		4	1 665 900																								
Bahreïn			103 700		123 700		1	227 400		0.5	166 800		7	1 680 000		8	1 846 800																								
Égypte		10			4 454 600		10	4 454 600			254 000		73	16 839 900		74	17 093 900																								
Iraq		61	212		14 027 400		61	14 027 400		1	230 000		47	37 908 200		48	38 138 200																								
Jordanie		39	2 000		33 731 000		39	33 733 000		1	230 000		47	37 908 200		48	38 138 200																								
Koweït					26 600		1	26 600		0.5	156 000		3	275 600		4	431 600																								
Liban		9	5 000		7 732 400		9	7 737 400			5 000		10	9 162 600		10	9 167 600																								
Libye		7			2 632 500		7	2 632 500		1	327 500		19	8 757 500		20	9 085 000																								
Maroc		4	210 000		4 446 500		4	4 656 500		2	57 600		2	1 073 800		2	1 131 400																								
Qatar		15			30 512 800		15	30 512 800		2	492 700		13	2 670 500		15	2 763 200																								
Arabie saoudite		2	240 800		252 800		3	493 600		1	273 000		4	486 300		5	759 300																								
Soudan		10	20 000		4 296 000		10	4 316 000			56 000		18	7 026 100		18	7 082 100																								
Tunisie		8	50 000		2 908 500		8	2 958 500			25 000		7	2 874 600		7	2 899 600																								
Émirats arabes unis					324 800		1	324 800		1	324 800		10	3 151 700		10	3 151 700																								
Yémen		27			9 629 600		27	9 629 600					21	7 312 300		21	7 312 300																								
Total partiel	17	2	3 900 800	195	1 049	113 864 500	212	117 765 300	22.5	5	5 398 000	248	1 327	132 092 100	271	1 332	1 137 480 100																								
AFRIQUE CENTRALE ET DE L'OUEST																																									
Bureau régional – Dakar (Sénégal)	14	8	3 524 700	2	168 500	14	10	3 693 200	14	10	3 684 600	12	48	3 994 900	26	58	7 679 500																								
Bénin					85 200		2	85 200					1	337 300		1	337 300																								
Burkina Faso		7	30 000		2 069 700		37	2 099 700			30 000		4	1 553 600		4	1 583 600																								
Cabo Verde			16 500		133 800		4	150 300			16 500		2	76 600		2	93 100																								
Cameroun		10			2 330 600																																				

PARTIE OPERATIONNELLE DU BUDGET		2023 - C/113/7												Estimations pour 2024											
		Revenu de soutien opérationnel						Fonds des projets						Revenu de soutien opérationnel						Fonds des projets					
		Effectifs			Dépenses administratives, de personnel et autres			Effectifs			Dépenses administratives, de personnel et autres			Effectifs			Dépenses administratives, de personnel et autres			Effectifs			Dépenses administratives, de personnel et autres		
		P	NO/g	P	NO/g	P	NO/g	P	NO/g	P	NO/g	P	NO/g	P	NO/g	P	NO/g	P	NO/g	P	NO/g	P	NO/g	P	NO/g
		Total partiel						Total						Total						Total					
		14	8	3 896 200	155	907	37 013 000	169	915	40 909 200	14	10	4 074 200	218	1 444	69 311 100	232	1 454	73 385 300						
AFRIQUE DE L'EST ET CORNE DE L'AFRIQUE																									
Bureau régional - Nairobi (Kenya)																									
		13	8	3 336 800	11	38	3 801 700	24	46	7 138 500	16	10	3 837 100	33	84	9 916 800	49	94	13 753 900						
					9	89	3 192 000	9	89	3 192 000				10	109	3 542 000	10	109	3 542 000						
			1	55 000	4	29	1 399 300	4	30	1 454 300		1	55 000	4	35	1 538 300	4	36	1 593 300						
		1		150 000				1		150 000	0.5		68 500			25 600	1		175 600						
					27	358	18 487 300	27	358	18 487 300				22	267	15 916 400	22	267	15 916 400						
					8	76	4 306 900	8	76	4 306 900				8	73	4 280 100	8	73	4 280 100						
					28	63	8 112 900	28	63	8 112 900				29	70	9 422 100	29	70	9 454 200						
					40	174	11 503 800	40	174	11 503 800				48	226	16 079 800	48	226	16 165 800						
					15	164	6 359 600	15	164	6 359 600				17	184	8 259 900	17	184	8 259 900						
					13	142	7 769 500	13	142	7 854 500				13	145	7 908 400	13	145	7 910 400						
					85 000								2 000												
		14	9	3 626 800	155	1 133	64 933 000	169	1 142	68 559 800	16.5	11	4 230 700	184	1 193	76 889 400	201	1 204	81 120 100						
AFRIQUE AUSTRALE																									
Bureau régional - Pretoria (Afrique du Sud)																									
		8	3	2 135 200	8	5	1 118 000	16	8	3 253 200	9	3	2 190 300	9	11	1 879 200	18	14	4 069 500						
					2	54 000	51 300	2	2	105 300			54 000	4	4	113 700	4	4	167 700						
					3	74 000	59 200	3	3	133 200			74 000	6	6	103 400	6	6	177 400						
					1	7 200	7 200	1	1	7 200															
					10	40	2 242 800	10	40	2 397 800				28	112	7 492 800	28	112	7 570 700						
					2	2	101 100	2	2	167 400						95 200	2	2	161 500						
					1	5	250 400	1	5	316 400				1	3	198 000	1	3	264 000						
					55 000					82 800				1	2	121 300	1	2	176 300						
					1	23	726 300	1	23	751 300				1	27	808 900	1	27	808 900						
					74 300					374 100	0.5	0.5	129 100			345 800	1	11	474 900						
					6	26	1 329 200	6	26	1 329 200				21	104	5 189 600	21	104	5 189 600						
					2	2	27 100	2	2	67 100						109 200	3	3	149 200						
					6	47	3 424 300	6	47	3 464 300	1			7	76	4 611 300	8	76	4 780 500						
					82 800					1 933 100				2	26	1 564 200	2	26	1 597 200						
					100 000					2 488 200				9	95	5 660 400	9	95	5 690 400						
					4	52	2 388 200	4	52	2 488 200															
					40	248	13 903 000	48	251	16 870 600	10.5	3.5	2 984 800	79	481	28 293 000	90	485	31 277 800						
BUREAUX SPÉCIAUX DE LIANSON																									
Addis-Abeba (Éthiopie)																									
		1	2	384 900	38	517	16 255 100	39	519	16 640 000	1	2	405 300	48	607	23 406 400	49	609	23 811 700						
		12	3	2 745 400	2	62 300	62 300	12	4	2 807 700	1.4	3.5	3 388 300	1	1	135 100	15	5	3 523 400						
					38	519	16 317 400	51	523	19 447 700	15	5.5	3 793 600	49	608	23 541 500	64	614	27 335 100						
		13	5	3 130 300	38	519	16 317 400	51	523	19 447 700	15	5.5	3 793 600	49	608	23 541 500	64	614	27 335 100						

PARTIE OPÉRATIONNELLE DU BUDGET	2023 - C/113/7		Estimations pour 2024																							
	Revenu de soutien opérationnel				Fonds des projets				Total				Revenu de soutien opérationnel				Fonds des projets				Total					
	Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres		Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres		Coût total		Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres		Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres		Coût total		Effectifs		Dépenses administratives, de personnel et autres		Coût total	
	P	NO/G	P	NO/G	P	NO/G	P	NO/G	P	NO/G	P	NO/G	P	NO/G	P	NO/G	P	NO/G	P	NO/G	P	NO/G	P	NO/G	P	NO/G
Centre africain de renforcement des capacités de gestion des migrations (République-Unie de Tanzanie)	2	2	568 500	1	155 400	3	2	723 900	2	2	621 700	1	1	190 000	3	3	811 700									
Institut mondial des données (Centre mondial d'analyse des données sur la migration et Matrices de suivi des déplacements)	10	10	2 404 500	15	2 209 300	25	4 613 800	15	1	3 004 000	13	13	2 134 000	28	1	5 138 000										
TOTAL – Bureaux extérieurs	148	111	50 993 100	956	8 428	514 600 400	1 104	8 536	565 593 500	195,5	148,1	63 901 800	1 339	11 785	704 084 100	1 535	11 933	787 985 900								
ACTIVITÉS MONDIALES																										
Administrateurs auxiliaires			20 000	24	1 305 600	24	1 305 800	24	1 305 800			20 000	29	2 878 000	29	2 878 000	2 878 000									
Cours sur le droit international de la migration			100 000			20 000	20 000	20 000	20 000								20 000									
Activités de prise en compte des questions de genre			981 000			981 000	981 000	981 000	981 000				3	5 503 000	3	5 503 000	5 503 000									
Technologies de l'information et de la communication			500 000			500 000	500 000	500 000	500 000								1 100 000									
Entretien des locaux de bureaux			50 000			50 000	50 000	50 000	50 000								50 000									
Communication			300 000			300 000	300 000	300 000	300 000								300 000									
Initiatives en matière de leadership, de diversité et d'inclusion			200 000			200 000	200 000	200 000	200 000								200 000									
Relations avec le secteur privé			255 000			255 000	255 000	255 000	255 000								255 000									
Publications			25 000			25 000	25 000	25 000	25 000								25 000									
Processus consultatifs régionaux sur la migration				6	662 500	6	662 500	6	662 500				4	812 400	4	812 400	812 400									
Affectations spéciales et appuis spéciaux				2	153 300	2	153 300	2	153 300																	
Personnel de l'OIM détaché auprès d'autres organisations			664 600			664 600	664 600	664 600	664 600																	
Perfectionnement et formation du personnel			10 000			10 000	10 000	10 000	10 000																	
Appui aux consultations avec les organisations de la société civile																										
Vérification externe des comptes																										
Initiatives institutionnelles																										
TOTAL – Activités mondiales			3 105 600	32	2 121 600	32	5 227 200	32	5 227 200	3	0	9 975 800	33	3 690 400	36	13 666 200	1 400 000									
Fonds de l'OIM pour le développement – première ligne de crédit			1 400 000			1 400 000	1 400 000	1 400 000	1 400 000																	
Fonds de l'OIM pour le développement – deuxième ligne de crédit			13 600 000			13 600 000	13 600 000	13 600 000	13 600 000	1	6	13 600 000	1	6	13 600 000	1	13 600 000	13 600 000								
Total – Fonds de l'OIM pour le développement	6	6	15 000 000			15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	6	6	15 000 000	1	6	15 000 000	1	15 000 000	15 000 000								
PROJETS																										
Centre d'information sur la migration en Amérique latine (CIMAL)			30 000			30 000	30 000	30 000	30 000																	
Assistance humanitaire aux migrants en détresse			300 000			300 000	300 000	300 000	300 000																	
Soutien annuel à la formulation des politiques migratoires et aux dialogues sur la migration de l'Union africaine			80 000			80 000	80 000	80 000	80 000																	
Administration des fonds de prêts				1	1 646 600	1	1 646 600	1 646 600	1 646 600				1	5	1 646 600	1	1 646 600	1 646 600								
Conférence sud-américaine sur le processus migratoire			20 000			20 000	20 000	20 000	20 000																	
Soutien au renforcement de la Commission centraméricaine des directeurs de la migration (OCAM)			10 000			10 000	10 000	10 000	10 000																	
Cours interaméricain sur la migration			63 000			63 000	63 000	63 000	63 000																	
Projet de coopération technique axé sur le renforcement du processus de Puebla			20 000			20 000	20 000	20 000	20 000																	
TOTAL – Projets			523 000	1	1 646 600	1	2 169 600	1	2 169 600	0	0	523 000	1	5	1 646 600	1	1 646 600	1 646 600								
Reprise d'activité			300 000			300 000	300 000	300 000	300 000																	
Système PRIMA d'information et de gestion des projets	2		1 147 000			1 147 000	1 147 000	1 147 000	1 147 000	3	2	1 488 200	3	2	1 488 200	3	1 488 200	1 488 200								
Centre des compétences en matière de gestion de l'information (ERP)			2 900 000			2 900 000	2 900 000	2 900 000	2 900 000	10	2	7 534 600	10	2	7 534 600	10	7 534 600	7 534 600								
Sécurité du personnel	14	23	20 624 500			20 624 500	20 624 500	20 624 500	20 624 500	14	23	21 047 500	16	24	21 047 500	16	21 047 500	21 047 500								
Participation aux coûts découlant de l'appartenance au Groupe des Nations Unies pour le développement et au Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination			1 907 500			1 907 500	1 907 500	1 907 500	1 907 500																	
Autres prestations dues au personnel			965 300			965 300	965 300	965 300	965 300																	
Activités et structures non inscrites au budget			5 000 000			5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000																	
TOTAL	357	448	180 000 000	1 117	8 539	541 761 400	1 474	8 986	699 829 800	506,5	552,1	210 000 000	1 509	42 039	737 541 800	2 016	12 591	947 541 800								

^a Bureaux hébergeant des fonctions de coordination.
^b Bureaux hébergeant des fonctions de mobilisation des ressources.
^c Les références au Kosovo s'entendent dans le contexte de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité des Nations Unies.
^d Les estimations initiales pour 2023 figurant dans le document C/113/7 ont été revues pour corriger des erreurs de transcription.
P. – Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur ; NO. – Agents recrutés sur le plan national (total : 1 282 en 2024 contre 784 en 2023) ; G. – Catégorie des services généraux (total : 11 309 en 2024 contre 8 202 en 2023).

ANNEXE V – MOUVEMENTS ESTIMATIFS

Service	Programme/Projet	Région d'origine	Pays de destination																								
			Total	Etats-Unis	Canada	Australie	Royaume-Uni	Nouvelle-Zélande	Suisse	Belgique	Bulgarie	Croatie	Finlande	France	Allemagne	Islande	Irlande	Italie	Lituanie	Luxembourg	Norvège	Portugal	Roumanie	Suède			
Programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise	Aide à la réinstallation	Afrique	51 597	22 000	22 228	3 575	750	300	208																450		
		Moyen-Orient	48 468	31 000	7 736	5 416	750	300	208																	300	
		Amérique latine et Caraïbes	13 250	11 719	804	577	150																				
		Amérique du Nord	37	37																							
		Asie et Océanie	35 307	9 000	11 822	8 017	3 000	750										1 800									
		Europe	26 048	10 329	6 051		750	209												20	50	200	550	285			
Autre (pays de départ indéterminés)	2 712			290	1 450	200									30										150		
		Total partiel	177 419	84 258	48 678	17 875	6 700	1 500	825	100	179	60	1 715	3 000	6 810	450	1 164	1 800	20	50	200	950	285	900			
Programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise	Assistance humanitaire aux migrants en détresse	Autre (pays de départ indéterminés)	400																								
		Total partiel	400																								
		Afrique	50 395																								
		Moyen-Orient	1 200																								
		Amérique latine et Caraïbes	4 000																								
		Europe	11 800																								
		Total partiel	67 395																								
		Programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise - Total	245 214	84 258	48 678	17 875	6 700	1 500	825	100	179	60	1 715	3 000	6 810	450	1 164	1 800	20	50	200	950	285	900			

Service	Programme/Projet	Région d'origine	Pays de destination																												
			Bangladesh	Béni	Brésil	Burkina Faso	Cameroon	Tchad	Côte d'Ivoire	Egypte	Ethiopia	Gambie	Ghana	Guinée	Japon	République de Corée	Liban	Mali	Niger	Nigeria	Pakistan	Roumanie	Sénégal	Somalie	Soudan du Sud	Togo	Autre (pays de destination indéterminés)				
Programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise	Aide à la réinstallation	Afrique																													
		Moyen-Orient																													
		Amérique latine et Caraïbes																													
		Amérique du Nord																													
		Asie et Océanie																													
		Europe																													
Autre (pays de départ indéterminés)																															
		Total partiel																													
Programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise	Assistance humanitaire aux migrants en détresse	Autre (pays de départ indéterminés)																										400			
		Total partiel																										400			
		Afrique	1 900	200		800	280	1 600	300	750	250	1 100	1 300	450					1 800	2 000	2 100	550					260	450	70	55	34 200
		Moyen-Orient			1 200																										
		Amérique latine et Caraïbes																													
		Europe	236							236	10 820																			236	
		Total partiel	2 136	200	1 200	800	280	1 600	300	986	10 870	1 100	1 300	450				236	1 800	2 000	2 100	786	4 000	260	450	70	55	34 436			
		Programmes concernant les mouvements et les situations d'urgence et d'après-crise - Total	2 136	200	1 200	800	280	1 600	300	986	10 870	1 100	1 300	450	60	50	236	1 800	2 000	2 100	786	4 000	260	450	70	55	34 836				

Service	Programme/Projet	Région d'origine	Pays/Régions de destination																																
			Canada	Royaume-Uni	Espagne	Chili	Australie	États-Unis	Finlande	Allemagne	Italie	France	Argentine	Pays-Bas (Royaume des)	Norvège	Suède	Danemark	Afrique	Moyen-Orient	Amérique latine et Caraïbes	Asie et Océanie	Europe													
Immigration et visas ^b		Afrique	17	1				271	4	6													20												
		Moyen-Orient	11				83	3																5											
		Amérique latine et Caraïbes					18					29																							
		Amérique du Nord	5	1	59	1	8	20	13	1	8													4		44	36	42							
		Asie et Océanie					7					2																							
		Europe																																	
		Total partiel	773	33	2	59	1	387	27	6	44	1	8	51	2				1	4					44	61	42								
Migration assistée ^a		Afrique	1 127	380			32	47	228	35	1	2			19	8	7																		
		Moyen-Orient	1				1																												
		Amérique latine et Caraïbes	56	170	521	21	68	305	5	181	167	145	3	34	6	8	13							7	154	37	117								
		Amérique du Nord	1				110					1		15																					
		Asie et Océanie	38	33			23	8	29	106		5	3	3	43	10	1	3						15	2										
		Europe	712	10	1		390		4		2		53	10										12	1	1	4	223							
		Total partiel	5 188	1 233	584	521	545	108	385	339	218	174	150	74	106	24	17	16						34	11	155	45	449							
	Migration assistée - Total	5 961	1 266	586	580	546	495	412	345	262	175	158	125	108	24	17	38	11	199	106	491														

^a Mouvements estimatifs sur la base des 12 derniers mois.

^b Les mouvements au titre des activités d'immigration et visas concernent principalement la fourniture de services d'aide au transport et de services connexes destinés à faciliter le voyage des personnes qui ont besoin d'une assistance en matière de migration internationale.

Service	Programme/Projet	Région d'origine ^a	Pays/Régions de destination ^b																
			Total	Libye	Niger	Allemagne	Yémen	Tunisie	Grèce	Maroc	Pays-Bas (Royaume des)	Turkïye	Belgique	Afrique	Moyen-Orient	Amérique latine et Caraïbes	Amérique du Nord	Asie et Océanie	Europe
Migration régulée	Protection et aide offertes aux migrants en situation de vulnérabilité et lutte contre la traite	Afrique	35 096	9 554	726	143	589	48	859	143	77	49	18 828	945	1			48	166
		Moyen-Orient	508	27		160		38	28		44	34	13	17	70			13	64
		Amérique latine et Caraïbes	4 704			12			1		108	20	42	1		4 144	238	6	129
		Amérique du Nord	171			6		17			2		1	12		119		8	6
		Asie et Océanie	2 951	783	126	126	44	121	7	194	27	35	58	55				1 411	90
		Europe	3 029	3	596	596	9	592	790	869	709	215	265	7	1 070	16	1	25	1 380
		Total partiel	46 459	10 367	726	1 043	589	3 028	790	869	709	215	265	18 923	1 070	4 280	239	1 511	1 835
Migration régulée	Aide au retour apportée aux migrants et aux gouvernements	Afrique	47 730	7 705	15 465	827	8 889	2 050	150	2 006	175	825	16	8 471	435	4		66	646
		Moyen-Orient	1 863	1		1 110	3	3	125		88	154	7	1				40	331
		Amérique latine et Caraïbes	4 849			227		3	18	7	390	337	26	2		1 956		16	1 867
		Amérique du Nord	256			146					21			8		38		22	21
		Asie et Océanie	5 968	794	909	909	98	30	663	27	758	188	21	49	453			689	1 289
		Europe	12 100			6 657		2 088			426	1	68	2	4	6		19	2 829
		Total partiel	72 766	8 500	15 465	9 876	8 990	2 086	3 044	2 040	1 858	1 505	138	8 533	892	2 004	852	6 983	
		Migration régulée - Total	119 225	18 867	16 191	10 919	9 579	5 114	3 834	2 909	2 567	1 720	403	27 456	1 962	6 284	239	2 363	8 818

^a La région d'origine désigne le point de départ du migrant. Il s'agit généralement de son pays d'origine, dans lequel l'OIM l'aide à retourner.

^b Les pays/régions de destination désignent les pays/régions au départ desquels un migrant demande à bénéficier d'une aide au retour et à la réintégration et à partir desquels une aide au retour lui est fournie.